

# **GROUPE DANONE**

## **DOCUMENT DE REFERENCE**

### **2005**

---

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles auprès de Groupe Danone  
17, boulevard Haussmann 75009 Paris,  
sur le site Internet de Groupe Danone : [www.danone.com](http://www.danone.com)  
et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
<b>CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	1
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	1
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	1
<b>CHAPITRE 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b> .....	2
<b>CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b> .....	3
<b>CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUE</b> .....	5
4.1 POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE CONTROLE DES RISQUES .....	5
4.2 RISQUES DE DEPENDANCE EVENTUELLE .....	5
4.3 RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE .....	6
4.4 RISQUES JURIDIQUES .....	9
4.5 RISQUES INDUSTRIELS .....	9
4.6 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT .....	10
4.7 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES .....	13
4.8 RISQUES DE MARCHÉ .....	14
<b>CHAPITRE 5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE</b> .....	19
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	19
5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial .....	19
5.1.2 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés .....	19
5.1.3 Date de constitution et durée de la Société .....	19
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable .....	19
5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société .....	19
5.2 INVESTISSEMENTS .....	22
5.2.1 Principaux investissements des exercices 2004 et 2005 .....	22
5.2.2 Principaux investissements en cours .....	23
5.2.3 Principaux investissements futurs .....	23
<b>CHAPITRE 6 APERCU DES ACTIVITES</b> .....	24
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE .....	24
6.2 PRINCIPAUX MARCHES .....	29
<b>CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME</b> .....	37
7.1 DESCRIPTION DU GROUPE .....	37
7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2005 .....	38
<b>CHAPITRE 8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS</b> .....	39
8.1 PRINCIPAUX SITES DE PRODUCTION .....	39
8.2 ENVIRONNEMENT ET SECURITE .....	39
<b>CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b> .....	40
9.1 SITUATION FINANCIERE .....	42
9.2 RESULTAT OPERATIONNEL .....	48
<b>CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	49
10.1 DETTE NETTE .....	49
10.2 FLUX DE TRESORERIE .....	50
10.3 STRUCTURE DE FINANCEMENT .....	51
10.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	52

	<u>PAGE</u>
<b>CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	53
<b>CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	55
<b>CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b> .....	57
<b>CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b> .....	58
14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF .....	58
14.2 CONFLITS D'INTERET .....	60
<b>CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b> .....	61
15.1 REMUNERATIONS VERSEES AU COURS DE L'EXERCICE .....	61
15.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE .....	62
15.3 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE .....	62
<b>CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	64
16.1 MANDATS DES ADMINISTRATEURS .....	64
16.2 CONTRATS DE SERVICE .....	64
16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATIONS ET DE NOMINATIONS .....	64
16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	65
16.5 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	65
16.6 COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE ...	66
16.7 CERTIFICATION DANS LE CADRE DE LA LOI SARBANES-OXLEY .....	70
16.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	70
<b>CHAPITRE 17 SALARIES</b> .....	72
17.1 RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITE SOCIALE .....	72
17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS .....	78
17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	80
<b>CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	81
18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2005 ET EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES .....	81
18.2 DROIT DE VOTE .....	82
18.3 CHANGEMENT DE CONTROLE .....	83
18.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE .....	83
18.5 FILIALES COTEES .....	85
<b>CHAPITRE 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b> .....	86
<b>CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b> .....	87
20.1 DOCUMENTS CONSOLIDES .....	87
20.1.1 Comptes consolidés .....	87
20.1.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés .....	146
20.1.3 Honoraires des contrôleurs légaux et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe .....	148
20.1.4 Rapprochement entre le bénéfice net et les capitaux propres apparaissant dans les comptes consolidés et le bénéfice net et les capitaux propres établis selon les normes américaines .....	148

	<u>PAGE</u>
20.2	DOCUMENTS SOCIAUX ..... 154
20.2.1	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte ..... 154
20.2.2	Comptes de la société mère GROUPE DANONE ..... 160
20.2.3	Rapport général des contrôleurs légaux sur les comptes annuels ..... 171
20.2.4	Rapport spécial des contrôleurs légaux sur les conventions réglementées ..... 172
20.3	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ..... 174
20.4	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE ..... 175
20.5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ..... 175
	<b>CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ..... 176</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL ..... 176
21.1.1	Capital social au 28 février 2006 ..... 176
21.1.2	Actions non représentatives du capital ..... 176
21.1.3	Actions propres ..... 176
21.1.4	Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital ..... 178
21.1.5	Instruments financiers non représentatifs du capital ..... 179
21.1.6	Autres titres donnant accès au capital ..... 179
21.1.7	Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années ..... 181
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS ..... 181
21.2.1	Objet social ..... 181
21.2.2	Règlement intérieur du Conseil d'Administration ..... 182
21.2.3	Assemblées générales ..... 184
21.2.4	Franchissement de seuils ..... 185
21.2.5	Modification du capital et des droits attachés aux actions ..... 185
	<b>CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS ..... 186</b>
	<b>CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS ..... 187</b>
	<b>CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ..... 188</b>
	<b>CHAPITRE 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ..... 191</b>
	<b>ANNEXES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 AVRIL 2006 ÉVENTUELLEMENT REPORTABLE AU 27 AVRIL 2006 ..... 192</b>
A.1	PROJET DE RÉSOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ..... 193
A.2	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 2006 ÉVENTUELLEMENT REPORTÉE AU 27 AVRIL 2006 ..... 199
A.3	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... 202

## **CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE**

Monsieur Franck Riboud  
Président Directeur Général  
GROUPE DANONE

### **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE**

“Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document de référence. »

Le Président Directeur Général,  
Franck RIBOUD

## CHAPITRE 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### Contrôleurs Légaux Titulaires

MAZARS & GUERARD  
Le Vinci-4, allée de l'Arche  
92075 Paris La Défense Cedex  
Représenté par Thierry Colin et Loïc Wallaert

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Représenté par Eric Bulle et Olivier Lotz

### Date de début du premier mandat

21 mai 1992

21 mai 1992

### Date d'expiration des mandats

Assemblée Générale statuant sur  
les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2009

Assemblée Générale statuant sur  
les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2009

### Contrôleurs Légaux Suppléants

Patrick de CAMBOURG  
Le Vinci-4, allée de l'Arche  
92075 Paris La Défense Cedex

Anne MONTEIL  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Date de début du premier mandat

15 avril 2004

15 avril 2004

### Date d'expiration des mandats

Assemblée Générale statuant sur  
les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2009

Assemblée Générale statuant sur  
les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2009

## CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

### Préambule

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 figurant aux pages 67 à 102 du Document de Référence de l'exercice 2003 déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2004 ;
- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux pages 73 à 110 du Document de Référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2005 ;
- les comptes sociaux et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 figurant aux pages 113 à 124 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2004 ;
- les comptes sociaux et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux pages 133 à 146 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2005.

Par ailleurs, les autres informations relatives à l'exercice 2003 et reprises conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2005 et sont incluses par référence dans le présent Document de Référence.

### Généralités

Le groupe DANONE (ci-après « le Groupe » ou « Danone ») est un acteur clé de l'industrie alimentaire mondiale, avec un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 1,7 milliard d'euros en 2005. Le Groupe opère principalement sur trois marchés correspondant à ses trois pôles d'activités (ci-après « les Pôles ») : (i) les Produits Laitiers Frais, (ii) les Boissons et (iii) les Biscuits et Produits Céréaliers, avec des positions de leader incontournable, une présence forte dans des pays en croissance, un positionnement nutrition/santé unique et des marques prestigieuses.

La stratégie du Groupe repose sur (i) la focalisation sur trois catégories de produits à forte composante santé/bien-être, (ii) des marques puissantes et concentrées, dynamisées par une communication publicitaire soutenue, (iii) une géographie équilibrée entre pays développés et pays émergents, et (iv) une politique d'innovation ambitieuse soutenue par une connaissance toujours plus pointue des attentes des consommateurs.

La stratégie de développement international du Groupe, tant par croissance externe que par croissance interne, a conduit à une très forte progression des ventes hors d'Europe occidentale. En 2005, ces ventes ont représenté 48 % du chiffre d'affaires des activités conservées, contre moins de 15 % en 1995.

La croissance interne soutenue enregistrée ces dernières années repose sur la capacité du Groupe à commercialiser des produits de qualité répondant aux attentes locales en (i) améliorant les produits des sociétés nouvellement acquises, (ii) introduisant des produits accessibles au plus grand nombre dans les pays émergents pour y développer une consommation de masse de produits alimentaires emballés et y asseoir ainsi les marques du Groupe pour l'avenir, (iii) profitant du savoir-faire marketing du Groupe

pour commercialiser des produits à valeur ajoutée déjà distribués dans d'autres pays, afin d'accompagner l'accroissement du pouvoir d'achat et l'évolution des modes de consommation. Le Groupe estime en effet que les tendances démographiques et les schémas de développement socio-économiques en Asie et en Amérique Latine notamment conduiront, à moyen terme, et en dépit de possibles difficultés économiques conjoncturelles, à l'expansion de ces marchés. L'accroissement progressif du pouvoir d'achat des populations locales et l'émergence de classes moyennes devraient ainsi favoriser la demande de boissons en bouteilles et de produits alimentaires à marques.

### Informations financières clés

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés du Groupe préparés conformément aux normes IFRS. Ces comptes consolidés sont présentés dans le chapitre 20.1 du présent Document de Référence.

(En millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2004	2005
<b>Informations sur le compte de résultat consolidé</b>		
Chiffre d'affaires . . . . .	12 273	13 024
Résultat opérationnel courant . . . . .	1 608	1 738
Résultat opérationnel . . . . .	1 559	1 706
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession . . . . .	47	504
Résultat net—Part du Groupe . . . . .	449	1 464
Résultat net—Part des intérêts minoritaires . . . . .	189	207
Résultat net part du Groupe par action . . . . .	1,79	5,95
Résultat net dilué part du Groupe par action . . . . .	1,79	5,87
Résultat net dilué part du Groupe par action des activités conservées . . . . .	1,62	3,86
<b>Informations sur le bilan consolidé</b>		
Actifs courants . . . . .	5 427	6 118
Actifs non courants . . . . .	10 652	10 607
Total actif . . . . .	16 079	16 725
Dette nette . . . . .	4 538	3 572
Capitaux propres—Part du Groupe . . . . .	4 256	5 280
Intérêts minoritaires . . . . .	250	341
Dividende par action . . . . .	1,35	1,70
<b>Informations sur les flux consolidés de trésorerie</b>		
Marge brute d'autofinancement . . . . .	1 574	1 716
Trésorerie provenant de l'exploitation . . . . .	1 694	1 847
Trésorerie provenant des opérations d'investissement . . . . .	214	312
Trésorerie affectée aux opérations de financement . . . . .	(1 872)	(2 102)



## CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUE

### 4.1 POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE CONTROLE DES RISQUES

Danone conduit une politique active de gestion des risques visant à respecter au mieux la défense du patrimoine de ses actionnaires et l'intérêt de ses salariés, des consommateurs et de l'environnement.

Depuis 2002, le Groupe a mis en place une politique globale d'identification des risques (avec un outil spécifique nommé « Vestalis ») au travers d'une cartographie des risques opérationnels majeurs qui permet de hiérarchiser les problématiques en fonction du niveau d'occurrence des risques et de leur impact financier pour le Groupe. Vestalis a été déployé ou est en cours de déploiement dans 67 sociétés du Groupe, lesquelles représentent environ 88 % du chiffre d'affaires net consolidé de l'exercice 2005. Cette cartographie permet d'identifier les risques et faiblesses de l'ensemble des processus, de les consolider à l'échelon d'un pays ou d'un pôle, et de définir ainsi des actions correctives, qui peuvent être locales ou globales selon les cas.

### 4.2 RISQUES DE DEPENDANCE EVENTUELLE

#### **Risques de dépendance liés à l'augmentation des prix et à l'éventuelle pénurie des matières premières**

La disponibilité et le prix des matières premières, notamment celles dont le Groupe se sert pour fabriquer ses produits alimentaires et ses boissons (le lait, la farine, le sucre et le cacao), pour emballer ses produits (le PET, le PVC et les cartons légers) sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation du Groupe. Les variations dans l'offre et la demande au niveau mondial ou régional, les conditions climatiques et les contrôles étatiques pourraient avoir un effet significatif sur le prix des matières premières concernées. Ainsi, une augmentation significative du prix des matières premières (si celle-ci n'est pas répercutée sur le prix des produits) ou une pénurie de ces matières premières est susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur les résultats du Groupe.

#### **Risques de dépendance liés à la concentration des achats de certains produits et services auprès d'un nombre limité de fournisseurs**

Dans le cadre de la politique d'optimisation de ses procédures d'achat, le Groupe centralise les achats de certaines matières ou services de sous-traitance, comme par exemple les ferments utilisés par le pôle Produits Laitiers Frais et les prestations informatiques, auprès d'un nombre limité de fournisseurs. Si ces fournisseurs ne sont pas en mesure de mettre à la disposition du Groupe les quantités de matières dont le Groupe a besoin ou bien si ces fournisseurs ne sont pas en mesure d'effectuer les prestations de service dans les délais requis, les résultats des activités du Groupe pourraient être significativement affectés.

#### **Risques de dépendance liés à la concentration de la distribution et à un nombre plus restreint de clients**

Bien que les consommateurs finaux des produits du Groupe soient les clients individuels, le Groupe vend ses produits principalement aux chaînes de distribution. Or, le secteur de la distribution est de plus en plus concentré. En 2005, les dix premiers clients mondiaux du Groupe ont représenté 30 % de son chiffre d'affaires net consolidé, six d'entre eux sont d'origine française et Carrefour, premier client, représente environ 9 % du chiffre d'affaires net consolidé. La concentration de la distribution et un nombre plus restreint de clients pourraient affecter les marges et la compétitivité du Groupe.

## 4.3 RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

### Risque de contamination

De nombreux produits du Groupe, notamment les produits laitiers frais, doivent être stockés à certaines températures afin de conserver toute leur valeur nutritionnelle et leur saveur, et d'éviter toute contamination ou détérioration. Le risque de contamination dépend du type de produit concerné mais existe à chaque stade du cycle de production, lors de l'achat et la livraison des matières premières, de l'emballage des produits, de l'entreposage et de la livraison des produits aux distributeurs et aux détaillants, de l'entreposage et de la mise en rayon des produits dans les points de vente finaux. Par ailleurs, en ce qui concerne l'eau embouteillée, il existe un risque de pollution des sources d'eaux naturelles qui fournissent les ressources nécessaires à cette activité. Enfin, dans le cadre de sa stratégie visant à commercialiser des produits à forte composante santé, le Groupe développe des produits de plus en plus complexes à base de matières organiques, notamment les probiotiques.

Si certains produits du Groupe étaient présumés contaminés ou nocifs pour la santé, ou s'ils l'étaient effectivement, l'activité et les résultats du Groupe pourraient être négativement affectés. En outre, tous rapports ou allégations qui feraient état d'une insuffisance du contrôle qualité sur certains produits d'autres producteurs alimentaires seraient également susceptibles d'avoir un impact négatif sur les ventes des produits du Groupe. Le Groupe estime avoir mis en place les mesures visant à limiter tout risque de contamination, avec notamment la réalisation d'audits réguliers sur ses sites, la conclusion d'alliances avec des organismes scientifiques de réputation internationale et la mise en place d'une politique qualité et de sécurité alimentaire sans concession.

**Management qualité.** Le Groupe considère la qualité comme une démarche résolument managériale, qui puise sa source dans l'écoute du consommateur et du client ainsi que dans la recherche de la performance. Le Groupe fait de la qualité un facteur déterminant dans l'ensemble de ses processus, pour chacun de ses métiers et activités. Les systèmes de management de la qualité s'articulent autour de trois axes prioritaires : (i) l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques alimentaires, du design des produits jusqu'à leur développement et de l'approvisionnement des matières jusqu'à la consommation des produits, (ii) la maîtrise et l'amélioration continue de l'ensemble des processus, et (iii) la mesure et la prise en compte de la qualité perçue par les consommateurs. La démarche qualité s'appuie sur une mesure des performances produits et processus, via des tests réalisés en interne et par les consommateurs. Des audits externes sont par ailleurs réalisés sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène. Si l'on prend l'exemple de l'activité eau, ces audits s'étendent des ressources en eau jusqu'à l'expédition des produits pour leur mise sur le marché.

Les équipes de management qualité pilotent les systèmes qualité et leur mise en œuvre dans chacune des filiales opérationnelles. Elles veillent particulièrement : (i) à la conception des nouveaux produits grâce à des tests organoleptiques réalisés en interne et auprès des consommateurs, qui permettent d'avoir une vision claire de la perception des produits sur leur marché et de répondre ainsi au mieux aux attentes des consommateurs ; (ii) au développement des compétences des hommes et des femmes responsables de la qualité, grâce au suivi de formations spécifiques leur permettant de partager leurs expériences et de diffuser les meilleures pratiques au sein du Groupe ; et (iii) au développement des systèmes d'assurance qualité au sein des filiales. Le Groupe est ainsi engagé dans un processus d'évolution de la certification de ses sites industriels vers le système de référence Danone, bâti sur la norme ISO 22000. Ce système de référence permettra au Groupe d'avoir un seul outil de management de la qualité et facilitera ainsi l'alignement de tous les plans d'action vers l'atteinte des objectifs définis par le Groupe. Au 31 décembre 2005, environ 51 % des sites industriels du Groupe étaient ainsi certifiés selon les normes internationales ISO 9000.

**Sécurité alimentaire.** La sécurité alimentaire est une priorité absolue pour le Groupe qui a développé depuis plusieurs années une politique volontariste d'identification et de contrôle des risques alimentaires.

La mise en œuvre de cette politique implique la Direction de la Qualité du Groupe, le Centre de Sécurité des Aliments (CSA), ainsi que les Directions Qualité des Pôles et des filiales. En 2004, la politique de sécurité alimentaire a été redéfinie dans des documents de référence, appelés directives. Ces directives traitent des aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire, en particulier la traçabilité, l'analyse des risques, les allergènes et la biovigilance. L'amont du pilotage des risques est de la responsabilité du CSA. En collaboration avec les Pôles, le CSA travaille sur l'identification et la hiérarchisation des risques selon leur gravité et leur occurrence. Les risques sont classés en quatre catégories : micro-biologiques, chimiques, physiques ou allergiques. L'objectif est de maîtriser les risques aussi bien dans le Groupe que chez les fournisseurs. Le Groupe mène une action continue afin de toujours mieux maîtriser sa chaîne d'approvisionnement grâce à une parfaite connaissance des matières achetées, une politique rigoureuse de suivi des circuits de distribution, le développement d'une traçabilité en amont efficace, ainsi qu'une maîtrise des processus de production (définition et mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, utilisation de méthodes fondées sur des normes internationales, maîtrise des points critiques). Certains risques font l'objet de plans de surveillance (pesticides, métaux lourds) et d'autres, comme les allergies, font l'objet de positions affirmées par le Groupe, imposant à toutes les filiales un dispositif allant bien au-delà de la réglementation. Le Groupe s'est doté de procédures rigoureuses de gestion de crise, avec notamment la création d'une cellule de gestion de crise dédiée ayant des relais au sein des filiales, qui visent à garantir en priorité la sécurité des consommateurs tout en cherchant à préserver la réputation de ses marques. Le Groupe dispose par ailleurs d'outils de traçabilité, dont l'objectif est de lui permettre d'identifier pour un lot donné de produits, les matières premières utilisées, les procédés suivis, les contrôles effectués et les clients auxquels les produits ont été vendus. Par ailleurs, le Groupe effectue périodiquement un « état des lieux » afin d'évaluer le niveau de maîtrise de l'ensemble des risques.

Au-delà des éléments scientifiques clairement identifiés et connus, le Groupe reste particulièrement vigilant sur le suivi des risques "perçus" par le consommateur, dont les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et les risques d'obésité constituent aujourd'hui des exemples marquants. Pour cela, le Groupe a développé un réseau d'interlocuteurs privilégiés, dont les associations de consommateurs, afin de discuter de façon formelle ou informelle des sujets communs de préoccupation et d'y apporter des éléments de clarification.

### **Risques liés à la répartition géographique des activités du Groupe**

Les activités du Groupe sont exposées aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans de nombreux pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique, en particulier la Chine, l'Amérique Latine, certaines régions d'Asie et le Moyen-Orient. Par ailleurs, plusieurs pays dans lesquels le Groupe est présent offrent une réglementation juridique moins développée et moins protectrice, maintiennent des contrôles sur le rapatriement des bénéfices et des capitaux investis, fixent des taxes et autres redevances et instaurent des restrictions à l'activité des groupes internationaux. Le Groupe estime qu'il a mis en place et continue de mettre en place des mesures limitant les risques liés à ses activités internationales. Cependant, le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques et politiques ou par une crise dans l'un de ces pays émergents.

### **Risques liés à la saisonnalité et aux conditions climatiques**

Les cycles de consommation saisonniers que connaissent certains produits du Groupe et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les résultats intérimaires et les résultats annuels du Groupe : ainsi la consommation de boissons est-elle plus importante durant les mois d'été. Dès lors, le chiffre d'affaires de Danone est généralement supérieur durant ces mois-là. En revanche, des températures estivales relativement fraîches, comme celles connues en 2004 en Europe, peuvent entraîner une réduction sensible des ventes de boissons, notamment d'eau embouteillée, et sont dès lors susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe.

### **Risques liés à une éventuelle position dominante du Groupe sur certains marchés**

Le Groupe occupe des positions de numéro un local sur certains de ses marchés. A ce titre, le Groupe est susceptible d'être mis en cause pour abus de position dominante ou utilisation de pratiques anti-concurrentielles. Ces allégations pourraient affecter la notoriété du Groupe, déboucher sur des procédures judiciaires et le prononcé de sanctions qui seraient susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe et ses résultats.

### **Risques liés aux systèmes d'information**

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions de gestion opérationnelle. Toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication des données pourraient retarder ou biaiser certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour le Groupe.

### **Risques liés aux conséquences des conflits sociaux**

Le Groupe a déjà procédé à des restructurations dans le passé et pourrait continuer de le faire dans les années à venir. Les restructurations consistent notamment en la fermeture d'usines et la réduction d'effectifs destinée à réduire les coûts de production, à améliorer l'efficacité des installations, à exploiter les synergies et à répondre aux demandes d'un marché en constante évolution. Ces restructurations pourraient affecter les relations du Groupe avec ses salariés, déboucher sur des conflits sociaux, notamment des arrêts de travail, des grèves, des perturbations et, dès lors, seraient susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe et ses résultats.

### **Risques liés à la concurrence**

Les marchés sur lesquels le Groupe intervient sont des marchés fortement concurrentiels, sur lesquels interviennent de grands groupes internationaux et de nombreux acteurs locaux. En Europe de l'Ouest, les marchés sur lesquels le Groupe est présent sont relativement matures et la concurrence pour gagner des parts de marché y est particulièrement intense. Dans le reste du monde, certains groupes internationaux alimentaires et de boissons occupent des positions essentielles sur certains marchés émergents et cherchent à renforcer ces positions et à pénétrer de nouveaux marchés. En outre, certaines chaînes de distribution ont développé leurs propres marques et certains clients du Groupe proposent leurs propres produits. Dès lors, le Groupe s'efforce continuellement de renforcer la notoriété de ses marques, d'accroître la différenciation de ses produits et d'améliorer la rentabilité et la gestion de ses activités afin de maintenir ou d'accroître ses marges. Le Groupe ne peut cependant garantir qu'il y parviendra et, dans ce cas, ses résultats pourraient en être affectés.

### **Risques liés à la conjoncture économique sur les principaux marchés du Groupe**

Le Groupe est un acteur majeur de l'industrie alimentaire et des boissons, et ses ventes dépendent de la conjoncture économique mondiale sur ses principaux marchés. Dans les périodes de ralentissement économique, les décisions d'achat des consommateurs peuvent être dictées par des considérations spécifiques et sont susceptibles d'affecter l'évolution du chiffre d'affaires.

### **Risques liés à la stratégie de croissance du Groupe**

La stratégie du Groupe est de devenir leader sur chacun des marchés sur lesquels il est présent. Dans un contexte de concentration continue de l'industrie alimentaire et des boissons, cette stratégie implique la poursuite de sa croissance externe par le biais d'acquisitions ou d'alliances. Ces acquisitions ou ces alliances sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe si le Groupe ne réussit pas à

intégrer les sociétés acquises et/ou si les synergies et les économies escomptées ne sont pas réalisées. Par ailleurs, les relations avec les partenaires du Groupe dans certaines entités sont régies par des documents ou accords qui peuvent prévoir que certaines décisions soient prises avec l'accord de ces partenaires ou bien sans l'accord du Groupe. Ces restrictions peuvent rendre difficile la poursuite des objectifs du Groupe au travers de ces entités. Enfin, certains accords signés avec des partenaires peuvent prévoir des clauses d'options d'achat par le Groupe de leur participation, notamment en cas de changement de contrôle du Groupe.

#### **4.4 RISQUES JURIDIQUES**

##### **Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle**

Compte tenu de l'importance que revêt la notoriété de ses marques pour ses activités, le Groupe a déployé des efforts considérables pour protéger son portefeuille de marques commerciales, notamment les marques *Danone*, *Evian* et *Lu*. Le Groupe recourt également à des mesures de sécurité pour protéger ses brevets, licences et recettes propres. Cependant, le Groupe ne peut garantir que les mesures prises suffiront à protéger efficacement sa propriété intellectuelle, ni que des tiers ne violeront ou ne détourneront ses droits de propriété intellectuelle. En outre, certains pays dans lesquels le Groupe est présent offrent une protection de la propriété intellectuelle moins efficace que celle dont le Groupe bénéficie en Europe ou en Amérique du Nord. Si le Groupe ne réussit pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle contre toute violation ou tout détournement, ses résultats financiers et sa croissance pourraient s'en trouver affectés.

##### **Risques liés à l'évolution des réglementations**

En tant qu'acteur de l'industrie agroalimentaire, le Groupe est soumis à toutes les réglementations mises en place par les Etats et organisations internationales, notamment en matière d'environnement, d'hygiène, de contrôle de la qualité et de réglementation fiscale. Le Groupe est en outre soumis à toutes les barrières étatiques ou sanctions qui peuvent être mises en place pour restreindre le commerce international. Par ailleurs, les activités du Groupe sont soumises à une réglementation étendue, changeante et de plus en plus contraignante relative à la protection de la santé et de la sécurité humaine, notamment en ce qui concerne les assertions touchant aux bénéfices santé des produits commercialisés par le Groupe. Tous changements importants de réglementation pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités du Groupe. Toutefois, le Groupe estime qu'il a mis en place les mesures nécessaires pour limiter les risques liés à ses activités, notamment au travers de ses politiques de management environnemental (voir paragraphe 4.6), de qualité et de sécurité alimentaire (voir paragraphe 4.3). Ces mesures de prévention comprennent, en particulier, la réalisation d'audits réguliers (industriels, environnementaux et qualité) sur tous les sites du Groupe.

#### **4.5 RISQUES INDUSTRIELS**

La sécurité des installations industrielles, des salariés et des riverains est une priorité essentielle de la politique industrielle du Groupe.

Les sites industriels critiques sont relativement peu exposés à des risques naturels majeurs (inondations, tremblements de terre, cyclones). Ces risques font l'objet d'une évaluation préalable à tout projet d'implantation majeure et les nouvelles installations industrielles sont conçues en intégrant toutes les normes de sécurité en vigueur. Toutefois, le développement à l'international oblige nécessairement le Groupe à s'implanter dans des zones parfois exposées à des risques sismiques (Japon, Indonésie, Turquie, Mexique et Algérie).

L'activité industrielle du Groupe n'engendre pas intrinsèquement de risques particuliers par rapport aux autres industries. La maîtrise des risques d'incendie et d'explosion reste une préoccupation majeure des directions industrielles des trois Pôles d'activité du Groupe.

Afin de renforcer sa maîtrise des risques, Danone a mis en place des procédures d'évaluation du niveau de sécurité des sites industriels. Ces évaluations sont réalisées par des auditeurs indépendants et permettent aux unités opérationnelles de définir et mettre en œuvre des politiques adaptées de prévention et de protection. Ces procédures sont basées sur des référentiels internationaux allant le plus souvent au-delà des réglementations locales. Elles permettent en outre un recensement exhaustif des différents risques industriels potentiels, et sont également appliquées dans le cadre de projets de partenariats avec les fournisseurs les plus importants.

En 2005, 135 audits de sécurité ont ainsi été conduits par des organismes indépendants, qui ont attribué une note de 1 à 5 à chaque site industriel audité. La note moyenne des sites s'élève à 4,00 en 2005 contre 3,94 en 2004 et 1,74 en 1994, soit une forte amélioration des conditions de sécurité depuis la mise en place de ce système de prévention. Par ailleurs, 53 sites ont un niveau classé 5, leur autorisant l'obtention de la certification RHP (Risque Hautement Protégé).

#### **4.6 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations nombreuses, de plus en plus contraignantes et en constante évolution. Les principales concernent l'eau, l'air, le bruit, les sols et les déchets. Ces activités sont notamment soumises à l'obtention d'autorisations d'exploitation ou à déclaration préalable, en application en France de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et en application des réglementations équivalentes dans les autres pays. Les emballages sont, quant à eux, soumis à des réglementations spécifiques, dont la directive européenne 94/62 révisée en 2004 relative aux emballages et déchets d'emballage, intégrant la réduction à la source, la réduction de la teneur en substances dangereuses pour l'environnement, la réutilisation et la valorisation en fin de vie. Les activités du Groupe sont soumises à la directive européenne de 2003 établissant un système d'échange et de quotas d'émission de gaz à effet de serre et, depuis 2005, aux transpositions des Plans Nationaux d'Allocation de Quotas dans l'Union Européenne. Quatre sites du Groupe situés dans l'Union Européenne sont ainsi soumis à quotas, les autres sites ayant un dimensionnement inférieur au seuil minimum d'éligibilité.

Les principaux risques potentiels sont les risques de pollution de l'eau (pollution essentiellement organique et biodégradable), les risques liés aux installations frigorifiques (ammoniac et autres fluides frigorigènes) et au stockage de matières premières (silos farine ou sucre) ou de produits destinés au nettoyage et à la désinfection des installations (produits acides ou basiques), notamment lorsque ces installations sont situées dans des zones habitées. Le Groupe a évalué par des analyses de cycle de vie que, compte-tenu de la nature de ses activités, son impact environnemental est relativement limité.

##### **Politique environnementale**

La politique environnementale de Danone a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des usines et des produits. Dans cette optique, le Groupe a établi en 1996 une charte en matière de protection de l'environnement, qui touche l'ensemble des activités du Groupe (recherche et développement, achats, marketing, production, logistique et siège) et la totalité des pays où Danone est présent. Cette charte vise à la prise en compte systématique de la protection de l'environnement à chaque étape de l'activité, de la conception à la livraison du produit fini, et demande à chaque salarié son implication dans cette démarche de respect de l'environnement. Par ailleurs, dès 1991, une Direction de l'Environnement a été mise en place dans le Groupe afin de définir et coordonner l'application de la politique environnementale. Cette direction s'appuie sur un réseau de correspondants de plus de soixante-dix personnes couvrant le monde entier. Sa politique s'articule principalement autour de trois axes : les activités industrielles, les emballages et les questions liées à l'agriculture.

### ***Activités industrielles***

L'application de la politique environnementale dans les usines comprend trois volets : la mise en conformité avec la réglementation, ce qui va de pair avec la maîtrise des risques environnementaux, la réduction des consommations d'eau et d'énergie et de la production de déchets (programme "usines sobres") et, enfin, la certification ISO 14001 des sites.

*Conformité réglementaire et maîtrise des risques.* Depuis 1995, l'ensemble des sites industriels du Groupe effectue un auto-diagnostic annuel de situation environnementale, évaluation interne qui sensibilise les acteurs de terrain à l'environnement, leur donne une connaissance approfondie des sites et leur permet d'établir un plan d'actions. Afin de s'assurer de la conformité réglementaire et de renforcer la maîtrise des risques, le Groupe a mis en place depuis 2000 un programme d'audits de ses usines réalisés essentiellement par un cabinet spécialisé. L'analyse porte sur de multiples critères : permis d'exploitation, approvisionnement en eau, rejets, émissions atmosphériques, stockage des matériaux, installations de réfrigération, énergie, bruit, management de l'environnement, sols, déchets, etc. Les conclusions de cette analyse donnent lieu à des recommandations sous forme de plans d'actions chiffrés et priorisés. A fin 2005, la plupart des usines ont été auditées, à l'exception des usines acquises récemment. Au vu des résultats de ces audits et des plans d'actions menés, Danone estime qu'il n'existe pas de risque majeur susceptible d'affecter gravement l'environnement.

*Réduction des consommations de ressources naturelles.* Engagé en 1995, le programme "usines sobres" vise à réduire les consommations d'eau et d'énergie ainsi que la production de déchets. Il répond à la volonté du Groupe de promouvoir un mode de fonctionnement économe et durable, en s'astreignant à n'utiliser que les ressources strictement indispensables à son activité. Les ratios moyens du Groupe sur la période 2002-2005 (eau totale par tonne de produit, énergie thermique par tonne de produit, énergie totale par tonne de produit) enregistrent une baisse significative. Par ailleurs, en 2005, le taux de valorisation des déchets industriels a été de l'ordre de 75 %. Des objectifs ont été fixés en septembre 2001 par le Comité Exécutif du Groupe en matière de réduction des ratios de consommation d'eau et d'énergies sur la période 2000-2010 : 30 % pour la consommation d'eau et d'énergie thermique et 20 % pour l'énergie totale (thermique et électrique), ce qui constitue une réponse significative du Groupe à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Management environnemental.* Le Groupe a mis en place un système de management environnemental lui permettant de s'assurer que l'environnement est bien pris en compte dans toutes les usines. Au 31 décembre 2005, 84 sites (industriels, sièges sociaux et centres de recherche) étaient certifiés ISO 14001, soit environ 42 % des sites du Groupe. En cas d'accident environnemental, une organisation est en place dans toutes les usines et les sociétés pour faire face à une situation de crise et réduire les conséquences éventuelles de cet accident. Un guide de gestion des situations d'urgence environnementale a été diffusé début 2001 à toutes les usines et est remis à jour annuellement.

### ***Emballages***

Pour le Groupe, le respect de l'environnement passe aussi par la maîtrise des emballages des produits qu'il commercialise. Ainsi, dès 1992, Danone a été à l'origine de la société Eco-Emballages qui vise à développer la collecte et le recyclage des emballages en France. Dans 17 pays européens, Danone participe activement à la fin de vie des emballages par l'intermédiaire des organismes du type « Point Vert ». Par ailleurs, le Groupe s'efforce de réduire le plus possible les emballages à la source, par des allègements sensibles du poids des unités d'emballages : le Groupe s'est ainsi fixé un objectif de réduction du poids de ses emballages de 10 % en 10 ans. En 2005, 24 filiales ont suivi le ratio poids d'emballage/poids produit de leurs 10 références les plus importantes. De plus, le Groupe s'est doté d'un réseau de correspondants qui s'attachent à sensibiliser et à former les différents intervenants dans le développement de produits et le marketing, grâce notamment à l'édition d'un guide de conception écologique des emballages et d'un outil d'évaluation de l'impact environnemental.

## **Agriculture**

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du Groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, le Groupe encourage les agriculteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. Le Groupe a mis en place des opérations pilotes dans des exploitations céréalières, laitières et fruitières pour tester ces méthodes qui limitent au strict minimum l'usage des engrais et des produits phytosanitaires sans nuire à la compétitivité des exploitations. Il souhaite diffuser celles-ci progressivement dans les exploitations qui approvisionnent ses usines. Depuis 2002, le Groupe a fondé avec Nestlé et Unilever une association dénommée *Sustainable Agriculture Initiative* (SAI). Il s'agit de partager avec d'autres industriels, en liaison avec les agriculteurs et les consommateurs, les expériences d'agriculture durable, d'abord en Europe, puis dans le monde. L'agriculture durable, telle que la conçoit SAI, est un concept un peu plus large que celui de l'agriculture raisonnée, car il prend en compte des éléments relatifs à la consommation de ressources naturelles (liés à l'énergie, par exemple) et à l'impact économique et social des activités sur les communautés locales. L'agriculture raisonnée peut être considérée comme une première étape vers l'agriculture durable. SAI a défini en 2003 les pratiques agricoles durables pour la production de céréales et du lait dans le monde. En 2004, l'ensemble des éleveurs laitiers du groupe Danone a été audité selon un référentiel interne couvrant la qualité, la traçabilité et la sécurité alimentaire. Depuis 2005, ces audits couvrent également les aspects environnementaux.

### **Protection de la ressource en eau**

En 1998, Danone et son pôle Boissons se sont associés à la Convention de Ramsar pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de formation et de communication sur la conservation et l'utilisation des zones humides. La Convention de Ramsar, signée en 1971, regroupe 138 pays qui se sont engagés dans des politiques en faveur des zones humides — marais, tourbières et autres retenues d'eaux naturelles de plaine et d'altitude — qui filtrent l'eau de pluie et alimentent les nappes souterraines. Ces zones jouent un rôle fondamental pour la préservation de la ressource et de la qualité de l'eau. Depuis 2002, sur l'initiative du Groupe, a été créé le fonds Danone — Evian, destiné à soutenir des projets de protection et de gestion durable de la ressource et de la qualité de l'eau. Le fonds, doté d'un montant d'un million d'euros, est géré par la Convention de Ramsar avec la participation du Conservatoire du Littoral.

A titre d'exemple, le gisement hydrominéral d'Evian fait l'objet d'une protection particulière. La zone reconnue d'infiltration de l'eau, qui donne naissance à l'eau minérale d'Evian, s'étend sur 34 km<sup>2</sup> à une altitude moyenne de 850 mètres. L'impluvium a été particulièrement préservé, 85 % de la surface étant constitués de forêts, de prairies naturelles et de tourbières. Les activités humaines se résument à la présence de quelques villages et d'une agriculture artisanale basée principalement sur la production fromagère. En 1992, la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, en collaboration avec les pouvoirs publics, a créé l'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian (APIEME), qui a permis de lancer et de subventionner des actions concrètes : extension du réseau d'assainissement, expérimentation de nouvelles pratiques agricoles moins polluantes et mise aux normes des bâtiments d'élevage.

En 2004, le Groupe a établi une charte de protection des impluviums et a réalisé un inventaire complet des sources qu'il utilise, de leurs risques et de leur niveau de protection. En 2005, le Groupe a déployé un outil permettant d'identifier de façon plus fine l'ensemble des risques liés à ses 78 sources, afin notamment de mettre en place des plans d'action pour réduire ces risques. Par ailleurs, le Groupe favorise l'échange de bonnes pratiques entre les différents responsables de la gestion des sources.

### **Formation et information des salariés**

Le Groupe s'efforce de sensibiliser chaque collaborateur à l'impact environnemental de ses activités au quotidien grâce à des outils de communication variés et adaptés à chaque cible. Chaque année, environ



15 000 salariés suivent des sessions de sensibilisation/formation à l'environnement. De plus, un programme spécifique de formation à la protection de l'environnement et à la protection des biens en usine est proposé à tous les ingénieurs industriels. Depuis 2000, un site Intranet permet de diffuser l'actualité des usines du Groupe en matière d'environnement, de faire connaître les outils de la politique environnementale et de partager les expériences. La Direction de l'Environnement dispose par ailleurs d'outils de diffusion d'informations et a animé en 2005 un réseau mondial de 72 coordinateurs environnement, situés en Europe, en Amérique du Sud et en Chine.

#### **Dépenses et investissements environnementaux**

En 2005, les investissements pour la protection de l'environnement se sont élevés à environ 16 millions d'euros, soit environ 2,6 % des investissements industriels totaux du Groupe et le Groupe estime que dans un avenir proche ces investissements ne devraient pas augmenter de façon significative. Les principaux investissements se répartissent ainsi : investissements eau pour 44 % (traitement de l'eau, stations d'épuration, économies de consommation), déchets pour 14 % (amélioration de la collecte, stockage, tri) et énergie pour 7 % (économies de consommation, passage à des énergies plus propres).

Les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement se sont élevées à environ 33 millions d'euros en 2005. Elles comprennent la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets et les taxes autres que les cotisations sur les emballages. Ces dernières se sont élevées à 63 millions d'euros en 2005.

Par ailleurs, les amendes, les pénalités et les dédommagements versés à des tiers au titre de l'environnement ont été inférieurs à 0,2 million d'euros en 2005. Aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 31 décembre 2005.

#### **4.7 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES**

Le Groupe Danone a une politique globale de couverture financière basée sur des évaluations techniques rigoureuses et faisant appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

La politique de couverture des risques est uniforme pour l'ensemble des sociétés dont le Groupe a le contrôle opérationnel. Cette politique se décline comme suit :

- Les risques traditionnels potentiellement majeurs (dommages aux biens, pertes d'exploitation, responsabilité civile) : ils sont négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales avec des assureurs internationaux de premier rang. Les couvertures sont en « tous risques sauf » sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables, mais relativement faibles, par rapport à celles accordées à des groupes de taille comparable, pour tenir compte de la gestion autonome des filiales. Les limites de garanties sont fixées sur la base des scénarios catastrophes estimés selon les règles du marché des assurances. Les couvertures ont été renouvelées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la base des conditions applicables en 2004 mais pour une durée ferme de deux ans. Le budget global de ces programmes était de 31 millions d'euros en 2005.
- Les risques spéciaux, potentiellement significatifs, et qui exigent un traitement centralisé : entrent dans cette catégorie la couverture des risques politiques, la couverture de la responsabilité des mandataires sociaux, la couverture contre les actes de fraude ainsi que contre divers risques (retraits de produits, risque crédit, risque environnement). Ces risques sont couverts en fonction des capacités disponibles sur les marchés, sur la base des scénarios de sinistres d'intensité probable. Dans le cadre des risques politiques, outre le maintien d'une répartition géographique équilibrée des activités du Groupe, Danone a mis en place, dans les principaux pays dits sensibles, un programme de couverture visant à minimiser les

conséquences financières d'éventuelles mesures de nationalisation. Le budget global de cette catégorie de couvertures est de 6,5 millions d'euros par an.

- Les risques traditionnels courants, qui nécessitent une gestion locale : entrent dans cette catégorie la couverture des flottes de véhicules, les garanties transport de marchandises, les accidents du travail (dans les pays où ceux-ci relèvent de l'assurance privée), et les assurances spécifiques à certains pays. Ces assurances sont négociées et gérées conformément aux pratiques et réglementations locales, dans le cadre de directives précises données et contrôlées par le Groupe. Le budget des primes est intégré à celui des risques spéciaux mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une bonne maîtrise des risques, Danone pratique une politique d'auto-assurance au travers de sa filiale de réassurance Danone Ré, société consolidée dans les comptes du Groupe. Cette politique d'auto-assurance porte sur un certain nombre de risques, dont la connaissance de la fréquence et de l'impact financier permet une bonne visibilité sur les coûts. Celle-ci concerne essentiellement (i) les couvertures de dommages aux biens, de transport, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile d'une grande majorité des sociétés du Groupe (ces programmes d'auto-assurance sont limités aux sinistres de fréquence, avec un plafond maximum de 7,5 millions d'euros par sinistre) et (ii) les rentes invalidité, éducation, décès concernant les filiales françaises. En outre, une couverture dite « stop loss » permet de protéger Danone Ré contre toute dérive de fréquence des sinistres. La gestion de ces programmes d'auto-assurance est confiée à des gestionnaires et assureurs professionnels et le montant des provisions est calculé par des actuaires indépendants.

#### **4.8 RISQUES DE MARCHE**

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. Dépendant de la Direction Financière, le Département Trésorerie est en charge de cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils nécessaires (salle des marchés, logiciels de *front* et de *back office*) pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'Audit Interne. Enfin, un reporting mensuel détaillé est communiqué à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

##### **Risques de liquidité**

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, ainsi que les engagements reçus des organismes financiers, figurent dans la Note 15 des annexes aux comptes consolidés.

##### **Risques de change et de taux d'intérêt**

###### ***Risques liés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt***

*Risques liés aux variations des taux de change.* Le Groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2005 environ 51 % de son chiffre d'affaires et 60 % de son résultat opérationnel courant en euros. Cependant, une part importante de l'actif, du passif, des ventes et des résultats est exprimée dans d'autres devises, notamment en yuans chinois, en dollars américains et devises qui lui sont corrélées, en livres sterling ou en zlotys polonais. De ce fait, le Groupe subit les effets des fluctuations de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euro des comptes des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à d'autres devises, la valeur en euro de la contribution aux résultats consolidés et à la situation financière des filiales du Groupe établissant leurs comptes dans ces autres devises diminue.

Les ventes et les dépenses des filiales du Groupe sont généralement exprimées dans la devise de leur pays, à l'exception des importations, des exportations et des transactions financières, qui font l'objet de

couvertures de change. Le Groupe estime donc que son exposition locale aux fluctuations de devises a été et continuera d'être limitée. Cependant, du fait de la stratégie de croissance internationale suivie par le Groupe, la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidés devrait continuer d'augmenter.

Lors de la préparation de ses comptes consolidés, le Groupe utilise les taux de change de fin de période pour la conversion des données du bilan (sauf si des taux élevés d'inflation locale appellent l'utilisation d'autres taux de change) et les taux de change moyens de la période (calculés en prenant la moyenne du taux de change à la fin de chaque mois pendant la période) pour la conversion des données du compte de résultat et de la variation de la trésorerie.

Conformément aux pratiques comptables du Groupe, les différences engendrées par la conversion en euros des comptes des sociétés étrangères sont incluses dans les capitaux propres jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

*Risques liés aux variations des taux d'intérêt.* Le financement de l'ensemble des filiales du Groupe est centralisé et la Direction Financière du Groupe utilise des instruments financiers pour réduire l'exposition nette du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2005, en tenant compte des instruments de couverture du risque de taux, la dette nette<sup>(1)</sup> du Groupe était essentiellement à taux fixe. Par conséquent, l'exposition du Groupe a une variation des taux d'intérêt est très peu significative.

#### ***Politique de gestion des risques de variation des taux de change et d'intérêt***

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans un objectif exclusif de gestion des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations liées à cette gestion sont effectuées en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction Générale de Danone. Ces opérations sont centralisées au niveau du Groupe.

Concernant le risque de taux, le but de la gestion est de minimiser le coût de la dette nette globale du Groupe et de limiter dans la durée les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt, en situant la dette nette dans une répartition taux fixe/taux variable validée par la Direction Générale.

Concernant le risque de change, le but est de couvrir (i) sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale réalisée par les filiales dans une devise autre que leur devise fonctionnelle, et (ii) les risques portant sur l'actif net de certaines filiales et participations opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

*Gestion des risques de variation des taux d'intérêt.* Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de variation des taux d'intérêt sont principalement des contrats d'échange ("swaps") et d'options de taux ("caps", "floors" et "swaptions") négociés de gré à gré avec des contreparties de premier rang. Les montants nominaux des instruments financiers en portefeuille aux 31 décembre 2004 et 2005, ainsi que leur date d'échéance et leur juste valeur sont repris en Note 24 des annexes aux comptes consolidés. Les informations relatives au taux d'intérêt des différentes composantes de la dette financière du Groupe sont reprises en Note 15 des annexes aux comptes consolidés.

*Couverture des risques de variation des cours de change sur les importations, les exportations, les transactions financières et les investissements nets en devises.* La politique du Groupe à l'égard des fluctuations des cours de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette par devise et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

<sup>(1)</sup> La dette nette utilisée pour mesurer la sensibilité à la variation des taux d'intérêt correspond aux dettes financières nettes des valeurs mobilières de placement et des disponibilités. Elle exclut les dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires dans la mesure où ces dernières ne portent pas intérêt.

Le Groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des options de change et des cross-currency swaps, conclus avec des contreparties de premier rang. Les montants nominaux des instruments financiers en portefeuille aux 31 décembre 2004 et 2005, ainsi que leur juste valeur, sont repris en Note 24 des annexes aux comptes consolidés.

### Flux prévisionnels de trésorerie

#### *Flux prévisionnels de trésorerie relatifs aux instruments financiers de gestion du risque de taux d'intérêt*

Les tableaux ci-dessous indiquent les flux de trésorerie prévisionnels significatifs relatifs (i) aux instruments financiers dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2005 et soumis aux risques de marché (variations des taux d'intérêt), et (ii) aux dettes et actifs financiers figurant au bilan du Groupe au 31 décembre 2005. Ces flux de trésorerie prévisionnels ont été déterminés sur la base des taux d'intérêt applicables (EURIBOR 1 mois : 2,40 %, EURIBOR 3 mois : 2,49 % et taux d'intérêt applicables dans les pays hors France) au 31 décembre 2005 et des cours de change au 31 décembre 2005.

Les flux de trésorerie prévisionnels relatifs aux instruments dérivés en portefeuille au 31 décembre 2005 utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de variation des taux d'intérêt sont présentés ci-dessous, avec leur date d'échéance :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Après 2010</u>
	(En millions d'euros)					
<b>Swaps de taux :</b>						
Euros						
• taux fixes :						
– à payer ( <i>taux moyen</i> : 4,1 %) . . . . .	(9)	(6)	(1)	–	–	–
– à recevoir ( <i>taux moyen</i> : 2,4 %) . . . . .	1	–	–	–	–	–
• taux variables						
– à payer ( <i>Euribor 3 mois</i> ) . . . . .	(1)	–	–	–	–	–
– à recevoir ( <i>Euribor 3 mois</i> ) . . . . .	6	3	1	–	–	–
Autres devises						
• taux fixes :						
– à payer ( <i>taux moyen</i> : 5,4 %) . . . . .	(4)	(1)	–	–	–	–
• taux variables						
– à recevoir . . . . .	4	1	–	–	–	–

Les options qui ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre 2005 ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus.

Les flux de trésorerie prévisionnels relatifs aux intérêts sur les dettes et actifs financiers figurant au bilan du Groupe au 31 décembre 2005 et faisant pour partie l'objet d'une couverture par les instruments financiers mentionnés précédemment sont présentés ci-dessous, avec leur date d'échéance. Les flux de trésorerie relatifs aux remboursements des dettes financières et aux cessions des valeurs mobilières de placement ne sont pas inclus ci-dessous :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Après 2010</u>
	(En millions d'euros)					
Dettes financières						
• taux fixe ( <i>taux moyen</i> 5,5 %) . . . . .	(4)	(3)	(2)	(1)	(1)	–
• taux variable ( <i>Euribor 1 mois et Euribor 3 mois</i> ) . . . . .	(56)	(41)	(24)	(8)	(3)	(2)
Disponibilités nettes des dettes financières à moins d'un an ( <i>Euribor 1 mois</i> ) . . . . .	(1)	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières de placement ( <i>Euribor 1 mois</i> ) . . . . .	58	53	47	18	1	–

### *Flux prévisionnels de trésorerie relatifs aux instruments financiers de gestion du risque de change*

Les flux de trésorerie prévisionnels relatifs aux instruments financiers en portefeuille au 31 décembre 2005 pris en couverture de l'exposition du Groupe aux risques de variation des taux de change sont présentés ci-dessous, avec leur date d'échéance, et selon la nature de la transaction qu'ils couvrent : transactions commerciales anticipées d'une part, et transactions financières et couverture d'investissements nets en devises, d'autre part. Ces flux de trésorerie sont déterminés sur la base des taux à terme applicables :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>Après</u> <u>2007</u>
	(En millions d'euros)		
Transactions commerciales anticipées :			
A recevoir :			
▪ Livre Sterling	(23)	-	-
▪ Zloty polonais	(45)	-	-
▪ Dollar américain	(54)	-	-
▪ Autres devises	(31)	-	-
A livrer :			
▪ Livre Sterling	214	41	-
▪ Peso mexicain	82	5	-
▪ Dollar canadien	53	4	-
▪ Yen japonais	83	30	-
▪ Zloty polonais	46	-	-
▪ Autres devises	152	13	-
Transactions financières et couvertures d'investissements en devise :			
A recevoir :			
▪ Dollar de Singapour	(157)	-	-
▪ Livre Sterling	(24)	-	-
▪ Autres devises	-	-	-
A livrer :			
▪ Dollar de Hong Kong	157	-	-
▪ Livre Sterling	25	-	-
▪ Couronne tchèque	2	44	-
▪ Peso mexicain	30	-	-
▪ Zloty polonais	5	44	20
▪ Autres devises	64	53	20

Les flux de trésorerie relatifs aux options de change sont inclus lorsque celles-ci sont dans la monnaie au 31 décembre 2005.

### **Risques sur actions**

Comme indiqué dans le paragraphe 21.1.3 - Actions propres, le Groupe détenait, au 28 février 2006, 19 663 325 actions propres pour une valeur totale de 1 159 millions d'euros (19 715 829 actions propres au 31 décembre 2005 pour une valeur totale de 1 149 millions d'euros). Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés à hauteur de leur coût de revient.

Sur la base du cours de clôture de l'action GROUPE DANONE au 28 février 2006 (soit 97 euros), la valeur de marché des actions propres détenues à cette date (soit 19 663 325 actions) s'élevait à 1 907 millions d'euros. Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action GROUPE DANONE résulterait en une variation de 190 millions d'euros de la valeur de marché des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2005, les titres de participation comprenaient des titres cotés dont la valeur de marché, telle que reflétée au bilan, s'élevait à 263 millions d'euros. Ces titres sont principalement constitués de la participation minoritaire du Groupe dans les sociétés Wimm Bill Dann, ONA, Shanghai Bright Dairy et Scottish & Newcastle plc. Au 28 février 2006, l'ensemble des titres Scottish & Newcastle plc avait été cédé.

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des titres de créances négociables et des OPCVM monétaires, sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible. Les autres immobilisations financières comprennent notamment, à hauteur de 214 millions d'euros, des valeurs mobilières de placement monétaires en cantonnement des provisions pour risque dommages et prévoyance ainsi que d'autres titres de placement destinés à être détenus jusqu'à leur échéance.

Les fonds de retraite du Groupe, dont la valeur de marché s'élevait à 150 millions d'euros au 31 décembre 2005, sont investis en actions à hauteur de 38 %, conformément à la politique définie par les *trustees* qui gèrent ces fonds.

Au 31 décembre 2005, les prêts à plus d'un an comprenaient un montant de 306 millions d'euros au titre d'un crédit vendeur accordé à une société constituée par des fonds d'investissement LBO (*Leverage Buy Out*) dans le cadre de la cession des activités de fromage et de charcuterie de Galbani en 2002. Le remboursement de ce prêt dépend de la valeur future de Galbani et, suite à la cession de Galbani en janvier 2006 par les fonds d'investissement qui l'avaient acquis du Groupe, la Société estime que ce prêt sera intégralement remboursé, probablement avant son échéance prévue en 2013.

## **CHAPITRE 5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE**

### **5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE**

#### **5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial**

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société sont GROUPE DANONE (ci-après « GROUPE DANONE » ou « la Société »).

#### **5.1.2 Numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés**

GROUPE DANONE est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 032 534 RCS Paris.

Le code APE de GROUPE DANONE est le 741J. Il correspond à l’activité d’administration d’entreprises.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de la Société**

GROUPE DANONE a été constituée le 2 février 1899. L’Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 1941 a prorogé la durée de la Société jusqu’au 13 décembre 2040.

#### **5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable**

##### **Siège social**

Le siège social de la Société est situé au 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est le 01 44 35 20 20.

##### **Forme juridique et législation applicable**

La Société, de forme anonyme à Conseil d’Administration, est soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### **5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société**

##### **Historique**

Les origines du Groupe remontent à 1966, lorsque la fusion de deux sociétés verrières françaises, Glaces de Boussois et Verrerie Souchon Neuvesel, a donné naissance à la société Boussois Souchon Neuvesel (“BSN”). En 1967, BSN réalisait un chiffre d’affaires d’environ 150 millions d’euros dans le verre plat et le verre d’emballage. A partir de 1970, le Groupe BSN a engagé une stratégie de diversification dans l’alimentaire et a successivement racheté les Brasseries Kronenbourg, la Société Européenne de Brasseries et la Société Anonyme des Eaux Minérales d’Evian qui, à l’époque, étaient des clients importants de l’activité de verre d’emballage du Groupe BSN. A la suite de ces acquisitions, le Groupe BSN est devenu le leader français de la bière, des eaux minérales et de l’alimentation infantile, qui, à l’époque, était intégrée aux activités de la société Evian. En 1973, BSN et Gervais Danone, un groupe alimentaire français de produits laitiers et de pâtes, ont fusionné, devenant ainsi le premier groupe alimentaire français, avec un chiffre d’affaires consolidé d’environ 1,4 milliard d’euros, dont 52 % dans l’alimentaire.

Au cours des années 70 et 80, le Groupe BSN, après avoir cédé son activité de verre plat, a concentré son développement sur l’alimentaire et les boissons, principalement en Europe occidentale. Il a ainsi acquis

des brasseries en Belgique, en Espagne et en Italie ; Dannon, le premier producteur de yoghourts aux Etats-Unis ; Générale Biscuit, une société holding française détenant *LU* et d'autres marques de biscuits en Europe ; les filiales "biscuits" de Nabisco Inc. en France, en Italie, au Royaume-Uni et en Asie ; et Galbani, le premier fabricant de fromage en Italie. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 7,4 milliards d'euros en 1989, le Groupe BSN était alors le troisième groupe agroalimentaire diversifié européen et le premier en France, en Italie et en Espagne.

Au début des années 90, le Groupe BSN a adopté une stratégie de consolidation des positions acquises au cours des années précédentes, de développement de synergies en Europe occidentale et d'entrée sur des secteurs en croissance. Le Groupe BSN a, par ailleurs, posé les premiers jalons d'une stratégie de développement hors d'Europe occidentale. Le Groupe BSN a ainsi développé ses activités de façon significative en procédant à un grand nombre d'acquisitions et de constitutions de joint-ventures. En Europe occidentale, par exemple, BSN a acquis Volvic en France afin de renforcer sa position dans les activités d'eau en bouteille. Hors d'Europe occidentale, le Groupe a suivi une politique active d'acquisitions, visant à étendre ses activités au niveau international, en Asie-Pacifique, en Amérique Latine et en Europe de l'Est, ainsi que sur des marchés spécifiques comme l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient.

Pour affirmer son statut de groupe international de l'agroalimentaire et des boissons et pour renforcer sa notoriété, le Groupe BSN a décidé, en 1994, de se rebaptiser Groupe DANONE prenant ainsi le nom de la marque la plus internationale du Groupe, *Danone* (BSN, société-mère du Groupe a, à cette occasion, été rebaptisée GROUPE DANONE).

En 1997, le Groupe a engagé un important programme de recentrage sur trois métiers prioritaires à vocation mondiale (Produits Laitiers Frais, Boissons, Biscuits et Produits Céréaliers). Danone a ainsi procédé à des cessions significatives dans ses activités alimentaires d'épicerie, pâtes, plats cuisinés et confiserie, principalement en France, Belgique, Italie, Allemagne et Espagne. Il a cédé en 1999 et 2003 respectivement 56 % et 44 % du capital de BSN Glasspack, société holding de son activité de verre d'emballage, et en 2000 la plupart de ses activités de Bière en Europe à différents acteurs industriels, dont le groupe Scottish & Newcastle. En 2002, le Groupe a cédé la société Kro Beer Brands détentrice, entre autres, des marques *Kronenbourg* et *1664*, ses activités de fromage et charcuterie italiennes (Galbani), ainsi que ses activités brassicoles en Chine. En 2005, le Groupe a cédé ses activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis et, en janvier 2006, ses activités Sauces en Asie. Par ailleurs, le Groupe a finalisé en 2005 son désengagement des activités brassicoles européennes en cédant sa participation dans Mahou. Les activités cédées depuis 1997 représentaient un chiffre d'affaires global de l'ordre de 5,9 milliards d'euros.

Cette stratégie de recentrage a permis au Groupe de concentrer ses moyens financiers et humains sur des métiers à forte croissance où il occupe une position de leader mondial, et de mener une politique ambitieuse de développement de ses activités internationales hors d'Europe occidentale, tant par la croissance interne qu'au travers d'acquisitions.

Depuis 1998, le Groupe est organisé en trois pôles métiers mondiaux : (i) les Produits Laitiers Frais, qui regroupent les yoghourts, les desserts et les aliments infantiles représentent environ 55 % du chiffre d'affaires consolidé, (ii) les Boissons, qui représentent environ 27 % du chiffre d'affaires consolidé, et (iii) les Biscuits et Produits Céréaliers, qui représentent environ 18 % du chiffre d'affaires consolidé.

### **Faits marquants de l'exercice 2005**

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 13 024 millions d'euros, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à 2004. A périmètre et taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 6,7 %. La marge opérationnelle courante, en hausse pour la onzième année consécutive, s'est améliorée de



25 points de base, en dépit d'une forte augmentation du coût des transports et du prix des matières premières, en particulier les matières plastiques. La marge opérationnelle courante s'est établie à 13,35 % en 2005 contre 13,10 % en 2004.

Dans le cadre d'une stratégie destinée à pérenniser la dynamique de croissance rentable de ses activités, le Groupe a notamment procédé aux opérations suivantes :

- en janvier 2005, le Groupe a finalisé la cession d'Italacqua (Boissons – Italie) et a procédé aux apports de ses activités Biscuits en Argentine et au Brésil à la société Bagley LatinoAmerica constituée avec le groupe Arcor ;
- en avril 2005, le Groupe et The Coca-Cola Company ont conclu un accord modifiant les termes de leur partenariat pour la distribution en Amérique du Nord des eaux en bouteilles du Groupe. Dans le cadre de cet accord, The Coca-Cola Company a racheté la participation de 49 % détenue par le Groupe dans CCDA Waters ;
- en août 2005, le Groupe a cédé ses activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, générant une plus-value nette de 473 millions d'euros, et a annoncé être en cours de cession de ses activités Sauces en Asie ;
- en novembre 2005, suite à la décision de se désengager de l'activité eaux en bonbonnes (Home and Office Delivery ou « HOD ») aux Etats-Unis, le Groupe a cédé au fonds d'investissement Kelso les actifs détenus dans la société DS Waters, LP. L'accord signé avec Kelso intégrait le rachat simultané par le Groupe de la participation détenue par Suntory dans DS Waters, LP, conformément aux conditions de l'option de vente qui lui avait été consenti. Finalisée en novembre 2005, cette cession a généré une moins-value nette de 313 millions d'euros ;
- en décembre 2005, le Groupe a finalisé son désengagement des activités brassicoles européennes en cédant sa participation minoritaire dans Mahou. Cette cession a généré une plus-value nette de 292 millions d'euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2005, à la suite de rumeurs d'Offre Publique d'Achat sur la Société, l'AMF avait ouvert une enquête qui a abouti à ce qu'aucun grief n'a pu être établi au titre d'un quelconque manquement au règlement général de l'AMF.

Enfin, à la fin de l'exercice 2005, dans le cadre de la revue de ses actifs non courants, le Groupe a constaté une perte de valeur de 53 millions d'euros relative à l'écart d'acquisition de la société Danone Waters of Canada (HOD – Canada) et une perte de valeur de 51 millions d'euros relative à sa participation minoritaire dans la société Bakoma (Produits Laitiers Frais – Pologne).

#### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2005**

Comme indiqué dans la Note 15 des annexes aux comptes consolidés, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de ses obligations convertibles le 2 janvier 2006, pour un montant de 70 millions d'euros.

Le 12 janvier 2006, le Groupe a annoncé la cession de ses activités Sauces en Asie pour un montant de 190 millions d'euros, réalisant ainsi une plus-value supérieure à 100 millions d'euros.

En janvier 2006, les fonds d'investissement auxquels le Groupe avait cédé Galbani en 2002 ont annoncé avoir eux-mêmes cédé leur participation dans la société fromagère italienne. Cette cession rend probable le remboursement, avant son échéance en 2013, du prêt accordé par le Groupe à ces fonds d'investissement.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

### 5.2.1 Principaux investissements des exercices 2004 et 2005

#### Investissements industriels

Les investissements industriels ont atteint 607 millions d'euros en 2005 contre 520 millions d'euros en 2004 (représentant respectivement 4,7 % et 4,2 % du chiffre d'affaires consolidé). Le Groupe mène depuis plusieurs années une politique de maîtrise de ses investissements industriels. Les montants engagés au cours de l'exercice 2005 intègrent, à hauteur d'environ 40 %, des investissements de capacité dans les pays « Nouvelles Frontières », à forte croissance de chiffre d'affaires (Russie, Mexique, Chine, Indonésie et Etats-Unis), avec notamment :

- une augmentation des capacités de production des activités Boissons en Indonésie, en raison notamment de lancements prévus de nouveaux produits ;
- la poursuite des investissements visant à augmenter la capacité de production de l'usine de produits laitiers frais à Tchekov, en Russie ;
- l'augmentation des capacités de production de Wahaha en Chine, avec notamment des investissements dans de nouvelles lignes d'embouteillage ;
- le doublement de la capacité de production en produits biologiques de Stonyfield aux Etats-Unis ;
- des investissements de production aux Etats-Unis dans le cadre du lancement de la gamme de produits probiotiques *Activia* en janvier 2006.

Les montants engagés au cours de l'exercice 2004 intégraient (i) des investissements de capacité en Europe, pour répondre à la croissance des ventes d'*Actimel* et (ii) des investissements de capacité dans les pays « Nouvelles Frontières ». L'un des investissements majeurs de l'exercice 2004 était relatif à l'usine de production de produits laitiers frais à Tchekov, en Russie.

#### Investissements financiers

Les investissements financiers se sont élevés à 636 millions d'euros en 2005 contre 98 millions d'euros en 2004. Les investissements financiers de l'exercice 2005 sont principalement relatifs à :

- l'acquisition de la participation détenue par le groupe Suntory dans DS Waters, LP, suite à l'exercice de l'option de vente qui avait été consentie par le Groupe à Suntory, ainsi que le rachat des engagements financiers de DS Waters, LP. La totalité des actifs détenus par DS Waters, LP a été cédée en novembre 2005 au fonds d'investissement Kelso ;
- l'acquisition d'une participation complémentaire de 3,22 % dans Danone Asie, société holding qui détient les participations du Groupe dans la région Asie-Pacifique. A l'issue de cette acquisition, le pourcentage de détention du Groupe dans Danone Asie a été porté de 93,56 % à 96,78 % ;
- l'acquisition d'une participation complémentaire de 29 % dans Sotubi (Biscuits – Tunisie), portant ainsi le pourcentage de détention du Groupe dans cette société à 49 % ;
- l'acquisition de la société égyptienne de produits laitiers frais Olait (rebaptisée Danone Dairy Egypt).

Les investissements financiers de l'exercice 2004 étaient principalement relatifs à l'acquisition d'un pourcentage complémentaire dans la société Zywiec Zdroj (Boissons – Pologne), portant la participation du Groupe de 88 % à 100 %, à l'acquisition des actifs de la société Chock & Rolls (Biscuits – Russie) ainsi qu'à l'acquisition d'une participation dans la société Bonafont Garrafones y Servicios (HOD – Mexique).

Par ailleurs, les rachats d'actions intervenus dans le cadre des programmes autorisés par les Assemblées Générales des exercices 2003 à 2005 ont représenté un investissement de 685 millions d'euros en 2005 contre 226 millions d'euros en 2004.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours**

Les principaux investissements actuellement en cours sont relatifs à des extensions de capacité dans les pays « Nouvelles Frontières ». Par ailleurs, dans le cadre de la prise de participation complémentaire dans Sotubi (voir ci-dessus), le Groupe et ses partenaires dans Sotubi ont signé un partenariat en vue de développer le marché des biscuits en Algérie, via notamment la création d'une société commune. Une nouvelle usine de production est en cours de construction à Alger.

### **5.2.3 Principaux investissements futurs**

#### **Investissements industriels**

Tout comme en 2005, le Groupe prévoit, en 2006, de continuer son effort d'investissement dans les pays « Nouvelles Frontières ». Le Groupe prévoit également d'augmenter ses capacités de production dans les eaux aromatisées en France ainsi que dans les produits laitiers frais en Turquie et en Argentine.

Le Groupe prévoit que les investissements industriels devraient représenter environ 4,7 % de son chiffre d'affaires en 2006.

#### **Investissements financiers**

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de développement international, le Groupe continuera, chaque fois que des opportunités se présenteront, à procéder à des acquisitions pour renforcer ses différents pôles d'activités.

Par ailleurs, la Société et ses filiales ont conclu différents accords prévoyant le rachat par le Groupe des participations détenues par des tiers dans certaines sociétés contrôlées ou mises en équivalence, au cas où ces actionnaires souhaiteraient céder leur participation (voir Notes 4 et 24 des annexes aux comptes consolidés). Aucun investissement significatif à l'échelle du Groupe n'est actuellement considéré comme probable au titre des ces accords, à l'exception de l'exercice en 2006 des options relatives à Danone Asie, Danone Roumanie (Produits Laitiers Frais – Roumanie) et Bolshevik (Biscuits – Russie), pour un montant total d'environ 120 millions d'euros. A l'issue de l'exercice de ces options, le Groupe détiendra une participation de 100 % dans Danone Asie et Danone Roumanie et de 92,53 % dans Bolshevik.

Enfin, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 un projet de résolution concernant l'autorisation d'acquérir un nombre maximal de 18 millions d'actions propres, pour un prix maximum d'achat de 120 euros par action, ce qui représenterait un investissement maximum de 2 160 millions d'euros. Le Groupe envisage de procéder, en 2006, à des rachats d'actions propres pour un montant compris entre 600 et 800 millions d'euros.

La Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer le programme de rachat d'actions propres et/ou de recourir à l'endettement à court ou moyen terme pour couvrir les besoins additionnels qui excéderaient l'autofinancement.

## CHAPITRE 6 APERCU DES ACTIVITES

Sauf indication contraire, toutes références aux “marchés” de produits en particulier ou aux parts de marché concernent les marchés de produits emballés, et excluent les produits qui peuvent être commercialisés ou vendus autrement. Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché et aux positions sur le marché sont basées sur les volumes vendus. Toutes références aux parts de marché ou aux positions du Groupe sur le marché sont issues d'évaluations internes, pouvant être basées sur des études de marché externes.

Toutes références aux “Produits Laitiers Frais”, à l'activité ou à un marché de produits laitiers concernent les produits laitiers conditionnés et excluent le lait, la crème et le beurre.

Toutes références aux “Eaux conditionnées” concernent les eaux embouteillées ainsi que les eaux vendues dans des grands contenants (eaux en bonbonnes).

### 6.1 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

#### Généralités

Le Groupe est un acteur clé de l'industrie alimentaire mondiale, avec un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 1,7 milliard d'euros en 2005. Le Groupe opère sur trois marchés : (i) les Produits Laitiers Frais, (ii) les Boissons, et (iii) les Biscuits et Produits Céréaliers.

En volume, le Groupe est le premier producteur mondial de produits laitiers frais, le second producteur mondial de biscuits et produits céréaliers et le premier producteur mondial ex-aequo d'eau conditionnée. Certains produits et marques du Groupe sont leaders sur les marchés nationaux et internationaux, tels que *Danone* (*Dannon* aux Etats-Unis), première marque mondiale de produits laitiers frais, *Evian*, première marque mondiale d'eau en bouteilles, *Volvic*, l'autre grande marque internationale d'eau minérale plate du Groupe, *LU*, première marque européenne de biscuits, *Wahaha*, première marque chinoise d'eau en bouteilles et *Aqua*, la marque leader sur le marché indonésien de l'eau conditionnée. Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'alimentation infantile en France au travers de sa filiale Blédina. Globalement, environ 80 % du chiffre d'affaires mondial est réalisé avec des positions de n°1 local.

La marque *Danone* (*Dannon* aux Etats-Unis) représente environ 48 % des ventes du Groupe et a enregistré au cours de l'exercice 2005 une croissance interne de près de 7 %. Elle est principalement utilisée pour les produits laitiers frais, mais également pour l'eau en bouteilles aux Etats-Unis et dans certains pays européens, ainsi que pour des biscuits en Asie. Par ailleurs, environ 67 % des ventes du Groupe sont réalisées sous quatre marques (*Danone*, *Lu*, *Evian*, *Wahaha*). Le chiffre d'affaires de ces quatre marques a connu un taux de croissance interne de près de 7 % en 2005.

En outre, le Groupe a développé deux gammes de produits probiotiques connus sous les noms d'*Actimel* d'une part et *Activia* ou *Bio* d'autre part, ainsi qu'une gamme de produits allégés connu sous les noms de *Taillefine*, *Vitalinea* ou *Ser*. Ces marques atouts, qui sont progressivement étendues à l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est présent, ont représenté 48 % de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe en 2005.

Le principal produit d'exportation de Danone est l'eau en bouteilles, essentiellement sous les marques *Evian* et *Volvic*. L'eau d'*Evian* a été exportée dans plus de 120 pays en 2005 et détient de très fortes positions au Royaume-Uni, en Allemagne et au Japon. *Volvic* est la marque leader des eaux plates en Allemagne et la première eau importée au Japon.

Le Groupe mène par ailleurs une politique de croissance interne et externe visant à établir un équilibre géographique entre pays développés et pays émergents. Dans ce cadre, le Groupe a identifié de

nouvelles frontières géographiques qui constituent des relais de croissance, à savoir la Chine, l'Indonésie, le Mexique, la Russie et les Etats-Unis dans les produits laitiers frais. Ces nouvelles frontières géographiques ont représenté 25 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2005.

### **Achats de matières premières**

Les besoins de Danone en matières premières concernent principalement : (i) les matières nécessaires à la production de produits alimentaires et de boissons, notamment le lait, les fruits, la farine, le sucre, le cacao et les matières grasses (les "matières premières alimentaires"), et (ii) les matières nécessaires à l'emballage des produits, en particulier les plastiques et le carton (les "emballages"). Les matières premières énergétiques représentent une part plus limitée des achats du Groupe.

**Matières premières alimentaires.** Le lait constitue, en valeur, la principale matière première achetée par le Groupe. Dans chaque pays où Danone utilise du lait pour la production de ses produits laitiers, ses filiales opérationnelles signent généralement des contrats avec des producteurs locaux ou des coopératives. En Europe, le prix du lait est essentiellement fixé par l'Union Européenne ou maintenu par les gouvernements au moyen de quotas et de droits de douane, de sorte que seule une faible portion des achats est directement soumise aux fluctuations des cours mondiaux. En 2005, le prix du lait est resté stable en Europe de l'Ouest, alors qu'il était orienté à la hausse en Europe de l'Est et aux Amériques. Les autres matières premières alimentaires, essentiellement les préparations à base de fruits, le sucre, le cacao, la farine et les matières grasses végétales, sont gérées dans le cadre d'une politique d'achat globalisée au niveau mondial ou régional, permettant d'obtenir des synergies de volumes et de compétences. Les achats de sucre et de cacao donnent lieu à un suivi plus spécifique justifié par une structure de marché concentrée et un nombre réduit d'intermédiaires contrôlant la majeure partie de l'offre.

**Emballages.** Les achats d'emballages sont gérés via des programmes d'achats mondiaux ou régionaux permettant d'optimiser les compétences et les effets volumes. En effet, les prix sont influencés par l'offre et la demande au niveau mondial et régional, par les cycles économiques mais aussi par les capacités de production installées et le prix du pétrole. Le PET et les plastiques, qui figurent parmi les principales matières premières d'emballage achetées par le Groupe, ont vu leur prix fortement varier en Europe et en Asie en 2004 et 2005, en raison notamment de la fluctuation du prix du pétrole. Les autres grandes matières premières d'emballage, telles le carton, n'ont pas enregistré d'évolution significative de prix à l'échelle du Groupe sur la période.

### **Nutrition – Santé**

La stratégie du Groupe repose sur le développement de produits à forte composante nutrition/santé. Le Groupe pense en effet que l'alimentation joue un rôle primordial pour favoriser le bien-être et la santé. Cette conviction a été réaffirmée année après année et a inspiré la Charte Alimentation Nutrition Santé de Danone, qui a été publiée en mars 2005. Cette Charte réaffirme les cinq convictions et les neuf engagements du Groupe en matière de nutrition/santé. Parmi ces neuf engagements figurent l'appui à la recherche en nutrition et santé, le dialogue avec les scientifiques, le partage des connaissances avec le monde scientifique, les professionnels de la santé et le public ainsi que l'information des consommateurs, via notamment l'étiquetage nutritionnel des produits.

### **Clients, distribution, marketing**

**Clients.** Bien que les destinataires finaux des produits du Groupe soient les consommateurs, Danone réalise une part importante de ses ventes avec de grands groupes de distribution. Le secteur de la distribution est engagé depuis plusieurs années dans une phase importante de concentration. Ainsi, sur de nombreux marchés, les trois premiers clients du Groupe représentent une part significative des ventes. Cette concentration, particulièrement avancée en Europe, devrait continuer de progresser en Amérique du

Nord et dans les pays émergents. En 2005, les dix premiers clients mondiaux du Groupe ont représenté environ 30 % du chiffre d'affaires consolidé. Six d'entre eux sont d'origine française. Carrefour, premier client du Groupe, représente à lui seul environ 9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe a établi des partenariats globaux avec ses principaux distributeurs. Ces partenariats portent entre autres sur la politique d'expansion géographique, la collaboration logistique ou encore la gestion de la sécurité alimentaire. Les aspects relatifs à la politique tarifaire, qui reste du ressort de chaque filiale, sont exclus de ces contrats.

Certaines chaînes européennes de distribution ont connu, au cours de ces dernières années, une expansion internationale rapide qui a permis au Groupe d'accélérer son expansion géographique et le développement de ses marques. Ces distributeurs cherchent en effet à développer, dans ces nouvelles zones géographiques, la commercialisation de produits de qualité à marque, vecteurs pour eux de croissance et de rentabilité.

**Distribution.** Bien que constitués de situations différentes du fait des particularismes locaux, les modèles de distribution du Groupe s'articulent autour de deux grands schémas : les flux à destination de la grande distribution d'une part, et les flux à destination des points de vente du commerce traditionnel, d'autre part.

Ainsi, dans les pays émergents, et principalement en Asie et en Amérique Latine, une part significative des ventes de Danone demeure réalisée dans le commerce traditionnel, grâce à des réseaux de distribution capillaires le plus souvent contrôlés par le Groupe. Une force de distribution constitue un atout compétitif indéniable dans les pays où le commerce traditionnel et les supermarchés non organisés représentent encore une part significative des ventes de produits alimentaires. Ainsi, en Amérique Latine, une part importante des ventes de produits laitiers frais est réalisée au travers de ces réseaux de distribution de proximité : en Argentine, en particulier, le Groupe bénéficie d'un système de distribution qui permet, par capillarité, de livrer plus de 75 000 points de vente grâce à une flotte de plus de 1 000 camions. De même, en Indonésie, la filiale du Pôle Boissons, Aqua, a bâti un système de distribution en signant des accords avec 70 distributeurs exclusifs qui assurent 80 % des livraisons en s'appuyant eux-mêmes sur un réseau de grossistes qui couvrent la plus grande partie du territoire indonésien. Ce sont au total 10 000 camions estampillés *Aqua* qui circulent chaque jour en Indonésie pour desservir 1,3 million points de vente.

Le Groupe a bâti au cours des dernières années des positions de leader sur le marché des eaux en bonbonnes en Amérique Latine, en Asie et plus récemment en Europe. Cette activité implique une vente directe aux consommateurs (HOD ou « Home and Office Delivery » – par exemple en Europe) ou par l'intermédiaire de magasins de détail franchisés (par exemple Robust en Chine).

Le Groupe mène une politique permanente de rationalisation de ses flux logistiques pour accroître la qualité de service tout en réduisant ses coûts. Cette politique s'articule autour d'une réflexion permanente sur les schémas organisationnels et les solutions mises en œuvre, notamment au travers d'une externalisation de sa distribution en collaboration avec des intervenants spécialisés.

Le Groupe a pris différentes initiatives de collaboration avec les grands distributeurs afin d'accélérer le développement de ses catégories de produits et d'optimiser les flux de marchandises et les niveaux de stocks de ses clients. Il s'agit notamment de la démarche "ECR" ("*Efficient Consumer Response*"). Outre la gestion des stocks, le réapprovisionnement automatique et la livraison "en flux tendus", l'ECR a pour objet de collaborer avec la distribution sur la gestion de la demande, pour apporter une réponse optimale aux attentes du consommateur dans les points de vente. Pour ce faire, le Groupe a mis en place avec ses principaux clients des systèmes de gestion partagée des approvisionnements qui permettent de coordonner le niveau de stocks entre les magasins, les entrepôts des clients et les entrepôts de Danone. Le Groupe

s'associe également avec ses clients pour développer des événements marketing, tels que les promotions communes dans le cadre d'occasions spécifiques.

**Marketing.** Les stratégies publicitaires et promotionnelles constituent un élément clé dans la réussite de la stratégie du Groupe axée sur l'innovation, la force des marques et le leadership. Le Groupe, qui mobilise des moyens financiers très importants pour garantir le succès de sa stratégie, estime qu'en termes de pourcentage des ventes, les montants engagés en publicité devraient au moins se maintenir dans les années à venir.

Afin d'accroître son efficacité, le Groupe conduit depuis plusieurs années une politique d'optimisation des moyens engagés grâce à une focalisation de ses actions sur un nombre limité de marques. Dans les faits, cette politique s'est traduite par une utilisation toujours plus large des marques leaders, telles *Danone* ou *Tallegine/Vitalina* aujourd'hui utilisées à la fois dans les Produits Laitiers Frais, les Boissons et les Biscuits et Produits Céréaliers. Chaque filiale du Groupe conduit par ailleurs, sur la base d'une méthodologie interne, une segmentation annuelle de son portefeuille de marques afin de permettre une affectation optimale des moyens publicitaires et promotionnels.

Les entités opérationnelles de Danone, dans chaque activité et sur chaque marché géographique, mettent au point leurs propres stratégies publicitaires, promotionnelles et commerciales, en adéquation avec les habitudes de consommation locale. Cette décentralisation vise à conférer la proximité, la souplesse et la réactivité nécessaires à une adaptation permanente à des conditions de marché en constante mutation. Afin de garantir la cohérence des politiques menées, un partage optimum des savoir-faire et une optimisation des coûts, le Groupe dispose d'une Direction des Stratégies Commerciales et de structures transversales de marketing.

Le Groupe estime que le marketing relationnel, visant à créer une relation directe avec les consommateurs, devrait continuer de se développer. Cette stratégie s'articule, en France, autour d'une base de données de 4 millions de foyers, animée par un programme relationnel personnalisé et segmenté par profil de consommateur. En janvier 2006, ce programme de marketing relationnel a été rénové avec le lancement de « Danone et vous ». Ce nouveau dispositif de communication vise à fournir aux consommateurs plus d'informations, de conseils et de transparence sur leur alimentation. Il comprend notamment un guide annuel dédié à la nutrition et à la santé, un magazine *Danone et vous* centré sur les familles avec enfants ainsi qu'un site Internet dédié.

## **Concurrence**

Les concurrents de Danone, dans ses métiers, sont de grands groupes internationaux de l'agroalimentaire et des boissons comme Nestlé, Kraft, PepsiCo, Coca-Cola, des sociétés plus petites spécialisées dans certaines gammes de produits ou certains marchés et des chaînes de distribution offrant des produits génériques ou leurs marques propres. La présence de nombreux acteurs, tant locaux qu'internationaux, fait du secteur des boissons et des aliments conditionnés un marché fortement concurrentiel. Le Groupe estime que le succès de sa stratégie de croissance rentable repose avant tout sur la qualité, la praticité, l'accessibilité et le caractère innovant des produits mis sur le marché, ainsi que sur l'image forte véhiculée par ses marques dans les domaines aussi importants que la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire. Considérant que le succès dans l'industrie agroalimentaire se construit avant tout sur la base de positions locales fortes, le Groupe cherche à occuper une position de numéro 1 dans chacun des pays où il est présent. Cette stratégie permet de construire une relation pérenne, équilibrée et constructive avec la grande distribution en disposant de produits incontournables, vecteurs de croissance et de rentabilité pour chacune des parties.

En Europe occidentale, le caractère relativement mature des marchés rend plus difficile tout gain significatif de parts de marché. Le Groupe y conduit une stratégie visant à se démarquer de ses

concurrents par des produits innovants à forte valeur ajoutée, répondant à une préoccupation croissante des consommateurs pour une alimentation à caractère santé/bien-être. Cette démarche s'accompagne d'un soutien publicitaire important s'appuyant sur un portefeuille de marques toujours plus concentré.

En Amérique du Nord, les marchés des produits alimentaires et des boissons sont relativement matures et la concurrence y est forte. Face à des concurrents constitués pour l'essentiel de grands groupes, Danone axe sa stratégie sur son expérience dans le domaine de la gestion des produits santé à valeur ajoutée et sur sa capacité à exploiter localement la diversité de son portefeuille mondial de produits.

Dans le reste du monde, essentiellement les pays émergents, le Groupe fait face à une concurrence importante dans ses trois métiers. Cette concurrence se caractérise par la présence de nombreux acteurs locaux commercialisant le plus souvent des produits d'entrée de gamme à bas prix, mais vient aussi d'acteurs internationaux qui désirent pénétrer ou accroître leur présence sur ces marchés à fort potentiel. Dans ces zones, la stratégie du Groupe repose sur la commercialisation de produits de qualité, porteurs d'un message santé/sécurité fort et accessibles au plus grand nombre.

### **Systemes d'Information**

En 2004, le Groupe a mis en place une organisation de ses systèmes d'information qui permet notamment d'optimiser et de rationaliser les investissements informatiques tout en favorisant les synergies au niveau mondial.

**Themis.** Depuis quelques années, le Groupe est en cours de déploiement d'un système d'information intégré (Themis) à partir d'une architecture SAP. L'année 2005 a été marquée par une activité importante de déploiement dans le Pôle Boissons, notamment en Angleterre et en France, ainsi que dans le Pôle Produits Laitiers Frais au Portugal et au Mexique. En 2005, environ 57 % des ventes mondiales ont été réalisées par des filiales ayant implanté Themis.

Dans le prolongement du déploiement de Themis, de nouveaux projets sont à l'étude dans d'autres domaines opérationnels comme la gestion des entrepôts et des stocks ou la gestion de la maintenance industrielle. Ces extensions doivent être mises en oeuvre dans des sites pilotes en 2006 (Etats-Unis pour la gestion d'entrepôts, France et Allemagne pour la maintenance industrielle) puis seront déployées dans les autres filiales du Groupe à partir de 2007.

Après une phase pilote dans 3 usines (Biscuits en République Tchèque, Boissons en France, Produits Laitiers Frais en Pologne), le projet ISIS (pilotage de la performance industrielle) est également en phase de déploiement dans différents sites industriels du Groupe.

**Recherche et Développement.** Dans le domaine de la recherche et du développement, la vitesse de conception et de mise sur le marché d'un nouveau produit, ainsi que la sécurisation de son lancement, sont des facteurs importants de succès. La mise en oeuvre du système *Artemis*, qui regroupe au sein d'un même outil toutes les informations nutritionnelles et de sécurité alimentaire relatives aux ingrédients utilisés par Danone, ainsi qu'un moteur d'aide à la formulation produit, permet aux équipes de recherche et développement d'accélérer les phases de conception et de sécuriser les lancements de produits. Il est actuellement en cours de déploiement dans différentes unités opérationnelles du Groupe.

**Supply Chain.** Le Groupe mène depuis plusieurs années une démarche d'optimisation de ses processus achats et de sa chaîne d'approvisionnement, dans l'objectif d'améliorer son efficacité en amont ainsi que la collaboration avec ses fournisseurs. Cette démarche a été menée parallèlement à la création en 2000, avec Nestlé, Henkel et SAP, de CPG Market, société qui a été revendue à Accenture à la fin de l'année 2004. Elle offre aux fournisseurs et aux industriels une gamme de solutions technologiques, comme des sites d'appels d'offres et d'enchères (eSourcing) ainsi qu'une plate-forme transactionnelle



d'échange de messages EDI pour l'automatisation et la dématérialisation des documents, de la commande jusqu'à la facture (eSupply Chain).

A ce jour, plus de 40 entités opérationnelles du Groupe utilisent l'outil eSourcing de CPGmarket pour réaliser plus de 50 % de leurs achats sur tous les marchés.

Le Groupe est par ailleurs en cours de déploiement de l'outil eSupply Chain et, en 2005, 105 « couples » Fournisseurs-Industriels ont été mis en place. Ce programme sera étendu en 2006 et 2007 à toutes les filiales du Groupe en Europe et en Amérique du Nord, soit plus de 50 sites industriels.

**Commercial et Marketing.** Dans les domaines commercial et marketing, différents projets achevés en 2005 ont permis au Groupe de développer son savoir-faire en vue d'assurer une meilleure performance auprès de ses clients, dont notamment :

- la création de sites Internet permettant le partage d'informations sur les produits du Groupe, tel que [www.danonefoodservice.com](http://www.danonefoodservice.com),
- la création d'une vidéothèque marketing permettant un travail collaboratif entre les agences, les acteurs de la création produit et les équipes marketing du Groupe, et
- le déploiement d'un système de pilotage de l'activité sur les points de vente dits de « Proximité » sur plusieurs marchés majeurs.

## 6.2 PRINCIPAUX MARCHES

Les tableaux ci-dessous présentent les activités du Groupe par zone géographique (Europe, Asie et Reste du Monde) et par pôle d'activité.

### Zones géographiques

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires net et le résultat opérationnel courant consolidés des activités du Groupe en Europe, en Asie et dans le Reste du Monde, pour les exercices 2004 et 2005.

	Exercice clos le 31 décembre			
	2004		2005	
	(En millions d'euros, sauf %)			
<b>Chiffre d'affaires net<sup>(1)</sup></b>				
Europe <sup>(2)</sup> .....	8 096	66,0 %	8 179	62,8 %
Asie .....	1 965	16,0 %	2 235	17,2 %
Reste du Monde .....	2 212	18,0 %	2 610	20,0 %
Total .....	<u>12 273</u>	<u>100,0 %</u>	<u>13 024</u>	<u>100,0 %</u>
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(1)</sup></b>				
Europe .....	1 209	75,2 %	1 266	72,8 %
Asie .....	259	16,1 %	256	14,7 %
Reste du Monde .....	220	13,7 %	314	18,1 %
Frais centraux non répartis <sup>(3)</sup> .....	(80)	(5,0) %	(98)	(5,6) %
Total .....	<u>1 608</u>	<u>100,0 %</u>	<u>1 738</u>	<u>100,0 %</u>

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires net ou résultat opérationnel courant des sociétés après élimination des ventes entre sociétés appartenant à la même zone et des cessions entre zones.

<sup>(2)</sup> La France représente environ 35,3 % du chiffre d'affaires net de la zone Europe en 2005 (36,8 % en 2004).

<sup>(3)</sup> Les frais centraux non répartis représentent le solde des charges du Groupe qui n'ont pas été affectées aux pôles opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente par pôle d'activité le chiffre d'affaires net et le résultat opérationnel courant consolidés du Groupe pour les exercices 2004 et 2005.

	Exercice clos le 31 décembre			
	2004		2005	
	(En millions d'euros, sauf %)			
<b>Chiffre d'affaires net<sup>(1)</sup></b>				
Produits Laitiers Frais .....	6 510	53,0 %	7 184	55,1 %
Boissons <sup>(2)</sup> .....	3 201	26,1 %	3 473	26,7 %
Biscuits et Produits Céréaliers <sup>(3)</sup> .....	2 562	20,9 %	2 367	18,2 %
Total .....	<u>12 273</u>	<u>100,0 %</u>	<u>13 024</u>	<u>100,0 %</u>
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(1)</sup></b>				
Produits Laitiers Frais .....	917	57,0 %	1 019	58,6 %
Boissons <sup>(2)</sup> .....	493	30,7 %	474	27,3 %
Biscuits et Produits Céréaliers <sup>(3)</sup> .....	278	17,3 %	343	19,7 %
Frais centraux non répartis .....	(80)	(5,0) %	(98)	(5,6) %
Total .....	<u>1 608</u>	<u>100,0 %</u>	<u>1 738</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Chiffre d'affaires net ou résultat opérationnel courant des sociétés après élimination des ventes entre sociétés appartenant au même pôle et des cessions internes. Les cessions internes correspondent à des ventes de produits entre sociétés appartenant à des pôles différents. Elles s'élèvent à 20 millions d'euros en 2005 et à 21 millions en 2004.

(2) Les activités Boissons en Italie, cédées en janvier 2005, n'ont été consolidées que sur l'exercice 2004.

(3) En 2004, les activités Biscuits au Royaume-Uni et en Irlande, cédées, n'ont été consolidées que sur les 9 premiers mois de l'année. Par ailleurs, les activités Biscuits en Amérique Latine n'ont été consolidées que sur l'exercice 2004.

**Produits Laitiers Frais.** Avec un chiffre d'affaires d'environ de 7,2 milliards d'euros en 2005, représentant environ 4,1 millions de tonnes vendues, Danone est le premier producteur mondial de produits laitiers frais avec une part de marché mondiale d'environ 18 % et une part de marché moyenne pondérée de ses filiales consolidées dans 30 pays d'environ 30 %. Son poids relatif est ainsi quatre fois supérieur à celui de son premier concurrent. L'activité de ce pôle repose essentiellement sur les yoghourts et produits assimilés qui constituent près de 95 % de son chiffre d'affaires, le solde étant représenté par les aliments infantiles vendus essentiellement en France sous la marque *Blédina*.

**Principaux marchés.** Le chiffre d'affaires de ce pôle est réalisé à hauteur de 70 % en Europe et de 30 % dans le Reste du Monde. En Europe, les principaux marchés de Danone pour les Produits Laitiers Frais sont la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Bénélux et l'Italie, qui, ensemble, ont représenté près de 50 % du chiffre d'affaires du Pôle en 2005. Dans le reste du monde, les principaux marchés du Groupe sont les Etats-Unis, le Mexique et l'Argentine.

En France, Danone est leader du marché des produits laitiers frais, avec plus d'un tiers du marché total. Il y commercialise des yoghourts et produits assimilés et d'autres produits laitiers essentiellement sous la marque *Danone*. Le Groupe est également leader du marché français des produits d'alimentation infantile avec la marque *Blédina*. Les ventes du Pôle en France ont connu une croissance négative en 2005 et 2004 en raison notamment d'un contexte de consommation difficile en France et de la concurrence des marques distributeurs et des discounters.

En Espagne, le Groupe détient 56,33 % de Danone S.A., premier producteur espagnol de produits laitiers frais avec une part de marché d'environ 46 %. En Italie, Danone est le leader italien des yoghourts avec une part de marché d'environ 25 %.

En Allemagne, Danone est le leader d'un marché relativement fragmenté. Danone est également présent (i) en Belgique et au Portugal, avec des positions de n°1, par l'intermédiaire de filiales produisant

localement et (ii) aux Pays-Bas, au Danemark, au Royaume-Uni, en Autriche, en Suisse, en Finlande, en Suède et en Grèce, par l'intermédiaire de filiales commerciales et de franchisés offrant les gammes de produits Danone.

Avec l'acquisition en 2002 de la marque *Shape*, qui est n° 3 au Royaume-Uni sur le segment des produits laitiers allégés, le Groupe occupe la seconde position du marché britannique des produits laitiers frais.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, Danone est le premier producteur de produits laitiers frais en Pologne, Hongrie, République Tchèque, Bulgarie, Roumanie et en Turquie. Dans tous ces pays, Danone possède une des plus fortes notoriétés au sein des marques alimentaires. Le Groupe occupe une position de n°2 en Russie, pays qui constitue l'une des nouvelles frontières géographiques du Groupe en raison de son potentiel de croissance et dans lequel les capacités industrielles sont en forte croissance. Le Groupe dispose par ailleurs d'une présence commerciale en Ukraine, en Croatie et dans les Pays Baltes.

Danone est le premier producteur de produits laitiers frais, en valeur et en volume, en Amérique Latine. Le Groupe occupe ainsi une position de leader au Mexique, en Argentine et au Brésil. En Amérique du Nord, le Groupe occupe une position de leader au Canada et une position de numéro 2 aux Etats-Unis. L'activité Produits Laitiers Frais aux Etats-Unis, qui réunit les sociétés Dannon Company et Stonyfield Farm, le leader sur le marché des produits organiques, constitue à l'instar de la Russie l'une des nouvelles frontières géographiques du Groupe en raison de son potentiel de croissance.

Dans la zone Asie-Pacifique, le Groupe est présent en Australie et au Japon, par voie de licences ou de joint-ventures. En 2003, le Groupe a renforcé sa présence au Japon à la suite de l'acquisition d'une participation complémentaire dans Yakult, société avec laquelle le Groupe a signé, début 2004, un accord visant à accélérer la croissance des deux groupes sur le marché de l'alimentation fonctionnelle et à renforcer leurs positions de leaders sur le marché des produits probiotiques. Cet accord s'est notamment traduit, en 2005, par la création d'une société commune en Inde, Yakult Danone India Private Limited, dans l'objectif de développer le marché indien des probiotiques. En Chine, associé à Shanghai Bright Dairy, le Groupe poursuit l'implantation de la marque *Danone* sur un marché de taille encore modeste où la gamme *Activia* a été lancée à la fin de l'année 2005. En 2005, le Groupe a par ailleurs ouvert à Shanghai un nouveau centre de recherche et développement dans l'objectif, notamment, d'accélérer son implantation sur le marché des produits laitiers frais en Asie.

En 2005, le Groupe a renforcé sa présence dans la zone Afrique du Nord/Moyen Orient, notamment en Egypte, où il a acquis la société Olait, et en Arabie Saoudite, où il a pris le contrôle de la société Al Safi Danone Company qui occupe une position de numéro 1 sur son marché. Le Groupe détient également des participations minoritaires dans les principaux producteurs de produits laitiers frais au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Israël, lesquels ont tous des positions de premier plan dans leur pays respectif. Par ailleurs, le Groupe est présent en Afrique du Sud avec une participation majoritaire dans la société Danone Clover.

*Principales marques.* Le Groupe a développé deux gammes de produits laitiers probiotiques connues sous les noms d'*Actimel* d'une part et *Activia* ou *Bio* d'autre part, une gamme de produits allégés connue sous les noms de *Taillefine*, *Vitalinea* ou *Ser*, ainsi qu'une gamme de fromages frais destinés aux enfants connue sous les noms de *Danonino*, *Danimals* ou *Petit Gervais*.

Porté par les préoccupations de santé et les nombreuses découvertes scientifiques, le marché des probiotiques est l'un des segments les plus dynamiques du marché des produits laitiers frais. Ainsi, *Actimel*, produit laitier probiotique qui aide au renforcement des défenses naturelles, est commercialisé

depuis plus de dix ans et continue d'enregistrer une très forte progression de ses ventes. Son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a progressé de plus de 19 % en 2005, pour atteindre près de 890 millions d'euros. La croissance d'*Actimel*, qui représente en 2005 près de 18 % de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, provient à hauteur de 63 % de quatre pays : l'Espagne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Par ailleurs, les forts taux de croissance enregistrés en 2005 en Argentine, Pologne et Russie confirment le potentiel de ce type de produits dans les pays en développement. De même, la gamme de produits probiotiques pour la facilitation du transit, commercialisée sous le nom d'*Activia*, a connu une forte croissance au cours des dernières années. Son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a progressé de près de 36 % en 2005, pour atteindre près de 845 millions d'euros. La croissance a été particulièrement forte dans les pays d'Europe de l'Est, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Mexique et au Brésil. La gamme, qui devrait continuer d'être introduite dans de nouveaux pays, a été lancée aux Etats-Unis en janvier 2006.

*Petit Gervais aux fruits*, le fromage frais destiné aux enfants, est aujourd'hui consommé dans 35 pays. La croissance est portée par une stratégie d'innovation permanente et d'adaptation locale (d'un pays à l'autre la gamme porte un nom différent : *Danonino*, *Danimals* ou *Petit Gervais*). Son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a progressé de près de 8 % en 2005, pour atteindre près de 736 millions d'euros. Par ailleurs, en 2004, *Petit Gervais aux fruits* a fait l'objet d'une rénovation organoleptique et d'adaptations nutritionnelles. Afin d'identifier les attentes des consommateurs, une série d'études a été menée auprès d'enfants de 5 à 8 ans dans les 35 pays où ce produit est commercialisé. Ces études se sont traduites par une évolution des recettes dans chacun de ces pays.

*Nouveaux produits*. Danone s'efforce en permanence d'introduire de nouveaux produits et de nouvelles gammes en veillant à garantir une diffusion mondiale aussi large et rapide que possible des concepts à fort potentiel. Parallèlement, le Groupe mène une politique active de relance de produits existants visant à toujours mieux répondre aux attentes des consommateurs, tant en termes de formulation que de format ou de conditionnement. Le dynamisme du Pôle est fortement lié à sa capacité à déployer, décliner et adapter très rapidement dans de nombreux pays des concepts globaux avec ses différentes gammes de produits.

En 2005, plusieurs lancements ont confirmé cette capacité du Pôle à innover et à adapter localement des concepts globaux. Ainsi :

- aux Etats-Unis, le Groupe a lancé dans trois villes la boisson *DanActiv*, un produit laitier probiotique qui est la déclinaison locale d'*Actimel* ;
- au Canada, le Groupe a lancé *Cardivia*, le premier yaourt sans gras enrichi en omega 3 d'origine marine. Selon les premières études, les omegas 3 d'origine marine jouent un rôle important sur la santé cardiovasculaire ;
- en France, le Groupe a rénové la gamme *Taillefine* et a lancé avec succès la gamme *Taillefine* « double zéro » (0 % de sucres ajoutés et 0 % de matières grasses) ainsi que la gamme pour enfants *Mon Premier Danone*, qui est destinée aux enfants de 6 à 24 mois.

Par ailleurs, en janvier 2006, le Groupe a lancé en France *Senja*, une spécialité au soja 100 % végétale, sans lactose et sans cholestérol.

*Tendances du marché*. De manière générale, le marché des produits laitiers frais a progressé régulièrement au cours des dernières années à travers le monde. Il a continué d'afficher une croissance assez soutenue en Europe occidentale, tirée par l'innovation et le dynamisme des produits à positionnement santé. Aux Etats-Unis, le marché des produits laitiers frais a connu une accélération certaine au cours des derniers exercices, faisant de celui-ci l'un des plus dynamiques de l'industrie agroalimentaire dans le pays. Danone occupe une position de numéro 2 sur ce marché. Dans les pays émergents, les marchés ont globalement connu une évolution favorable, notamment en Turquie, en Argentine et au Mexique. Le Groupe estime que l'introduction de nouveaux produits, notamment les

produits “santé”, les produits pour enfants ainsi que les versions “à boire”, permettront à Danone de poursuivre le renforcement de sa position sur ce marché. En outre, le Groupe espère que le développement de produits nouveaux à forte valeur ajoutée contribuera à accroître la valeur totale du marché.

Danone prévoit par ailleurs une poursuite de la croissance de la demande d'aliments pour enfants en France, provenant, d'une part, du passage du “fait maison” à l'alimentation préparée, sous l'influence des nouveaux modes de vie, et d'autre part, du succès rencontré par les nouvelles gammes de produits innovants mises sur le marché, lesquelles allient praticité et qualités nutritionnelles.

**Boissons.** Le pôle Boissons regroupe les activités du Groupe dans les eaux naturelles, les « Aquadrinks » (boissons aromatisées à base d'eau naturelle et boissons au thé) et les boissons fonctionnelles. Le chiffre d'affaires du pôle Boissons, de 3,5 milliards d'euros en 2005, a été réalisé pour 40 % en Europe, 47 % en Asie et 13 % dans le Reste du Monde.

Groupe Danone est le premier producteur mondial ex-aequo (en volume) d'eau conditionnée, avec deux des cinq premières marques mondiales d'eau embouteillée (*Evian* et *Volvic*) et la première marque mondiale d'eau conditionnée (*Aqua* - Indonésie). Avec environ 19 milliards de litres d'eau conditionnée commercialisés en 2005, le Groupe détient une part de marché mondiale de l'ordre de 12 %. Danone occupe la seconde place en Europe, la première place en Asie-Pacifique et est un acteur majeur en Amérique Latine.

**Principaux marchés et marques.** Le Groupe détient en Europe occidentale, où il existe une longue tradition de consommation d'eau embouteillée, des parts de marché importantes avec ses marques d'eaux plates et gazeuses. Le premier marché du Groupe sur le segment de l'eau en bouteilles est la France, où il détient environ 22 % du marché national en volume, essentiellement grâce à ses marques *Evian*, *Volvic*, *Badoit*, *Salvetat* et *Arvie*. Danone est également le premier producteur d'eau en bouteilles en Espagne, avec plus de 21 % du marché, grâce à ses marques *Lanjarón*, *Font Vella* et *Fonter*. En Grande-Bretagne, marché en forte croissance sur le segment de l'eau plate, le Groupe occupe une position de leader, avec une part de marché de près de 28 % grâce à *Evian* et *Volvic*. En Allemagne, le Groupe est leader sur le segment de l'eau plate avec une part de marché d'environ 24 %. Par ailleurs, avec la constitution de The Danone Springs of Eden BV en septembre 2003, en partenariat avec Eden Springs Ltd, le Groupe détient une position de numéro 2 sur le marché européen de l'eau en bonbonnes.

En Europe de l'Est, le Groupe occupe une position de leader en Pologne, premier marché de la région, grâce à sa filiale *Zywiec Zdroj* et à la joint-venture *Polska Woda*, créée en 2000 avec le groupe italien *San Benedetto*. Par ailleurs, Danone a renforcé sa présence en Turquie suite au rachat fin 2003 de la participation de 50 % détenue par son partenaire *Sabancı* dans *Danone Hayat*.

Dans la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient, le Groupe est présent au Maroc, où il a pris en 2001, en collaboration avec l'ONA, une participation de 30 % dans *Sotherma*, une des sociétés leader dans l'eau embouteillée au Maroc.

Aux Etats-Unis, le Groupe est présent sur le segment premium des eaux en bouteilles grâce à la marque *Evian*, dont la commercialisation est assurée depuis juillet 2002 par *The Coca Cola Company*. En 2005, le Groupe et *The Coca-Cola Company* ont conclu un accord prévoyant une augmentation de 20 % des investissements publicitaires et promotionnels sur la marque *Evian*. Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, le Groupe a cédé à *The Coca-Cola Company* sa participation dans *CCDA Waters*, société créée en 2002 pour assurer la distribution des eaux du Groupe aux Etats-Unis. Enfin, après une revue stratégique des perspectives de développement du marché local du HOD, le Groupe a décidé de se désengager de ce métier aux Etats-Unis. Le Groupe a ainsi cédé au fonds d'investissement *Kelso* les actifs détenus dans la société *DS Waters, LP*. L'accord signé avec *Kelso* intégrait le rachat simultané par le Groupe de la participation détenue par le groupe *Suntory* dans *DS Waters, LP*, conformément aux conditions de l'option de vente qui lui avait été consenti.

Au Canada, le Groupe occupe une forte position sur le marché des eaux en bouteilles, avec ses marques *Crystal Springs*, *Labrador*, *Naya* et *Evian*. Le Groupe occupe également une position de leader sur le segment des grands contenants livrés à domicile.

En Amérique Latine, le Groupe est le premier acteur de l'eau conditionnée. Avec une part de marché d'environ 36 %, il occupe une position de leader sur le marché mexicain de l'eau en bouteilles au travers de sa filiale Bonafont. Par ailleurs, le Groupe détient une participation de 50 % dans Pureza Aga, acteur majeur du marché mexicain de l'eau en grands contenants livrés à domicile et a renforcé sa présence sur le marché de l'eau en bonbonnes au Mexique à la suite de l'acquisition en 2004 de la société Bonafont Garrafones y Servicios. Par sa taille, le marché mexicain de l'eau embouteillée constitue l'un des premiers marchés mondiaux et le premier marché émergent. Danone est par ailleurs leader sur le marché argentin de l'eau embouteillée, avec comme marques principales *Villa del Sur* et *Villavicencio*, et occupe une position de numéro un du marché de l'eau en Uruguay avec la marque *Salus*.

En Asie, le Groupe est de loin le principal acteur du marché de l'eau conditionnée avec une part de marché globale d'environ 20 % dans la région.

En Chine, le Groupe occupe une position de leader avec environ 25 % du marché de l'eau conditionnée et environ 4 milliards de litres vendus en 2005, principalement sous les marques *Wahaha* et *Robust*. Danone est également leader sur le marché des boissons lactées dans ce pays et est un acteur majeur des marchés du cola et des thés prêts à boire.

En Indonésie, Aqua, société dont le Groupe détient 74 %, est de loin le premier acteur dans ce pays avec plus de 50 % du marché. Une large part de ses activités est réalisée sur le segment des grands contenants. En 2005, Aqua se positionne, avec plus de 4,5 milliards de litres commercialisés, comme la première marque mondiale d'eau conditionnée.

Au Japon, le Groupe a signé en septembre 2002 un accord de partenariat avec le groupe Mitsubishi et Kirin Beverage Corp., l'un des leaders japonais des boissons, dans le but d'accélérer la croissance des ventes de la marque *Volvic* au Japon et de participer au développement du marché des eaux locales. Danone est leader en valeur du marché de l'eau embouteillée au Japon et détient une position dominante sur le segment « premium » des eaux importées avec les marques *Volvic* et *Evian*.

*Nouveaux produits.* L'innovation a, à nouveau, fortement contribué à la croissance, le Groupe confirmant sa capacité à répondre à l'évolution des tendances de consommation.

Sur le segment de l'eau naturelle, le Groupe a pour objectif de rendre plus visible pour les consommateurs le positionnement santé de ses produits. Ainsi, au Mexique, la marque *Bonafont* a axé sa communication sur la fonction « élimination » de l'eau de source. Par ailleurs, dans l'objectif de développer de nouvelles habitudes de consommation, de nouveaux formats ou packaging sont introduits, comme la bouteille 50 cl d'*Evian* lancée en France en 2005.

Le segment des « Aquadrinks » (boissons aromatisées à base d'eau naturelle et boissons au thé), dont les ventes ont été particulièrement dynamiques, s'est enrichi de nouvelles références et marques. Au Mexique, *Levite*, l'eau aromatisée lancée en 2002, a représenté plus de 25 % des ventes de Bonafont en 2005. En Espagne, en Pologne et en Turquie, le Groupe a lancé avec succès une gamme d'eaux aromatisées au cours de l'année 2005. Grâce à ses innovations, le Groupe détient environ 50 % de part de marché des eaux aromatisées en France, avec notamment les marques *Volvic* et *Taillefine*. Par ailleurs, en 2005, le Groupe a enrichi sa gamme *Volvic Thé* avec de nouveaux parfums et occupe une position de numéro 2 sur le segment des boissons au thé.

Le segment des boissons fonctionnelles, qui constitue également un des axes de développement du Groupe, a connu une croissance très significative en 2005. Après le succès de la gamme *Ser* en Argentine,

qui est aujourd'hui leader local du marché des boissons allégées, le Groupe a lancé en 2005 la gamme *Taillefine Fiz* en France, qui est aujourd'hui n° 2 du marché français des boissons allégées. Cette gamme devrait être étendue à de nouveaux pays en 2006. En Asie, le Groupe a continué le déploiement de *Mizone*, boisson fonctionnelle qui a été lancée en Indonésie au cours de l'exercice 2005. Le Groupe a par ailleurs lancé de nouveaux produits dans la région, comme par exemple *Nutri-express* en Chine et *Just Juice Bubbles* en Nouvelle-Zélande.

*Tendances du marché.* L'eau conditionnée constitue, au niveau mondial, l'un des segments les plus dynamiques du secteur alimentaire grâce aux tendances de consommation privilégiant les concepts de santé et de sécurité. Le marché européen, le plus important au monde, continue de connaître une croissance soutenue en dépit d'une consommation par habitant déjà relativement élevée. Hors d'Europe occidentale, la consommation d'eau embouteillée progresse régulièrement. Certains pays, qui disposent déjà d'un marché de taille significative, tels la Chine ou l'Indonésie, affichent des taux de croissance à deux chiffres. Par ailleurs, l'univers des boissons rafraîchissantes et faiblement sucrées à base d'eau est un marché porteur et les boissons aromatisées devraient représenter une part importante de la croissance du Pôle. De même, les boissons fonctionnelles devraient-elles constituer un des axes de croissance du Pôle pour les années à venir.

*Biscuits et Produits Céréaliers.* Avec un chiffre d'affaires d'environ 2,4 milliards d'euros en 2005, représentant environ 1,1 million de tonnes commercialisées, Danone est le second producteur mondial de biscuits et produits céréaliers. Le Groupe produit des biscuits sucrés, représentant plus de la moitié du chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Biscuits et Produits Céréaliers, ainsi que des produits salés, de la panification sèche, des crackers et de la pâtisserie industrielle. La catégorie biscuits garde un fort potentiel de développement avec, dans certaines régions, des taux de croissance supérieurs à ceux de la moyenne des autres catégories de l'agroalimentaire.

*Principaux marchés et marques.* Le chiffre d'affaires du Pôle est réalisé à hauteur de 75 % en Europe et de 25 % en Asie.

La marque *LU* constitue la première marque du Pôle, représentant près de 45 % de son chiffre d'affaires, avec une présence dominante en Europe occidentale. La marque *Danone* est quant à elle utilisée en Asie, notamment en Chine et en Indonésie. Le Groupe dispose par ailleurs dans le monde de diverses marques locales résultant de ses nombreuses opérations de croissance externe réalisées au cours des quinze dernières années.

En Europe occidentale, le Groupe occupe une position de leader, avec de fortes positions de n° 1 en France, au Bénélux, en Grèce et en Finlande. En Italie et en Espagne, le Groupe occupe une position de n° 2. Le Groupe n'est plus présent au Royaume-Uni ni en Irlande, à la suite de la cession en 2004 de ses activités Biscuits dans ces deux pays.

En Europe de l'Est, Danone est de loin le premier acteur de la région, avec une position de leader en Russie, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque et en Slovaquie.

En Amérique Latine, Danone est un acteur important du marché des biscuits et produits céréaliers avec une forte présence au Brésil et en Argentine. En avril 2004, le Groupe a signé un accord avec le groupe Arcor en vue de fusionner leurs activités Biscuits en Amérique du Sud et former ainsi le premier acteur de ce marché dans la région : Bagley LatinoAmerica, la nouvelle société ainsi constituée à laquelle le Groupe a apporté en janvier 2005 les activités Biscuits de Danone Argentina et Danone Brésil, est détenue à 49 % par le Groupe.

Dans la région Asie Pacifique, Danone est le premier acteur sur le marché des biscuits et produits céréaliers. L'un des objectifs du Pôle dans cette région est de développer des produits nutritionnels accessibles financièrement au plus grand nombre. Pour répondre à cette problématique, le Groupe

s'efforce de créer des formats adaptés aux moyens financiers des consommateurs. En Chine et en Inde, deux des trois premiers marchés mondiaux par les volumes consommés, le Groupe y dispose de positions très fortes. *Danone* est en effet la première marque sur le marché chinois et *Britannia* est leader sur le marché indien. Le Groupe dispose également d'une position de leader en Malaisie. En Indonésie, le Groupe continue d'enregistrer une forte croissance de ses activités biscuits à marque *Danone*. Le Groupe est également présent en Nouvelle-Zélande au travers de sa filiale *Griffins*, qui est actuellement en cours de cession.

*Nouveaux produits.* La politique d'innovation s'articule essentiellement autour d'une stratégie de valorisation du biscuit axée sur ses qualités nutritionnelles, d'instauration de nouveaux instants de consommation et de promotion de l'accessibilité prix des produits du Pôle, notamment dans la zone Asie-Pacifique. Par ailleurs, en 2004 et 2005, la stratégie du Pôle en Europe a surtout consisté à rénover les produits existants, dans l'objectif d'en améliorer la qualité nutritionnelle et le goût afin de se différencier des marques distributeurs. Cette stratégie repose notamment sur l'augmentation du contenu des produits en céréales, tout en diminuant la quantité de sucre et de matières grasses, ainsi que sur le développement de produits à céréales complètes.

La gamme « Petit Déjeuner » a continué d'être déployée en Europe et s'est enrichie de nouvelles variétés. Lancée en 1999, cette gamme vise un instant de consommation, le petit déjeuner, pendant lequel la consommation de biscuits reste faible. Les biscuits de la gamme bénéficient des apports du concept EDP (énergie à diffusion progressive), développé par Danone Vitapole, et dont les effets ont été validés par des experts internationaux. Les équipes Recherche et Développement du Groupe ont pu démontrer que certains « glucides complexes » des céréales sont digérés lentement et libèrent sur une durée optimale le glucose indispensable au bon fonctionnement du corps et du cerveau. Grâce à une combinaison originale de formulation de la pâte, de préparation et de cuisson, ce bénéfice nutritionnel a été mis à profit dans la gamme *Prince Petit Déjeuner* qui vise la cible des enfants ainsi que la gamme *LU Petit Déjeuner*, son équivalent pour les adultes. Lancé en France avec succès, le label est également développé en Belgique, Hollande, Italie et Espagne, et s'étend depuis quelques années en Hongrie, en Russie, en Pologne et en République Tchèque. En 2004, le Pôle a enrichi sa gamme « Petit Déjeuner » en lançant les premiers biscuits allégés en sucre.

Par ailleurs, le Pôle a renforcé fin 2004 sa stratégie visant à proposer des produits nutritionnels accessibles à tous. Après le succès de *Biskuat* en Indonésie, le Pôle a lancé en Chine *Ja Gai* un produit enrichi nutritionnellement, notamment au calcium, au prix de 15 cents d'euro.



## **CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME**

### **7.1 DESCRIPTION DU GROUPE**

Une présentation du Groupe figure dans le paragraphe 6.1. La Société est une société holding et à ce titre perçoit des produits de ses participations. Elle remplit également des fonctions de direction, d'assistance et de conseil pour les sociétés du Groupe et à ce titre perçoit des redevances. Pour plus de détails, voir le paragraphe 20.2 – Documents Sociaux, du présent Document de Référence.

## 7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2005

Les pourcentages présentés sont les pourcentages d'intérêt, direct ou indirect, de GROUPE DANONE dans chacune des sociétés au 31 décembre 2005.

POLE PRODUITS LAITIERS FRAIS		POLE BOISSONS		POLE BISCUITS ET PRODUITS CEREAALIERS		AUTRES ACTIVITES ALIMENTAIRES
<b>EUROPE</b>		<b>EUROPE</b>		<b>EUROPE</b>		<b>ASIE</b>
ALLEMAGNE	TURQUIE	ALLEMAGNE	MEXIQUE	ALLEMAGNE	AMERIQUES	CHINE
Danone GmbH 100 %	Danone Tikvesli 100 %	Danone Waters Deutschland 100 %	Bonafont 100 %	Lu Snack Foods 100 %	ARGENTINE/ BRESIL	Amoy Foods Ltd 96,78 % <sup>(3)</sup>
AUTRICHE	UKRAINE	BELGIQUE	Pureza Aga 50 %	Griesson De Beukelaer 40 %	Bagley LatinoAmerica 49 %	Shanghai Amoy Foods 58,07 % <sup>(3)</sup>
Danone Ges.mbH 100 %	Danone 100 %	Danone Waters Brand Benelux 100 %	URUGUAY	BELGIQUE	<b>AFRIQUE &amp; MOYEN-ORIENT</b>	
BELGIQUE	<b>AMERIQUES</b>	ESPAGNE	Salus 58,37 %	Lu Belgie 100 %		
N.V. Danone S.A. 100 %		AGUAS DE LANJARÓN 78,75 %		DANEMARK	EGYPTE	
BULGARIE	ARGENTINE	Dasanbe 50 %	<b>AFRIQUE &amp; MOYEN-ORIENT</b>	Lu Nordic 100 %	Danone Mashreq 99,97 %	
Danone Serdika 100 %	Danone Argentina S.A. 99,45 %	Font Vella 78,01 %	MAROC	ESPAGNE	MAROC	
DANEMARK	Logistica La Serenissima 94,48 %	FRANCE	Sotherma 30 %	Lu Biscuits, S.A. 100 %	Bimo 50 %	
Danone A/S 100 %	BRESIL	Evian (SAEME) 100 %	<b>ASIE</b>	FINLANDE	TUNISIE	
ESPAGNE	Danone Ltda. 100 %	Mont Roucoux 100 %		Lu Suomi 100 %	Société Tunisienne de Biscuiterie 49 %	
Danone S.A. 56,33 %	CANADA	Seat 99,86 %		FRANCE	<b>ASIE</b>	
Danone Canaries (Iltesa) 44,22 %	Danone Inc. 100 %	Smda 100 %	AUSTRALIE	Lu France 100 %		
FINLANDE	MEXIQUE	Volvic 100 %	Frucor Beverages 96,78 %	GRECE	CHINE	
Danone Finlande Oy 100 %	Danone de Mexico 100 %	GRANDE-BRETAGNE	CHINE	Papadopoulos 60 %	Jiangmen Danone Biscuits 96,78 %	
FRANCE	ETATS-UNIS	Danone Waters UK & Ireland 100 %	Aquarius 48,39 %	ITALIE	Shanghai Danone Biscuits Foods Co. Ltd. 87,1 %	
Blédina 100 %	The Dannon Co. 100 %	PAYS BAS	Wahaha Group 49,36 %	Saiwa 100 %		
Danone 100 %	Stonyfield Farm 82,08 %	The Danone Springs of	Robust group 89,04 %	HONGRIE	INDE	
GRANDE-BRETAGNE		Eden BV 66,65 % <sup>(2)</sup>	Shenzhen Health Drinks 96,78 %	Györi Keksz 100 %	Britannia Industries Ltd. 24,66 %	
Danone Ltd 100 %	<b>AFRIQUE &amp; MOYEN ORIENT</b>	POLOGNE	INDONESIE	NORVEGE	INDONESIE	
GRECE	AFRIQUE DU SUD	Polska Woda 50 %	Aqua 71,62 %	Lu Norge 100 %	PT Danone Biscuits 96,78 %	
Danone Grèce 100 %	Danone Clover 55 %	Zywiec Zdroj 100 %	JAPON	PAYS-BAS	MALAISIE	
HONGRIE	Clover Danone Beverages 39,46 %	SUISSE	Kirin Danone Mitsubishi 25 %	Lu Nederland 100 %	Danone Biscuits Manufacturing (M) Sdn Bhd 96,78 %	
Danone Kft 100 %	ALGERIE	Evian Volvic Suisse 100 %	NOUVELLE-ZELANDE	POLOGNE	Danone Snacks Manufacturing (M) Sdn Bhd 96,78 %	
IRLANDE	Danone Djurdjura 51 % <sup>(2)</sup>	TURQUIE	Frucor 96,78 %	Lu Polska 75 %		
Danone Ltd 100 %	ARABIE SAOUDITE	Danone Hayat 100 %		REPUBLIQUE TCHEQUE		
ITALIE	Al Safi Danone Company 50,10 %	<b>AMERIQUES</b>		Opavia Lu 100 %		
Danone SpA 100 %	ISRAËL	ARGENTINE		RUSSIE		
PAYS-BAS	Strauss Dairy 20 %	AGUAS DANONE DE ARGENTINA 100 %		Bolshevik 76,42 %		
Danone Nederland B.V. 100 %	MAROC	CANADA		Chock and Rolls 76,42 %	PAKISTAN	
POLOGNE	Centrale Laitière 29,22 %	Danone Waters of Canada 100 %		SUEDE	Continental Biscuits Ltd 47,90 %	
Bakoma 52,43 % <sup>(1)</sup>	TUNISIE	Danone Naya 100 %		Lu Sverige 100 %		
Danone Sp zoo 100 %	Stial-Socoges 50 %	ETATS-UNIS				
PORTUGAL	EGYPTE	Great Brands of Europe 100 %				
Danone Portugal S.A. 54,38 %	Danone Dairy Egypt (Olait) 100 %					
REPUBLIQUE TCHEQUE	<b>ASIE</b>					
Danone a.s. 98,30 %	JAPON					
ROUMANIE	Calpis Ajinomoto Danone 50 %					
Danone SRL 65 %	Yakult 19,37 %					
RUSSIE	INDONESIE					
Danone Industria 70 %	Danone PT Dairy Indonesia 96,78 %					
Danone Volga 63,54 %						
SUEDE						
Danone AB 100 %						
SLOVENIE						
Danone 100 %						
SLOVAQUIE						
Danone Spol s.r.o 100 %						

(1) Le Groupe ne détient que 18,15 % des droits de vote dans Bakoma.

(2) En vertu du pacte d'actionnaires, les droits de vote sont en substance de 50 %.

(3) Le 12 janvier 2006, le Groupe a cédé ses participations dans Amoy Foods Ltd et Shanghai Amoy Foods

(4) Le Groupe est en cours de cession de sa participation dans Griffin's Foods.

## CHAPITRE 8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 PRINCIPAUX SITES DE PRODUCTION

Danone exploite des sites de production dans le monde entier sur ses marchés principaux. Au 31 décembre 2005, le Groupe possédait 201 usines, dont environ (i) 40 % se situent en Europe (dont 14 % en France, 6 % en Espagne et 20 % dans le reste de l'Europe), (ii) 45 % se situent dans la région Asie-Pacifique, dont 30 % en Chine et 15 % en Nouvelle-Zélande, Inde, Indonésie et dans d'autres pays du Sud-Est et Sud-Ouest asiatique, et (iii) 15 % se situent dans le reste du monde, dont 7 % aux Etats-Unis et au Canada, et 4 % en Argentine, au Brésil et dans des pays d'Amérique Centrale.

Le tableau ci-après indique le nombre total d'usines du Groupe au 31 décembre 2005 et leur production en 2005 par pôle d'activité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

<u>Pôle d'activité</u>	<u>Nombre d'usines<sup>(1)</sup></u>	<u>Production (milliers de tonnes ou millions de litres)</u>
Produits Laitiers Frais . . . . .	47	4 223
Boissons . . . . .	109	12 933
Biscuits et Produits Céréaliers . . . . .	42	692

<sup>(1)</sup> Exclut les 3 usines de Amoy Foods Ltd, société qui a été cédée le 12 janvier 2006.

La politique générale de Danone est de posséder ses usines. Bien que les sites de production de Danone soient nombreux et dispersés géographiquement, certaines usines sont cependant des sites de production particulièrement importants. En 2005, les cinq plus importantes usines de produits laitiers frais de Danone se sont situées en Argentine, en Belgique, au Mexique, aux Etats-Unis et en Arabie Saoudite et ont représenté environ 28 % de la production de produits laitiers frais du Groupe. Les deux plus grands sites de production d'eau embouteillée du Groupe, tous deux situés en France, ont représenté 22 % de la production totale d'eau conditionnée du Groupe en 2005, et les deux plus importants sites de production d'eau en grands contenants, tous deux situés en Indonésie, en ont représenté 9 %. Les cinq plus importantes usines de biscuits et produits céréaliers se situent en Belgique, en France, en Italie et en Indonésie, et ont représenté en 2005 environ 36 % de la production totale de biscuits du Groupe.

La direction du Groupe mène des contrôles réguliers de ses sites de production pour évaluer les possibilités d'amélioration de la productivité, de la qualité, de la protection de l'environnement et de la sécurité. Sur la base de tels contrôles, la Direction établit un plan pour l'expansion, la spécialisation, la remise à niveau et la modernisation ou la fermeture de sites particuliers.

### 8.2 ENVIRONNEMENT ET SECURITE

La réglementation et les risques en matière industrielle et environnementale, ainsi que la politique environnementale menée par le Groupe, sont décrits dans le chapitre 4 – Facteurs de risque du présent Document de Référence.

## CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### Préambule

**Recentrage stratégique.** Dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur ses trois métiers, le Groupe a cédé entre 1997 et 2005 la totalité de ses activités d'épicerie, ses activités d'emballage, ses activités de fromage et charcuterie de Galbani, ses activités brassicoles européennes et ses activités Sauces.

Parallèlement, le Groupe a continué de renforcer ses positions sur ses segments stratégiques, tout en menant une politique visant à pérenniser la croissance rentable de ses activités. Dans ce cadre, le Groupe a conclu entre 2002 et 2005 divers accords de partenariat et a procédé à la cession de certaines de ses participations :

- en 2002, le Groupe a conclu un accord de partenariat avec The Coca Cola Company portant sur la distribution en Amérique du Nord des eaux en bouteilles du Groupe. En 2005, un nouvel accord a été signé prévoyant notamment une augmentation de 20 % des investissements publicitaires et promotionnels sur la marque *Evian*, ainsi que la vente par le Groupe à The Coca-Cola Company de sa participation dans CCDA Waters, société créée en 2002 pour commercialiser les eaux embouteillées du Groupe (notamment les marques *Dannon Water* et *Sparkletts*) aux Etats-Unis.
- en 2003, le Groupe a consolidé sa position sur le marché de l'eau en bonbonnes en Europe en rapprochant ses activités avec celles d'Eden Springs Ltd, au sein de la société The Danone Springs of Eden, BV.
- en 2003 et 2004, le Groupe a sensiblement renforcé sa présence au Japon par l'acquisition d'une participation complémentaire dans Yakult, le leader asiatique des probiotiques dont le Groupe détient désormais 20 % du capital, ainsi que par la signature d'un accord de partenariat avec Yakult portant notamment sur le développement de projets communs en matière de recherche et développement et le développement des produits probiotiques. En 2005, cet accord s'est traduit par la création d'une société commune en Inde, Yakult Danone India Private Limited, dans l'objectif de développer le marché indien des probiotiques.
- en avril 2004, le Groupe et Arcor, premier groupe alimentaire argentin, ont signé un accord en vue de fusionner en 2005 leurs activités Biscuits en Amérique du Sud et former ainsi le premier acteur de ce marché dans la région. Bagley LatinoAmerica, la société ainsi créée, est détenue à 49 % par le Groupe et à 51 % par le groupe Arcor qui en assure le management opérationnel depuis janvier 2005.
- en 2004, le Groupe a cédé ses activités de biscuits au Royaume-Uni et en Irlande et a annoncé la cession, devenue effective début 2005, de ses activités d'eau en Italie.
- en 2005, le Groupe a cédé ses activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis et a annoncé la cession, devenue effective en janvier 2006, de ses activités Sauces en Asie.
- en 2005, le Groupe a cédé sa participation minoritaire dans la société espagnole Mahou, finalisant ainsi son désengagement des activités brassicoles.

**Croissance externe.** Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe examine en permanence les opportunités de croissance externe. Dans ce contexte, Danone peut prendre une participation initiale inférieure à 100 % dans une société cible, y compris, le cas échéant, une participation minoritaire, et conclure simultanément des accords avec les autres actionnaires aux termes desquels Danone pourrait augmenter sa participation et obtenir le contrôle effectif, prendre une participation majoritaire ou devenir entièrement propriétaire de la société.

### ***Mouvements du périmètre de consolidation.***

Les principales acquisitions de l'exercice 2005 concernent :

- la prise de participation complémentaire de 3,22 % dans Danone Asie, société holding détenant les participations du Groupe dans la zone Asie-Pacifique. A l'issue de cette opération, le pourcentage de détention du Groupe dans Danone Asie s'élève à 96,78 % ;
- l'acquisition d'une participation complémentaire de 29 % dans la société Sotubi (Biscuits – Tunisie), portant le pourcentage de détention du Groupe de 20 % à 49 %.

Les principales acquisitions de l'exercice 2004 concernaient une participation complémentaire dans la société Zywiec Zdroj (Boissons – Pologne), l'acquisition des actifs de la société Chock and Rolls (Biscuits – Russie) et une participation dans la société Bonafont Garrafones y Servicios (HOD – Mexique).

Les principales cessions de l'exercice 2005 concernent :

- Italaquae (Boissons – Italie) : en novembre 2004, le Groupe avait conclu un accord en vue de céder ses activités d'eau en bouteilles en Italie. La cession a été finalisée en janvier 2005 ;
- Galletas Noël (Biscuits – Colombie) : la cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en février 2005 ;
- CCDA Waters (Boissons – Etats-Unis) : en avril 2005, le Groupe et The Coca Cola Company ont conclu un accord modifiant les termes de leur partenariat pour la distribution en Amérique du Nord des eaux en bouteille du Groupe. Dans le cadre de cet accord, the Coca Cola Company a racheté la participation de 49 % détenue par le Groupe dans CCDA Waters ;
- Delta Dairy (Produits Laitiers Frais – Grèce) : la cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en mai 2005 ;
- HP Foods et Lea & Perrins (Sauces – Royaume-Uni et Etats-Unis) : la cession de ces sociétés a été finalisée en août 2005 ;
- DS Waters LP (Boissons HOD – Etats-Unis) : suite à la décision de se désengager de l'activité HOD aux Etats-Unis, le Groupe a cédé au fonds d'investissement Kelso les actifs détenus dans la société DS Waters, LP. L'accord signé avec Kelso intégrait le rachat simultané par le Groupe de la participation détenue par le groupe Suntory dans DS Waters, LP, conformément aux conditions de l'option de vente qui lui avait été consenti ;
- Mahou (Bière – Espagne) : la cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en décembre 2005.

Les principales cessions de l'exercice 2004 étaient relatives aux activités Biscuits au Royaume-Uni et en Irlande.

***Taux de conversion.*** Une part significative des activités du Groupe est localisée à l'étranger et est libellée en devises autres que l'euro. En 2005, le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé à hauteur de 51 % en euros et de 49 % dans des devises autres que l'euro, principalement le yuan chinois, le dollar américain, la livre sterling et le peso mexicain. Le résultat opérationnel courant a été réalisé à hauteur de 60 % dans des devises autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des cours de change des devises étrangères contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur le compte de résultat du Groupe. Ces fluctuations influent également sur la valeur dans le bilan consolidé des actifs et passifs libellés en devises. Ainsi, la forte dévaluation du dollar américain en 2003 et 2004 a conduit à une baisse relative importante de l'actif net des sociétés américaines dans le bilan consolidé du Groupe et a également considérablement réduit leur poids dans le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe.

**Caractère saisonnier des ventes.** Certaines activités du Groupe connaissent des cycles saisonniers de consommation qui peuvent affecter les résultats trimestriels et annuels de Danone, notamment une augmentation de la consommation d'eau aux deuxième et troisième trimestres, et de biscuits au cours du dernier trimestre. En conséquence, Danone enregistre habituellement son chiffre d'affaires trimestriel le plus bas au cours du premier trimestre de chaque exercice. Par ailleurs, les années où les étés sont pluvieux, comme cela a été le cas en Europe en 2004, les ventes d'eau conditionnée et le chiffre d'affaires global annuel peuvent être affectés de manière défavorable ; au contraire, des températures plus élevées, comme celles connues au cours de l'été 2003 en Europe, peuvent stimuler la demande et avoir un impact favorable sur le chiffre d'affaires.

**Autres facteurs.** L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur le résultat opérationnel consolidé du Groupe au cours des trois dernières années, dans la mesure où le taux d'inflation sur les principaux marchés du Groupe au cours de cette période a été globalement relativement faible. D'autres facteurs affectent les activités et le résultat opérationnel de Danone, comme le prix des matières premières, les fluctuations des cours de change, la concurrence, la situation économique et le pouvoir d'achat des consommateurs des pays dans lesquels le Groupe opère, l'évolution des taux d'intérêt, les tendances nutritionnelles ou encore certaines actions gouvernementales (voir chapitre 4 – Facteurs de risque).

**Evaluation des actifs.** Le Groupe procède au moins une fois par an à la revue de la valeur des composants de son actif immobilisé. Comme expliqué dans les Notes 1.4 et 1.5 des annexes aux comptes consolidés, cette revue consiste à comparer la valeur recouvrable des actifs à leur valeur nette comptable, la valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur vénale. En 2005, à l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une charge non courante de 53 millions d'euros relative à sa participation dans le HOD au Canada et une charge non courante de 51 millions d'euros relative à sa participation minoritaire dans Bakoma (Produits Laitiers Frais – Pologne).

De même, en 2004, le Groupe avait constaté une charge non courante de 608 millions d'euros relatives à ses participations dans le HOD aux Etats-Unis et en Europe. Cette charge comprenait (i) une dépréciation de la valeur comptable de la participation du Groupe dans DS Waters, LP et une provision sur son engagement de rachat de la participation de Suntory Ltd, pour un montant total de 455 millions d'euros et (ii) une dépréciation de la valeur comptable de la participation du Groupe dans The Danone Springs of Eden BV, à hauteur de 153 millions d'euros.

Pour plus de détails sur ces provisions et dépréciations, voir les Notes 4 et 6 des annexes aux comptes consolidés.

**Principes comptables.** Les principes comptables suivis par le Groupe pour la préparation de ses comptes consolidés sont décrits en Note 1 des annexes aux comptes consolidés. Les principes comptables dont l'application nécessite de recourir à des hypothèses, des estimations et des jugements et qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes consolidés concernent l'évaluation des actifs incorporels, des titres mis en équivalence, des impôts différés actifs et des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires, la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements commerciaux.

## 9.1 SITUATION FINANCIERE

Les tableaux ci-dessous reprennent (i) les comptes de résultats consolidés du Groupe et (ii) le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et la marge opérationnelle courante des pôles d'activité et zones géographiques du Groupe, respectivement pour les exercices clos aux 31 décembre 2004 et 2005.

## Comptes de résultats consolidés

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			
	2004		2005	
Chiffre d'affaires net <sup>(1)</sup>	12 273	100,0 %	13 024	100,0 %
Coûts des produits vendus	(6 223)	50,7 %	(6 644)	51,0 %
Frais sur ventes	(3 108)	25,3 %	(3 331)	25,6 %
Frais généraux	(976)	8,0 %	(1 017)	7,8 %
Frais de recherche et de développement	(129)	1,0 %	(123)	1,0 %
Autres produits et charges	(229)	1,9 %	(171)	1,3 %
Résultat opérationnel courant	1 608	13,1 %	1 738	13,3 %
Autres produits et charges opérationnels	(49)	0,4 %	(32)	0,2 %
Résultat opérationnel	1 559	12,7 %	1 706	13,1 %
Coût de l'endettement financier net	(94)	0,8 %	(101)	0,8 %
Autres produits et charges financiers	104	0,9 %	(9)	—
Résultat avant impôt	1 569	12,8 %	1 596	12,3 %
Impôts sur les bénéfices	(428)	3,5 %	(473)	3,7 %
Résultat des sociétés intégrées	1 141	9,3 %	1 123	8,6 %
Résultats des sociétés mises en équivalence	(550)	4,5 %	44	0,3 %
Résultat net avant résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	591	4,8 %	1 167	8,9 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	47	0,4 %	504	3,9 %
Résultat net	638	5,2 %	1 671	12,8 %
— Part du Groupe	449	3,7 %	1 464	11,2 %
— Part des intérêts minoritaires	189	1,5 %	207	1,6 %

<sup>(1)</sup> Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes, ainsi que des actions commerciales ponctuelles et des services facturés par les clients

### Chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et marge opérationnelle courante par pôle d'activité et zone géographique

	Chiffres d'affaires		Résultat opérationnel courant		Marge opérationnelle courante <sup>(1)</sup>	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Par pôle d'activité</b>						
Produits Laitiers Frais	6 510	7 184	917	1 019	14,1 %	14,2 %
Boissons	3 201	3 473	493	474	15,4 %	13,7 %
Biscuits et Produits Céréaliers	2 562	2 367	278	343	10,9 %	14,5 %
Frais centraux non répartis	—	—	(80)	(98)	—	—
Groupe	12 273	13 024	1 608	1 738	13,10 %	13,35 %
<b>Par zone géographique</b>						
Europe <sup>(2)</sup>	8 096	8 179	1 209	1 266	14,9 %	15,5 %
Asie	1 965	2 235	259	256	13,2 %	11,5 %
Reste du Monde	2 212	2 610	220	314	10,0 %	12,0 %
Frais centraux non répartis	—	—	(80)	(98)	—	—
Groupe	12 273	13 024	1 608	1 738	13,10 %	13,35 %

<sup>(1)</sup> Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires.

<sup>(2)</sup> La France représente environ 35,3 % du chiffre d'affaires de la zone Europe en 2005 (36,8 % en 2004).

**Chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 6,1 %, passant de 12 273 millions d'euros en 2004 à 13 024 millions d'euros en 2005. Cette augmentation résulte d'une croissance à périmètre et taux de change constants de 6,7 % et d'un effet positif des taux de conversion (1,6 %), partiellement compensés par un effet net négatif des variations de périmètre (-2,2 %). La croissance interne de 6,7 % réalisée en 2005 résulte pour environ 5,2 % d'une augmentation des volumes vendus et pour 1,5 % d'une meilleure valorisation des produits.

L'effet périmètre s'explique principalement par la cession en 2004 des filiales du Pôle Biscuits et Produits Céréaliers au Royaume Uni (Jacob's) et en Irlande (Irish Biscuits), par la déconsolidation des activités Biscuits en Amérique Latine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et par la cession des activités d'eaux en bouteilles en Italie en janvier 2005. Ces effets de périmètre négatifs sont partiellement compensés par l'intégration globale d'Al Safi Danone Company à la suite de la prise de contrôle de cette société par le Groupe le 1<sup>er</sup> juillet 2005. L'effet conversion s'explique principalement par l'affaiblissement de l'euro vis à vis du dollar américain et des monnaies qui lui sont liées, notamment le yuan chinois.

Sur le plan géographique, la croissance interne réalisée en 2005 a été tirée par l'Asie et le Reste du Monde, qui ont réalisé respectivement 12,9 % et 15,6 %. La croissance interne en Europe, qui est un marché plus mature, a été de 2,8 %.

**Coût des produits vendus.** Le coût des produits vendus correspond aux coûts de production, comprenant essentiellement le coût des matières premières alimentaires et des emballages, la main d'œuvre industrielle ainsi que l'amortissement du matériel de production. En valeur absolue, le coût des produits vendus a augmenté de 6,8 %, passant de 6 223 millions d'euros en 2004 à 6 644 millions d'euros en 2005. En pourcentage du chiffre d'affaires, le coût des produits vendus est passé de 50,7 % en 2004 à 51,0 % en 2005, soit une hausse de 30 points de base environ. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation du coût de certaines matières premières, notamment les matières plastiques. Cette évolution défavorable est en partie compensée par la poursuite de la politique menée par le Groupe visant à optimiser l'utilisation des ingrédients et des emballages, à rationaliser les flux de matières en collaboration avec les fournisseurs et à améliorer sa productivité.

**Frais sur ventes.** Les frais sur ventes se composent des dépenses publicitaires et promotionnelles, des coûts de distribution et des frais de structure de la force de vente. En valeur absolue, les frais sur ventes sont passés de 3 108 millions d'euros en 2004 à 3 331 millions d'euros en 2005, représentant respectivement 25,3 % et 25,6 % du chiffre d'affaires. Cette augmentation résulte notamment de la forte augmentation des coûts de distribution à la suite de la hausse des prix du pétrole. Elle est partiellement compensée par la politique du Groupe visant à (i) optimiser et à mieux cibler ses opérations publicitaires et promotionnelles et (ii) renforcer l'accessibilité prix des produits du Groupe, notamment dans les pays émergents. En 2005, les dépenses marketing sont restées stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

**Frais généraux.** Les frais généraux ont légèrement augmenté en 2005 à 1 017 millions d'euros contre 976 millions d'euros en 2004. Ils représentent 7,8 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 8,0 % du chiffre d'affaires en 2004. Cette diminution en proportion du chiffre d'affaires résulte notamment de la politique active menée depuis plusieurs années par le Groupe pour diminuer ses frais de structure.

**Frais de recherche et de développement.** Les frais de recherche et de développement, qui représentent environ 1 % du chiffre d'affaires, ont légèrement diminué en 2005 et s'établissent à 123 millions d'euros contre 129 millions d'euros en 2004.



**Autres produits et charges.** Les autres charges s'élèvent à 171 millions d'euros en 2005 contre 229 millions d'euros en 2004. Elles se décomposent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Participation et intéressement .....	115	116
Options d'achat d'actions .....	28	23
Autres .....	86	32
Total .....	<u>229</u>	<u>171</u>

La ligne « Autres » comprend principalement des coûts de restructuration ainsi que des plus ou moins value de cession d'actifs.

**Résultat opérationnel courant.** Le résultat opérationnel courant a augmenté de 130 millions d'euros, passant de 1 608 millions d'euros en 2004 à 1 738 millions d'euros en 2005.

La marge opérationnelle courante s'est améliorée de 25 points de base, passant de 13,10 % en 2004 à 13,35 % en 2005. Cette progression, qui provient pour environ 51 points de base de l'amélioration de la performance opérationnelle et pour environ 44 points de base des variations de périmètre, est à mettre en perspective d'un contexte de hausse sensible du coût des transports et du prix des matières premières, principalement des matières plastiques, et de l'impact négatif de l'évolution du mix pays.

**Autres produits et charges opérationnels.** En 2005, les autres charges opérationnelles s'élèvent à 32 millions d'euros et comprennent principalement la perte de valeur de 53 millions d'euros constatée sur la participation du Groupe dans ses activités HOD au Canada, partiellement compensée par le profit de 19 millions d'euros réalisé sur la cession d'Italacqua (Boissons – Italie).

En 2004, les autres charges opérationnelles s'élevaient à 49 millions et comprenaient principalement la perte réalisée dans le cadre de la cession des activités Biscuits au Royaume-Uni (Jacob's) et en Irlande (Irish Biscuits).

**Résultat opérationnel.** Le résultat opérationnel a augmenté de 147 millions d'euros, passant de 1 559 millions d'euros en 2004 à 1 706 millions d'euros en 2005. Le taux de marge opérationnelle a progressé de 40 points de base, passant de 12,7 % à 13,1 %.

**Coût de l'endettement financier net.** Le coût de l'endettement financier net est passé de 94 millions d'euros en 2004 à 101 millions d'euros en 2005. Il se décompose comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Coût de l'endettement financier brut .....	(149)	(189)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie .....	55	88
Total .....	<u>(94)</u>	<u>(101)</u>

En 2005, l'augmentation du coût de l'endettement financier brut résulte notamment de la charge de 13 millions d'euros constatée dans le cadre du remboursement anticipé des obligations convertibles ainsi que d'une augmentation du coût moyen de la dette brute. L'augmentation des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie provient principalement d'une augmentation du montant moyen des placements.

**Autres produits et charges financiers.** Les autres charges financières se sont élevés à 9 millions d'euros en 2005. En 2004, les autres produits financiers s'élevaient à 104 millions d'euros et comprenaient principalement des plus-values de cession de titres de participation pour 47 millions d'euros ainsi qu'un complément sur le prix de cession de la société BSN Glasspack pour 71 millions d'euros.

**Impôts sur les bénéfiques.** La charge d'impôt a augmenté, passant de 428 millions d'euros en 2004 à 473 millions d'euros en 2005. La hausse du taux effectif d'imposition, qui s'établit à 29,6 % en 2005 contre 27,3 % en 2004, résulte notamment d'une fiscalisation particulière des plus et moins values de cession de participation et des pertes de valeur. Un rapprochement entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition effectif du Groupe figure dans la Note 23 des annexes aux comptes consolidés.

**Résultats des sociétés mises en équivalence.** Le résultat des sociétés mises en équivalence se décompose comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Part du Groupe dans les résultats .....	58	69
Perte de valeur .....	(608)	(51)
Résultat de cession .....	-	26
Total .....	<u>(550)</u>	<u>44</u>

En 2005, la ligne « Perte de valeur » comprend la perte de valeur constatée sur la participation minoritaire dans Bakoma (Produits Laitiers Frais - Pologne). La ligne « Résultat de cession » comprend principalement (i) la perte nette de 313 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession des activités HOD aux Etats-Unis, (ii) la plus value nette de 292 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession de Mahou (Bière – Espagne) et (iii) la plus-value nette de 22 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession de Galletas Noël (Biscuits – Colombie).

En 2004, la ligne « Perte de valeur » enregistraient les provisions et pertes de valeur constatées sur les participations du Groupe dans Danone Waters, LP et The Danone Springs of Eden BV.

**Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.** Cette ligne comprend le résultat net des activités Sauces, ainsi que la plus-value de 473 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession des activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

**Résultat net part du Groupe.** Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 464 millions d'euros en 2005 contre 449 millions d'euros en 2004. Le passage du résultat net part du Groupe au résultat net courant part du Groupe est présenté dans le tableau ci-dessous :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
<b>Résultat net part du Groupe</b> .....	<b>449</b>	<b>1 464</b>
— Résultat net non courant des activités conservées .....	508	71
— Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession .....	(47)	(504)
<b>Résultat net courant part du Groupe</b> .....	<b>910</b>	<b>1 031</b>

Le résultat net non courant des activités conservées comprend principalement les éléments reflétés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » ainsi que les pertes de valeur et les résultats de cession relatifs aux sociétés mises en équivalence.

**Résultat net par action.** Le résultat net dilué part du Groupe par action a fortement augmenté, passant de 1,79 euro par action en 2004 à 5,87 euros par action en 2005. Hors prise en compte des éléments non courants constatés en 2004 et en 2005, le résultat net dilué part du Groupe par action aurait progressé d'environ 16 %, de 3,57 euros par action en 2004 à 4,14 euros par action en 2005.

#### **Chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et marge opérationnelle courante par pôle d'activité**

**Produits Laitiers Frais.** Le chiffre d'affaires du pôle Produits Laitiers Frais est passé de 6 510 millions d'euros en 2004 à 7 184 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 10,4 %. A périmètre

et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 7 %. Cette croissance interne a été renforcée par l'effet de périmètre positif lié à l'intégration globale d'Al Safi Danone Company (Arabie Saoudite), société dont le Groupe a pris le contrôle en juillet 2005. Les variations des taux de change ont également eu un impact positif sur la croissance à hauteur de 2,3 %. Les ventes de yoghourts et produits assimilés, qui représentent près de 95 % des ventes du Pôle, ont réalisé une progression de 11 % de leur chiffre d'affaires.

La performance réalisée en 2005 témoigne une fois encore de la capacité du Pôle à innover et à étendre le territoire de ses marques et produits atouts, qu'il s'agisse d'extensions géographiques ou de déclinaisons produits. Ainsi, la gamme de produits probiotiques *Activia* a continué d'enregistrer une progression de ses ventes de près de 36 % à périmètre et taux de change constants et a représenté un chiffre d'affaires d'environ 845 millions d'euros. De même, les ventes d'*Actimel* ont enregistré une croissance de près de 20 % à périmètre et taux de change constants et se sont établies à environ 890 millions d'euros en 2005. Les ventes de la gamme de produits allégés *Taillefine/Vitalinea*, qui se sont élevées à environ 900 millions d'euros en 2005, ont connu un taux de croissance de 2 % à périmètre et taux de change constants.

Le résultat opérationnel courant a progressé de 11,1 %, passant de 917 millions d'euros en 2004 à 1 019 millions d'euros en 2005 et la marge opérationnelle courante est passée de 14,1 % à 14,2 %. Outre l'effet négatif lié à la hausse du coût des matières plastiques et des transports, la marge opérationnelle courante est impactée par les difficultés rencontrées sur les marchés à plus forte rentabilité comme la France, ainsi que par la forte croissance dans les pays à moindre rentabilité.

**Boissons.** Le chiffre d'affaires du pôle Boissons est passé de 3 201 millions d'euros en 2004 à 3 473 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 8,5 %. A périmètre et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires du Pôle a augmenté de 10,0 % en 2005. Cette croissance a été partiellement compensée par un effet négatif des variations de périmètre (- 2,6 %) lié notamment à la cession des activités d'eau en bouteilles en Italie. L'innovation a de nouveau été un facteur important dans la croissance du Pôle avec, en particulier, le lancement de nouvelles boissons aromatisées et fonctionnelles, telles *Taillefine Fiz* en France ou *Smakolyk* en Pologne.

Le résultat opérationnel courant a diminué d'environ 4 %, de 493 millions d'euros en 2004 à 474 millions d'euros en 2005 et la marge opérationnelle courante est passée de 15,4 % en 2004 à 13,7 % en 2005. Cette baisse de la marge opérationnelle courante provient notamment (i) des effets négatifs liés à l'augmentation du coût des transports et du prix des matières premières, en particulier les matières plastiques, et (ii) d'une croissance plus forte dans des pays à moindre rentabilité. En revanche, la cession des activités d'eau en Italie a eu un impact positif sur l'évolution du taux de marge.

**Biscuits et Produits Céréaliers.** Le chiffre d'affaires du pôle Biscuits et Produits Céréaliers est passé de 2 562 millions d'euros en 2004 à 2 367 millions d'euros en 2005, affichant une baisse de 7,6 %. Cette baisse s'explique principalement par un effet périmètre négatif de 10,1 %, lié à la cession des activités Biscuits au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi qu'à la déconsolidation des activités Biscuits en Amérique latine. A périmètre et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires du pôle Biscuits et Produits Céréaliers a augmenté de 1,5 %. En 2005, la croissance a de nouveau été tirée par l'Asie (notamment l'Inde et l'Indonésie). En Europe, les ventes ont légèrement diminué, en raison notamment de la pression concurrentielle forte d'acteurs locaux.

Le résultat opérationnel courant du pôle Biscuits et Produits Céréaliers est passé de 278 millions d'euros en 2004 à 343 millions d'euros en 2005. La marge opérationnelle courante a fortement augmenté, de 10,9 % en 2004 à 14,5 % en 2005. L'augmentation de la marge opérationnelle courante traduit les efforts menés par le Groupe afin de restaurer la rentabilité de son activité Biscuits. Elle a été également favorablement impactée par les variations de périmètre, notamment la cession de Jacobs et Irish Biscuits en 2004 et la déconsolidation des activités en Amérique Latine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### *Chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et marge opérationnelle courante par zone géographique*

**Europe.** Le chiffre d'affaires de la zone Europe est passé de 8 096 millions en 2004 à 8 179 millions en 2005, soit une augmentation de 1,0 %. A périmètre et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,8 %, en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires en France, qui représente 2 883 millions d'euros soit 35,3 % du total de la zone. La croissance en Europe a été notamment tirée par les excellentes performances de la Russie, de la Turquie, du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Le résultat opérationnel courant est passé de 1 209 millions en 2004 à 1 266 millions en 2005 et la marge opérationnelle courante a augmenté de 14,9 % à 15,5 %. Cette hausse résulte notamment d'une amélioration des performances opérationnelles ainsi que des variations de périmètre (cessions des activités eau en Italie ainsi que des activités Biscuits et Produits Céréaliers au Royaume-Uni et en Irlande). Elle a été partiellement compensée par l'augmentation du prix de certaines matières premières, notamment les matières plastiques, ainsi que par la baisse de rentabilité de la France.

**Asie.** Le chiffre d'affaires de la zone Asie est passé de 1 965 millions d'euros en 2004 à 2 235 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 13,8 %. A périmètre et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 12,9 % avec une forte contribution de l'Indonésie et de la Chine.

Le résultat opérationnel courant est passé de 259 millions en 2004 à 256 millions en 2005 et la marge opérationnelle courante a baissé de 13,2 % à 11,5 %, principalement du fait d'un impact très négatif de l'augmentation du coût des transports et du prix des matières plastiques.

**Reste du Monde.** Le chiffre d'affaires de cette zone, qui comprend principalement les activités du Groupe en Amérique et en Afrique du Sud, est passé de 2 212 millions d'euros en 2004 à 2 610 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 18 %. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 15,6 % avec des croissances élevées dans tous les pays de la zone.

Le résultat opérationnel courant est passé de 220 millions d'euros en 2004 à 314 millions en 2005, et la marge opérationnelle courante est passée de 10,0 % à 12,0 % grâce à la croissance de l'activité et à la déconsolidation des activités Biscuits en Amérique Latine.

## **9.2 RESULTAT OPERATIONNEL**

La composition du résultat opérationnel, ainsi que les éléments non courants ayant impacté son évolution, sont décrits dans le paragraphe 9.1.

## CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 DETTE NETTE

Le tableau ci-dessous présente la variation de la dette nette du Groupe :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Au 31 décembre 2004</u>	<u>Variation globale de la période</u>	<u>Virement à moins d'un an des dettes non courantes</u>	<u>Incidence des variations des taux de change</u>	<u>Autres</u>	<u>Au 31 décembre 2005</u>
Disponibilités .....	466	57	-	53	-	576
Valeurs mobilières de placement .....	2 200	210	-	3	-	2 413
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement .....</b>	<b>2 666</b>	<b>267</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>2 989</b>
Dettes financières courantes .....	527	(191)	520	20	(7)	869
Dettes financières non courantes .....	6 677	(715)	(520)	59	191	5 692
<b>Total des dettes financières .....</b>	<b>7 204</b>	<b>(906)</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>184</b>	<b>6 561</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>4 538</b>	<b>(1 173)</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>184</b>	<b>3 572</b>

Les autres variations correspondent essentiellement à la revalorisation des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

#### Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, qui sont traitées comme des actifs détenus à des fins de transaction, sont majoritairement composées de titres de créances négociables (670 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 765 millions d'euros au 31 décembre 2004) et de parts de SICAV et fonds communs de placement (1 743 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 1 435 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les valeurs mobilières de placement sont majoritairement souscrites auprès de contreparties de premier rang.

#### Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Emprunts obligataires convertibles .....	605	70
Emprunts obligataires indexés .....	130	-
Emprunts bancaires, autres emprunts et fonds de participation .....	3 326	3 465
Dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires .....	2 440	2 626
Dettes financières liées à la titrisation de créances commerciales .....	703	400
<b>Total .....</b>	<b>7 204</b>	<b>6 561</b>
— Dont part à moins d'un an .....	527	869
— Dont part à plus d'un an .....	6 677	5 692

La ligne « Emprunts bancaires, autres emprunts et fonds de participation » comprend principalement (i) des EMTN (Euro Medium Term Note), émises en euro ou en devises dans le cadre du programme

annuel mis en place par la Société et sa filiale Danone Finance leur permettant d'émettre des EMTN dans la limite de 5 milliards d'euros et (ii) des billets de trésorerie.

La ligne « Dette financière liée aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires » correspond au prix d'exercice des options de vente accordées à des partenaires minoritaires dans certaines sociétés consolidées. Les principaux engagements concernent Danone Espagne (pour 2 043 millions d'euros) et Danone Asie (pour 70 millions d'euros). La majorité de ces options est exerçable à tout moment. Aucun investissement financier significatif n'est actuellement considéré comme probable au titre de ces options, hormis l'exercice en 2006 des options relatives à Danone Asie, Danone Roumanie (Produits Laitiers Frais — Roumanie) et Bolshevik (Biscuits — Russie). Au 31 décembre 2005, les dettes relatives à ces trois options sont classées sur la ligne « dettes financières courantes » pour un montant de 120 millions d'euros.

La réduction des dettes financières entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 résulte principalement du remboursement anticipé d'une partie des emprunts obligataires convertibles, du remboursement de l'intégralité du solde des emprunts obligataires indexés et de la réduction du montant des créances titrisées, partiellement compensés par une revalorisation des dettes liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

## 10.2 FLUX DE TRESORERIE

Le Groupe estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, sa trésorerie ainsi que les fonds disponibles via des lignes de crédit seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette et la distribution de dividendes.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse consolidée des besoins de financement du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2004 et 2005.

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Exercice clos le</u> <u>31 décembre</u>	
	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Trésorerie provenant de l'exploitation . . . . .	1 694	1 847
Investissements industriels (nets de cessions) . . . . .	(490)	(544)
“Free Cash Flow” <sup>(1)</sup> . . . . .	1 204	1 303
Investissements financiers (nets de cessions) . . . . .	522	955
Variation des prêts et autres valeurs immobilisées . . . . .	130	(134)
Variation de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession . . . . .	52	30
Dividendes distribués . . . . .	(456)	(489)
Rachats d'actions (nets de cessions) . . . . .	(213)	(558)
Augmentation du capital et des primes . . . . .	38	61
Ressources (besoins) nets de financement . . . . .	<u>1 277</u>	<u>1 168</u>

<sup>(1)</sup> Le “Free Cash Flow”, ou trésorerie disponible, représente le solde de la trésorerie provenant de l'exploitation après prise en compte des investissements industriels nets de cession

**Trésorerie provenant de l'exploitation.** La trésorerie provenant de l'exploitation correspond à la marge brute d'autofinancement nette de la variation du besoin en fonds de roulement. En général, celle du premier semestre est inférieure à celle du second semestre, car le besoin en fonds de roulement est plus élevé en début d'année, en raison (i) d'une augmentation de la production stockée, en prévision du ralentissement de l'activité et de la fermeture de certaines usines pendant les vacances d'été, (ii) de la constitution de stocks de boissons, en vue de la hausse de la consommation pendant la période estivale, et (iii) des créances à recevoir au titre des ventes réalisées en mai et juin, du fait des variations saisonnières.

L'amélioration de la trésorerie provenant de l'exploitation résulte (i) d'une augmentation de 9 % de la marge brute d'autofinancement, qui est passée de 1 574 millions d'euros en 2004 à 1 716 millions

d'euros en 2005, et (ii) d'une optimisation du besoin en fonds de roulement, dont la variation s'est élevée à 131 millions d'euros en 2005 contre 120 millions d'euros en 2004.

**Investissements industriels nets de cession.** Les investissements industriels se sont élevés à 607 millions d'euros en 2005 contre 520 millions d'euros en 2004, représentant respectivement 4,7 % et 4,2 % du chiffre d'affaires. Ces investissements sont décrits dans le paragraphe 5.2.1 - Principaux investissements des exercices 2004 et 2005. Les cessions d'actifs industriels se sont élevées à 63 millions d'euros en 2005 contre 30 millions d'euros en 2004.

**Investissements financiers nets de cession.** Les acquisitions et prises de participation se sont élevés à 636 millions d'euros en 2005 contre 98 millions d'euros en 2004. Ces investissements sont décrits dans le paragraphe 5.2.1 - Principaux investissements des exercices 2004 et 2005.

Les produits de cession d'actifs se sont élevés à 1 659 millions d'euros en 2005. Ils sont principalement liés à la cession des activités d'eaux en bouteilles en Italie (plus de 80 millions d'euros), à la cession des activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis (environ 650 millions d'euros) ainsi qu'à la cession de la participation minoritaire dans la brasserie espagnole Mahou (plus de 600 millions d'euros).

**Rachats d'actions.** Les rachats d'actions propres ont représenté 685 millions d'euros en 2005 pour 9 125 430 actions rachetées contre 226 millions d'euros en 2004 pour 3 396 387 actions rachetées.

### 10.3 STRUCTURE DE FINANCEMENT

Comme indiqué dans le paragraphe 10.1 - Dette nette, la dette nette consolidée du Groupe (c'est-à-dire les dettes financières nettes des disponibilités et des valeurs mobilières de placement), a diminué, s'établissant à 3 572 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 4 538 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit des ratios d'endettement net sur capitaux propres totaux de 63,5 % en 2005 (16,8 % en excluant la dette liée aux engagements de rachat de participations minoritaires) et 100,7 % en 2004 (46,6 % en excluant la dette liée aux engagements de rachat de participations minoritaires).

Les dettes à plus d'un an de la Société sont notées A1 stable par Moody's et A+ stable par Standard & Poor's, cette dernière agence délivrant une note court terme A-1 aux émissions de billets de trésorerie. L'objectif du Groupe est de maîtriser le coût d'accès à ses capitaux, en privilégiant un financement par la dette, tout en maintenant un niveau d'endettement raisonnable pour conserver sa flexibilité financière.

La Société et ses filiales financières spécialisées bénéficient d'engagements reçus des banques et autres organismes financiers, leur offrant la possibilité d'utiliser à tout moment des lignes de crédit à moyen terme. Au 31 décembre 2005, ces lignes de crédit s'élevaient à 2 875 millions d'euros (3 050 millions d'euros au 31 décembre 2004). Les filiales opérationnelles de la Société bénéficient par ailleurs de lignes de crédit d'un montant total de 146 millions d'euros au 31 décembre 2005. En outre, à cette date, les disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe s'élevaient à 2 989 millions d'euros (contre 2 666 millions d'euros au 31 décembre 2004) : ces ressources permettent au Groupe de couvrir ses dépenses d'exploitation et de saisir des opportunités d'expansion.

Par ailleurs, pour la sixième année consécutive, le Groupe a enregistré une amélioration de son retour sur capitaux investis, passé de 12,3 % en 2004 à 14,3 % en 2005. Le retour sur capitaux investis correspond à la somme du résultat opérationnel courant après impôts et de la part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence sur les capitaux investis moyens.

Le retour annuel moyen sur investissement pour l'actionnaire (calculé sur 5 ans et prenant en compte la progression du titre et le dividende), avant impôts, (TSR, « Total Shareholder Return ») a été de 3,7 % en 2005 (4,8 % en 2004).

## 10.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles du Groupe au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période						2011 et après
	Total	2006	2007	2008	2009	2010	
Dettes financières <sup>(1) (2)</sup> . . . . .	6 668	906	1 347	915	131	146	3 223 <sup>(3)</sup>
Contrats de location financement <sup>(2)</sup> . . . . .	38	23	2	2	1	1	9
Contrats de location simple . . . . .	359	119	71	58	31	20	60
Engagements d'achat de biens, services et investissements industriels . . . . .	507	391	37	22	17	12	28
Engagements liés à des investissements financiers . . . . .	84	73	11	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Hors dettes liées aux contrats de location financement

<sup>(2)</sup> Y compris intérêts financiers

<sup>(3)</sup> Correspond principalement à la dette relative aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires dont l'échéance est indéterminée.

### Autres Engagements

Le tableau ci-dessous présente les autres engagements du Groupe au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	Montant des engagements par période d'expiration						2011 et après
	Total	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Engagements donnés</b>							
Garanties et nantisements donnés . . . . .	95	77	-	3	-	1	14
Autres engagements donnés . . . . .	62	25	7	4	3	2	21
<b>Engagements reçus</b>							
Lignes de crédits . . . . .	3 021	217	450	501	1 650	200	3
Garanties et nantisements reçus . . . . .	54	45	1	-	-	-	8
Autres engagements reçus . . . . .	53	35	12	2	1	-	3

#### Engagements liés aux participations minoritaires détenues par le Groupe

Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines sociétés non contrôlées par le Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'exercice de ces options de vente est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option. Au 31 décembre 2005, les engagements financiers au titre de ces options sont estimés à environ 240 millions d'euros. Le principal engagement concerne The Danone Springs of Eden BV pour environ 150 millions d'euros : dans le cadre de la formation de cette société en septembre 2003, le Groupe a en effet accordé une option de vente et dispose d'une option d'achat, exerçables inconditionnellement en 2008 et éventuellement, sous certaines conditions, à une date antérieure, sur les 33,1 % qu'il ne détient pas dans cette société, directement ou indirectement.

#### Garanties liées à des sociétés cédées

Diverses procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, notamment suite à des garanties données lors des cessions intervenues entre 1997 et 2005. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.



## CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### Politique de Recherche et développement

La Recherche & Développement a pour principal objectif, chez Danone, de participer comme acteur incontournable à la politique de croissance rentable du Groupe (i) en privilégiant une politique de sécurité alimentaire sans concession, (ii) en contribuant à l'élaboration de produits répondant toujours mieux, sous l'angle nutritionnel, gustatif ou de la praticité, aux attentes des consommateurs, (iii) en élaborant des processus de production novateurs, plus performants, au service de la politique globale de réduction des coûts.

La politique de Recherche & Développement de Danone a connu une profonde refonte en 2000 pour faire de cette fonction un avantage concurrentiel majeur du Groupe. Afin d'accroître la transversalité, l'efficacité et la rapidité, les équipes de Recherche & Développement ont été regroupées dans un unique centre mondial multidisciplinaire, le Centre de Recherche Danone Vitapole Daniel Carasso, récemment rebaptisé Danone Research Centre Daniel Carasso. Ce centre est commun aux trois pôles d'activité et les travaux de recherche ont été recentrés sur un nombre limité de sujets stratégiques. Ce centre, situé en région parisienne, est opérationnel depuis mi-2002: il regroupe environ 550 chercheurs, ingénieurs et techniciens, relayés par 250 personnes dans le monde. Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie visant à accélérer sa croissance sur le segment de l'alimentation fonctionnelle, le Groupe a signé début 2004 un accord avec Yakult Honsha, le leader mondial du marché des produits probiotiques. Dans le cadre de cet accord, un bureau de liaison a été créé entre le Groupe et Yakult afin de développer des projets communs, notamment en matière de recherche et développement. Enfin, en 2005, le Groupe a ouvert un nouveau centre de recherche à Shanghai. Ce centre a pour mission de développer et de mettre au point des produits apportant des bénéfices répondant aux enjeux de nutrition et de santé observés localement et qui soient adaptés aux goûts des consommateurs asiatiques, notamment chinois, indonésiens et indiens. Il permettra ainsi de déployer sur le marché asiatique les marques et concepts phares de Danone en les adaptant aux spécificités locales, tant en terme d'ingrédient que de texture et de qualités organoleptiques. L'ouverture de ce centre s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à développer ses activités en Asie, et notamment à accélérer son implantation dans les produits laitiers frais. Elle complète l'organisation des activités de recherche et développement du Groupe en Asie, qui comptait déjà trois entités : un centre dédié à l'activité biscuits basé à Shanghai et deux centres dédiés aux boissons pour la Chine.

Pour mener les recherches de base relatives à la nutrition, la saveur, le traitement et la conservation des aliments, Danone collabore régulièrement avec des entités extérieures, telles que les universités et les organismes de recherche publics spécialisés. Le Groupe bénéficie de l'expertise de Comités scientifiques externes sur les thématiques stratégiques, comme le Comité d'experts sur les probiotiques ou le Centre Evian pour l'Eau. Par ailleurs, le Groupe entretient un contact permanent avec la communauté scientifique pour mieux comprendre les problématiques de nutrition et rester à la pointe des progrès de la recherche : ce dialogue permanent avec les scientifiques ainsi que l'appui à la recherche constituent deux des engagements pris par le Groupe dans sa Charte Alimentation Nutrition Santé. Danone a par ailleurs créé un prix international récompensant les programmes de recherche en matière de nutrition ou les programmes de recherche apportant une contribution majeure à la santé publique. Le développement et le perfectionnement des produits sont confiés à des équipes internes de recherche et de développement, qui mettent en application les résultats de la recherche interne et externe. En outre, à travers leurs actions destinées aux professionnels de la nutrition et de la santé, les 16 Instituts Danone dans le monde contribuent à la sensibilisation du public aux questions de nutrition et ont lancé de multiples initiatives en direction des chercheurs et praticiens. Par ailleurs, en 2005, le Groupe a signé un partenariat, d'une durée minimale de quatre ans, avec l'Institut Pasteur afin de faire progresser les connaissances sur les mécanismes d'action des probiotiques. Enfin, en 2005, le Groupe a participé au 18ème congrès international de nutrition en Afrique du Sud. A travers sa participation à cet événement, qui a lieu tous les 4 ans, le Groupe réaffirme sa volonté d'entretenir une relation permanente avec la communauté scientifique et de participer au progrès de la science en multipliant les initiatives dans le domaine de la nutrition et de la santé.

En 2005, Danone a encouru des charges de 123 millions d'euros (129 millions d'euros en 2004) au titre de ses activités de Recherche & Développement, soit près de 1 % de son chiffre d'affaires.

### **Protection des droits de la propriété intellectuelle et industrielle**

Danone est propriétaire, dans le monde entier, de marques, modèles, droits d'auteur déposés ou non. L'étendue territoriale de protection dépend de l'importance des produits concernés : protection mondiale pour les produits à vocation internationale, protection locale ou régionale pour les autres produits. Le Groupe a établi pour cela une charte et procède régulièrement à des révisions de portefeuilles produits/droits correspondants avec chacune de ses filiales, de façon à assurer la protection des noms, décors et formes, publicités, sites Internet, etc. utilisés par le Groupe.

Le Groupe est également propriétaire de brevets, licences et recettes propres, ainsi que d'un important savoir-faire et de technologies liées à ses produits et à leurs procédés de production, aux emballages utilisés pour ses produits, à la conception et l'exploitation de divers procédés et équipements nécessaires à son activité.

Les marques, modèles, droits d'auteur, déposés ou non, licences, brevets et savoir-faire dont la Société et plusieurs sociétés du Groupe sont propriétaires, représentent une part substantielle du patrimoine de Danone. Le Groupe est donc déterminé à prendre toutes les mesures juridiques qui s'imposent pour protéger et exploiter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

## CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### Perspectives d'avenir

Danone considère que ses métiers, qui ont affiché sur les derniers exercices des taux de croissance supérieurs à la moyenne mondiale observée dans l'industrie alimentaire et des boissons, offrent un potentiel significatif de développement reposant sur d'importantes disparités régionales de consommation, sur une dynamique mondiale favorable aux produits à caractère santé et sur l'apparition d'une classe moyenne dans de nombreux pays émergents.

Le Groupe va continuer de mettre en œuvre une stratégie privilégiant la croissance rentable de ses trois métiers comme modèle d'un développement garant de ses valeurs et de sa spécificité.

Danone considère qu'il devrait continuer de générer un taux de croissance interne de son chiffre d'affaires de l'ordre de 5 % à 7 %, reposant sur (i) un portefeuille d'activités concentré sur des catégories très dynamiques à fort positionnement santé, notamment dans les Produits Laitiers Frais, (ii) un nombre volontairement limité de marques puissantes bénéficiant d'un soutien publicitaire important, (iii) une présence significative sur les marchés émergents qui présentent les meilleures perspectives de croissance soutenue à long-terme, notamment la Chine, le Mexique et l'Indonésie, en particulier dans les Boissons (iv) des positions de leader mondial dans chacune de ses catégories, construites sur de très fortes positions de numéro un local et (v) une innovation particulièrement performante axée sur la satisfaction des consommateurs.

La croissance des ventes à périmètre et taux de change constants devrait continuer de constituer un moteur essentiel de l'amélioration des performances économiques du Groupe, grâce à la mise en valeur continue de produits générant un effet mix favorable et à l'atteinte de la taille critique sur de nombreux marchés émergents.

Le Groupe va continuer, parallèlement, de promouvoir de nombreuses initiatives visant à accroître son efficacité globale et sa transversalité. Dans un environnement économique difficile et en l'absence de crise majeure, Danone considère que sa marge opérationnelle courante à périmètre et taux de change constants devrait progresser entre 20 et 40 points de base en 2006 et que le bénéfice net courant par action devrait progresser de plus de 10 %.

Le Groupe va continuer sa politique d'acquisitions pour consolider ses positions existantes de manière à disposer d'une forte position de numéro un local dans chacun de ses métiers. Avec un *free cash flow* important et un niveau d'endettement net (hors dettes liées aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires) qui représente moins d'une année de marge brute d'autofinancement, le Groupe peut mobiliser les ressources nécessaires pour son développement.

Ces déclarations et les autres indications de nature prévisionnelle figurant dans le présent Document de Référence constituent des objectifs et des perspectives que le Groupe estime reposer sur des hypothèses raisonnables. Elles sont cependant soumises à de nombreux risques et incertitudes : les résultats réels du Groupe peuvent donc sensiblement différer de ces objectifs et perspectives. En conséquence le lecteur est invité à lire avec attention les différentes déclarations relatives aux risques figurant dans le chapitre 4 - Facteurs de risque.

## **Calendrier de communication financière**

Le calendrier de la communication financière pour l'année 2006 se présente comme suit :

- |                 |   |  |
|-----------------|---|--|
| 18 avril 2006   | : | Assemblée Générale des actionnaires en première convocation (qui, selon toute vraisemblance, ne pourra se tenir faute de quorum suffisant) |
| 20 avril 2006   | : | Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006   |
| 27 avril 2006   | : | Assemblée Générale des actionnaires en deuxième convocation (Carrousel du Louvre, Paris)   |
| 2 août 2006     | : | Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2006 et résultats du 1er semestre 2006  |
| 17 octobre 2006 | : | Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2006  |

**CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

NEANT

## CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF

#### Conseil d'Administration

##### *Composition du Conseil d'Administration*

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'Administration et chaque administrateur doit détenir au minimum 2 000 actions. Le mandat des administrateurs est d'une durée statutaire de trois ans renouvelable, mais le mandat en cours de tout administrateur personne physique prend fin, de plein droit, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle cet administrateur a atteint ou atteindra l'âge de 70 ans. Cette limite d'âge n'est toutefois pas applicable, sur décision de l'Assemblée Générale, à un ou plusieurs administrateurs dont le mandat pourra être maintenu ou renouvelé, une ou plusieurs fois, sans que le nombre des administrateurs concernés par cette disposition puisse excéder le quart des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration a suivi les règles du New York Stock Exchange et les recommandations du Rapport Bouton pour apprécier le caractère d'indépendance des administrateurs. Cependant, le Conseil d'Administration a décidé de n'appliquer que progressivement la recommandation du Rapport Bouton aux administrateurs exerçant leurs fonctions depuis plus de douze ans et donc de prévoir l'évolution de la composition du Conseil en conséquence. Le Conseil d'Administration a également constaté que les fonctions d'administrateur de Messieurs Bonnell et Goblet d'Alviella, dans des sociétés dans lesquelles M. Franck Riboud est également administrateur, n'ont pas d'incidence sur leur indépendance.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres, dont 7 sont indépendants. Les membres du Conseil d'Administration sont, à la date du présent document, les suivants :

Nom	Age	Principale fonction <sup>(1)</sup>	Date de début de mandat	Date de fin de mandat (date d'Assemblée Générale)
Franck Riboud	50	Président Directeur Général	1992	2007
Jacques Vincent	60	Vice Président, Directeur Général Délégué	1997	2008
Bruno Bonnell <sup>(3)</sup>	47	Président, Infogrames Entertainment	2002	2008
Michel David-Weill	73	Président du Conseil de Surveillance, Eurazeo	1970	2008
Emmanuel Faber	42	Directeur Général, Asie-Pacifique	2002	2007
Richard Goblet d'Alviella <sup>(3)</sup>	57	Administrateur délégué, Sofina S.A.	2003	2009 <sup>(2)</sup>
Hirokatsu Hirano	68	Adviser of the International Business division, Yakult Honsha	2004	2008
Bernard Hours	49	Directeur Général, Produits Laitiers Frais	2005	2008
Christian Laubie <sup>(3)</sup>	67	Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes	1985	2009 <sup>(2)</sup>
Jean Laurent <sup>(3)</sup>	61	Président, Calyon S.A.	2005	2009 <sup>(2)</sup>
Hakan Mogren <sup>(3)</sup>	61	Deputy Chairman, Astra Zeneca	2003	2009 <sup>(2)</sup>
Jacques Nahmias <sup>(3)</sup>	58	Président, Pétrofrance Chimie S.A.	1981	2008
Benôit Potier <sup>(3)</sup>	48	Président du Directoire, L'Air Liquide S.A.	2003	2009 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sont détaillés en annexe A.3 du présent Document de Référence.

<sup>(2)</sup> Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006

<sup>(3)</sup> Administrateur indépendant

Le Conseil d'Administration comprend également trois membres d'honneur ayant un rôle consultatif : Messieurs Daniel Carasso (Président d'honneur), Yves Boël et Jean-Claude Haas.

#### ***Pouvoirs du Directeur Général***

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2002 a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général. Certaines transactions du ressort du Directeur Général sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration ; elles sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration (voir paragraphe 21.2.2 – Règlement intérieur du Conseil d'Administration).

#### ***Jetons de présence***

L'Assemblée Générale du 11 avril 2003 a porté à 500 000 euros le montant global annuel des jetons de présence à répartir par le Conseil d'Administration entre ses membres. Selon les règles en usage dans le Groupe, les administrateurs qui sont par ailleurs membres du Comité Exécutif ne perçoivent pas ces jetons de présence. Les jetons de présence effectivement versés en 2005 se sont élevés à 344 000 euros.

Un administrateur participant uniquement aux travaux du Conseil d'Administration (et pas à ceux de l'un de ses Comités) perçoit une rémunération composée d'une part fixe de 10 000 euros et d'une part variable de 2 000 euros par séance.

Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations perçoivent une rémunération de 4 000 euros par séance. La rémunération des Présidents de ces comités est double.

#### ***Autres informations***

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation, d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

#### **Comité Exécutif**

Sous l'autorité de M. Franck Riboud, le Comité Exécutif assure la direction opérationnelle du Groupe Danone. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'Administration, approuve les budgets, s'assure de la cohérence des actions engagées par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, en fonction des performances réalisées, décide des plans d'action à mettre en œuvre. Le Comité Exécutif se réunit au moins une fois par mois.

Au 28 février 2006, les membres du Comité Exécutif sont les suivants :

<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>Principale fonction</u>	<u>Date d'entrée en fonction</u> <sup>(1)</sup>
Franck Riboud . . . . .	50	Président Directeur Général	1996
Jacques Vincent . . . . .	60	Vice-Président, Directeur Général Délégué	1996
Georges Casala . . . . .	64	Directeur Général, Biscuits et Produits Céréaliers	2000
Emmanuel Faber . . . . .	42	Directeur Général, Asie-Pacifique	2000
Antoine Giscard d'Estaing . . .	45	Directeur Général, Finance, Stratégie et Systèmes d'Information	2005
Bernard Hours . . . . .	49	Directeur Général, Produits Laitiers Frais	2001
Simon Israël . . . . .	52	Président non exécutif, Asie pacifique	1997
Philippe Loïc Jacob . . . . .	41	Secrétaire Général	2005
Thomas Kunz . . . . .	48	Directeur Général, Boissons	2004
Franck Mougín . . . . .	48	Directeur Général, Ressources Humaines	2002
Sven Thormahlen . . . . .	49	Directeur Général, Recherche et Développement	2005

<sup>(1)</sup> Date d'entrée au Comité Exécutif

## 14.2 CONFLITS D'INTERET

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un quelconque des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.



## CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 REMUNERATIONS VERSEES AU COURS DE L'EXERCICE

La rémunération des dirigeants comprend une part fixe et une part variable représentant entre 40 % et 60 % de la rémunération totale. La part variable est déterminée sur la base d'objectifs économiques et individuels. Pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif la part variable est établie par référence à un objectif économique auquel s'ajoute une appréciation qualitative de la stratégie développée au cours de l'année. Pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la part variable économique est calculée par référence aux objectifs du Groupe, en termes de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle courante, de *free cash flow* et de bénéfice net courant par action, tels que communiqués aux marchés financiers. Pour les membres du Comité Exécutif qui dirigent un pôle d'activité, la part variable économique est établie par référence aux objectifs inscrits au budget du pôle en matière de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant, de *free cash flow* et de marge opérationnelle courante. Pour les autres membres du Comité Exécutif, la part variable économique est calculée par référence aux objectifs inscrits au budget du Groupe, en termes de résultat opérationnel courant, de bénéfice net courant par action et de frais de fonctionnement. Les rémunérations du Président Directeur Général et du Vice-Président Directeur Général Délégué sont fixées par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations. La politique de rémunération des autres membres du Comité Exécutif du Groupe est présentée annuellement au Comité de Rémunérations et de Nominations.

Au titre de l'exercice 2005, le montant global des rémunérations directes et indirectes attribuées aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Exécutif (soit un total de 20 personnes) s'est élevé à 11,2 millions d'euros, dont 10,9 millions d'euros aux membres du Comité Exécutif au titre des fonctions qu'ils y exercent, y compris 5,4 millions d'euros concernant la part variable des rémunérations. Le montant total versé par la Société à titre de compléments de retraite ou autres avantages au bénéfice des mêmes personnes a été de 0,6 million d'euros en 2005.

Au titre des exercices 2005 et 2004, le montant global brut des rémunérations et des avantages de toute nature attribués aux membres du Conseil d'Administration s'établit comme suit :

Nom	Rémunérations et avantages de toute nature <sup>(1)</sup>	
	2004	2005
	(en euros)	
Franck Riboud	2 426 860	2 485 540
Jacques Vincent	1 511 140	1 544 620
Bruno Bonnell	14 000	20 000
Michel David-Weill	36 000	32 000
Emmanuel Faber	786 430	966 058
Richard Goblet d'Alviella	48 000	54 000
Hirokatsu Hirano	15 500	20 000
Bernard Hours <sup>(2)</sup>	–	941 408
Christian Laubie	48 000	54 000
Jean Laurent <sup>(3)</sup>	–	20 000
Hakan Mogren	14 000	16 000
Jacques Nahmias	20 000	22 000
Benoît Potier	24 000	66 000

<sup>(1)</sup> Les rémunérations incluent les salaires bruts, les primes, les indemnités ainsi que les jetons de présence attribués par la Société et ses filiales. En 2005, la part variable des rémunérations s'est élevée à 1 490 000 euros pour Franck Riboud, 780 000 euros pour Jacques Vincent, 501 438 euros pour Emmanuel Faber et 471 788 euros pour Bernard Hours. Par ailleurs, les avantages en nature accordés à chacun des administrateurs membres du Comité Exécutif se sont élevés à 4 620 euros.

<sup>(2)</sup> Monsieur Bernard Hours a été nommé administrateur de la Société par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005.

<sup>(3)</sup> La cooptation de Monsieur Jean Laurent en qualité d'administrateur de la Société a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration attribue annuellement des options d'achat d'actions, sur la base d'un montant déterminé par fonction mais modulable, comme recommandé par le Comité de Rémunérations et de Nominations. Au 31 décembre 2005, les membres du Comité Exécutif bénéficiaient d'options d'achat portant sur 1 947 168 actions.

## **15.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

L'ensemble des Directeurs Groupe qui étaient sous régime de retraite de droit français au 31 décembre 2003 bénéficie d'un système de retraite à prestations définies. Ce système prévoit le versement d'une rente, sous conditions de présence du salarié dans le Groupe au moment du départ à la retraite, en fonction de son ancienneté et de ses derniers salaires. La rente est versée après déduction des pensions servies par les autres régimes obligatoires et peut atteindre au maximum 65 % des derniers salaires. En cas de départ du Groupe avant l'âge de 55 ans ou de décès avant l'âge de départ en retraite, le salarié perd l'intégralité des droits à ce régime. Ce régime de retraite a été fermé à tout nouveau bénéficiaire le 31 décembre 2003.

Le montant provisionné au titre de ce régime représente l'engagement du Groupe au 31 décembre 2005 pour le versement d'une rente viagère calculée avec une espérance de vie évaluée sur la base des tables par génération.

Au 31 décembre 2005, le montant total de l'engagement du Groupe au titre des retraites dont bénéficient les mandataires sociaux s'élevait à 39 millions d'euros.

## **15.3 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

### **Conventions réglementées**

Dans sa séance du 10 février 2005, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé le Directeur Général à garantir Danone Finance dans le cadre de l'émission de billets de trésorerie, dans la limite de 2,5 milliards d'euros. Cette garantie n'a jamais été mise en oeuvre à ce jour.

Par ailleurs, dans sa séance du 10 février 2005, le Conseil d'Administration de la Société a renouvelé l'autorisation permettant à GROUPE DANONE de garantir ou se porter caution de différentes opérations financières réalisées par sa filiale spécialisée Danone Finance à hauteur de 3,5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros dans le cadre d'un programme d'Euro Medium-Term Notes.

Enfin, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 juillet 2004, et sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations, a fixé les conditions d'indemnisation de Messieurs Franck Riboud et Jacques Vincent, ainsi que des autres membres du Comité Exécutif de la Société en cas de cessation de leurs mandats ou fonctions. L'indemnité versée correspondrait à une somme égale à deux fois la rémunération brute (fixe, variable et avantages en nature) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date de cessation de fonctions. Ces conventions se sont poursuivies au cours de l'exercice 2005 et n'ont pas été mises en oeuvre à ce jour.

Ces opérations sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes (voir paragraphe 20.2.4).

### **Autres Opérations**

La Société a conclu des conventions intra-groupe avec ses filiales et sociétés affiliées portant sur des opérations courantes. Ces conventions portent, en général, sur la vente et l'achat de produits, la fourniture

de services administratifs rémunérés en application d'accords de *management fees*, tels que la fourniture des services de gestion de trésorerie et de financement (y compris des garanties financières), d'activités de recherche et de développement, de redevances d'utilisation de marques, etc. Ces conventions ont été conclues à des conditions normales, conformément aux pratiques commerciales de la Société.

En juin 1998, la Société, Sofina, Interamerican Finance (filiale à 100 % de Sofina) et Danasia Participations (une société affiliée à Sofina), ont conclu un protocole d'accord concernant leurs participations respectives dans Danone Asia Pte Ltd, une société holding gérant les investissements du Groupe dans la zone Asie -Pacifique. Aux termes de ce protocole d'accord, Sofina, Interamerican et Danasia ont l'option de vendre à la Société, et la Société a l'option d'acheter à ces sociétés, leurs participations dans Danone Asia Pte Ltd. Ces options sont exerçables par tiers, respectivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et du 1<sup>er</sup> juillet 2006, à un prix qui est calculé selon une formule déterminée conjointement, basé sur la valeur de marché des actions à la date d'exercice de l'option. Danone ayant confirmé fin 2002 son intention d'exercer son option d'achat, un expert indépendant a été chargé de procéder à une évaluation de la société Danone Asia Pte Ltd et la participation du Groupe dans cette société a augmenté passant de 90,34 % au 31 décembre 2002 à 93,56 % au 31 décembre 2003, puis à 96,78 % en janvier 2005. En outre, en décembre 2001, le Groupe avait accordé à Union Financière Boël des droits de préemption sur des actions Sofina détenues par une société du Groupe, ces droits étant exerçables à leur valeur de marché. En décembre 2004, le Groupe a cédé sa participation dans Sofina. M. Yves Boël, l'un des administrateurs de la Société jusqu'en avril 2002, était Président de Sofina et Président-Administrateur délégué d'Union Financière Boël et M. Richard Goblet d'Alviella, administrateur en exercice de la Société, est administrateur délégué de ces deux sociétés. Par ailleurs, M. Franck Riboud est administrateur de Sofina.

En juillet 2002, la Société a signé un accord de partenariat avec Suez Industrial Solutions, filiale du Groupe Suez, pour la gestion des énergies et le traitement des eaux à usage industriel des filiales du Groupe. M. Jean Gandois, l'un des administrateurs de la Société jusqu'en avril 2005, est vice-président de Suez.

Toutes les conventions mentionnées ci-dessus ont été conclues aux conditions du marché selon les pratiques commerciales normales de la Société.

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé ou constitué par la Société ou ses filiales en faveur des membres du Comité Exécutif.

## **CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Les dates de début et de fin de mandat des administrateurs sont indiquées dans le paragraphe 14.1 – Composition du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

### **16.2 CONTRATS DE SERVICE**

A la date du présent Document de Référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

### **16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATIONS ET DE NOMINATIONS**

#### **Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit, qui s'est réuni 9 fois en 2005, examine et commente les comptes sociaux et consolidés de la Société avant que ceux-ci ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des principes comptables adoptés, notamment ceux nécessitant de recourir à des jugements et des estimations, et vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie. Il examine également le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe, ainsi que les missions particulières qui peuvent être confiées aux Commissaires aux Comptes. Il donne des recommandations sur le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes.

Au cours de l'année 2005, il a plus particulièrement été amené à examiner :

- l'impact pour le Groupe de l'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS,
- les procédures mises en place afin d'effectuer le suivi et la valorisation des actifs non courants, notamment ceux liés aux activités HOD aux Etats-Unis, en Europe et au Canada,
- l'avancement des travaux requis dans le cadre de l'application de la loi Sarbanes Oxley,
- les procédures de suivi et d'évaluation des risques,
- l'approbation des plans d'audit interne et externe.

Des comptes rendus écrits ont été envoyés aux administrateurs puis commentés pendant les réunions du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est composé des administrateurs suivants, qui sont tous indépendants :

- Benoît Potier, Président
- Richard Goblet d'Alviella
- Christian Laubie

M. Christian Laubie est « l'expert financier » du Comité d'Audit, de par sa connaissance des principes comptables généralement admis, des procédures de contrôle interne et des missions d'un comité d'audit. M. Christian Laubie a en effet été Directeur Général des Affaires Financières du groupe Danone de 1980 à 2000 et participe aux instances de surveillance de la profession des Commissaires aux Comptes en France.

## **Comité de Rémunérations et de Nominations**

Le Conseil d'Administration a décidé de regrouper, à effet du 22 avril 2005, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations en un Comité intitulé « Comité de Rémunérations et de Nominations ». Ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration, relatives notamment à son mode de fonctionnement, à la nomination de nouveaux administrateurs et aux rémunérations et aux options d'achat d'actions à attribuer à la Direction Générale. Au cours de l'année 2005, il s'est réuni une fois et a notamment recommandé la mise en place d'un système de rémunération variable à moyen terme sous la forme de Groupe Performance Units (« GPU »). Le Comité de Rémunérations et de Nominations est composé des administrateurs suivants :

- Michel David-Weill, Président
- Jean Laurent, administrateur indépendant
- Hakan Mogren, administrateur indépendant

### **16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France dans les conditions précisées au chapitre 14.

Par ailleurs, bien qu'actuellement la Société soit, en sa qualité d'émetteur français, exempt de la plupart des exigences du New York Stock Exchange en matière de gouvernement d'entreprise qui sont applicables aux sociétés américaines, la Société se conforme en grande partie à ces exigences. Cependant, les administrateurs non-dirigeants ne se réunissent généralement pas sans les administrateurs dirigeants. De plus, le Comité de Rémunérations et de Nominations n'est pas exclusivement composé de membres indépendants et n'a pas de charte écrite.

### **16.5 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (en application de l'article 117 de la loi de Sécurité Financière incorporé dans l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce)**

L'année 2005 a vu se poursuivre les actions menées depuis plusieurs années en vue de faire progresser l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a tenu six réunions en 2005, dont la durée moyenne a été de trois heures. L'assiduité des administrateurs, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 92 % contre 85 % en 2004.

Outre les sujets récurrents tels que la marche des affaires, les situations financière et de trésorerie, les engagements, les rachats et annulation d'actions, les arrêtés des comptes, le Conseil d'Administration a examiné et débattu des dossiers significatifs de croissance externe et de cession à leurs différents stades d'avancement. Ainsi, en 2005, le Conseil a examiné les opérations de cession (i) des activités Sauces au Royaume-Uni (HP Foods), aux Etats-Unis (Lea & Perrins) et en Asie (Amoy), (ii) de la brasserie espagnole Mahou, et (iii) des activités HOD aux Etats-Unis (DS Waters, LP). Enfin, pour parfaire leur connaissance des métiers et des hommes du Groupe, les administrateurs ont participé aux journées d'Evian qui réunissent chaque année en septembre les dirigeants du Groupe dans le monde. Ils ont également rencontré pendant une demi-journée, en décembre, les Directeurs Généraux responsables des Pôles.

Une auto-évaluation du Conseil d'Administration a été menée à la fin de l'année 2004. Cependant, par suite des changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration en 2005, une nouvelle auto-évaluation sera menée au cours de l'exercice 2006.

## **16.6 COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE (en application de l'article 117 de la loi de securité financière incorporé dans l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce)**

### **Définition du contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel d'une entreprise destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Efficacité et efficience des opérations,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et aux règlements en vigueur ;

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut que fournir une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise tant par les limites inhérentes à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

### **Le processus de contrôle interne de la société GROUPE DANONE**

Le Groupe utilise un référentiel interne largement inspiré du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organisations*).

Le contrôle interne comporte cinq composantes étroitement liées, qui découlent de la manière dont l'activité est gérée et qui sont intégrées à la conduite des affaires. Au sein de la société GROUPE DANONE, dont l'activité est celle d'une société holding et de prestation de services pour ses filiales, ces cinq composantes sont mises en œuvre comme suit :

**Environnement de contrôle.** L'environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne, en imposant discipline et organisation.

Chez Danone, les valeurs de l'entreprise largement diffusées dans toutes les filiales, le double projet économique et social, l'existence d'un code de conduite des affaires qui a été remis à jour en 2005, la politique humaine et sociale notamment en matière de développement et de formation des cadres, l'impulsion donnée par le Conseil d'Administration, la volonté d'amélioration continue des processus opérationnels exprimée par la Direction Générale, et la démarche "*Danone Way*", conçue en 2000 et maintenant déployée dans 94 % des filiales du Groupe, favorisent un environnement de contrôle fort.

Par ailleurs, l'harmonisation des processus opérationnels au travers de la mise en œuvre de "*Danone Operating Models*", le déploiement d'un système d'information intégré (Themis), la formalisation de procédures, notamment en matière de délégation de pouvoirs, contribuent à renforcer l'environnement de contrôle. Il en est de même de l'élaboration et la diffusion, en 2004, d'un manuel de protection juridique de l'apparence visuelle des produits du Groupe (noms, décors, formes) et, en 2005, d'un manuel de gestion de la sous-traitance.

**Evaluation des risques.** Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, et qui doivent être gérés. Les principaux risques auxquels la Société doit faire face sont décrits dans le chapitre 4 - Facteurs de risque, du présent Document de Référence.

Chez Danone, un certain nombre d'éléments permettent d'identifier et de maîtriser ces risques. Tout d'abord, le Groupe a mis en place un processus systématique d'identification des risques, via un outil spécifique nommé *Vestalis*, lui permettant de hiérarchiser les risques en fonction de leur niveau d'occurrence et de leur impact financier et de mettre en place les plans d'actions les plus adaptés pour réduire ces risques. De même, l'existence de procédures, telles que des procédures de veille concurrentielle, des procédures de formation, des procédures de prévention et de protection, tout comme l'existence de directions spécialisées, telles que la direction de l'environnement ou la direction de la qualité et de la sécurité alimentaire, contribuent à l'identification et l'analyse des risques. En outre, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts et la participation de toutes les unités opérationnelles à des réflexions stratégiques, facilitent également l'identification des risques.

**Activités de contrôle.** Les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.

Chez Danone, le recentrage des activités sur trois métiers stratégiques a permis de définir un corps de règles dans chacune des Directions générales opérationnelles ou fonctionnelles. Par ailleurs, un ensemble de procédures et de modes opératoires communs, les "*Danone Operating Models*", qui font l'objet d'améliorations permanentes, sont diffusés au sein des unités opérationnelles.

Au-delà de ces règles et procédures, la Société a également mis en place un ensemble de pratiques et procédures lui permettant d'exercer ses activités de contrôle. Ces pratiques et procédures comprennent un suivi régulier des performances de chaque unité opérationnelle, des contacts permanents, tant informels que formels, avec les responsables de ces dernières dans le cadre de revues de performances (budgets, résultats) et la participation aux conseils d'administration ou aux comités de direction des unités. La mise en œuvre de ces pratiques et procédures est animée et contrôlée par les contrôleurs internes des unités opérationnelles. Par ailleurs, des comités spécialisés comprenant les principaux cadres de la Société traitent des principaux risques auxquels la Société doit faire face (sécurité alimentaire, politique d'investissement, trésorerie, système d'information...) et s'assurent de l'application des politiques définies par le Groupe.

**Information et Communication.** Une information pertinente doit être identifiée, recueillie et chiffrée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Les valeurs de Danone, son organisation et sa culture sont des éléments qui facilitent la circulation des informations nécessaires aux prises de décision. Par ailleurs, les bases documentaires et les différents sites Intranet permettent un partage convivial des informations au sein du Groupe. Ces informations regroupent non seulement des données financières mais également des données non financières répondant aux besoins des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles. En outre, le déploiement de Themis dans la majorité des entités opérationnelles contribue à renforcer les supports à la prise de décisions. Afin de renforcer l'attention portée à la sécurité des données, la Société a publié en 2004 une Charte de Sécurité des Systèmes d'Information, qui a été complétée en 2005. Enfin, en 2005, le Groupe a également mis en place un système d'alerte éthique pour l'ensemble de ses salariés.

**Pilotage.** Les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soient évaluées dans le temps les performances qualitatives. Pour cela, il convient de mettre en place un système de suivi permanent et de procéder à des évaluations périodiques.

Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Société et comprend des contrôles réguliers effectués par la Direction Générale et l'encadrement de la Société. Afin de renforcer son organisation, une Direction générale des risques regroupant l'Audit Interne et la Direction des risques a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2005 : elle est rattachée, avec les autres activités de nature réglementaire (juridique, sécurité alimentaire...), au Secrétariat Général.

La Direction de l'Audit Interne, qui utilise les services des équipes spécialisées d'un grand cabinet d'audit international (KPMG), procède à des audits réguliers dans les unités opérationnelles. Cette structure centrale d'environ 15 personnes est relayée par des auditeurs internes dans les filiales ou dans les centres de services partagés, ainsi que par d'autres fonctions centrales (Qualité, Sécurité...). En 2005, 42 missions d'audit interne ont été réalisées dans des unités opérationnelles ou fonctions centrales, sur la base d'un plan préalablement approuvé par le Comité d'Audit. A la suite de chaque mission un plan d'actions est préparé par la direction de la filiale concernée pour corriger les éventuelles faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit et un suivi de ces plans d'actions est systématiquement assuré par la Direction de l'Audit Interne et les responsables opérationnels.

### **Le processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable de la société GROUPE DANONE**

**Environnement de contrôle.** L'organisation de la fonction financière repose sur des directions fonctionnelles centralisées (Financement/Trésorerie, Fusions/Acquisitions, Stratégie, Contrôle de gestion/Comptes, Principes et Procédures, Communication Financière, Systèmes d'Information) ainsi que sur la direction financière de chacun des Pôles. Ces derniers sont généralement organisés en zones géographiques regroupant des unités opérationnelles et, dans certains pays, les fonctions comptables, la trésorerie et certaines fonctions d'expertise sont regroupées dans des centres de services partagés. Dans tous les cas, les unités opérationnelles ont la responsabilité de leurs états financiers.

Les rôles et les compétences requis aux différents niveaux de l'organisation sont clairement définis et les programmes de formation interne sont adaptés en conséquence (entre 250 et 260 cadres ont participé, en 2004 et 2005, à la filière interne de formation financière, qui comprend notamment un module sur l'éthique et un module sur le contrôle interne). La pertinence des indicateurs utilisés pour le suivi des performances est revue régulièrement, des principes de contrôle interne sont diffusés dans toutes les unités opérationnelles et les procédures comptables et financières sont disponibles sur un site Intranet, qui a été réorganisé en 2005. Par ailleurs, une grande partie des « *Danone Operating Models* » a des incidences sur les processus liés à la préparation des états financiers.

Depuis ces dernières années, le Groupe déploie dans ses filiales un système d'information intégré ou ERP (Enterprise Resource Planning) à partir d'une architecture SAP (Themis). Ce système permet une optimisation des flux d'informations, aussi bien à l'intérieur des filiales qu'à l'intérieur du Groupe, entre les fonctions financières, industrielles, qualité, « supply chain », commerciales et achats. Après une mise en œuvre en 2001 du projet sur quatre sites pilotes, le déploiement global a concerné dix-huit unités opérationnelles fin 2004 et vingt-cinq fin 2005. Ce déploiement progressif dans les filiales s'accompagne d'une amélioration continue des fonctionnalités du système.

En 2005, les principes de délégations de pouvoirs ont été revus dans les principales entités. Par ailleurs, une structure centrale dédiée a été créée afin d'animer le contrôle interne et de piloter les travaux menés dans les unités opérationnelles pour répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes Oxley. Cette structure centrale de quatre personnes est relayée par des contrôleurs internes et, éventuellement, par des consultants spécialisés. L'ensemble de ces personnes s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales opérationnelles.

**Evaluation des risques.** L'exploitation des résultats obtenus via les différents outils mis en place (*Danone Way* ou *Vestalis*), le processus de planification stratégique, le suivi des performances, les réunions régulières de comités où des financiers sont largement représentés (Trésorerie, Communication, Gestion, Finance, Fusions/Acquisitions, Investissements, Informations devant être publiées) et les réunions du Comité Exécutif permettent de gérer les principaux risques identifiés, notamment ceux qui sont liés aux accords de partenariat conclus dans certaines sociétés du Groupe.



**Activité de contrôle.** Chaque Pôle dispose d'une direction financière, responsable du suivi de la performance, des investissements et du besoin en fonds de roulement du Pôle. Les directions financières de Pôle s'appuient sur les directions financières existant au niveau des zones et dans les unités opérationnelles. En outre, une direction centrale anime le processus global du contrôle de gestion.

Un processus rigoureux de planification financière comprenant un plan stratégique, une procédure budgétaire précédée d'un cadrage précisant les objectifs clés, des réestimations complètes à intervalles réguliers, des arrêtés mensuels, des re-prévisions mensuelles de certains indicateurs, ainsi que des réunions mensuelles de suivi des performances comprenant les équipes financières et les directeurs généraux des Pôles, constituent les principaux éléments du processus de suivi des performances.

Dans ce cadre, chaque unité opérationnelle prépare mensuellement un reporting financier détaillé et deux fois par an une liasse de consolidation exhaustive nécessaire à la préparation des comptes consolidés du Groupe. Le reporting financier est caractérisé par un format unique centré sur un nombre limité d'indicateurs de performance qui remontent mensuellement. Les informations financières sont intégrées dans une base de données centralisée et unifiée utilisée à la fois pour les besoins de gestion en interne et pour les besoins de publications externes. Les unités opérationnelles reportent dans les liasses de consolidation des états financiers retraités selon les normes du Groupe et des tableaux d'analyses en soldes et en variations permettant de préparer les états financiers consolidés et les notes annexes. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'élimination et de consolidation proprement dites ainsi qu'à la validation des postes qui présentent le plus de risques (actifs incorporels, impôts, provisions, engagements hors bilan). Par ailleurs, en 2004 et 2005, les unités opérationnelles et les équipes centrales ont été fortement impliquées dans le passage aux normes IFRS.

Des visites régulières sont effectuées par les membres des fonctions centrales dans des unités opérationnelles (suivi des performances, revue des procédures, réunions de pré-clôture, audits de sujets ponctuels, avancements des projets d'amélioration du contrôle interne, suivi de plans d'actions).

Une fois par an, chaque Directeur Général et chaque Directeur Financier d'unité opérationnelle confirment par écrit le respect des procédures du Groupe et la qualité des informations financières transmises aux équipes centrales.

Les activités de contrôle sont donc menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de la société et comprennent des actions aussi variées qu'approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, s'assurer de la protection des actifs ou contrôler la séparation des fonctions.

**Information et Communication.** Un système d'information unifié utilisant le progiciel de consolidation le plus représenté sur le marché permet de disposer des données financières qui permettent de gérer et contrôler l'activité des unités opérationnelles.

Des réunions d'information et de partage des bonnes pratiques regroupent les principaux responsables financiers de chaque Pôle et les responsables de certaines fonctions. Un portail Intranet met à la disposition de tous les cadres de la fonction financière et informatique les manuels et notes de procédures dont ils ont besoin. Tous les trimestres l'ensemble de la fonction financière du Groupe peut se connecter à un site où le Directeur Général Finances commente l'activité du trimestre et les principaux enjeux de la fonction.

**Pilotage.** L'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière est un des objectifs alloués à chaque Directeur Financier de Pôle et à chaque Directeur Fonctionnel. Ces derniers doivent chacun rendre compte de l'avancement des projets qu'ils mènent dans

leur domaine. Par ailleurs, les missions d'audit interne qui sont effectuées dans les unités opérationnelles ont pour objectif, entre autres, la vérification de la qualité de l'information comptable et financière, et les directions financières de Pôle s'assurent que les recommandations de l'audit interne sont suivies de plans d'actions.

**Evaluation.** Les procédures mises en place par GROUPE DANONE et destinées à maîtriser l'information comptable et financière des filiales consolidées, tout comme les procédures de contrôle interne conduisant à l'élaboration de la consolidation des comptes, sont adéquates pour fournir des informations comptables et financières fiables.

## **16.7 CERTIFICATION DANS LE CADRE DE LA LOI SARBANES-OXLEY**

Dans le cadre du rapport annuel américain (*Form 20-F*) qui est déposé à la *Securities and Exchange Commission (SEC)* et conformément aux dispositions introduites par *Sarbanes-Oxley Act of 2002* dans la législation américaine, le Président Directeur Général et le Directeur Financier de la Société ont évalué, au 31 décembre 2005, l'efficacité des contrôles et procédures relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine et ont conclu, à cette date, à l'efficacité de ces contrôles et procédures.

Parallèlement et conformément à la réglementation américaine, le Groupe a également indiqué dans ce rapport annuel américain, qu'aucun changement significatif n'était intervenu dans ces contrôles et procédures postérieurement à leur évaluation par le Président Directeur Général et le Directeur Financier.

Conformément aux dispositions introduites par l'article 404 du *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et à la décision prise par la SEC en mars 2005, la Société procédera en 2006 à une évaluation complète du processus de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable au sein du Groupe.

## **16.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Groupe Danone, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE DANONE (« la Société ») et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le paragraphe du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations et déclarations ainsi données dans le rapport ;
- prendre connaissance et considérer la pertinence du processus mis en place par la Société au regard de l’appréciation portée sur l’adéquation des procédures destinées à maîtriser l’information comptable et financière des filiales consolidées et celles conduisant à l’élaboration des comptes consolidés, dans le cadre de son activité de holding et de prestation de services pour ses filiales.

Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les informations et les déclarations relatives à l’adéquation des procédures de contrôle interne de la Société, concernant l’élaboration et le traitement de l’information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d’Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l’article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUÉRARD

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Thierry COLIN

Loïc WALLAERT

Eric BULLE

Olivier LOTZ

## CHAPITRE 17 SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITE SOCIALE

Au 31 décembre 2005, Danone comptait au total 88 184 salariés à travers le monde. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de salariés et leur répartition par zone géographique et par pôle d'activité aux 31 décembre 2004 et 2005.

	Au 31 décembre	
	2004	2005
Nombre total de salariés .....	89 449	88 184
<b>Par zone géographique :</b>		
France .....	13,8 %	13,7 %
Reste de l'Europe .....	23,6 %	22,9 %
Chine .....	27,2 %	26,8 %
Reste de l'Asie-Pacifique .....	18,7 %	19,8 %
Amérique du Nord et du Sud .....	16,3 %	13,8 %
Afrique et Moyen Orient .....	0,4 %	3,0 %
Total .....	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>
<b>Par pôle d'activité :</b>		
Produits Laitiers Frais .....	26,7 %	30,0 %
Boissons .....	43,7 %	44,4 %
Biscuits et Produits Céréaliers .....	24,4 %	21,3 %
Autres Activités Alimentaires <sup>(1)</sup> .....	2,8 %	2,6 %
Fonctions centrales .....	2,4 %	1,7 %
Total .....	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

<sup>(1)</sup> Correspond aux salariés des sociétés Amoy Foods Ltd et Shanghai Amoy Foods, cédées en janvier 2006

#### Politique générale

La culture de Danone est fondée sur un double projet, économique et social. Il en découle, pour les ressources humaines, une politique articulée autour de deux axes : l'implication pleine et entière dans les décisions opérationnelles de l'entreprise, et la volonté, tout aussi forte, d'assurer la pérennité d'engagements sociaux exigeants. La Direction du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale coordonne et met en place la politique de développement durable, en liaison avec les différentes directions fonctionnelles du Groupe et les filiales.

L'implication dans les décisions opérationnelles se traduit par une organisation des ressources humaines simple et proche des besoins de l'activité. Les ressources humaines sont organisées par pôle d'activité et s'appuient sur des structures transversales dans des domaines primordiaux : les rémunérations, l'organisation et le savoir-faire, l'intégration des sociétés nouvellement acquises, le recrutement et la gestion des dirigeants. Ainsi, pour attirer des talents partout dans le monde, Danone a développé une campagne de communication institutionnelle relayée sur Internet au travers du site "danonepeople.com". Le développement des ressources est assuré par la formation et un management de qualité, par exemple grâce à des outils comme l'évaluation à 360° et le *coaching*. Par ailleurs, les ressources humaines accompagnent le développement du Groupe à l'international grâce à (i) une politique globale de recrutement, (ii) la promotion de la mobilité des managers dans le monde au travers d'une équipe dédiée, qui organise départs et retours en intégrant les aspects administratifs, financiers et humains, et (iii) l'intégration des sociétés nouvellement acquises.

## Politique sociale

Les principes fondamentaux de Danone reprennent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, des pratiques discriminatoires, la sécurité et les conditions de travail, la durée du travail, l'application des lois nationales sur la rémunération minimum, la liberté d'association et d'expression des salariés et le droit de négociations collectives. Ces Principes Sociaux Fondamentaux (PSF) sont la base incontournable à respecter par toutes les sociétés du Groupe, les sociétés associées, les partenaires et les fournisseurs. La mise en place d'une politique humaine et sociale est valide uniquement si les exigences de base des salariés du Groupe et de ses partenaires sont remplies. Ces exigences sont la sécurité et les conditions de travail, la protection sociale et les rémunérations.

**Sécurité et conditions de travail.** La politique du Groupe en matière de sécurité et de conditions de travail concerne (i) toutes les catégories de salariés, y compris les stagiaires, apprentis et intérimaires qui sont intégrés aux statistiques des accidents, et (ii) toutes les sociétés du Groupe, y compris celles récemment acquises.

Le Groupe s'est engagé depuis 2003 à donner une impulsion plus forte à sa politique santé-sécurité. L'objectif est de diminuer de moitié en trois ans le nombre d'accidents du travail avec arrêt. Pour cela, le Groupe dispose de leviers d'action récurrents qui sont les suivants :

- les comités santé-sécurité, qui veillent au bon fonctionnement des installations et à la conformité avec les normes et réglementations. Plus de 80 % des sites du Groupe dans le monde ont un comité santé-sécurité et 90 % de ces sites organisent des réunions régulières sur la sécurité au travail ;
- la réalisation d'audits, qui permettent d'analyser les risques et de bâtir des plans d'action ;
- le management de la sécurité, qui passe par l'engagement visible des équipes de direction sur le terrain, par la formation et l'instauration d'un dialogue entre opérateurs et managers.

En 2004, la politique de sécurité a été renforcée. Le Comité Exécutif du Groupe reçoit désormais tous les 3 mois les résultats sécurité de tous les sites. L'information de tous est faite par le suivi d'un indicateur commun au Groupe et du 'baromètre sécurité'. Un effort particulier de communication a été effectué au sein du Groupe afin de mettre le sujet de la sécurité en tête des préoccupations de chacun, notamment lors des conventions internes et dans les échanges de bonnes pratiques (programme 'Networking'). En 2005, le nombre d'accidents a diminué de 37 % dans le Pôle Biscuits et Produits Céréaliers, qui avait initié la démarche « Wise ». Dans l'ensemble du Groupe, la diminution du nombre d'accidents s'est élevée à 13 % en 2005.

**Protection sociale.** Le Groupe développe une politique de protection sociale cohérente avec la situation économique de l'environnement dans lequel opèrent les filiales. La protection sociale prend en compte les besoins fondamentaux de couverture sociale des salariés et de leur famille. Elle recouvre les domaines suivants : retraites, accidents du travail, couverture médicale et assurances liées aux déplacements.

Dans ce domaine, la politique du Groupe est la suivante :

- Accorder une protection sociale conforme aux législations nationales,
- Imposer un minimum standard, notamment en garantissant une assurance rapatriement pour tous les collaborateurs dans leurs déplacements ainsi qu'une indemnité décès accidentel pour tous (CDI et CDD), laquelle représente une année de salaire.

Du fait du poids croissant des engagements sociaux, le Groupe a réalisé en 2004 un inventaire exhaustif permettant de mieux piloter cet aspect de la politique de rémunération.

**Rémunérations.** L'ambition du Groupe est d'être attractif dans les pays où il est présent. La rémunération est un levier essentiel intégré à une politique de management qui propose l'acquisition continue de compétences et des parcours de carrière. Le Groupe, qui a pour ambition d'attirer et de motiver au mieux ses salariés, veut se situer dans les bonnes pratiques de rémunération dans tous les pays où il opère, pour des activités équivalentes et des entreprises comparables. Ainsi, chaque filiale est incitée à développer une politique de rémunération formalisée, partagée au sein des comités de direction et communiquée aux managers.

En 2001, le Groupe a mis en place un système de classification de l'ensemble de ses managers au niveau mondial, qui permet à chacun de connaître précisément le niveau auquel il est situé et les responsabilités s'y référant. La contribution individuelle de chaque manager est évaluée dans le cadre de l'entretien annuel ou Revue de Développement et de Performance (RDP).

En matière de rémunération des managers, le Groupe s'efforce de communiquer de façon transparente sur la gestion des rémunérations, le lien avec la performance et le développement professionnel. Le Groupe a doté ses responsables de service d'outils nouveaux pour mieux gérer l'information à donner aux collaborateurs : politique de rémunération déclinée société par société, positionnement de chacun au regard de la rémunération, critères objectifs et motivants pour gérer les augmentations. Le Groupe s'engage à être dans la médiane du marché général, afin d'être compétitif avec les sociétés leaders internationales dans les pays où il est présent. La rémunération est déterminée par le niveau de responsabilité et la contribution de chaque salarié aux résultats. Elle comprend une part fixe (salaire de base complété par des avantages sociaux) et une part variable (bonus individuel et intéressement aux résultats de l'entreprise).

Les rémunérations des salariés non cadres sont gérées par chaque filiale. Le Groupe veut se situer parmi les bonnes pratiques de rémunération dans un pays donné pour des activités équivalentes et des entreprises comparables.

En 2005, les frais de personnel du Groupe, incluant les charges sociales, se sont élevés à 1 793 millions d'euros (1 729 millions d'euros en 2004). Par ailleurs, en 2005, 116 millions d'euros ont été versés aux salariés du Groupe au titre de l'intéressement et de la participation (115 millions d'euros en 2004).

**Dialogue social.** En 2004, le Groupe a mené une enquête afin de connaître les caractéristiques du dialogue social. Cette enquête a mis en évidence l'existence d'une représentation du personnel dans la quasi-totalité des filiales ainsi que l'organisation de réunions avec le personnel, qui ont principalement pour objet l'information ou la consultation du personnel. Dans 70 % des filiales, les accords collectifs de travail sont négociés avec les syndicats ou les représentants du personnel : les thèmes le plus souvent abordés sont la rémunération, la durée et les conditions de travail, la sécurité au travail.

Par ailleurs, depuis 1996, le Comité d'Information et de Consultation du Groupe se réunit une fois par an. Il est composé, d'une part, de syndicalistes salariés du Groupe, de permanents syndicaux nationaux et, d'autre part, de la Direction Générale des Ressources Humaines et des directeurs opérationnels en fonction des sujets traités. Il comporte en outre des observateurs membres de l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation (UITA). Des échanges réguliers se sont développés depuis 1985 avec l'UITA, lesquels ont conduit à l'adoption de programmes communs sur l'égalité des hommes et des femmes sur le lieu de travail, la disponibilité d'informations économiques et sociales, la reconnaissance des droits syndicaux, l'information des représentants du personnel en cas de modification d'activité affectant l'emploi et les conditions de travail, et la restructuration du pôle Biscuits, programmes

qui se sont conclu depuis 1988 par six conventions. En 2005, le Groupe et l'UITA ont révisé le contenu de ces 6 conventions en vue de leur application mondiale. Ils ont également décidé d'intégrer les 7 Principes Sociaux Fondamentaux. Le suivi de l'application des conventions continuera à être assuré par différents canaux :

- une remontée des informations par les syndicats locaux directement au siège de l'UITA ;
- la nomination en 2006 d'un représentant de l'UITA à plein temps auprès du Groupe ;
- un processus de *reporting* social appliqué aux filiales du Groupe suivant 20 indicateurs sociaux définis conjointement par le Groupe et l'UITA ;
- un comité de pilotage UITA – Groupe DANONE qui se réunit chaque trimestre pour s'assurer de la bonne application des conventions.

Ces conventions sont largement diffusées dans les filiales du Groupe et publiées dans 20 langues afin d'être plus facilement comprises et mises en œuvre.

Au-delà de ses filiales, le Groupe a étendu les Principes Sociaux Fondamentaux à l'ensemble de ses fournisseurs. Il a pour cela initié en 2003 la démarche « Respect », afin de se donner les moyens de faire appliquer ces Principes à l'ensemble de ses fournisseurs. « Respect » vise à proposer aux différentes entités du Groupe une stratégie et des outils leur permettant de s'assurer que leurs fournisseurs respectent les Principes Sociaux Fondamentaux. Les filiales du Groupe ont ainsi la possibilité de mettre en œuvre, parmi les outils proposés, des audits sociaux menés par une société internationale reconnue dans ce domaine. 35 audits ont ainsi été réalisés dans les usines de certains fournisseurs. L'objectif du Groupe est de pouvoir intégrer l'ensemble des fournisseurs dans cette démarche d'ici fin 2008. La démarche « Respect » s'inscrit elle-même dans une démarche plus globale du Groupe dite « *Danone Way* » (voir ci-dessous).

## **Formation**

La formation a pour objectif de faire progresser les compétences professionnelles et managériales, de diffuser une culture commune et de transférer le savoir-faire, notamment vers les pays émergents.

Il y a plus de 10 ans, Danone a mis en place pour les managers des formations par métier (achat, marketing, ressources humaines, finance...) conçues et animées par des professionnels venant des différentes sociétés du Groupe, dans le cadre de partenariats pédagogiques avec des universités et des grandes écoles.

En 2000, a été créé "Danone Campus", qui a pour vocation de renforcer la cohésion des managers, alors que le Groupe grandit et s'internationalise. Le principe est de réunir, cinq ou six fois par an, 200 à 300 managers pour échanger entre les différentes fonctions sur des thèmes transversaux et partager la stratégie du Groupe avec un membre du Comité Exécutif. Ces "Campus" sont itinérants : ils se tiennent dans les différentes régions du monde où le Groupe est présent.

En 2004, le Groupe a lancé le programme "Evolution", qui poursuit un double objectif économique et social : améliorer en permanence l'efficacité des organisations et la performance collective, en permettant aux salariés de préserver et développer leur employabilité. Ce programme, qui est à la fois mondial et local, s'adresse essentiellement aux salariés non cadres.

Par ailleurs, le Groupe a pour ambition de développer un management qui crée les conditions de la motivation, qui développe le professionnalisme et l'engagement personnel, au travers de pratiques managériales en phase avec les valeurs de Danone. Ainsi, en 2005, le Groupe a réalisé trois études d'opinion interne auprès de plus de 15 000 collaborateurs : le 4<sup>ème</sup> Baromètre Managers, le 2<sup>nd</sup> Baromètre Executives et une 1<sup>ère</sup> étude concernant les non-managers dans un nombre limité de filiales. Ces études

sont des outils de mesure des attentes et satisfactions ainsi que des outils de performance et de management permettant de mesurer l'efficacité des actions et de prendre des décisions.

### **Piloter la responsabilité sociale et environnementale**

Dans la conduite des affaires, la *“Danone Way”* est à la fois une démarche et un outil destinés à faire progresser les filiales du Groupe dans les principaux domaines où leur responsabilité est engagée : politique sociale, environnement, sécurité alimentaire, nutrition, etc. L'approche qui a été adoptée est une approche par partie prenante (*“stakeholders”*) : salariés, consommateurs et clients, fournisseurs, actionnaires, communautés locales, environnement. La Direction Générale a assigné des objectifs précis à la démarche *“Danone Way”* : diffuser, partager et enrichir les valeurs et la culture du Groupe dans tous les pays où le Groupe opère, permettre aux filiales de s'évaluer par rapport à des comportements observables et mesurables, disposer au niveau du Groupe d'une photographie des pratiques effectives.

Pour chaque partie prenante, les équipes de direction des filiales s'auto-évaluent par rapport à un ensemble de pratiques définies par le Groupe. Elles s'appuient pour cela sur des groupes de travail associant des collaborateurs d'horizons divers, qui permettent d'enrichir l'évaluation sur chacun des thèmes. La validation finale est réalisée par le Comité de Direction de la filiale qui engage sa responsabilité. *“Danone Way”* permet ainsi d'identifier les points forts et les points faibles des filiales dans les différents thèmes, de hiérarchiser les priorités d'action et de mettre en œuvre des plans d'amélioration.

A titre d'exemple, pour le thème consacré à la partie prenante « Salariés », la qualité du management et la politique humaine sont évaluées à travers 26 pratiques, regroupées autour de plusieurs sujets : respect des droits sociaux fondamentaux, équité sociale, attention portée aux hommes et aux femmes, développement des compétences et évolution des organisations, management par les valeurs, écoute active des idées, conditions d'un dialogue social et respect des règles éthiques.

*“Danone Way”* a été conçue en 2000, une première phase pilote a été réalisée en 2001 dans une dizaine de filiales et depuis la démarche se déploie mondialement. A ce jour, 94 % des filiales du Groupe sont entrées dans la démarche *“Danone Way”* et des audits externes ont été réalisés par PricewaterhouseCoopers et Mazars dans 28 filiales, afin de valider tant la qualité du déploiement que la sincérité des réponses de leurs auto-évaluations. Les résultats des audits montrent qu'il n'y a pas d'anomalie significative dans les auto-évaluations au regard des procédures définies par le Groupe. Ces résultats font l'objet, dans le Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale, d'un avis d'opinion qui couvre les résultats consolidés publiés.

Les résultats des auto-évaluations montrent des pratiques qui se situent à des niveaux élevés d'application sur les thèmes qui touchent aux salariés, actionnaires, clients et fournisseurs. Les résultats sur les thèmes qui touchent à l'environnement et aux communautés locales sont plus faibles car ils sont moins directement liés au cœur de la marche des affaires et ils correspondent à des pratiques moins ancrées dans certains pays où le Groupe opère. La mise en œuvre de la démarche *“Danone Way”* montre son efficacité par rapport à l'objectif de maintenir et d'animer la culture du Groupe Danone dans un contexte de forte internationalisation. Plus de 700 actions d'amélioration sont en cours dans l'ensemble des filiales et sur tous les thèmes.

### **L'impact économique local du Groupe dans les pays émergents**

Le Groupe s'est implanté dans de nombreux pays émergents, dans lesquels il produit localement à destination du marché local.

Les filiales situées dans des pays émergents bénéficient de programmes de formation, de nombreux transferts technologiques et se dotent d'équipements industriels modernes. Les transferts de savoir-faire



sont facilités par le Centre de Recherche Danone Vitapole, qui travaille en collaboration avec les équipes locales. L'innovation porte sur les produits, la maîtrise de la qualité et les processus de fabrication.

L'activité du Groupe dans un pays fait travailler de nombreux producteurs et fournisseurs locaux, industriels ou de services, avec lesquels le Groupe s'efforce d'engager des partenariats à long-terme afin d'assurer des approvisionnements satisfaisant ses standards, en quantité comme en qualité. Par ailleurs, les activités industrielles de Danone incitent les fournisseurs d'équipements spécialisés (machine, emballage, etc.) à développer une présence permanente dans les pays où le Groupe opère et facilitent la mise en place d'équipes qui travaillent, par exemple, avec les producteurs de lait sur l'alimentation du troupeau, les méthodes de culture, etc.

### **Danone et les communautés locales**

La nécessaire implication de Danone au profit de la société civile est très fortement ancrée dans sa culture et est en cohérence avec ses enjeux stratégiques. Danone et ses filiales peuvent intervenir en partenariat avec les pouvoirs publics, les ONG, les associations et les communautés locales.

Dans un souci d'efficacité, le Groupe concentre son intervention dans les pays où il est présent et sur un nombre limité de thèmes, afin de donner une cohérence à l'action des filiales dans le monde : l'aide au développement local et aux communautés, l'insertion des jeunes, la recherche en nutrition et l'aide à l'enfance.

L'aide à l'enfance est notamment soutenue au travers de la Journée « Danone pour l'Enfance », au cours de laquelle les salariés sont invités à se mobiliser en faveur de projets locaux d'aide à l'enfance. De même, l'organisation de la Danone Nations Cup et le soutien à de très nombreux clubs sportifs locaux témoignent de l'importance de l'action de promotion du sport chez les enfants.

La recherche en nutrition est soutenue grâce à l'action des Instituts Danone dont la mission est triple : promouvoir la recherche, l'information et l'éducation sur l'alimentation et la nutrition, mettre en réseau les scientifiques et les professionnels de la santé et de l'éducation, diffuser les connaissances scientifiques auprès du grand public. L'implication du Groupe dans le domaine de la nutrition s'est traduit par la publication, début 2005, de la Charte Alimentation Nutrition Santé de Danone.

L'aide aux communautés et aux pays émergents peut également se concrétiser par des actions plus ponctuelles. Ainsi, suite au Tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2004, les filiales indonésiennes du Groupe sont intervenues afin d'apporter une assistance aux populations locales, notamment en distribuant des bouteilles d'eau, des paquets de biscuits et des boissons lactées.

### **Publications**

Depuis 1998, Danone publie un Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui présente l'impact social et environnemental de l'activité du Groupe. Ce rapport est disponible, sans frais, auprès de la Direction du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale, Groupe Danone, 17 boulevard Haussmann, 75009 Paris et sur le site Internet du Groupe, dans la rubrique Développement Durable. Par ailleurs, les données correspondant aux lignes directrices pour le reporting Développement Durable (Global Reporting Initiative, lancée en 1997 conjointement par l'Organisation non gouvernementale américaine CERES et le programme des Nations Unies pour l'Environnement) ainsi que les indicateurs requis par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (loi NRE) sont accessibles dans le Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale et/ou sur le site Internet du Groupe, dans la rubrique Développement Durable

## 17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

### Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de la Société bénéficient d'un plan d'intéressement triennal, renouvelé en 2003, basé sur les résultats du Groupe. Par ailleurs, les filiales françaises ou étrangères ont généralement mis en place pour leurs salariés des contrats de participation ou d'intéressement basés sur leurs propres résultats.

En 2005, les charges comptabilisées au titre de l'intéressement et la participation se sont élevées à 116 millions d'euros (115 millions d'euros en 2004).

### Groupe Performance Units

Le Groupe a mis en place un nouveau système de rémunération variable, sous la forme d'Unités de Performance Groupe Danone (Groupe Performance Units ou « GPU »), auquel sont éligibles les membres du Comité Exécutif, les *Executives* et les Directeurs, soit environ 900 personnes au niveau mondial.

La valeur des GPU, qui peut varier entre 0 et 30 euros, est calculée sur une période glissante de trois ans en fonction des performances du Groupe mesurée par rapport aux objectifs communiqués au marché financier. Chaque année, le Conseil d'Administration de la Société, au vu des recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations, fixe pour l'année civile à venir les objectifs de performance retenus et valide l'atteinte des objectifs de l'année précédente pour chaque plan de GPU.

Ce programme de rémunération variable sur trois ans, qui est basé sur les objectifs de performance annoncés au marché financier, permet de renforcer la cohésion et l'engagement des *Executives* et Directeurs dans l'objectif de renforcer les positions du Groupe sur ses marchés et d'améliorer de manière continue ses performances opérationnelles.

### Options conférées au personnel sur les actions de la Société

Des options d'achat d'actions ont été consenties aux principaux cadres supérieurs du Groupe, généralement par fractions biennales. La durée de ces plans est de 8 à 10 ans, le prix d'exercice des options est au moins égal à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration qui les attribue et les options ne peuvent généralement être exercées que deux ans après leur attribution.

Après retraitement des informations antérieures à juin 2004 suite aux divisions par deux de la valeur nominale de l'action intervenues en juin 2000 et juin 2004, les principales caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions mis en place sont les suivantes, chaque option permettant d'acheter une action de la Société :

Date de l'Assemblée	Nombre d'options autorisées	Date du Conseil d'Administration et date d'attribution des options	Nombre d'options attribuées	Date d'expiration	Prix d'exercice par action	Nombre d'options caduques ou annulées au 31 déc. 2005	Nombre d'actions achetées au 31 déc. 2005	Solde d'actions pouvant être achetées	Dont : Actions pouvant être achetées par les membres du Comité Exécutif	Dont : Nombre de membres du Comité Exécutif concernés
14 mai 1997	3 098 340 <sup>(1)</sup>	09/09/1997	640 000	09/09/2005	€33,38	103 600	536 400	0	0	
		28/01/1998	160 000	28/01/2006	€38,99	0	160 000	0	0	
		18/03/1998	778 000	18/03/2006	€44,25	8 000	614 676	155 324	30 000	
		19/05/1998	10 000	19/05/2006	€51,07	0	4 000	6 000	0	
		15/09/1998	274 000	15/09/2006	€58,08	12 000	166 000	96 000	0	
		26/01/1999	279 200	26/01/2007	€55,75	30 000	159 838	89 362	0	
		17/03/1999	160 800	17/03/2007	€56,75	20 000	116 800	24 000	0	
		19/05/1999	378 040	19/05/2007	€61,98	41 200	164 240	172 600	8 800	
			<b>2 680 040</b>			<b>214 800</b>	<b>1 921 954</b>	<b>543 286</b>	<b>38 800</b>	<b>5</b>
19 mai 1999	4 000 000 <sup>(2)</sup>	15/06/1999	414 000	15/06/2007	€64,19	44 200	158 840	210 960	1 400	
		14/09/1999	39 400	14/09/2007	€60,15	0	25 600	13 800	0	
		26/01/2000	666 680	26/01/2008	€58,09	17 600	439 880	209 200	63 200	
		15/03/2000	449 600	15/03/2008	€51,53	32 800	240 760	176 040	27 600	
		22/05/2000	83 200	22/05/2008	€63,50	38 400	28 000	16 800	0	
		13/09/2000	241 400	13/09/2008	€77,91	38 400	26 600	176 400	0	
		17/10/2000	4 800	17/10/2008	€76,90	0	2 400	2 400	0	
		14/03/2001	1 488 500	14/03/2009	€73,57	230 000	199 700	1 058 800	304 000	
			<b>3 387 580</b>			<b>401 400</b>	<b>1 121 780</b>	<b>1 864 400</b>	<b>396 200</b>	<b>7</b>
29 mai 2001	4 000 000 <sup>(3)</sup>	08/10/2001	311 300	08/10/2009	€70,81	44 000	46 300	221 000	0	
		25/04/2002	1 313 600	25/04/2010	€69,40	78 300	156 380	1 078 920	260 400	
		17/10/2002	234 600	17/10/2010	€60,76	33 600	62 952	138 048	18 000	
		11/04/2003	1 843 650	11/04/2011	€59,07	166 700	246 830	1 430 120	404 300	
			<b>3 703 150</b>			<b>322 600</b>	<b>512 462</b>	<b>2 868 088</b>	<b>682 700</b>	<b>8</b>
11 avril 2003	4 000 000 <sup>(4)</sup>	15/10/2003	61 200	15/10/2011	€65,79	14 000	2 800	44 400	0	
		15/04/2004	1 875 680	15/04/2012	€67,41	145 600	0	1 730 080	471 300	
		13/10/2004	44 300	13/10/2012	€64,05	2 000	0	42 300	20 000	
		22/04/2005	1 137 728	22/04/2013	€75,11	13 700	0	1 124 028	324 168	
			<b>3 118 908</b>			<b>175 300</b>	<b>2 800</b>	<b>2 940 808</b>	<b>815 468</b>	<b>8</b>
22 avril 2005	3 000 000	08/08/2005 <sup>(5)</sup>	14 000	08/08/2013	€82,57	0	0	14 000	14 000	
		18/10/2005	12 800	18/10/2013	€90,15	0	0	12 800	0	
			<b>26 800</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 800</b>	<b>14 000</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>			<b>12 916 478</b>			<b>1 114 100</b>	<b>3 558 996</b>	<b>8 243 382</b>	<b>1 947 168</b>	

(1) Sur un total de 3 098 340 options autorisées en vertu du plan d'options de mai 1997, 418 300 options n'ont pas été attribuées et ont expiré le 19 mai 1999.

(2) Sur un total de 4 000 000 options autorisées en vertu du plan d'options de mai 1999, 612 420 n'ont pas été attribuées et ont expiré le 29 mai 2001.

(3) Sur un total de 4 000 000 options autorisées en vertu du plan d'options de mai 2001, 296 850 n'ont pas été attribuées et ont expiré le 11 avril 2003.

(4) Sur un total de 4 000 000 options autorisées en vertu du plan d'options d'avril 2003, 881 092 n'ont pas été attribuées et ont expiré le 22 avril 2005.

(5) Le Conseil d'Administration du 20 juillet 2005 a autorisé l'attribution de 14 000 options et cette attribution a été décidée sur délégation le 5 août 2005.

## Attributions et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice

Conformément à l'article L.225-184 du Code de Commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2005, se présentent comme suit :

### *Attributions et levées d'options des mandataires sociaux*

<u>Mandataires sociaux</u>	Options attribuées <sup>(1)</sup>			Options levées	
	<u>Nombre d'options</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice</u>
Frank Riboud . . . . .	100 000	22/04/2013	75,11	40 000 60 000	38,99 58,09
Jacques Vincent . . . . .	53 333	22/04/2013	75,11	100 000	58,09
Emmanuel Faber . . . . .	26 667	22/04/2013	75,11	24 000	58,09
Bernard Hours . . . . .	26 667	22/04/2013	75,11	4 000 <sup>(2)</sup>	58,08

<sup>(1)</sup> Plan d'achat d'actions du 11 avril 2003.

<sup>(2)</sup> M. Bernard Hours a levé 4 000 options le 8 mars 2005, avant sa nomination comme administrateur de la Société par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005.

### *Attributions d'options aux dix salariés du Groupe (hors mandataires sociaux) dont le nombre d'options consenties est le plus élevé*

En 2005, dans le cadre du plan du 11 avril 2003, 156 301 options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'exercice moyen pondéré de 75,78 euros, dont 127 501 options à 6 membres du Comité Exécutif.

### *Levées d'options des dix salariés du Groupe (hors mandataires sociaux) dont le nombre d'actions ainsi souscrites ou achetées est le plus élevé*

En 2005, 414 800 options ont été levées à un prix d'exercice moyen pondéré de 58,34 euros, dont 60 000 options par deux membres du Comité Exécutif.

## Transactions effectuées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux sur les titres de la Société

M. Jacques Vincent a déclaré avoir levé, le 21 avril 2005, 100 000 options d'achat au prix de 58,09 euros et cédé 100 000 actions au prix de 75 euros. M. Franck Riboud a déclaré avoir levé, le 16 février 2005 et le 3 mai 2005, respectivement 40 000 et 60 000 options d'achat au prix de 38,99 euros et 58,09 euros et cédé 40 000 et 60 000 actions au prix de 72,02 euros et 73,825 euros. M. Emmanuel Faber a déclaré avoir levé, le 23 février 2005, 24 000 options d'achat au prix de 58,09 euros et cédé 24 000 actions au prix de 73,36 euros.

## 17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale du 22 avril 2005 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite d'un montant nominal de 2 millions d'euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 de renouveler cette autorisation, pour une durée de 26 mois, et de porter le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de GROUPE DANONE, immédiat ou à terme, à 3 millions d'euros.

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 15 avril 2004, la Société a procédé en avril 2005 à une augmentation de capital réservée au Fonds GROUPE DANONE pour un montant nominal de 352 365 euros, représentant 704 730 actions nouvelles.

## CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

#### Actionnariat au 31 décembre 2005

Le tableau suivant donne certaines informations concernant les actionnaires connus de la Société au 31 décembre 2005 :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote <sup>(2)</sup>
Eurazeo	9 716 486	3,7 %	19 432 972	7,3 %
Caisse des Dépôts et Consignations	9 142 996	3,5 %	9 142 996	3,4 %
Sofina et Glaces de Moustier	5 200 000	2,0 %	7 800 000	2,9 %
Predica	4 405 629	1,7 %	4 405 629	1,7 %
FCPE "Fonds GROUPE DANONE"	3 819 977	1,4 %	7 260 525	2,7 %
Public	212 234 273	80,2 %	218 204 866	82,0 %
La Société et ses filiales <sup>(1)</sup>	19 715 829	7,5 %	-	-
<b>Total</b>	<b>264 235 190</b>	<b>100,0 %</b>	<b>266 246 988</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Dont 2 882 060 actions (soit 1,09 % du capital) détenues indirectement.

<sup>(2)</sup> Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Au 31 décembre 2005, le nombre total d'actions détenues par les administrateurs et les membres du Comité Exécutif (20 personnes), était de 309 500 actions, soit 0,11 % du capital de la Société (hors les 9 716 486 actions détenues par Eurazeo, société dans laquelle M. Michel David-Weill, administrateur de la Société, a des intérêts directs et/ou indirects).

Au 31 décembre 2005, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 ou d'autorisations antérieures, le Groupe détenait directement et au travers de sa filiale espagnole Danone SA, 19 715 829 actions GROUPE DANONE, soit 7,46 % du capital de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société d'une part et il n'y a aucun pacte d'actionnaires d'autre part. En revanche, certaines institutions financières, gestionnaires de fonds d'épargne collective, pourraient gérer des fonds détenant cumulativement plus de 5 % du capital de la Société. Il n'existe aucune clause statutaire prévoyant des conditions préférentielles d'acquisition ou de cession d'actions de la Société. Par ailleurs, au 31 décembre 2005, les nantissements existants sur les actions GROUPE DANONE inscrites au nominatif pur et au nominatif administré portaient sur respectivement 1 932 actions détenues par 4 actionnaires et 28 276 actions détenues par 11 actionnaires.

#### Modification dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires connus de la Société sur les trois derniers exercices:

Actionnaires	31 décembre 2003		31 décembre 2004		31 décembre 2005	
	% en capital	% des droits de vote	% en capital	% des droits de vote	% en capital	% des droits de vote
Eurazeo	4,0	8,1	3,7	7,2	3,7	7,3
Caisse des Dépôts et Consignations	2,6	2,6	2,9	2,8	3,5	3,4
Sofina et Glaces de Moustier	1,8	2,7	1,9	3,4	2,0	2,9
Predica	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7
FCPE "Fonds GROUPE DANONE"	1,4	2,3	1,4	2,5	1,4	2,7
Public	82,5	82,8	82,1	82,6	80,2	82,0
La Société et ses filiales	6,2	-	6,5	-	7,5	-
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 3,0 % des droits de vote de la Société le 2 mars 2005 et détenir 3,20 % du capital et 3,13 % des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu, au cours des trois derniers exercices, d'autres modifications substantielles de l'actionnariat de la Société.

### Titres au porteur identifiable

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres. A la demande de la Société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière. La Société a réalisé une étude sur les titres au porteur identifiable à la date du 31 décembre 2005, qui a permis d'analyser l'actionnariat de la Société comme suit :

Investisseurs Institutionnels	
– France .....	28 %
– Etats-Unis .....	11 %
– Royaume-Uni .....	9 %
– Autres .....	17 %
Actionnaires individuels .....	20 %
Actionnaires représentés au Conseil d'Administration .....	6 %
Autocontrôle et FCPE "Fonds GROUPE DANONE" .....	9 %
Total .....	<u>100 %</u>

Au 31 décembre 2005, la Société estime à environ 1 000 le nombre des investisseurs institutionnels et à 200 000 le nombre des actionnaires individuels.

## 18.2 DROIT DE VOTE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 1935 a décidé l'attribution d'un droit de vote double, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire, ainsi que — en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission — aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse en cas de transfert ou de conversion au porteur. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1992 a décidé qu'en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 6 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société ; toutefois s'il dispose en outre, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 12 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les

deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure d'offre publique visant la totalité des actions de la Société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens, y compris l'envoi par télétransmission (Internet) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil d'Administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Le Conseil d'Administration peut décider que le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

### **18.3 CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle de la Société.

### **18.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE**

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris (Eurolist – Compartiment A – Service à Règlement Différé ; code ISIN : FR 0000120644) et font également l'objet d'une cotation sur la Bourse suisse SWX Suisse Exchange.

Depuis novembre 1997, les actions de la Société sont également cotées au New York Stock Exchange sous forme d'American Depositary Shares ("ADS"), code DA et chaque ADS représente 1/5<sup>e</sup> d'action GROUPE DANONE.

Au premier semestre 2004, la Société a procédé au retrait des actions GROUPE DANONE de la cote des Bourses de Londres et Bruxelles, compte tenu de la faible liquidité des titres sur ces places boursières. La radiation des actions de la Bourse de Londres a pris effet le 24 mars 2004 et la radiation des actions de la Bourse de Bruxelles a pris effet le 11 mai 2004.

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext Paris, et des deux indices larges Dow Jones Eurostoxx et Dow Jones Stoxx. De plus, les actions de la Société sont entrées en septembre 2000 dans l'indice Eurostoxx 50 ainsi que dans la composition du Dow Jones Sustainability Index World. L'Eurostoxx 50 regroupe les cinquante premières capitalisations boursières de la zone euro. Le Dow Jones Sustainability Index World regroupe des sociétés sélectionnées sur des critères très stricts allant de la qualité de leur gouvernement d'entreprise à la politique de responsabilité sociale mais aussi sur des critères d'innovation et de performance économique.

## Cours de bourse et volumes de transactions

### Euronext Paris (actions)

	Volumes			Cours		
	En titres	En capitaux	Moyenne quotidienne	Cours moyen mensuel	Plus haut	Plus bas
	(en titres) <sup>(1)</sup>	(en millions €)	(en titres)	(en euros)		
<b>2005</b>						
Janvier . . . . .	25 916 488	1 802,2	1 234 118	69,4	71,6	67,8
Février . . . . .	24 753 387	1 796,6	1 237 669	72,6	75,7	70,2
Mars . . . . .	25 867 271	1 950,2	1 231 775	75,5	77,0	73,6
Avril . . . . .	30 010 787	2 226,2	1 429 085	74,3	77,1	71,2
Mai . . . . .	24 040 725	1 791,3	1 092 760	74,4	76,2	72,0
Juin . . . . .	22 753 866	1 683,0	1 034 267	74,1	75,8	71,8
Juillet . . . . .	81 738 444	6 820,9	3 892 307	80,4	96,3	72,0
Août . . . . .	25 269 838	2 135,2	1 098 689	84,2	88,5	81,4
Septembre . . . . .	35 119 731	3 189,3	1 596 351	91,2	94,9	86,4
Octobre . . . . .	27 075 563	2 330,2	1 289 313	86,2	91,4	81,4
Novembre . . . . .	21 244 679	1 806,6	965 667	84,9	88,5	83,4
Décembre . . . . .	21 377 140	1 894,3	1 017 959	88,9	90,1	86,6
<b>2006</b>						
Janvier . . . . .	25 113 442	2 203,7	1 141 520	87,8	90,8	85,2
Février . . . . .	26 871 041	2 491,7	1 343 552	92,5	97,8	87,8

Source : Euronext Paris S.A.

<sup>(1)</sup> Y compris les transactions effectuées hors bourse.



### New York Stock Exchange (ADS)

	Volumes			Cours		
	En titres	En capitaux	Moyenne quotidienne	Cours moyen mensuel	Plus haut	Plus bas
	(en titres)	(en millions de USD) <sup>(1)</sup>	(en milliers de titres)	(en USD)		
<b>2005</b>						
Janvier .....	1 140 300	20,8	57,0	18,2	18,7	17,8
Février .....	2 142 800	40,5	112,8	18,9	19,9	18,1
Mars .....	3 088 800	61,7	140,4	20,0	20,4	19,5
Avril .....	1 784 700	34,3	85,0	19,2	19,6	18,6
Mai .....	2 520 500	47,7	120,0	18,9	19,3	18,4
Juin .....	2 384 100	42,9	108,4	18,0	18,5	17,5
Juillet .....	8 815 100	173,1	440,8	19,6	22,2	17,3
Août .....	2 712 800	56,3	117,9	20,8	21,3	20,0
Septembre .....	3 046 200	68,2	145,1	22,4	23,0	21,8
Octobre .....	1 623 700	33,7	77,3	20,7	21,7	19,9
Novembre .....	2 280 500	45,7	108,6	20,0	20,6	19,6
Décembre .....	4 240 700	89,7	201,9	21,1	21,6	20,6
<b>2006</b>						
Janvier .....	6 188 200	133,1	309,4	21,5	22,6	21,0
Février .....	6 091 000	135,6	320,6	22,3	24,5	22,3

Source : Bloomberg

<sup>(1)</sup> Les volumes en capitaux ont été calculés sur la base des volumes en titres multipliés par les cours moyens mensuels.

### 18.5 FILIALES COTEES

Les sociétés Britannia Industries Ltd (Biscuits – Inde) et la filiale d’embouteillage de la société Aqua (Boissons – Indonésie), intégrées globalement dans les comptes du Groupe, sont inscrites respectivement à la cote des Bourses de Bombay et Jakarta. Par ailleurs, les sociétés Yakult Honsha (Produits Laitiers Frais – Japon) et Centrale Laitière du Maroc (Produits Laitiers Frais – Maroc), mises en équivalence dans les comptes du Groupe, sont respectivement inscrites à la cote des Bourses de Tokyo et Casablanca.

## **CHAPITRE 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Les opérations avec les parties liées sont décrites dans la Note 25 des annexes aux comptes consolidés.

**CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA  
SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**20.1 DOCUMENTS CONSOLIDES**

**20.1.1 Comptes consolidés**

**RESULTATS CONSOLIDES**

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2004	2005
(En millions d'euros)			
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....		<b>12 273</b>	<b>13 024</b>
Coût des produits vendus .....		(6 223)	(6 644)
Frais sur vente .....		(3 108)	(3 331)
Frais généraux .....		(976)	(1 017)
Frais de recherche et de développement .....		(129)	(123)
Autres produits et charges .....	20	(229)	(171)
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....		<b>1 608</b>	<b>1 738</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	21	(49)	(32)
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>1 559</b>	<b>1 706</b>
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i> .....		55	88
<i>Coût de l'endettement financier brut</i> .....		(149)	(189)
Coût de l'endettement financier net .....	22	(94)	(101)
Autres produits et charges financiers .....	22	104	(9)
<b>Résultat avant impôts</b> .....		<b>1 569</b>	<b>1 596</b>
Impôts sur les bénéfices .....	23	(428)	(473)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b> .....		<b>1 141</b>	<b>1 123</b>
Résultats des sociétés mises en équivalence .....	6	(550)	44
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession</b> .....		<b>591</b>	<b>1 167</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession .....	3	47	504
<b>Résultat net</b> .....		<b>638</b>	<b>1 671</b>
— <b>Part du Groupe</b> .....		<b>449</b>	<b>1 464</b>
— <b>Part des intérêts minoritaires</b> .....		<b>189</b>	<b>207</b>

**RESULTAT PAR ACTION**

		(En euros, excepté nombre d'actions)	
Nombre d'actions retenues pour le calcul :	13		
— du résultat net .....		250 671 990	246 038 406
— du résultat net dilué .....		257 530 982	250 280 950
Résultat net Part du Groupe .....		1,79	5,95
Résultat net Part du Groupe dilué .....		1,79	5,87

Les notes annexes figurant aux pages 91 à 145 font partie intégrante des comptes consolidés.

## BILANS CONSOLIDÉS

### ACTIF

	Notes	Au 31 décembre	
		2004	2005
		(En millions d'euros)	
Marques		1 156	967
Autres immobilisations incorporelles nettes		197	194
Ecarts d'acquisition nets		3 847	4 120
Immobilisations incorporelles nettes	4	5 200	5 281
Immobilisations corporelles nettes	5	2 636	2 944
Titres mis en équivalence	6	1 961	1 256
Titres de participation	7	244	263
Prêts à plus d'un an	8	312	330
Autres immobilisations financières	9	198	283
Impôts différés	23	101	250
<b>Actifs non courants</b>		<b>10 652</b>	<b>10 607</b>
Stocks	10	597	629
Clients et comptes rattachés	11	1 426	1 503
Autres comptes débiteurs	11	562	701
Prêts à moins d'un an		40	53
Valeurs mobilières de placement	12	2 200	2 413
Disponibilités		466	576
Actifs détenus en vue de leur cession	3	136	243
<b>Actifs courants</b>		<b>5 427</b>	<b>6 118</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>16 079</b>	<b>16 725</b>

### PASSIF

Capital (composé d'actions au nominal de 50 cents d'euro, nombre d'actions émises : 2005 : 264 235 190 ; 2004 : 268 095 520)		134	132
Primes		259	244
Bénéfices accumulés	4 850	5 728	
Différences de conversion		(97)	258
Actions propres		(918)	(1 149)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		28	67
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>4 256</b>	<b>5 280</b>
Intérêts minoritaires		250	341
<b>Capitaux propres</b>		<b>4 506</b>	<b>5 621</b>
Dettes financières non courantes	15	6 677	5 692
Provisions pour retraites	16	328	324
Impôts différés	23	423	293
Autres dettes non courantes	17	364	235
<b>Passifs non courants</b>		<b>7 792</b>	<b>6 544</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	18	1 632	1 814
Autres comptes créditeurs	18	1 550	1 843
Dettes financières courantes	15	527	869
Passifs détenus en vue de leur cession		72	34
<b>Passifs courants</b>		<b>3 781</b>	<b>4 560</b>
<b>Total du passif</b>		<b>16 079</b>	<b>16 725</b>

Les notes annexes figurant aux pages 91 à 145 font partie intégrante des comptes consolidés.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS D'ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2004	2005
(En millions d'euros)			
Résultat net		449	1 464
Part des intérêts minoritaires dans les bénéfices des sociétés intégrées		189	207
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession		(47)	(504)
Résultats des sociétés mises en équivalence		550	(44)
Dotations aux amortissements		481	478
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		45	45
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	26	(93)	70
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>1 574</b>	<b>1 716</b>
Variation des stocks		(70)	(17)
Variation des créances clients		(27)	(87)
Variation des dettes fournisseurs		143	123
Variation des autres comptes débiteurs et créditeurs		74	112
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement		120	131
<b>Trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 694</b>	<b>1 847</b>
Investissements industriels		(520)	(607)
Investissements financiers nets de la trésorerie acquise	26	(98)	(636)
Cessions et réalisations d'actifs (y compris endettement des sociétés cédées à la date de cession)	26	650	1 659
Variation nette des prêts et autres valeurs immobilisées		130	(134)
Variation de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession		52	30
<b>Trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>			
<b>/désinvestissement</b>		<b>214</b>	<b>312</b>
Augmentation du capital et des primes		38	61
Acquisition d'actions propres (nette de cessions)		(213)	(558)
Dividendes versés aux actionnaires de GROUPE DANONE et aux minoritaires des sociétés intégrées		(456)	(489)
Variation nette des dettes financières non courantes		(290)	(715)
Variation nette des dettes financières courantes		(536)	(191)
Variation des valeurs mobilières de placement		(415)	(210)
<b>Trésorerie affectée aux opérations de financement</b>		<b>(1 872)</b>	<b>(2 102)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>		<b>(21)</b>	<b>53</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>15</b>	<b>110</b>
<b>Disponibilités au 1er janvier</b>		<b>451</b>	<b>466</b>
<b>Disponibilités au 31 décembre</b>		<b>466</b>	<b>576</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Flux de trésorerie liés au paiement :			
— d'intérêts financiers bruts		152	172
— d'impôts sur les bénéfices		439	424

Les notes annexes figurant aux pages 91 à 145 font partie intégrante des comptes consolidés.

## TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	En nombre d'actions*				En millions d'euros						
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Différences de conversion	Actions propres	Résultats enregistrés en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>269 950 986</b>	<b>253 137 534</b>	<b>135</b>	<b>377</b>	<b>4 681</b>	—	<b>(862)</b>	<b>59</b>	<b>4 390</b>	<b>253</b>	<b>4 643</b>
Différences de conversion						(97)			(97)	(24)	(121)
Réévaluation des titres non consolidés								(33)	(33)	—	(33)
Couvertures de flux de trésorerie								2	2	—	2
<i>Résultats enregistrés directement en capitaux propres</i>											
Résultat de l'exercice 2004					449			(31)	(128)	(24)	(152)
<i>Total des produits et charges de l'exercice 2004</i>					449	(97)		(31)	321	165	486
Augmentation de capital	744 534	744 534		38					38	—	38
Réduction de capital	(2 600 000)	(2 600 000)	(1)	(156)					(157)	(1)	(158)
Variation des actions propres		(515 267)					(56)		(56)	—	(56)
Dividendes distribués					(308)				(308)	(147)	(455)
Variations de périmètre									—	(4)	(4)
Options d'achat d'actions					28				28	—	28
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires									—	(16)	(16)
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>	<b>268 095 520</b>	<b>250 766 801</b>	<b>134</b>	<b>259</b>	<b>4 850</b>	<b>(97)</b>	<b>(918)</b>	<b>28</b>	<b>4 256</b>	<b>250</b>	<b>4 506</b>
Différences de conversion					(5)	355			350	51	401
Réévaluation des titres non consolidés								45	45		45
Couvertures de flux de trésorerie								(6)	(6)		(6)
<i>Résultats enregistrés directement en capitaux propres</i>											
Résultat de l'exercice 2005					1 464			39	389	51	440
<i>Total des produits et charges de l'exercice 2005</i>					1 459	355		39	1 853	258	2 111
Augmentation de capital	739 670	739 670	0	40					40	21	61
Réduction de capital	(4 600 000)	(4 600 000)	(2)	(55)	(270)				(327)		(327)
Variation des actions propres	0	(2 387 110)					(231)		(231)		(231)
Dividendes distribués					(334)				(334)	(155)	(489)
Variation de périmètre									0	(24)	(24)
Options d'achat d'actions					23				23		23
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires									0	(9)	(9)
<b>Situation au 31 décembre 2005</b>	<b>264 235 190</b>	<b>244 519 361</b>	<b>132</b>	<b>244</b>	<b>5 728</b>	<b>258</b>	<b>(1 149)</b>	<b>67</b>	<b>5 280</b>	<b>341</b>	<b>5 621</b>

\* Après prise en compte de la division du nominal de l'action intervenue le 15 juin 2004.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions GROUPE DANONE détenues par la Société et ses filiales s'élevait à 19 715 829 (17 328 719 au 31 décembre 2004).

Les notes annexes figurant aux pages 91 à 145 font partie intégrante des comptes consolidés.

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### NOTE 1 — Principes comptables

Les comptes consolidés de GROUPE DANONE et de ses filiales (“le Groupe”) au titre de l’exercice 2005 sont établis en conformité avec le référentiel « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) tel qu’adopté par l’Union Européenne. Ils ont été arrêtés par le Conseil d’Administration de GROUPE DANONE le 14 février 2006.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l’exercice 2004 avaient été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés). Afin d’assurer la comparabilité avec les comptes présentés au titre de l’exercice 2005, les comptes de l’exercice 2004, tels que présentés ci-dessus, ont été retraités pour les rendre conformes aux IFRS. Les principales différences entre les principes comptables généralement admis en France et les IFRS sont présentées dans la Note 31 ci-dessous.

La mise en œuvre des IFRS occasionne des différences avec l’application des méthodes d’évaluation et de présentation préconisées par les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis. Un rapprochement détaillé entre le résultat net et les capitaux propres apparaissant dans les comptes consolidés et les mêmes agrégats établis selon les normes américaines figure dans le paragraphe 20.1.4 du présent Document de Référence.

#### 1. Première application de nouveaux textes comptables

En 2004, l’IFRIC a adopté l’interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Cette interprétation exige que les contrats ne prenant pas la forme légale de contrats de location mais contenant le droit d’utiliser un actif soient analysés afin de déterminer s’ils contiennent un contrat implicite de location de l’actif. Le cas échéant, ce contrat de location doit être analysé afin de déterminer s’il s’agit d’un contrat de location simple ou d’un contrat de location financement. Cette interprétation s’applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec une application anticipée possible. L’application de cette interprétation par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne devrait pas avoir d’effet significatif sur ses résultats et sa situation financière.

En août 2005, l’IASB a adopté la norme IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Cette norme, qui traite des informations à fournir au titre des instruments financiers, s’applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec une application anticipée encouragée. Le Groupe n’a pas anticipé l’application de cette norme au 31 décembre 2005.

En avril 2005, l’IASB a adopté un amendement à la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, portant sur la couverture de flux de trésorerie intra-groupe. Cet amendement permet de couvrir certaines transactions futures intra-groupe dont le caractère est hautement probable. Cet amendement s’applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec une application anticipée encouragée. L’application de cette interprétation par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne devrait pas avoir d’effet significatif sur ses résultats et sa situation financière.

En juin 2005, l’IASB a adopté un amendement à la norme IAS 39 portant sur l’option juste valeur. Cet amendement permet de valoriser certains instruments financiers à leur juste valeur et d’enregistrer les variations de juste valeur dans le compte de résultat. Cet amendement s’applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec une application anticipée encouragée. L’application de cet amendement par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne devrait pas avoir d’effet sur ses résultats et sa situation financière.

## **2. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales importantes dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés listées dans le périmètre figurant en Note 32 sont-elles consolidées par intégration globale bien que le Groupe détienne un pourcentage de contrôle inférieur ou égal à 50 %. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe ("Part du Groupe") étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires ("Intérêts minoritaires").

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence selon la méthode par palier. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée ou contrôlée conjointement, y compris les résultats de l'exercice.

Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

## **3. Traduction des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères**

### *Traduction des opérations en devises*

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique "Autres produits et charges" du compte de résultat, à l'exception (i) de ceux relatifs à des transactions ayant la nature d'investissements à long-terme dans des sociétés du Groupe et (ii) de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long-terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

### *Conversion des états financiers des sociétés étrangères*

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste «Différences de conversion» dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

## **4. Immobilisations incorporelles**

### *Ecarts d'acquisition*

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût



d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique «Ecart d'acquisition nets» pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique «Titres mis en équivalence» pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an (voir ci-dessous).

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

#### *Marques et autres immobilisations incorporelles*

Les marques acquises, individualisables, de valeur importante et durable, soutenues par des dépenses de publicité et dont la durée de vie est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Marques ». Leur évaluation, généralement effectuée avec l'aide de consultants spécialisés, tient compte en particulier de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Ces marques, qui bénéficient d'une protection juridique, ne font pas l'objet d'amortissement. Les autres marques acquises dont la durée de vie est considérée comme limitée sont inscrites au bilan dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles nettes ». Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée, laquelle n'excède pas quarante ans.

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique «Autres immobilisations incorporelles nettes» du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie économique estimées, lesquelles n'excèdent pas quarante ans.

#### *Suivi de la valeur des immobilisations incorporelles*

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de multiples de résultats ou des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle se rattachent les immobilisations testées. Les UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaire des UGT couvrant les cinq prochains exercices, et au-delà de cet horizon, ils sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque UGT. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction des pays dans lesquels l'UGT étudiée opère. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

### **5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des actifs :

- Constructions : 15 à 40 ans
- Matériels, mobiliers, installations : 6 à 15 ans
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans

#### *Suivi de la valeur des immobilisations corporelles*

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

#### *Emballages consignés*

Les emballages commerciaux consignés sont évalués à leur coût de revient. Sur la base des statistiques propres à chaque société, ils sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux durées suivantes :

- la durée de vie physique qui est fonction des taux de casses interne et externe et de l'usure de l'emballage ; et
- la durée de vie commerciale de l'emballage qui prend en compte les changements d'emballages prévus ou probables.

Lors du changement du taux de consignation, la dette de consignation est évaluée sur la base du nouveau taux. La perte éventuelle est enregistrée dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

### **6. Titres de participation**

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont traités comme des titres disponibles à la vente. Ils sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant inscrites dans la rubrique « Résultats enregistrés directement en capitaux propres » des capitaux propres consolidés, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat. Pour les sociétés cotées, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse de fin de période. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est déterminée par référence à des transactions conclues avec des tiers, aux valorisations ressortant des options de vente ou d'achat conclues avec des tiers ou à des évaluations externes. En l'absence de tels éléments, la juste valeur des titres de participation de sociétés non cotées est supposée équivalente au coût d'acquisition. Les pertes de valeur et les résultats de cession relatifs aux titres de participation non consolidés sont enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé.

## **7. Autres immobilisations financières et prêts à plus d'un an**

Les autres immobilisations financières comprennent principalement des placements destinés à être détenus jusqu'à leur échéance. Ces derniers, tout comme les prêts à plus d'un an, sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

## **8. Stocks**

Les stocks et les travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient des stocks correspond, en général, au coût moyen pondéré.

## **9. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont traitées comme des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement sur la ligne « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » du compte de résultat.

## **10. Disponibilités**

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur juste valeur.

## **11. Actions propres**

Les actions GROUPE DANONE détenues par la Société et des sociétés consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la rubrique "Actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient.

## **12. Subventions**

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste "Autres dettes non courantes". Elles sont inscrites dans le compte de résultat (rubrique "Autres produits et charges") au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

Les autres subventions sont incluses dans le poste "Autres produits et charges" de l'année au cours de laquelle elles ont été reçues.

## **13. Impôts**

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences. Des impôts différés dus au titre des réserves des filiales consolidées sont enregistrés lorsque la distribution de ces réserves est envisagée dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporaires dont la récupération est jugée plus improbable que probable ne sont pas enregistrés dans le bilan consolidé.

## **14. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance**

Les engagements du Groupe au titre d'indemnités de départ à la retraite et de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle rétrospective qui tient compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts soit par des fonds de retraite auxquels le Groupe contribue, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les engagements du Groupe au titre des régimes de prévoyance font l'objet de provisions au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Ces provisions sont déterminées en appliquant une méthode actuarielle rétrospective, qui tient compte de l'espérance de vie et de prévisions d'évolution des dépenses médicales.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements et de la rentabilité des actifs du régime ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement et les actifs du régime. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

#### **15. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées sur la ligne « Autres dettes non courantes » du bilan consolidé. Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

#### **16. Emprunts obligataires convertibles**

Le montant nominal des emprunts obligataires convertibles est alloué, à la date d'émission, entre leurs composantes dette et capitaux propres. La valeur de la composante capitaux propres, qui correspond à l'option de conversion, est déterminée par différence entre le montant nominal des obligations convertibles et la valeur de la composante dette. Cette dernière correspond, à l'émission, à la valeur de marché d'une dette sans option de conversion ayant des caractéristiques identiques. Postérieurement à l'émission, la composante dette est comptabilisée selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

#### **17. Instruments financiers dérivés**

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le Groupe utilise, principalement au travers de filiales spécialisées, des instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang. La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

#### **18. Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires**

En application d'IAS 32, *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé, cette dette financière étant mesurée au prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude quant à l'affectation, au bilan consolidé, du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur historique des intérêts minoritaires qui doivent être reclassés en dettes financières. En l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en augmentation des écarts d'acquisition, ces derniers étant ajustés à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires.

#### **19. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions, basées sur une analyse historique, n'ont pas été modifiées au cours des trois derniers exercices.

#### **20. Dépenses de publicité**

Les dépenses de publicité sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### **21. Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement ne sont pas enregistrés à l'actif du bilan dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, ne sont généralement pas remplis avant la mise sur le marché des produits.

#### **22. Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-value de cession d'activités et de participations consolidées ainsi que les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées.

#### **23. Options d'achat d'actions**

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, soit 2 ans, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

#### **24. Résultat par action**

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions GROUPE DANONE détenues par la Société et les sociétés consolidées par intégration globale.

Le résultat net dilué par action est déterminé de même, après prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la conversion des obligations convertibles et de la levée des options de souscription ou d'achat d'actions. Ce calcul est effectué en tenant compte de la réduction des frais financiers, nets d'impôts, qui résulterait de la conversion des obligations convertibles.

## **25. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées. IFRS 5 définit une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle correspondent à la définition des composants donnée par IFRS 5.

## **26. Utilisation d'estimations**

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de l'évaluation des actifs incorporels, des titres mis en équivalence, des impôts différés actifs et des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

## **27. Reclassements**

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée.

## **NOTE 2 — Changements dans le périmètre de consolidation**

### **Acquisitions**

Les principales acquisitions de l'exercice 2005 concernent :

- la prise de participation complémentaire de 3,22 % dans Danone Asie, société holding détenant les participations du Groupe dans la zone Asie-Pacifique. A l'issue de cette opération, le pourcentage de détention du Groupe dans Danone Asie s'élève à 96,78 % ;
- l'acquisition d'une participation complémentaire de 29 % dans la société Sotubi (Biscuits – Tunisie), portant le pourcentage de détention du Groupe de 20 % à 49 %.

En 2004, les principales acquisitions concernaient une participation complémentaire dans la société Zywiec Zdroj (Boissons – Pologne), l'acquisition des actifs de la société Chock and Rolls (Biscuits – Russie) et une participation dans la société Bonafont Garrafones y Servicios (HOD – Mexique).

### **Cessions**

Les principales cessions de l'exercice 2005 concernent :

- Italaqua (Boissons – Italie) : En novembre 2004, le Groupe avait conclu un accord en vue de céder ses activités d'eau en bouteilles en Italie. La cession a été finalisée en janvier 2005 et a généré une

plus-value avant impôt de 19 millions d'euros. Cette plus-value est reflétée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé (voir Note 21),

- Galletas Noël (Biscuits – Colombie) : la cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en février 2005 et a généré une plus-value nette de 22 millions d'euros. Cette plus-value est reflétée sur la ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé (voir Note 6),
- CCDA Waters (Boissons – Etats-Unis) : en avril 2005, le Groupe et The Coca Cola Company ont conclu un accord modifiant les termes de leur partenariat pour la distribution en Amérique du Nord des eaux en bouteille du Groupe. Dans le cadre de cet accord, the Coca Cola Company a racheté la participation de 49 % détenue par le Groupe dans CCDA Waters. La cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, n'a dégagé aucun résultat significatif,
- Delta Dairy (Produits Laitiers Frais – Grèce) : la cession de cette société, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en mai 2005 et n'a dégagé aucun résultat significatif,
- HP Foods et Lea & Perrins (Sauces – Royaume-Uni et Etats-Unis) : la cession de ces sociétés, intervenue en août 2005, a généré une plus-value nette de 473 millions d'euros. Comme expliqué en Note 1.25, le Groupe ayant décidé de se désengager de son activité Sauces et ayant, de ce fait, annoncé être en cours de cession de ses activités Sauces en Asie, cette plus-value est reflétée sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession » (voir Note 3),
- DS Waters LP (Boissons HOD – Etats-Unis) : suite à la décision de se désengager de l'activité HOD (*Home and Office Delivery*) aux Etats-Unis, le Groupe a cédé au fonds d'investissement Kelso les actifs détenus dans DS Waters, LP, société qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. L'accord signé avec Kelso intégrait le rachat simultané par le Groupe de la participation détenue par le groupe Suntory dans DS Waters, LP, conformément aux conditions de l'option de vente qui lui avait été consenti. Finalisée en novembre 2005, cette cession a généré une moins-value nette de 313 millions d'euros, présentée sur la ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence » (voir Note 6),
- Mahou (Bière – Espagne) : la cession de cette participation, qui était mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été finalisée en décembre 2005 et a généré une plus-value nette de 292 millions d'euros. Cette plus-value est reflétée sur la ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé (voir Note 6).

Les principales cessions de l'exercice 2004 concernaient les activités de Biscuits au Royaume Uni et en Irlande.

#### **Autres changements dans le périmètre de consolidation**

En avril 2004, le Groupe et Arcor, premier groupe alimentaire argentin, ont signé un accord en vue de fusionner en 2005 leurs activités Biscuits en Amérique du Sud. Bagley LatinoAmerica, la nouvelle société ainsi constituée à laquelle le Groupe a apporté en janvier 2005 les activités Biscuits de Danone Argentina et Danone Brésil (qui étaient précédemment consolidées par intégration globale), est détenue à 49 % par le Groupe et est mise en équivalence.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le Groupe a pris le contrôle de Al Safi Danone Company (Produits Laitiers Frais – Arabie Saoudite), société qui était précédemment mise en équivalence dans les comptes du Groupe. Depuis la date de prise de contrôle, qui s'est effectuée sans changement des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par le Groupe, Al Safi Danone Company est consolidée par intégration globale.

Par ailleurs, à compter d'avril 2004, le Groupe a mis en équivalence Yakult (Produits Laitiers Frais – Japon), participation qui était auparavant reflétée dans le poste « Titres de participation » du bilan consolidé.

**NOTE 3 — Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession / Actifs et passifs détenus en vue de leur cession**

**Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

Les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont relatives au pôle d'activités Sauces, qui comprend les sociétés HP Foods (Europe), Lea & Perrins (Etats-Unis), Amoy et Amoy Foods (Asie). Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a cédé ses activités Sauces en Europe et aux Etats-Unis et a annoncé être en cours de cession de ses activités Sauces en Asie (voir Note 30).

Le compte de résultat des activités Sauces pour les exercices 2004 et 2005 est présenté ci-dessous :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	<b>302</b>	<b>219</b>
Coût des produits vendus .....	(146)	(111)
Frais sur ventes .....	(61)	(47)
Frais généraux .....	(21)	(15)
Frais de recherche et développement .....	(2)	(2)
Autres produits et charges .....	(6)	(2)
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>66</b>	<b>42</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	-	473
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>66</b>	<b>515</b>
Impôt sur les bénéfices .....	(19)	(11)
<b>Résultat net d'impôts des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession</b> .....	<b>47</b>	<b>504</b>

En 2005, la ligne « Autres produits et charges opérationnels » comprend le résultat de cession des activités Sauces en Europe et aux Etats-Unis.

La variation de trésorerie des activités Sauces est présentée ci-dessous :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
<b>Résultat net</b> .....	<b>47</b>	<b>504</b>
Dotation aux amortissements .....	6	4
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie .....	(1)	(475)
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b> .....	<b>52</b>	<b>33</b>
Variation des stocks .....	1	1
Variations des créances clients .....	4	(1)
Variations des dettes fournisseurs .....	1	6
Variations des autres comptes débiteurs et créditeurs .....	(1)	(5)
Variations des éléments du besoin en fonds de roulement .....	5	1
<b>Trésorerie provenant de l'exploitation</b> .....	<b>57</b>	<b>34</b>
Investissements industriels .....	(6)	(4)
Variation nette des prêts .....	1	0
<b>Trésorerie affectée aux opérations d'investissement / désinvestissement</b> .....	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b> .....	<b>52</b>	<b>30</b>

Au 31 décembre 2005, les actifs et passifs des activités Sauces en Asie s'élevaient respectivement à 64 et 21 millions d'euros. Les actifs, qui sont reflétés sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur cession » du bilan consolidé, comprenaient principalement des actifs courants pour 23 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour 27 millions d'euros. Les passifs, qui sont reflétés sur la ligne « Passifs détenus en vue de leur cession » du bilan consolidé, comprenaient principalement des passifs courants.



Au 31 décembre 2004, les actifs et passifs des activités Sauces s'élevaient respectivement à 324 millions d'euros et 109 millions d'euros. En application d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ces actifs et passifs n'ont pas été reclassés sur les lignes « Actifs détenus en vue de leur cession » et « Passifs détenus en vue de leur cession » du bilan consolidé de l'exercice 2004.

#### Autres actifs et passifs détenus en vue de leur cession

Le Groupe étant engagé dans un processus de cession de Griffins (Biscuits – Nouvelle-Zélande), les actifs et passifs de cette société sont, au 31 décembre 2005, reflétés sur les lignes « Actifs détenus en vue de leur cession » et « Passifs détenus en vue de leur cession » pour respectivement 179 millions d'euros et 13 millions d'euros. Les actifs comprennent principalement des immobilisations incorporelles pour 126 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 31 millions d'euros. Les passifs comprennent principalement des passifs courants.

Au 31 décembre 2004, les lignes « Actifs détenus en vue de leur cession » et « Passifs détenus en vue de leur cession » comprenaient les actifs et passifs d'Italaquae, dont la cession a été finalisée au début de l'exercice 2005.

#### NOTE 4 — Immobilisations incorporelles

##### Evolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Ecart</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Marques</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
<b>Valeur brute</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 .....	3 763	1 284	379	5 426
Investissements de l'exercice .....	15	–	21	36
Cessions de l'exercice .....	–	–	(27)	(27)
Perte de valeur .....	(4)	–	–	(4)
Variations de périmètre .....	(280)	(125)	1	(404)
Différences de conversion .....	(12)	(3)	1	(14)
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession .....	(40)	–	(2)	(42)
Revalorisation des écarts d'acquisition liés aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires .....	406	–	–	406
Autres .....	(1)	–	24	23
Au 31 décembre 2004 .....	<u>3 847</u>	<u>1 156</u>	<u>397</u>	<u>5 400</u>
<b>Amortissements</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 .....	–	–	(195)	(195)
Dotations de l'exercice nettes de cessions .....	–	–	(8)	(8)
Variations de périmètre .....	–	–	0	0
Différences de conversion .....	–	–	1	1
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession .....	–	–	1	1
Autres .....	–	–	1	1
Au 31 décembre 2004 .....	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>(200)</u>	<u>(200)</u>

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Ecarts d'acquisition</u>	<u>Marques</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
<b>Valeur brute</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 .....	3 847	1 156	397	5 400
Investissements de l'exercice .....	52	-	17	69
Cessions de l'exercice .....	-	-	(17)	(17)
Perte de valeur .....	(53)	-	-	(53)
Variations de périmètre .....	5	(124)	(6)	(125)
Différences de conversion .....	107	13	26	146
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession .....	(72)	(78)	(9)	(159)
Revalorisation des écarts d'acquisition liés aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires .....	254	-	-	254
Autres .....	(20)	-	(16)	(36)
Au 31 décembre 2005 .....	<u>4 120</u>	<u>967</u>	<u>392</u>	<u>5 479</u>
<b>Amortissements</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 .....	-	-	(200)	(200)
Dotations de l'exercice nettes de cession .....	-	-	(10)	(10)
Variations de périmètre .....	-	-	6	6
Différences de conversion .....	-	-	(8)	(8)
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession .....	-	-	6	6
Autres .....	-	-	8	8
Au 31 décembre 2005 .....	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(198)</u>	<u>(198)</u>

La dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles s'élève à 25 millions d'euros en 2005 (31 millions d'euros en 2004). Elle est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat.

## **Ecarts d'acquisition**

### *Ecarts d'acquisition liés aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires*

Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines sociétés consolidées, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Ces actionnaires sont soit les actionnaires historiques de ces sociétés, des investisseurs privés ou des institutions internationales telles que la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. Le prix d'exercice de ces options de vente est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la filiale concernée à la date d'exercice de l'option et l'exercice de ces options augmenterait le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de ces sociétés. Comme indiqué en Note 1.18, en application d'IAS 32, la quote-part détenue par les actionnaires minoritaires dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières du bilan consolidé, cette dette financière étant mesurée au prix d'exercice de l'option (voir Note 15). Par ailleurs, le différentiel entre le prix d'exercice des options et la valeur historique des intérêts minoritaires est classé dans le poste « Ecarts d'acquisition nets » du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2005, le montant des écarts d'acquisition relatifs à ces engagements s'élève à 2 179 millions d'euros (2 002 millions d'euros au 31 décembre 2004). L'augmentation de 177 millions d'euros provient de la revalorisation des engagements à hauteur de 254 millions d'euros, partiellement compensée par une réaffectation en « Autres écarts d'acquisition », suite à l'exercice d'options de vente sur la période. Le principal écart d'acquisition, d'un montant de 1 740 millions d'euros, est relatif à Danone Espagne.

### ***Autres écarts d'acquisition***

Les principales variations de l'exercice 2005 sont relatives à la perte de valeur constatée sur l'écart d'acquisition de Danone Waters of Canada (voir ci-dessous), au reclassement des écarts d'acquisition des activités Sauces sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur cession » ainsi qu'aux variations des écarts de conversion. Au 31 décembre 2005, le montant des autres écarts d'acquisition s'élève à 1 941 millions d'euros (1 845 millions d'euros au 31 décembre 2004). Aucun écart d'acquisition individuel ne représente plus de 5 % de ce montant, à l'exception des écarts d'acquisition générés dans le cadre de l'acquisition des sociétés Lu, Volvic et Wahaha, dont le montant total s'élève à environ 700 millions d'euros au 31 décembre 2005 (672 millions d'euros au 31 décembre 2004).

### **Marques**

Les marques figurant dans cette rubrique correspondent aux marques non amorties qui ont été reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprises réalisés depuis 1989. Cette rubrique regroupe notamment les marques *Volvic*, *Danone* en Espagne ainsi que les principales marques de biscuits du Groupe.

La variation de l'exercice 2005 résulte principalement de la cession de la société HP Foods et de la reclassification des actifs des sociétés Amoy et Griffins en actifs détenus en vue de leur cession.

### **Suivi de la valeur des immobilisations incorporelles**

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition, des marques et des autres immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels évènements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Les modalités de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la Note 1.4.

Au 31 décembre 2005, le Groupe a notamment procédé à la revue de la valeur de l'écart d'acquisition relatif à la société Danone Waters of Canada (Boissons HOD – Canada). A l'issue de cette revue, qui a été conduite avec l'aide de consultants extérieurs, le Groupe a enregistré une perte de valeur nette de 53 millions d'euros. Cette perte de valeur, qui a été déterminée par référence à la valeur vénale estimée de Danone Waters of Canada, a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation avant impôt : ..... 11,6 %
- taux de croissance perpétuelle : ..... 1,5 %

Une augmentation et une diminution d'un point du taux d'actualisation résulteraient en une diminution et une augmentation de la valeur recouvrable de respectivement 10 % et 13 %. Une augmentation et une diminution d'un demi-point de taux de croissance perpétuelle résulteraient en une augmentation et une diminution de la valeur recouvrable de respectivement 6 % et 5 %.

## NOTE 5 — Immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Emballages commerciaux récupérables	Autres	Immobilisations en cours	Total
<b>Valeur brute</b>							
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	215	1 414	4 192	182	439	194	6 636
Investissements de l'exercice(*)	3	34	136	24	40	275	512
Cessions de l'exercice	(1)	(22)	(135)	(13)	(47)	(1)	(219)
Variations de périmètre	(8)	(43)	(222)	(18)	(18)	(4)	(313)
Différences de conversion	(1)	(15)	(64)	(11)	(9)	(7)	(107)
Autres	(21)	46	173	2	9	(230)	(21)
Au 31 décembre 2004	<u>187</u>	<u>1 414</u>	<u>4 080</u>	<u>166</u>	<u>414</u>	<u>227</u>	<u>6 488</u>
<b>Amortissements</b>							
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(23)	(683)	(2 801)	(110)	(280)	(1)	(3 898)
Dotations aux amortissements	(2)	(61)	(312)	(24)	(56)	–	(455)
Cessions de l'exercice	–	17	121	12	40	–	190
Variations de périmètre	1	27	198	13	18	–	257
Différences de conversion	–	4	31	6	4	–	45
Autres	4	(2)	(9)	3	13	–	9
Au 31 décembre 2004	<u>(20)</u>	<u>(698)</u>	<u>(2 772)</u>	<u>(100)</u>	<u>(261)</u>	<u>(1)</u>	<u>(3 852)</u>
<b>Valeur brute</b>							
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	187	1 414	4 080	166	414	227	6 488
Investissements de l'exercice(*)	8	32	82	27	32	423	604
Cessions de l'exercice	(5)	(53)	(140)	(17)	(21)	(1)	(237)
Variations de périmètre	(2)	(7)	(39)	–	8	18	(22)
Différences de conversion	7	68	235	9	38	25	382
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession	(5)	(20)	(68)	–	(7)	(3)	(103)
Autres	24	74	275	2	19	(375)	19
Au 31 décembre 2005	<u>214</u>	<u>1 508</u>	<u>4 425</u>	<u>187</u>	<u>483</u>	<u>314</u>	<u>7 131</u>
<b>Amortissements</b>							
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	(20)	(698)	(2 772)	(100)	(261)	(1)	(3 852)
Dotations aux amortissements	(4)	(68)	(302)	(24)	(57)	(1)	(456)
Cessions de l'exercice	–	33	125	16	18	1	193
Variations de périmètre	–	7	43	–	(7)	–	43
Différences de conversion	–	(19)	(129)	(5)	(22)	–	(175)
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession	–	12	43	–	6	–	61
Autres	(3)	–	2	–	2	(2)	(1)
Au 31 décembre 2005	<u>(27)</u>	<u>(733)</u>	<u>(2 990)</u>	<u>(113)</u>	<u>(321)</u>	<u>(3)</u>	<u>(4 187)</u>

(\*) y compris immobilisations acquises par voie de contrat de location financement

Les valeurs brute et nette des immobilisations acquises par voie de location financement s'élevaient respectivement à 17 et 6 millions d'euros au 31 décembre 2005 (16 et 7 millions d'euros au 31 décembre 2004).

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 456 millions d'euros en 2005 (455 millions d'euros en 2004). Elle est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat.

#### NOTE 6 — Titres mis en équivalence

La valeur des titres mis en équivalence se détaille comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Écarts d'acquisition nets .....	493	393
Part du Groupe dans l'actif net et les résultats des sociétés mises en équivalence .....	1 230	863
Prêts aux sociétés mises en équivalence .....	238	—
Total .....	<u>1 961</u>	<u>1 256</u>

Au 31 décembre 2005, les titres mis en équivalence comprennent principalement les participations dans Yakult et The Danone Springs of Eden, BV (HOD – Europe).

En 2005, la diminution de la valeur des titres mis en équivalence résulte principalement de la cession des actifs de la société DS Waters, LP et de la participation dans Mahou (voir Note 2).

L'actif net des sociétés mises en équivalence, et en particulier en ce qui concerne le sous-groupe The Danone Springs of Eden BV, comprend les éléments incorporels identifiables et l'écart d'acquisition résiduel résultant de la consolidation de leurs propres filiales.

Au 31 décembre 2004, les prêts accordés aux sociétés mises en équivalence correspondaient à des actions préférentielles à échéance 2011 dues par DS Waters, LP pour un montant total de 325 millions de dollars et portant intérêts capitalisés au taux de 12 %. Suite à la cession des actifs de DS Waters, LP en novembre 2005, le solde de ce prêt s'élève à zéro au 31 décembre 2005.

#### Evolution de la valeur des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence

La variation de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	636	493
Acquisition de l'exercice .....	189	31
Cessions et autres variations de périmètre .....	—	(92)
Perte de valeur .....	(308)	(51)
Ecart de conversion .....	(24)	12
Au 31 décembre .....	<u>493</u>	<u>393</u>

La perte de valeur constatée en 2005 porte sur l'écart d'acquisition relatif à la participation dans Bakoma (voir ci-dessous). La perte de valeur constatée en 2004 portait sur les écarts d'acquisition des participations dans DS Waters, LP et The Danone Springs of Eden BV, ainsi ramenés à une valeur nette comptable nulle.

La ligne « Cession et autres variations de périmètre » enregistre principalement la diminution liée à la consolidation en intégration globale de Al Safi Danone Company, société dont le Groupe a pris le contrôle le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

En 2004, les acquisitions de l'exercice étaient principalement relatives à Yakult, société mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

### Evolution de la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés mises en équivalence

La variation de la part du Groupe dans l'actif net des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	1 166	1 230
Variations de périmètre .....	249	(458)
Part du Groupe dans les résultats .....	58	69
Perte de valeur .....	(150)	-
Dividendes versés .....	(45)	(45)
Autres variations .....	(48)	67
Au 31 décembre .....	<u>1 230</u>	<u>863</u>

La ligne « Variations de périmètre » enregistre les acquisitions et cessions de sociétés mises en équivalence, telles que décrites en Note 2.

La perte de valeur constatée en 2004 portait sur la quote-part du Groupe dans l'actif net de DS Waters, LP.

Les autres variations résultent essentiellement de l'évolution des taux de conversion.

### Résultats des sociétés mises en équivalence

La ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence » se détaille comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Part du Groupe dans les résultats .....	58	69
Perte de valeur .....	(608)	(51)
Résultat de cession .....	-	26
Total .....	<u>(550)</u>	<u>44</u>

La ligne « Résultat de cession » comprend principalement le résultat de cession des sociétés Mahou (soit un profit net de 292 millions d'euros) et de Galletas Noël (profit net de 22 millions d'euros), ainsi que la cession des actifs de DS Waters, LP (soit une perte nette de 313 millions d'euros).

En 2005, la ligne « Perte de valeur » comprend la perte de valeur de 51 millions d'euros relative à l'écart d'acquisition de Bakoma (voir ci-dessous). En 2004, cette ligne comprenait les pertes de valeur et provision constatées sur les activités HOD aux Etats-Unis et en Europe.

### Suivi de la valeur des titres mis en équivalence

Le Groupe procède à la revue de la valeur de ses titres mis en équivalence lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de la participation, telle que définie dans les Notes 1.4 et 1.5, devient durablement inférieure à sa nette valeur comptable.

Au 31 décembre 2005, le Groupe a notamment procédé à la revue de la valeur comptable de ses participations dans The Danone Springs of Eden, BV et Bakoma.

### ***The Danone Springs of Eden, BV***

Au 31 décembre 2004, le Groupe avait procédé à la revue de la valeur de sa participation dans The Danone Springs of Eden BV, à l'issue de laquelle une provision pour perte de valeur de 153 millions d'euros avait été enregistrée. Cette revue a été reconduite au 31 décembre 2005 avec l'aide de consultants extérieurs et a notamment été basée sur les hypothèses suivantes pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels :

Taux d'actualisation avant impôt .....	10,0 %
Taux de croissance perpétuelle .....	2,5 %

Aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée au 31 décembre 2005, la valeur recouvrable de la participation dans The Danone Springs of Eden, BV étant proche de sa valeur nette comptable.

Une augmentation et une diminution d'un point du taux d'actualisation résulteraient en une diminution et une augmentation de la valeur recouvrable de respectivement 19 % et 27 %. Une augmentation et une diminution d'un point de taux de croissance perpétuelle résulteraient en une augmentation et une diminution de la valeur recouvrable de respectivement 23 % et 15 %.

### ***Bakoma***

Au 31 décembre 2005, le Groupe a procédé à la revue de la valeur de sa participation minoritaire dans Bakoma (Produits Laitiers Frais – Pologne). A l'issue de cette revue, le Groupe a enregistré une perte de valeur de 51 millions d'euros. Cette perte de valeur a été déterminée par référence au prix de cession net estimé de Bakoma.

### **Chiffres significatifs relatifs aux sociétés mises en équivalence**

Exprimés à 100 % et en année pleine, les chiffres significatifs cumulés des sociétés mises en équivalence au 31 décembre sont les suivants :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Chiffre d'affaires .....	5 525	4 053
Résultat net .....	232	296
Capitaux propres .....	3 909	2 664

### **Juste valeur des titres mis en équivalence**

La juste valeur des titres mis en équivalence s'élève à 1 504 millions d'euros au 31 décembre 2005 (2 383 millions d'euros au 31 décembre 2004). Elle a été déterminée comme suit :

- Pour les sociétés cotées, par référence à leur cours de bourse au 31 décembre;
- Pour les sociétés non cotées, par référence, le cas échéant, à des transactions conclues avec des tiers, aux valorisations telles qu'elles ressortent des options de vente ou d'achat conclues avec des tiers ou à des évaluations externes. En l'absence de tels éléments, la juste valeur est supposée équivalente à la valeur comptable.

## NOTE 7 — Titres de participation

Le tableau suivant présente la valeur nette comptable des principales participations non consolidées détenues par le Groupe:

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>% d'intérêt en 2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Wimm Bill Dann .....	9,9 %	40	89
ONA .....	2,7 %	38	47
Shanghai Bright Dairy .....	9,7 %	34	33
Scottish & Newcastle .....	0,1 %	30	7
Autres .....	—	102	87
<b>Total</b> .....		<b>244</b>	<b>263</b>

La ligne « Autres » regroupe de nombreuses participations non significatives individuellement.

Comme indiqué en Note 1.6., les titres de participation non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente. Ils sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant inscrites dans la rubrique « Résultats enregistrés directement en capitaux propres » des capitaux propres consolidés, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat. Au 31 décembre 2005, le montant total des plus-values latentes enregistrées dans la rubrique « Résultats enregistrés directement en capitaux propres » des capitaux propres consolidés s'élevait à 70 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 décembre 2004). Le montant des plus-values latentes qui étaient enregistrées dans la rubrique « Résultats enregistrés directement en capitaux propres » au 31 décembre 2004 et qui ont été constatées en résultat au cours de l'exercice 2005 est non significatif.

## NOTE 8 — Prêts à plus d'un an

La ligne « Prêts à plus d'un an » du bilan consolidé comprend principalement le prêt accordé à des fonds d'investissement dans le cadre de la cession de Galbani, d'un montant de 306 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce prêt est remboursable en principal et intérêts au plus tard en 2013. Son remboursement dépend de la valeur future de Galbani et, lors de chaque clôture, une revue de la valorisation de cette société est faite afin de s'assurer du caractère recouvrable du prêt. A ce jour, le Groupe estime que ce prêt sera intégralement remboursé (voir Note 30).

La juste valeur des prêts à plus d'un an est jugée équivalente à leur valeur comptable compte tenu des flux futurs de trésorerie attendus.

## NOTE 9 — Autres immobilisations financières

La ligne « Autres immobilisations financières » comprend principalement des placements détenus jusqu'à l'échéance pour un montant de 214 millions d'euros, dont 81 millions d'euros en couverture des provisions constituées au titre de certains risques dommage et prévoyance. La juste valeur de ces immobilisations financières est équivalente à leur valeur comptable au 31 décembre 2005.



## NOTE 10 — Stocks

Les stocks se détaillent comme suit:

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Marchandises .....	52	44
Matières et fournitures .....	267	296
Produits semi-ouvrés et travaux en cours .....	33	28
Produits finis .....	245	263
Emballages commerciaux non récupérables .....	26	31
Moins provisions .....	(26)	(33)
Montant net .....	<u>597</u>	<u>629</u>

## NOTE 11 — Clients et comptes rattachés — Autres comptes débiteurs

### Clients et comptes rattachés

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup> .....	1 342	1 443
Effets à recevoir .....	159	133
Moins provision pour dépréciation des créances douteuses .....	(75)	(73)
Montant net .....	<u>1 426</u>	<u>1 503</u>

<sup>(1)</sup> Ce poste comprend les créances titrisées nettes du dépôt de garantie pour un montant de 400 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 703 millions d'euros au 31 décembre 2004 (voir Note 15).

Les variations de la provision pour dépréciation des créances douteuses s'analysent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	83	75
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice .....	4	8
Utilisations de l'exercice .....	(11)	(5)
Effet des variations de taux de change et autres variations .....	(1)	(5)
Au 31 décembre .....	<u>75</u>	<u>73</u>

Compte tenu du nombre important de clients répartis dans de très nombreux pays, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ni à une dépendance économique marquée vis-à-vis d'un client en particulier. Le chiffre d'affaires mondial réalisé avec le premier client du Groupe représente près de 9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

### Autres comptes débiteurs

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Etat et collectivités .....	291	442
Organismes sociaux et autres créances hors exploitation .....	135	160
Charges constatées d'avance .....	68	49
Autres .....	68	50
Total .....	<u>562</u>	<u>701</u>

L'augmentation du poste « Etat et collectivités » est notamment liée au versement d'acomptes d'impôts sur les bénéfices.

La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

#### **NOTE 12 — Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement, qui sont traitées comme des actifs détenus à des fins de transaction, s'analysent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Titres de créances négociables .....	765	670
Parts de Sicav et FCP .....	1 435	1 743
Total .....	<u>2 200</u>	<u>2 413</u>

Les valeurs mobilières de placement sont majoritairement souscrites auprès de contreparties de premier rang.

#### **NOTE 13 — Bénéfices accumulés et résultat par action**

En raison, d'une part, des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence et, d'autre part, des lois en vigueur dans les différents pays où le Groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chaque société peut être différent du montant de ses bénéfices accumulés.

Selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère. Les réserves distribuables en franchise d'impôt s'élèvent à 614 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le complément d'impôt permettant de libérer les réserves spéciales de plus-value à long terme au-delà de 200 millions d'euros est de 18 millions d'euros.

Le rapprochement entre le résultat net part du Groupe par action dilué et le résultat net part du Groupe par action non dilué se présente comme suit :

	Résultat net – Part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions en circulation*	Résultat net part du Groupe par action (en euros)	Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies, (en euros)	Résultat net part du Groupe par action des activités, arrêtées, cédées ou en cours de cession (en euros)
<b>2005</b>					
Avant dilution	1 464	246 038 406	5,95	3,90	2,05
Obligations convertibles	6	2 970 169	(0,05)	(0,02)	(0,03)
Options de souscription ou d'achat d'actions	–	1 272 375	(0,03)	(0,02)	(0,01)
Après dilution	1 470	250 280 950	5,87	3,86	2,01
<b>2004</b>					
Avant dilution	449	250 671 990	1,79	1,60	0,19
Obligations convertibles	14	6 335 287	0,00	0,02	(0,02)
Options de souscription ou d'achat d'actions	–	523 705	–	–	–
Après dilution	463	257 530 982	1,79	1,62	0,17

#### NOTE 14 — Options d'achat d'actions

##### Caractéristiques des plans

Le Conseil d'Administration peut octroyer à certains dirigeants et cadres du Groupe des options d'achat d'actions de la société GROUPE DANONE. Ces options sont consenties à un prix d'exercice qui ne peut être inférieur à un minimum légal et elles sont exerçables à l'issue d'une période de deux ans, avec une échéance qui ne peut dépasser de huit à dix ans à partir de la date d'octroi.

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes (après divisions par deux de la valeur nominale de l'action intervenues en juin 2000 et juin 2004) :

Date de l'Assemblée	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options caduques et annulées au 31 décembre 2005	Nombre d'options achetées au 31 décembre 2005	Nombre d'options non exercées au 31 décembre 2005
14 mai 1997	3 098 340	2 680 040	33,4 — 62,0	214 800	1 921 954	543 286
19 mai 1999	4 000 000	3 387 580	51,5 — 77,9	401 400	1 121 780	1 864 400
29 mai 2001	4 000 000	3 703 150	59,1 — 70,8	322 600	512 462	2 868 088
11 avril 2003	4 000 000	3 118 908	64,1 — 75,1	175 300	2 800	2 940 808
22 avril 2005	3 000 000	26 800	82,6 — 90,2	–	–	26 800

Au 31 décembre 2005, 2 973 200 options pouvaient encore être attribuées au titre du plan du 22 avril 2005.

Le détail des options existantes au 31 décembre 2005 est le suivant :

Fourchette de prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne (en nombre d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
De 32 à 52 euros	337 364	1,3	48,2	337 364	48,2
De 53 à 65 euros	2 443 190	3,9	59,7	2 400 890	59,6
De 66 à 78 euros	5 436 028	5,3	71,1	2 581 920	71,8
De 79 à 95 euros	26 800	7,7	87,0	—	—
	<b>8 243 382</b>			<b>5 320 174</b>	

### Evolution du nombre d'options en circulation

Les mouvements de l'exercice ont été les suivants <sup>(1)</sup> :

(Nombre d'options)	2004	2005
Options en circulation au 1er janvier	8 802 224	9 516 114
Options consenties	1 919 980	1 164 528
Options levées	(321 190)	(2 173 260)
Options annulées ou échues	(884 900)	(264 000)
Options en circulation au 31 décembre	<u>9 516 114</u>	<u>8 243 382</u>

<sup>(1)</sup> Après prise en compte de la division de la valeur nominale de l'action intervenue le 15 juin 2004.

### Valorisation des plans d'options

Comme indiqué en Note 1.23, les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les options attribuées en 2004 et 2005 ont été valorisées sur la base des hypothèses suivantes :

	2004	2005
Taux d'intérêt sans risque	3,7 %	3,1 %
Durée de vie estimée	6 ans	6 ans
Volatilité estimée	20,3 %	19,2 %
Taux de dividendes attendus	1,9 %	1,8 %

La valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2004 et en 2005 s'est élevée respectivement à 15,7 euros et 13,8 euros par option.

La charge constatée en 2005 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 23 millions d'euros. Cette charge est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges » du compte de résultat consolidé et a pour contrepartie la ligne « Bénéfices accumulés » du bilan consolidé.

## NOTE 15 — Dettes financières

### Répartition par nature

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Emprunts obligataires convertibles .....	605	70
Emprunts obligataires indexés .....	130	—
Emprunts bancaires, autres emprunts et fonds de participation .....	3 326	3 465
Dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires .....	2 440	2 626
Dettes financières liées à la titrisation de créances commerciales .....	703	400
<b>Total</b> .....	<u>7 204</u>	<u>6 561</u>
– Dont part à moins d'un an .....	527	869
– Dont part à plus d'un an .....	6 677	5 692

#### *Emprunts obligataires convertibles*

GROUPE DANONE a émis en juin 2001 un emprunt obligataire, au taux de 1,20 % l'an, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cet emprunt obligataire était représenté par 5 076 142 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 197 euros.

Le traitement comptable des emprunts obligataires convertibles est indiqué en Note 1.16. Le taux d'intérêt effectif de ces emprunts s'élève à 2,8 %.

Dans le cadre des options de remboursement anticipé prévues lors de l'émission, GROUPE DANONE a procédé au remboursement anticipé de 1 906 311 obligations d'un montant nominal de 376 millions euros le 19 juin 2003, de 3 750 obligations d'un montant nominal de 0,7 million d'euros le 19 juin 2004 et de 2 812 194 obligations d'un montant nominal de 555 millions d'euros le 19 juin 2005. A l'issue de ces remboursements, au 31 décembre 2005, le montant nominal de l'emprunt s'élève à 70 millions euros, représenté par 353 887 obligations. Cet emprunt est classé sur la ligne « dettes financières courantes » du bilan consolidé.

En 2005, le remboursement anticipé des 2 812 194 obligations convertibles a généré une charge financière de 13 millions d'euros, qui est enregistrée sur la ligne « Coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat consolidé.

Le 2 janvier 2006, conformément aux dispositions du contrat d'émission qui prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé si le nombre d'obligations en circulation devient inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises, GROUPE DANONE a procédé au remboursement anticipé des 353 887 obligations encore en circulation.

#### *Emprunts obligataires indexés*

En mai 2003, la Société a émis un emprunt obligataire indexé sur le cours de l'action GROUPE DANONE d'un montant nominal de 60 millions d'euros. Cet emprunt comprenait deux tranches de 30 millions d'euros chacune qui ont été remboursées au pair, respectivement en novembre 2004 et mai 2005.

Au cours de l'exercice 2002, la Société a émis respectivement trois emprunts obligataires indexés sur le cours de l'action GROUPE DANONE d'un montant nominal de 200 millions d'euros et 37,5 millions d'euros pour les deux suivants. Ces emprunts obligataires avaient des échéances comprises entre 18 et 30 mois. En novembre 2003 et novembre 2004, les deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 37,5 millions d'euros sont arrivés à échéance et ont été remboursés au pair. Par ailleurs, en 2003, l'emprunt d'un montant nominal de

200 millions d'euros émis en 2002 a fait l'objet d'une renégociation pour être divisé en quatre tranches de 50 millions d'euros chacune, qui ont été remboursées au pair en septembre 2004, décembre 2004, mars 2005 et juin 2005.

Au 31 décembre 2005, le Groupe a totalement remboursé ses emprunts obligataires indexés.

#### ***Emprunts bancaires, autres emprunts et fonds de participation***

Cette ligne comprend principalement (i) des EMTN (Euro Medium Term Note), émises en euro ou en devises dans le cadre du programme annuel mis en place par la Société et sa filiale Danone Finance leur permettant d'émettre des EMTN dans la limite de 5 milliards d'euros et (ii) des billets de trésorerie.

Par ailleurs, au 31 décembre 2005, la Société et ses filiales financières spécialisées bénéficient d'engagements reçus des banques et autres organismes financiers, leur offrant la possibilité d'utiliser 2 875 millions d'euros de lignes de crédit à moyen terme (3 050 millions d'euros au 31 décembre 2004). Dans le cadre de ces engagements à long-terme des prêteurs, le Groupe utilise au 31 décembre 2005 l'équivalent d'environ 1 385 millions d'euros (788 millions d'euros au 31 décembre 2004). Cette dette est classée en dette financière non courante.

#### ***Dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires***

Comme indiqué en Note 1.18, le prix d'exercice des options de vente accordées à des actionnaires minoritaires est reflété dans un poste de dette financière du bilan consolidé. Au 31 décembre 2005, les dettes financières relatives à ces options s'élèvent à 2 626 millions d'euros (2 440 millions d'euros au 31 décembre 2004). Ces dettes financières ne portent pas intérêt.

Les principaux engagements concernent Danone Espagne (pour 2 043 millions d'euros) et Danone Asie (pour 70 millions d'euros). Par ailleurs, la majorité des options est exerçable à tout moment.

Aucun investissement financier significatif n'est actuellement considéré comme probable au titre de ces options, hormis l'exercice en 2006 des options relatives à Danone Asie, Danone Roumanie (Produits Laitiers Frais – Roumanie) et Bolshevik (Biscuits – Russie). Les dettes relatives à ces trois options sont classées sur la ligne « dettes financières courantes » pour un montant de 120 millions d'euros. A l'issue de l'exercice de ces options, le Groupe détiendra une participation de 100 % dans Danone Asie et Danone Roumanie, et de 92,53 % dans Bolshevik.

#### ***Dette financière liée à la titrisation de créances commerciales***

En juillet 2001, le Groupe a conclu des accords avec des établissements financiers pour céder sans recours des encours de créances, dans la limite de 760 millions d'euros. Les créances cédées sur base mensuelle font l'objet d'un dépôt en couverture du risque de non-recouvrement, dont le montant est fonction de l'encours cédé. Ce dépôt, qui est remboursable au fur et à mesure du recouvrement des créances cédées, est évalué à sa valeur nominale dans la mesure où sa maturité est courte. Au titre de ces accords, le Groupe procure également un service de recouvrement des créances.

La dette financière relative aux créances cédées, nette du dépôt de garantie, s'élève à 400 millions d'euros au 31 décembre 2005 (703 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le taux d'intérêt moyen de cette dette financière, net du produit de recouvrement des créances, est d'environ 2,35 % des créances cédées en 2005 (2,1 % en 2004).

#### **Clauses de défaut**

Les dettes financières du Groupe ne sont en général pas soumises à des clauses de défaut qui, en cas d'évolution défavorable, peuvent entraîner une accélération de leur exigibilité.

## Répartition par échéance

Le tableau ci-après présente l'échéancier de remboursement des dettes financières non courantes.

(En millions d'euros) Années d'échéance	2004	2005
2006 .....	1 623	–
2007 .....	413	1 305
2008 .....	780	891
2009 .....	113	123
2010 .....	140	143
Après 2011 .....	624	703
Indéterminées <sup>(1)</sup> .....	2 984	2 527
	<u>6 677</u>	<u>5 692</u>

(1) La ligne « Indéterminées » comprend principalement les dettes financières relatives aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires. La majorité de ces options est exerçable à tout moment.

## Répartition par devise

Le tableau ci-après présente l'analyse par devise des dettes financières non courantes.

En millions d'euros	2004		2005	
	Avant gestion	Après gestion(*)	Avant gestion	Après gestion(*)
Euro .....	6 125	5 288	4 746	4 636
Yen .....	182	392	478	395
Dollar Néozélandais .....	22	22	18	18
Dollar USA .....	40	40	81	58
Dollar Canadien .....	1	141	7	7
Couronne tchèque .....	17	61	17	61
Peso Mexicain .....	–	39	–	32
Roupie Indonésienne .....	100	127	88	170
Renminbi Chinois .....	–	288	–	–
Zloty polonais .....	–	44	–	61
Rouble .....	–	23	–	24
Rand Sud africain .....	–	22	–	22
Roupie Indienne .....	110	110	185	185
Autres .....	80	80	72	23
Total .....	<u>6 677</u>	<u>6 677</u>	<u>5 692</u>	<u>5 692</u>

(\*) les instruments de gestion des dettes financières sont présentées dans la Note 24

## Juste valeur des dettes financières

La juste valeur des dettes financières est déterminée sur la base des derniers cours des instruments cotés ou de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Au 31 décembre 2005, la juste valeur des dettes financières s'élève à 6 613 millions d'euros.

## NOTE 16 — Provisions pour engagements de retraite, indemnités de fin de carrière, et prévoyance

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité. Il n'existe aucun passif actuariel au titre des cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraite indépendantes et à des organismes légaux.

Le Groupe a, par ailleurs, des engagements contractuels de retraite complémentaire, d'indemnités de départ, de fin de carrière et de prévoyance dont il a la responsabilité. Les engagements actuariels correspondants sont pris en compte soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions.

### Filiales françaises

Pour les sociétés françaises, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité ;
- âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans selon la catégorie à laquelle appartient chaque salarié ;
- taux d'actualisation : 4,0 % (4,5 % en 2004) ;
- taux de croissance des salaires entre 2,5 % et 3,5 % (2,5 % et 3,5 % en 2004) selon l'âge de chaque salarié et la catégorie à laquelle il appartient ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime entre 4,3 % et 5,1 % (3,7 % et 5,1 % en 2004).

### Filiales étrangères

La valeur actuelle des engagements des filiales étrangères a été déterminée sur la base d'évaluations récentes avec les hypothèses actuarielles suivantes qui prennent en compte les contextes légaux, économiques et monétaires de chaque pays :

- prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité ;
- âge de départ en retraite entre 55 et 65 ans selon la catégorie à laquelle appartient chaque salarié ;
- taux d'actualisation : entre 3,75 % et 13 % (3 % et 16 % en 2004) ;
- taux de croissance des salaires entre 2 % et 10 % (1 % et 10 % en 2004) selon l'âge de chaque salarié et la catégorie à laquelle il appartient ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime entre 3,55 % et 11,30 % (3 % et 11 % en 2004).

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2005 et 2004.

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>		<u>2005</u>	
	<u>France</u>	<u>Etranger</u>	<u>France</u>	<u>Etranger</u>
Droits accumulés avec projection de salaire (DBO) . . . . .	285	259	334	224
Juste valeur des actifs du régime . . . . .	(59)	(122)	(58)	(92)
Droits accumulés nets de la juste valeur des actifs du régime . . . . .	226	137	276	132
Ecart actuariel et coût des services passés . . . . .	(14)	(21)	(53)	(31)
Engagements provisionnés au bilan . . . . .	<u>212</u>	<u>116</u>	<u>223</u>	<u>101</u>

Certaines sociétés accordent à leurs retraités le bénéfice d'un régime de couverture des frais médicaux. Les engagements relatifs à ces prestations, qui sont repris dans la rubrique « Droits accumulés avec projection de salaire », sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2005.



Les variations des engagements provisionnés au bilan peuvent s'analyser de la façon suivante :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Droits accumulés avec projection de salaire</u>	<u>Valeur de marché des actifs du régime</u>	<u>Ecarts actuariels et coût des services passés</u>	<u>Engagements provisionnés au bilan</u>
Solde au 1er janvier 2004 .....	721	(349)	-	372
Charge de l'exercice :				
— Coût des services rendus .....	20			20
— Effet de l'actualisation .....	26			26
— Rendement estimé des actifs du régime ...		(10)		(10)
— Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés .....			-	-
Prestations versées aux retraités .....	(30)	15		(15)
Contributions aux actifs du régime .....	1	(14)		(13)
Ecarts actuariels .....	34	1	(35)	-
Effet de la variation des taux de change .....	(4)	1	1	(2)
Autres mouvements .....	(224)	175	(1)	(50)
Solde au 31 décembre 2004 .....	<u>544</u>	<u>(181)</u>	<u>(35)</u>	<u>328</u>
<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Droits accumulés avec projection de salaire</u>	<u>Valeur de marché des actifs du régime</u>	<u>Ecarts actuariels et coût des services passés</u>	<u>Engagements provisionnés au bilan</u>
Solde au 1er janvier 2005 .....	544	(181)	(35)	328
Charge de l'exercice :				
— Coût des services rendus .....	21			21
— Effet de l'actualisation .....	22			22
— Rendement estimé des actifs du régime ...		(7)		(7)
— Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés .....			1	1
Prestations versées aux retraités .....	(25)	12		(13)
Contributions aux actifs du régime .....		(11)		(11)
Ecarts actuariels .....	64	(6)	(58)	-
Effet de la variation des taux de change .....	9	(4)	(1)	4
Autres mouvements .....	(77)	47	9	(21)
Solde au 31 décembre 2005 .....	<u>558</u>	<u>(150)</u>	<u>(84)</u>	<u>324</u>

Les autres mouvements comprennent principalement l'effet des variations de périmètre, soit la cession de la société HP Foods en 2005 et des sociétés Jacobs et Irish Biscuits en 2004.

La politique d'investissement dans les fonds est déterminée en fonction de la structure d'âge des salariés de chaque société et en fonction de la performance relative des catégories d'actifs. Au 31 décembre 2005, les actifs contenus dans les fonds comprennent majoritairement des actions (38 %) et des instruments financiers obligataires (44 %). Les actifs ne comprennent aucun instrument financier émis par le Groupe. Par ailleurs, le rendement moyen réel des actifs du régime en France s'est élevé à 8,8 % en 2005.

Les prestations à verser aux salariés au titre des exercices futurs sont estimées à respectivement 7 millions d'euros en 2006, 10 millions d'euros en 2007, 6 millions d'euros en 2008, 5 millions d'euros en 2009, 6 millions d'euros en 2010 et 47 millions d'euros pour les années 2011 à 2016.

Le montant total des contributions à effectuer aux actifs du régime en 2006 est estimé à environ 140 millions d'euros.

Par ailleurs, le montant total des cotisations versées dans le cadre de plans de retraite à cotisations définies s'est élevé à 11 millions d'euros en 2005 et en 2004.

**NOTE 17 — Autres dettes non courantes**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Provisions pour restructurations .....	37	23
Autres provisions pour risques et charges .....	317	201
Subventions d'investissement .....	10	11
Total .....	<u>364</u>	<u>235</u>

La part à moins d'un an des autres dettes non courantes s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2005 (17 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Risques commerciaux .....	22	25
Risques financiers et fiscaux .....	237	121
Provisions pour risque dommages et prévoyance .....	58	55
Total .....	<u>317</u>	<u>201</u>

Les diminutions de provisions résultant de paiements et de reprises de provisions devenues sans objet représentent respectivement 51 et 14 millions d'euros en 2005 (respectivement 36 millions et 17 millions d'euros en 2004) et les dotations de l'exercice s'élèvent à 37 millions d'euros (170 millions d'euros en 2004, dont 150 millions d'euros étaient relatifs à la provision pour risque financier liée à l'engagement de rachat de la participation de Suntory Limited dans DS Waters, LP). La diminution des provisions pour risques financiers provient de la reprise de provision liée à l'engagement de rachat de la participation de Suntory Limited dans DS Waters, LP (voir Notes 2 et 6).

Diverses procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, en particulier suite à des garanties données lors des cessions intervenues entre 1997 et 2005. Des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

Par ailleurs, lorsque des redressements fiscaux sont notifiés, des provisions sont généralement constituées pour faire face aux éventualités concernées.

**NOTE 18 — Fournisseurs et comptes rattachés — Autres comptes créditeurs**

**Fournisseurs et comptes rattachés**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Fournisseurs .....	1 510	1 717
Effets à payer .....	122	97
Total .....	<u>1 632</u>	<u>1 814</u>

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## Autres comptes créditeurs

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Personnel et charges sociales .....	294	341
Remises de fin d'année à accorder aux clients .....	527	608
Etat et collectivités .....	133	136
Dette de consignation d'emballages .....	97	105
Impôts à payer .....	156	159
Paiements d'avance reçus des clients .....	79	112
Autres .....	264	382
Total .....	<u>1 550</u>	<u>1 843</u>

La juste valeur des autres comptes créditeurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

### NOTE 19 — Rémunérations et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (charges sociales comprises) s'élèvent à 1 793 millions d'euros en 2005 (1 729 millions d'euros en 2004) dont 10,9 millions d'euros (8,9 millions en 2004) correspondent aux rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres du Comité Exécutif du Groupe (voir Note 25).

Les effectifs des sociétés intégrées globalement aux 31 décembre 2005 et 2004 s'analysent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Europe .....	33 452	32 228
Asie .....	41 027	41 137
Reste du Monde .....	14 970	14 819
Total Groupe .....	<u>89 449</u>	<u>88 184</u>

A périmètre comparable, les effectifs du Groupe s'élèvent aux 31 décembre 2005 et 2004 à respectivement 88 184 et 87 799 personnes.

### NOTE 20 — Autres produits et charges

Les autres charges se détaillent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Participation et intéressement .....	115	116
Options d'achat d'actions .....	28	23
Autres .....	<u>86</u>	<u>32</u>
Total .....	<u>229</u>	<u>171</u>

La ligne « Autres » comprend principalement des coûts de restructuration ainsi que des plus ou moins value de cession d'actifs.

### NOTE 21 — Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2005 correspondent principalement à la perte de valeur nette de 53 millions d'euros relative à l'écart d'acquisition de Danone Waters of Canada (voir Note 4) et à la plus-value de 19 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession de la société Italaquae.

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2004 comprenaient principalement la perte de 52 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession des sociétés Jacobs et Irish Biscuits.

#### NOTE 22 — Frais financiers nets

Les frais financiers nets se détaillent comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Coût de l'endettement financier net .....	(94)	(101)
Autres produits financiers .....	150	28
Autres charges financières .....	(46)	(37)
Total .....	<u>10</u>	<u>(110)</u>

Le montant net des intérêts financiers payés ou encaissés s'élève, en 2005 et 2004, respectivement à 83 et 105 millions d'euros.

Les autres produits financiers de l'exercice 2004 comprenaient principalement des plus-values de cessions de titres de participation non consolidés ainsi que le complément sur le prix de vente de la société BSN Glasspack.

#### NOTE 23 — Impôts sur les bénéfices

##### Analyse de la charge d'impôts

Le résultat avant impôts et la charge d'impôts peuvent s'analyser de la façon suivante :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Résultat avant impôts :		
— des sociétés françaises .....	470	329
— des sociétés étrangères .....	1 099	1 267
Total .....	<u>1 569</u>	<u>1 596</u>
Charge (produit) d'impôts :		
• Impôts courants :		
— des sociétés françaises .....	146	135
— des sociétés étrangères .....	322	395
	<u>468</u>	<u>530</u>
• Impôts différés :		
— des sociétés françaises .....	(31)	(25)
— des sociétés étrangères .....	(9)	(32)
	<u>(40)</u>	<u>(57)</u>
Total .....	<u>428</u>	<u>473</u>

GROUPE DANONE bénéficie du régime d'intégration fiscale qui permet, dans certaines limites et sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux de la plupart des filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Certaines sociétés qui ont opté pour ce régime ont signé avec GROUPE DANONE une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale. Par ailleurs, des régimes similaires existent dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et en Allemagne.

La charge d'impôts courants représente les montants payés ou restant à payer à moins d'un an aux administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés en fonction des règles et des taux en vigueur dans les différents pays où le Groupe est implanté, compte tenu pour la plupart des sociétés françaises du régime fiscal intégré.

Le montant payé au titre des impôts sur les bénéfices s'élève respectivement à 424 et 439 millions d'euros en 2005 et 2004.

### Analyse du taux effectif d'imposition

Le taux effectif d'imposition du Groupe s'élève à 29,61 % en 2005 (27,28 % en 2004) et l'écart par rapport au taux normal d'imposition en France de 34,93 % en 2005 et 35,43 % en 2004 s'analyse comme suit :

<u>(En pourcentage du résultat avant impôts)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Taux courant d'impôt en France .....	35,43 %	34,93 %
Effet de l'imposition des filiales étrangères .....	(2,20) %	(3,19) %
Effet des plus et moins-values de cession et perte de valeur d'actifs .....	(2,93) %	(0,32) %
Effet d'autres différences .....	<u>(3,02) %</u>	<u>(1,81) %</u>
Taux effectif d'imposition .....	<u>27,28 %</u>	<u>29,61 %</u>

### Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, comme ceci est expliqué dans la Note 1.13. Les soldes d'impôts différés actifs et (passifs) peuvent s'analyser comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Provisions pour retraite .....	95	88
Provisions pour participation .....	16	15
Provisions pour restructuration .....	16	14
Déficits reportables .....	63	197
Immobilisations .....	(429)	(388)
Autres .....	<u>(83)</u>	<u>31</u>
<b>Impôts différés nets</b> .....	<b>(322)</b>	<b>(43)</b>
Impôts différés actifs .....	101	250
Impôts différés passifs .....	<u>(423)</u>	<u>(293)</u>
<b>Impôts différés nets</b> .....	<b>(322)</b>	<b>(43)</b>
Dont à moins d'un an .....	85	165
Dont à plus d'un an .....	(406)	(208)

### Déficits fiscaux reportables

Au 31 décembre 2005, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 1 138 millions d'euros et les impôts différés actifs correspondants s'élèvent à 442 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement de la déductibilité fiscale des amortissements d'écarts d'acquisition dans certains pays ainsi que des pertes opérationnelles et de la moins-value de cession relatives aux activités HOD aux Etats-Unis. Dans ce pays, le Groupe dispose de pertes fiscales reportables sur 20 ans d'environ 870 millions de dollars. Au 31 décembre 2005, il existe des incertitudes quant à la recouvrabilité de l'intégralité de ces pertes. Celle-ci dépend en partie du succès de lancements de nouveaux produits aux Etats-Unis, notamment sur le marché fortement concurrentiel des

Produits Laitiers Frais. En l'absence de succès commercial de ces nouveaux produits, les résultats du sous-groupe fiscal américain pourraient être négativement impactés, rendant improbable la recouvrabilité des pertes fiscales existantes au 31 décembre 2005. Par conséquent, sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2005 et des hypothèses pouvant être retenues à cette même date quant à l'évolution de ces activités au cours des prochaines années, le Groupe a reconnu des impôts différés actifs d'un montant de 173 millions de dollars (147 millions d'euros) sur la portion des pertes, soit environ 485 millions de dollars (410 millions d'euros), dont la réalisation est jugée par le Groupe plus probable qu'improbable. Le résultat de cession des actifs de DS Waters, LP, présenté sur la ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence » inclut l'effet lié à la reconnaissance de ces impôts différés actifs (voir Note 6).

Au 31 décembre 2005, sur la base des prévisions de résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés et groupes fiscaux intégrés qui ont généré des pertes fiscales reportables (y compris les activités HOD aux Etats-Unis), le Groupe considère que leur réalisation, à hauteur de 245 millions d'euros, est plus improbable que probable. Le Groupe procédera à chaque clôture à la revue des pertes fiscales non utilisées ainsi que du montant des impôts différés actifs comptabilisés au bilan.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 31 décembre 2005 d'un report de moins-values à long terme d'un montant de 1 409 millions d'euros, utilisable uniquement jusqu'au 31 décembre 2006 en cas de plus-values à long terme en France.

#### **NOTE 24 — Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change. En revanche, la politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

#### **Gestion du risque de taux**

Le financement de la majorité des filiales du Groupe est centralisé et la Direction Financière utilise des instruments financiers pour réduire l'exposition nette du Groupe au risque de taux. Ces instruments financiers sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêt négociés de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

#### *Montants nominaux des instruments de gestion du risque de taux*

Les montants nominaux des instruments de gestion du risque de taux, ainsi que leurs échéances, sont les suivants :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Contrats de swaps de taux <sup>(1)</sup> dont l'échéance au 31 décembre est :		
– inférieure à un an . . . . .	1 579	646
– comprise entre un et cinq ans . . . . .	2 123	1 184
– au-delà de cinq ans . . . . .	10	–
Contrats d'options de taux d'intérêt, dont l'échéance au 31 décembre est :		
– inférieure à un an . . . . .	500	461
– comprise entre un et cinq ans . . . . .	1 061	600
– au-delà de cinq ans . . . . .	–	–

<sup>(1)</sup> Hors cross-currency swaps qui sont classés dans la catégorie des instruments de couverture du risque de change

Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans la Note 1.17.

#### *Juste valeur des instruments de gestion du risque de taux*

Une partie des instruments de gestion du risque de taux qualifie à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de leur adossement à un sous-jacent identifié (en général, un EMTN). Au 31 décembre 2005, la

juste valeur de ces instruments était positive d'environ 9 million d'euros (environ 23 million d'euros au 31 décembre 2004). Elle est reflétée sur la ligne « dettes financières courantes » du bilan consolidé. La variation de valeur de ces instruments de couverture du risque de taux, ainsi que la variation de valeur du sous-jacent qu'ils couvrent, est reflétée sur la ligne « coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments de gestion du risque de taux ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture était négative d'environ 4 millions d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2004). Elle est reflétée sur la ligne « dettes financières courantes » du bilan consolidé. La variation de valeur de ces instruments de couverture du risque de taux est reflétée sur la ligne « coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat consolidé.

#### *Sensibilité à la variation des taux d'intérêt*

Au 31 décembre 2005, en tenant compte des instruments de couverture du risque de taux, la dette nette<sup>(1)</sup> du Groupe est essentiellement à taux fixe. Par conséquent, l'exposition du Groupe à une variation des taux d'intérêt est très peu significative.

#### **Risque de change**

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur ses opérations commerciales est peu importante. La Direction Financière utilise des instruments financiers pour réduire l'exposition nette du Groupe au risque de change, après compensation des positions résultant des opérations commerciales réalisées ainsi que prévisibles de l'ensemble des filiales.

Le Groupe peut également procéder à la couverture du risque de change associé (i) à certaines émissions d'emprunts en devises et (ii) aux situations nettes de certaines filiales situées dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les instruments utilisés sont principalement des achats et des ventes à terme fermes, des swaps de change, ainsi que des options de change, négociés avec des contreparties de premier rang.

---

<sup>(1)</sup> La dette nette utilisée pour mesurer la sensibilité à la variation des taux d'intérêt correspond aux dettes financières nettes des valeurs mobilières de placement et des disponibilités. Elle exclut les dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires dans la mesure où ces dernières ne portent pas intérêt.

### *Montants nominaux des instruments de gestion du risque de change*

Les montants nominaux d'achats et ventes à terme, de swaps et d'options de change sont détaillés ci-dessous par devise. Ils sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin de période.

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Contrats d'achats) ou de ventes à terme :		
• Livre Sterling .....	157	181
• Yen .....	44	6
• Dollar Américain .....	(9)	(55)
• Dollar Canadien .....	46	59
• Peso Mexicain .....	59	91
• Franc Suisse .....	20	24
• Euro .....	(306)	(365)
• Autres devises .....	(21)	72
Total des (achats) et ventes à terme .....	(10)	13
<i>Dont — Achats à terme .....</i>	<i>(434)</i>	<i>(446)</i>
<i>— Ventes à terme .....</i>	<i>424</i>	<i>459</i>
Contrats de swaps de change <sup>(1)</sup> :		
• Livre Sterling .....	42	(48)
• Yen .....	57	(83)
• Dollar Américain .....	(22)	(25)
• Dollar Canadien .....	140	—
• Dollar de Singapour .....	(92)	—
• Roupie Indonésienne .....	—	82
• Peso Mexicain .....	39	32
• Yuan Chinois .....	288	—
• Rand Sud Africain .....	32	23
• Couronne Tchèque .....	54	47
• Zloty Polonais .....	44	67
• Rouble .....	23	26
• Euro .....	(807)	(96)
• Autres devises .....	23	(1)
Total des swaps de change .....	(179)	24
Options de change (tunnels) .....	(7)	(7)
Total des instruments de change .....	(196)	30

<sup>(1)</sup> Y compris cross-currency swaps

Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans la Note 1.17.

### *Juste valeur des instruments de gestion du risque de change*

Les instruments de gestion du risque de change qualifient à la comptabilité de couverture de flux futurs de trésorerie ou d'investissements nets en devises.

- Couverture de flux de trésorerie : le Groupe couvre principalement les ventes et les achats des filiales qui sont libellés en devises étrangères, sur une période maximum de 15 mois. Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie était négative d'environ 4 millions d'euros (positive d'environ 19 millions d'euros au 31 décembre 2004). Ces instruments sont reflétés sur les lignes « Autres comptes débiteurs » ou « Autres comptes créditeurs » du bilan consolidé. Au cours de l'exercice 2005, la variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de



trésorerie, soit un montant négatif de 23 millions d'euros, a été différée dans les capitaux propres pour un montant négatif d'environ 12 millions d'euros et constatée sur la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat pour un montant négatif d'environ 11 millions d'euros.

- Couverture d'investissements nets en devises : Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments de couverture d'investissements nets en devise était négative d'environ 26 millions d'euros. Elle est enregistrée en dettes financières non courantes et a pour contrepartie le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

***Risque de conversion des états financiers des filiales consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro***

En 2005, les ventes du Groupe ont été réalisées à hauteur d'environ 51 % en euros (53 % en 2004) et le résultat opérationnel courant du Groupe a été réalisé à hauteur de 60 % en euros (67 % en 2004).

**Risque de contrepartie des instruments de change et de taux**

Les instruments utilisés par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses risques de taux sont traités avec des contreparties de premier rang. La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2005 et 2004 se répartit de la sorte par contrepartie :

<u>(En pourcentage du total de la juste valeur aux 31 décembre 2005 et 2004)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Notation de la contrepartie (rating Standard & Poors)		
• AAA .....	0 %	0 %
• AA .....	55 %	86 %
• A .....	45 %	14 %

Les instruments de change sont tous traités avec des contreparties dont la notation est au moins A1/P1.

La majeure partie des instruments financiers est contractée avec des contreparties situées dans des zones géographiques à risque politique ou financier limité.

**Instruments dérivés liés aux investissements financiers**

Dans le cadre de la formation de la société The Danone Springs of Eden BV, le Groupe a accordé une option de vente et dispose d'une option d'achat, exerçables inconditionnellement en 2008 et éventuellement, sous certaines conditions, à une date antérieure, sur les 33,1 % qu'il ne détient pas dans cette société, directement ou indirectement. Le prix d'exercice de ces options est fonction d'une valorisation de la société prenant en compte ses performances économiques et ses résultats. Dans la mesure où le prix d'exercice de ces options correspond à la juste valeur de la quote-part dans The Danone Springs of Eden BV qu'elles permettent d'acquérir, leur juste valeur est égale à 0. Au 31 décembre 2005, le prix d'exercice des options s'élève à environ 150 millions d'euros (140 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Par ailleurs, le Groupe a accordé des options de vente à ses partenaires majoritaires dans certaines autres sociétés mises en équivalence. Le prix d'exercice des options est fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option. Au 31 décembre 2005, la juste valeur de ces options de vente était nulle et l'engagement du Groupe au titre de ces options s'élevait à environ 90 millions d'euros.

**NOTE 25 — Transactions avec les parties liées**

Les principales parties liées sont les entreprises associées, les membres du Comité Exécutif et les membres du Conseil d'Administration.

## Sociétés associées

Les sociétés associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence. La liste de ces sociétés figure dans la Note 32.

Les transactions avec ces sociétés se font généralement aux conditions normales de marché. Le tableau ci-dessous détaille le montant des transactions réalisées avec les sociétés associées au cours des exercices 2004 et 2005 :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Produits opérationnels .....	33	32
Charges opérationnelles .....	(8)	(7)
Produits financiers .....	–	–

Le tableau ci-dessous détaille le montant des dettes et créances vis-à-vis des sociétés associées au 31 décembre 2004 et 2005 :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Prêts à plus et moins d'un an .....	5	5
Créances d'exploitation .....	19	23
Dettes d'exploitation .....	(1)	–

## Membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration

Le montant des rémunérations accordées aux membres du Comité Exécutif du Groupe s'élève à 10,9 millions d'euros en 2005 (8,9 millions d'euros en 2004). Par ailleurs, au 31 décembre 2005, le nombre d'options d'achat d'actions accordées aux membres du Comité Exécutif du Groupe s'élève à 1 947 168.

Le montant total des engagements de retraite accordés aux membres du Comité Exécutif du Groupe s'élève à 52,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2004 a fixé les conditions d'indemnisation des membres du Comité Exécutif en cas de cessation de leurs mandats ou fonctions. L'indemnité versée correspondrait à une somme égale à deux fois la rémunération brute (fixe, variable et avantage en nature) perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation de fonctions.

Enfin, le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 0,3 millions d'euros en 2005 et en 2004.

## NOTE 26 — Informations sur le tableau de variation des flux de trésorerie

### Trésorerie provenant de l'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille les autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Perte de valeur d'actifs .....	–	53
(Plus) ou moins-value de cession d'actifs immobilisés et financiers .....	(62)	(49)
Dotations (reprises) de provisions .....	(85)	29
Options d'achat d'actions .....	28	23
Autres .....	26	14
Total .....	<u>(93)</u>	<u>70</u>

### Trésorerie provenant des opérations d'investissement

En 2005, les investissements financiers comprennent essentiellement le rachat de 100 % de la société DS Waters LP et de ses engagements financiers, ainsi que les acquisitions décrites en Note 2.

Les produits de cession et réalisations d'actifs résultent des opérations décrites en Note 2 et sont principalement relatifs à HP Foods et Lea & Perrins (près de 650 millions d'euros), Mahou (plus de 600 millions d'euros) et Italaquae (plus de 80 millions d'euros).

## Variation de la dette nette

Le tableau ci-dessous présente la variation de la dette nette du Groupe :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2004	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	Autres	Au 31 décembre 2005
Disponibilités . . . . .	466	57	–	53	–	576
Valeurs mobilières de placement . . . . .	2 200	210	–	3	–	2 413
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement . . . . .</b>	<b>2 666</b>	<b>267</b>	<b>–</b>	<b>56</b>	<b>–</b>	<b>2 989</b>
Dettes financières courantes . . . . .	527	(191)	520	20	(7)	869
Dettes financières non courantes . . . . .	6 677	(715)	(520)	59	191	5 692
<b>Total des dettes financières . . . . .</b>	<b>7 204</b>	<b>(906)</b>	<b>–</b>	<b>79</b>	<b>184</b>	<b>6 561</b>
<b>Dette nette . . . . .</b>	<b>4 538</b>	<b>(1 173)</b>	<b>–</b>	<b>23</b>	<b>184</b>	<b>3 572</b>

Les autres variations correspondent essentiellement à la revalorisation des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

## NOTE 27 — Obligations contractuelles et engagements hors bilan

### Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles du Groupe au 31 décembre 2005 :

	Montant des engagements par période						2011 et après
	Total	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Obligations reflétées au bilan</b>							
<b>Dettes financières</b>							
<i>Dont emprunts obligataires convertibles<sup>(1)</sup></i> . . . . .	70	70	–	–	–	–	–
<i>Dont emprunts bancaires, autres emprunts et fonds de participation</i> . . . . .	3 427	256	1 303	889	122	142	715
<i>Dont dettes liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires<sup>(3)</sup></i> . . . . .	2 626	120	–	–	–	–	2 506
<i>Dont dettes liées à la titrisation de créances</i> . . . . .	400	400	–	–	–	–	–
<i>Dont dettes liées aux contrats de location financement</i> . . . . .	38	23	2	2	1	1	9
<b>Total</b> . . . . .	<b>6 561</b>	<b>869</b>	<b>1 305</b>	<b>891</b>	<b>123</b>	<b>143</b>	<b>3 230</b>
<b>Obligations hors bilan</b>							
Obligations en matière de contrats de location simple . . . . .	359	119	71	58	31	20	60
Engagements d'achats de biens et services . . . . .	464	348	37	22	17	12	28
Engagements liés à des investissements industriels . . . . .	43	43	–	–	–	–	–
Engagements liés à des investissements financiers . . . . .	84	73	11	–	–	–	–
Garanties et nantisements donnés . . . . .	95	77	–	3	–	1	14
Autres . . . . .	62	25	7	4	3	2	21
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 107</b>	<b>685</b>	<b>126</b>	<b>87</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>123</b>
<b>Engagements reçus</b>							
Lignes de Crédit <sup>(2)</sup> . . . . .	3 021	217	450	501	1 650	200	3
Garanties et nantisements reçus . . . . .	54	45	1	–	–	–	8
Autres . . . . .	53	35	12	2	1	–	3
<b>Total</b> . . . . .	<b>3 128</b>	<b>297</b>	<b>463</b>	<b>503</b>	<b>1 651</b>	<b>200</b>	<b>14</b>

(1) Comme expliqué en Note 15, le solde de l'emprunt obligataire convertible a été intégralement remboursé le 2 janvier 2006.

(2) Montant total de l'engagement reçu, y compris les montants utilisés au 31 décembre 2005.

(3) Comme expliqué en Note 15, la majorité de ces options est exerçable à tout moment.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines sociétés non contrôlées par le Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Ces engagements sont décrits dans la Note 24.

Enfin, diverses procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, notamment suite à des garanties données lors des cessions intervenues entre 1997 et 2005. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

## NOTE 28 — Renseignements par pôle d'activité

Le Groupe a mis en place une structure constituée principalement de trois Pôles Métiers (Produits Laitiers Frais, Boissons, Biscuits et Produits Céréaliés).

(En millions d'euros)	2005					Total Groupe
	Produits Laitiers Frais	Boissons	Biscuits	Total Pôles	Eléments centraux non répartis <sup>(2)</sup>	
Chiffre d'affaires des pôles	7 202	3 473	2 369	13 044	—	13 044
Cessions inter pôles	(18)	—	(2)	(20)	—	(20)
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 184	3 473	2 367	13 024	—	13 024
Résultat opérationnel courant	1 019	474	343	1 836	(98)	1 738
Résultat opérationnel	1 019	438	347	1 804	(98)	1 706
Résultat des sociétés mises en équivalence	12	(1)	33	44	—	44
Perte de valeur	(51)	(53)	—	(104)	—	(104)
Titres mis en équivalence	662	352	242	1 256	—	1 256
Investissements industriels	306	223	65	594	13	607
Investissements financiers	83	426	49	558	78	636
Dotations aux amortissements	207	172	81	460	18	478
Marge brute d'autofinancement	925	485	305	1 715	1	1 716
Total actif du bilan	4 101	3 696	2 859	10 656	6 069	16 725
Total passif du bilan <sup>(1)</sup>	1 253	1 387	530	3 170	7 934	11 104

  

(En millions d'euros)	2004					Total Groupe
	Produits Laitiers Frais	Boissons	Biscuits	Total Pôles	Eléments centraux non répartis <sup>(2)</sup>	
Chiffre d'affaires des pôles	6 528	3 202	2 564	12 294	—	12 294
Cessions inter pôles	(18)	(1)	(2)	(21)	—	(21)
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 510	3 201	2 562	12 273	—	12 273
Résultat opérationnel courant	917	493	278	1 688	(80)	1 608
Résultat opérationnel	917	493	229	1 639	(80)	1 559
Résultat des sociétés mises en équivalence	48	(613)	15	(550)	—	(550)
Perte de valeur	—	(608)	—	(608)	—	(608)
Titres mis en équivalence	823	990	148	1 961	—	1 961
Investissements industriels	264	150	82	496	24	520
Investissements financiers	24	46	28	98	—	98
Dotations aux amortissements	195	173	92	460	21	481
Marge brute d'autofinancement	806	520	250	1 576	(2)	1 574
Total actif du bilan	3 679	3 877	2 923	10 479	5 600	16 079
Total passif du bilan <sup>(1)</sup>	1 233	1 286	780	3 299	8 274	11 573

<sup>(1)</sup> Hors capitaux propres

<sup>(2)</sup> Les actifs et passifs figurant en éléments centraux non répartis incluent les actifs et passifs détenus en vue de leur cession. Les charges et produits figurant en éléments centraux non répartis correspondent à l'ensemble des charges et produits qui ne sont pas directement affectables aux pôles d'activité.

## NOTE 29 — Répartition géographique de l'activité des pôles

Les activités du Groupe sont réparties dans trois zones géographiques : l'Europe (qui comprend l'Europe de l'Ouest, l'Europe Centrale et de l'Est), l'Asie (qui inclut la région Pacifique à savoir Nouvelle-Zélande et Australie) et le Reste du Monde (composé du continent américain, de l'Afrique et du Moyen-Orient).

(En millions d'euros)	2005				2004			
	Europe	Asie	Reste du Monde	Total	Europe	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe . . . . .	8 179	2 235	2 610	13 024	8 096	1 965	2 212	12 273
Résultat opérationnel courant . . . . .	1 266	256	314	1 836	1 209	259	220	1 688
Résultat opérationnel . . . . .	1 284	256	264	1 804	1 157	259	223	1 639
Résultat des sociétés mises en équivalence . . . . .	282	40	(278)	44	(127)	23	(446)	(550)
Investissements industriels . . . . .	311	122	161	594	307	86	103	496
Marge brute d'autofinancement . . . . .	1 201	247	267	1 715	1 130	266	180	1 576
Total actif du bilan . . . . .	6 402	2 343	1 911	10 656	6 593	2 001	1 885	10 479

## NOTE 30 — Evénements postérieurs à la clôture

Comme indiqué en Note 15, le Groupe a procédé au remboursement anticipé du solde de ses obligations convertibles le 2 janvier 2006, pour un montant de 70 millions d'euros.

Le 12 janvier 2006, le Groupe a annoncé la cession de ses activités Sauces en Asie pour un montant de 190 millions d'euros, réalisant ainsi une plus-value supérieure à 100 millions d'euros.

En janvier 2006, les fonds d'investissement auxquels le Groupe avait cédé Galbani en 2002 ont annoncé avoir eux-mêmes cédé leur participation dans la société fromagère italienne. Cette cession rend probable le remboursement, avant son échéance en 2013, du prêt accordé par le Groupe à ces fonds d'investissement (voir Note 8).

## NOTE 31 — Passage aux normes IFRS

En juillet 2002, l'Union Européenne a adopté un règlement imposant à toutes les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé de publier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés selon le référentiel « IFRS » (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté par l'Union Européenne. Afin de répondre à cette obligation, le Groupe a défini une démarche de conversion, laquelle a été mise en œuvre au cours des exercices 2003 et 2004. Cette démarche visait à (i) mettre en place un calendrier de transition, (ii) identifier et chiffrer les principales différences entre les normes comptables françaises et les IFRS, (iii) adapter les systèmes d'information et (iv) former les collaborateurs du Groupe concernés par le passage aux IFRS.

Comme indiqué en Note 1, les comptes consolidés de l'exercice 2004, qui avaient été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, ont été retraités pour les rendre conformes aux normes IFRS. Les retraitements ont été effectués conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*, en appliquant les normes IAS 32, *Instruments Financiers : informations à fournir et présentation* et IAS 39, *Instruments Financiers : comptabilisation et valorisation* dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présente comme suit, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>01/01/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
<b>Capitaux propres consolidés selon les normes françaises</b> .....	<b>4 824</b>	<b>4 577</b>
Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite .....	(105)	(58)
Constatation des impôts différés sur les marques .....	(355)	(315)
Ecarts de change sur les écarts d'acquisition de la zone euro .....	(45)	(44)
Valorisation à leur juste valeur des titres non consolidés .....	69	31
Retraitement des OCEANES .....	27	19
Instruments financiers dérivés et impact de la méthode du coût amorti .....	(9)	(16)
Amortissements et pertes de valeur des écarts d'acquisition .....	-	75
Reclassement des intérêts minoritaires sur actions propres .....	(16)	(16)
Autres .....	(21)	(12)
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts différés .....	21	15
Reclassement des intérêts minoritaires .....	253	250
<b>Capitaux propres consolidés totaux selon les IFRS</b> .....	<b>4 643</b>	<b>4 506</b>

## Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS, au titre de l'exercice 2004, se présente comme suit :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>
<b>Résultat net consolidé selon les normes françaises</b> .....	<b>506</b>
<i>dont part du Groupe</i> .....	317
<i>dont part des intérêts minoritaires</i> .....	189
Amortissement des écarts d'acquisition .....	92
Perte de valeur complémentaire sur les participations HOD .....	(8)
Résultat de cession des sociétés Jacobs et Irish Biscuits .....	79
Charges liées aux options d'achat d'actions .....	(28)
Charges liées aux engagements de retraite .....	4
Retraitement lié aux OCEANES .....	(7)
Impôt différé sur les marques .....	5
Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti .....	(10)
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts différés .....	5
<b>Résultat net consolidé selon les IFRS</b> .....	<b>638</b>
<i>dont part du Groupe</i> .....	449
<i>dont part des intérêts minoritaires</i> .....	189

## Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

### **A – Différences liées à IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d’information financière**

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d’exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l’application des IFRS. Ces options sont les suivantes :

**1 – Regroupements d’entreprises.** IFRS 1 offre l’option de ne pas retraiter les regroupements d’entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le Groupe a choisi cette option et les acquisitions d’entreprises intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n’ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d’ouverture.

**2 – Immobilisations.** IFRS 1 offre l’option d’évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé.

Les principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des immobilisations sont similaires à ceux prescrits par les IFRS. Par conséquent, le Groupe considère que la valeur nette comptable de ses immobilisations correspond, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à ce qu’elle aurait été si le Groupe avait toujours appliqué les IFRS. Le Groupe n’a donc pas choisi l’option de réévaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

**3 – Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite.** IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser, à la date de transition, tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe ayant choisi cette option, il en résulte une augmentation des provisions pour engagements de retraite de 105 millions d’euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de 58 millions d’euros au 31 décembre 2004, ayant pour contrepartie une diminution des capitaux propres du même montant. Par ailleurs, (i) les charges constatées en 2004 au titre des engagements de retraite ont été réduites de 4 millions d’euros, correspondant à l’annulation de l’amortissement des écarts actuariels et (ii) le résultat de cession des sociétés Jacobs (Biscuits – Royaume-Uni) et Irish Biscuits (Biscuits – Irlande) a été augmenté de 36 millions d’euros, correspondant aux écarts actuariels qui ont été intégralement reconnus en contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu’ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l’engagement et le fonds (application de la méthode dite du « corridor »).

**4 – Différences de conversion accumulées.** Le Groupe a choisi d’opter pour la remise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres. Ces différences, qui sont générées lors du processus de consolidation d’entités ayant une devise différente de l’euro, représentaient des pertes de change latentes de 1,9 milliard d’euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La remise à zéro des différences de conversion n’a aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Par ailleurs, seules les différences de conversion générées à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, dans les comptes établis selon les IFRS, le résultat de cession des sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été augmenté de 14 millions d’euros, correspondant aux écarts de conversion relatifs à ces sociétés existants à la date de transition.

## **B – Différences de présentation**

**1. Chiffre d'affaires et frais sur ventes.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les frais de prestations commerciales payés par le Groupe à ses distributeurs sont généralement enregistrés dans les coûts promotionnels, compris dans la rubrique des frais sur ventes.

En application d'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais sur ventes sont par conséquent tous deux diminués d'environ 1 125 millions d'euros en 2004. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

**2. Présentation des éléments exceptionnels.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En application d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, les éléments exceptionnels ne peuvent être présentés sur une ligne séparée du compte de résultat. Conformément à la Recommandation N°2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité, certains éléments exceptionnels ont été inclus dans le résultat opérationnel total, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Le Groupe présente par ailleurs un résultat opérationnel courant excluant la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette dernière comprend (i) les plus ou moins-value de cession d'activités et de participations consolidées et (ii) les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris écart d'acquisition) relatifs à des participations consolidées.

Les plus ou moins-value de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Résultats des sociétés mises en équivalence ». Les plus ou moins-value de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations non consolidées sont présentées sur la ligne «Autres produits et charges financiers».

Par conséquent, les charges exceptionnelles de l'exercice 2004, d'un montant de 105 millions d'euros, ont été reclassées sur la ligne « Autres produits et charges » pour un montant négatif de 82 millions d'euros, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant négatif de 128 millions d'euros et sur la ligne « Autres produits et charges financiers » pour un montant positif de 105 millions d'euros.

**3. Présentation du bilan consolidé.** Dans les comptes établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.

L'application d'IAS 1 n'a pas d'impact significatif sur la présentation du bilan consolidé du Groupe.

**4. Intérêts minoritaires.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les intérêts minoritaires ne sont pas inclus dans les capitaux propres. En application d'IAS 27, *Etats financiers consolidés et individuels*, les intérêts minoritaires ont été reclassés dans les capitaux propres dans le bilan consolidé.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de vente accordées à des actionnaires minoritaires sont traitées comme des engagements hors bilan. Ces options n'affectent pas la présentation bilantielle ni l'évaluation des intérêts minoritaires. En application d'IAS 32



*Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, les intérêts minoritaires détenant des options de vente au Groupe de leur participation doivent être reclassés en dettes financières (Voir paragraphe C.5 ci-dessous).

**5. Immobilisations incorporelles.** Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles nettes » du bilan consolidé.

En application de la norme IAS 38 révisée, *Immobilisations incorporelles*, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à du goodwill. Le Groupe a ainsi procédé, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, au reclassement de ses fonds de commerce du poste «Autres immobilisations incorporelles nettes» vers le poste «Écarts d'acquisition nets» pour un montant total de 55 millions d'euros.

**6. Impôts différés.** Dans les comptes établis selon les normes françaises, les impôts différés sont classés au bilan en éléments courants ou non courants en fonction du classement de l'élément au titre duquel l'impôt différé est constaté.

En application de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé. L'actif net d'impôt différé reclassé d'éléments courants en éléments non courants s'élevait à 80 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**7. Présentation des actifs et passifs détenus en vue de leur vente et des activités non poursuivies.** Dans les comptes établis selon les normes françaises, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont pas présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.

En application d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs destinés à être cédés doivent être présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle (voir Notes 28 et 29) correspondent à la définition des composants donnée par IFRS 5.

Au 31 décembre 2004, les actifs et passifs de la société Italaquae (Boissons – Italie) étant détenus en vue de leur vente, ils ont été présentés sur des lignes distinctes du bilan consolidé établi selon les IFRS.

Par ailleurs, le Groupe ayant annoncé au premier semestre 2005 son intention de céder ses activités Sauces, le résultat net de ces activités et leur variation de trésorerie ont été isolés sur des lignes distinctes du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie présentés selon les normes IFRS.

## **C – Autres différences**

**1. Paiements fondés sur des actions.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas valorisées et n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé.

En application d'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être

constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options qui n'étaient pas exerçables au 1<sup>er</sup> janvier 2004, y compris celles attribuées avant le 7 novembre 2002, date à partir de laquelle les attributions d'options doivent être traitées conformément à IFRS 2.

L'application d'IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 28 millions d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

**2. Amortissement des marques et des écarts d'acquisition.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les marques qui ont été identifiées séparément lors de l'acquisition de sociétés ne sont pas systématiquement amorties et les écarts d'acquisitions sont systématiquement amortis sur une durée qui reflète, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues, les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition. Les marques et les écarts d'acquisitions font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

En application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et IAS 38 révisé, *Immobilisations incorporelles* les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Par conséquent, les dotations aux amortissements d'écarts d'acquisition comptabilisées dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises (92 millions d'euros en 2004 dont 70 millions d'euros au titre des sociétés consolidées et 22 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence) sont annulées dans les comptes établis selon les IFRS. L'annulation de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés The Danone Springs of Eden BV (HOD – Europe) et DS Waters, LP (HOD – Etats-Unis) a été compensée par la constatation d'une perte de valeur complémentaire d'un montant de 8 millions d'euros, afin de ramener la valeur comptable de ces deux participations à leur valeur recouvrable. De même, l'annulation de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été compensée par la diminution du résultat de cession de ces deux sociétés pour un montant de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, les principes suivis par le Groupe au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 pour réaliser les tests de perte de valeur sur ses actifs sont conformes aux principes énoncés par IAS 36 révisé, *Dépréciation d'actifs*.

**3. Impôts différés sur les marques.** En application du paragraphe 313 du Règlement 99-02, les impôts différés sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas enregistrés dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises.

La norme IAS 12, *Impôts sur le résultat* ne prévoit pas une telle exception à la non-reconnaissance des impôts différés sur les marques. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, des impôts différés passifs sont donc comptabilisés au titre de la différence entre les valeurs comptable et fiscale des marques, y compris les marques non amorties. Il en résulte une augmentation des impôts différés passifs à long-terme de 399 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (dont 355 millions d'euros part du Groupe) et de 360 millions d'euros au 31 décembre 2004 (dont 315 millions d'euros part du Groupe) ayant pour contrepartie une diminution des capitaux propres totaux du même montant. Par ailleurs, le résultat de cession des sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été augmenté de 34 millions d'euros, correspondant aux impôts différés sur les marques de ces deux sociétés qui ont été reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres.

**4. Écarts d'acquisition relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères de la zone Euro.** Dans les comptes établis selon les normes françaises, les écarts d'acquisition relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères de la zone Euro (préalablement au passage à l'euro) ont été convertis en euros sur la base des cours de change historiques.

En application d'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, les écarts d'acquisition auraient dû être convertis en euros sur la base des cours de change de fin de période. L'écart dans la valorisation des écarts d'acquisition résultant de l'application de ces différents cours de change a été reflété en réduction de la valeur des écarts d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour un montant de 45 millions d'euros. Il en résulte une diminution des capitaux propres d'un montant identique.

**5. Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires.** Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Ces options étant traitées comme des engagements hors bilan dans les comptes établis selon les normes françaises, elles ne sont pas reflétées dans le bilan consolidé, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui font l'objet d'une provision pour risques et charges.

IAS 32 *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, prescrit que, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales doit être reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé, cette dette financière devant être mesurée au prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude quant à l'affectation, au bilan consolidé, du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur historique des intérêts minoritaires qui doivent être reclassés en dettes financières. En l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en augmentation des écarts d'acquisition, ces derniers étant ajustés à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires. Ce traitement permet, selon le Groupe, de mieux refléter la réalité économique des transactions. Il pourrait cependant devoir être modifié si une norme ou une interprétation venait le remettre en cause.

L'application de ce traitement conduit à enregistrer une réduction des intérêts minoritaires de respectivement 405 millions d'euros et 422 millions d'euros, une augmentation des dettes financières de respectivement 2 018 millions d'euros et 2 440 millions d'euros, une augmentation des écarts d'acquisition de respectivement 1 596 millions d'euros et 2 002 millions d'euros, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004. Par ailleurs, les capitaux propres sont diminués de 16 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004, correspondant à la quote-part des intérêts minoritaires dans les actions propres. Ce traitement n'a aucun effet sur le résultat net consolidé.

Comme indiqué dans le paragraphe 8. ci-dessous, les options de vente accordées à des partenaires du Groupe dans des sociétés mises en équivalence sont mesurées à leur juste valeur et enregistrées dans le bilan consolidé. A la différence des options accordées à des actionnaires minoritaires, le prix d'exercice des options accordées à des partenaires dans des sociétés mises en équivalence ne doit pas être reflété en dettes financières dans le bilan consolidé.

**6. Valeurs mobilières de placement et titres de participation.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les valeurs mobilières de placement et les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

En application d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, les valeurs mobilières de placement et les titres de participation sont classés dans quatre catégories : actifs et passifs

financiers en juste valeur par résultat, titres que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (« *held-to-maturity investments* »), titres disponibles à la vente (« *available for sale securities* ») et prêts et créances (« *loans and receivables* »). Dans les comptes établis selon les IFRS, les titres de participation non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et sont donc valorisés à leur valeur recouvrable, les gains et pertes latents étant enregistrés dans les capitaux propres, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004, l'écart positif entre la valeur comptable des titres et leur valeur recouvrable s'élevait respectivement à 69 millions d'euros et 31 millions d'euros.

**7. Obligations convertibles ou échangeables en actions (« OCEANES »).** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les OCEANES sont intégralement reflétées dans le poste « Emprunts obligataires convertibles » du bilan consolidé, l'option de conversion ne faisant pas l'objet d'une comptabilisation séparée de celle de l'emprunt hôte.

En application d'IAS 32, *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, lorsqu'un instrument financier comprend différentes composantes (instruments financiers dits « hybrides »), l'émetteur doit classer ces différentes composantes séparément selon qu'elles ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent-elles être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé. L'allocation du montant nominal de l'instrument entre les différentes composantes doit être effectuée à l'émission, la valeur de la composante capitaux propres étant calculée par différence entre le montant nominal et la composante dette. Cette dernière correspond, à l'émission, à la valeur de marché d'une dette sans option de conversion ayant des caractéristiques identiques.

L'application rétrospective d'IAS 32 aux OCEANES émises par le Groupe en juin 2001 a un impact positif avant impôt de respectivement 27 millions d'euros et 19 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 31 décembre 2004. Par ailleurs, les charges financières constatées au titre des OCEANES, et calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont accrues de 7 millions d'euros en 2004.

**8. Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti.** Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change qualifiés de couverture sont reflétés comme des éléments hors bilan. Les pertes ou gains sur ces instruments dérivés sont différés jusqu'au moment où l'élément couvert est lui-même enregistré dans le compte de résultat. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers portant intérêt sont reflétés au bilan consolidé à leur valeur historique, après prise en compte, éventuellement, d'une provision pour perte de valeur sur les actifs. Les produits et charges financiers relatifs à ces actifs et passifs sont calculés sur la base de leur taux d'intérêt facial, les frais d'émission encourus étant inscrits à l'actif du bilan et amorti sur la durée de vie des instruments.

En application d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Par ailleurs, IAS 39 requiert que certains actifs et passifs financiers soient comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004, l'enregistrement au bilan des instruments financiers dérivés à leur juste valeur et l'application de la méthode du coût amorti ont un impact avant impôt négatif

de, respectivement, 9 millions et 16 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés. La charge avant impôt constatée au titre des instruments financiers dérivés et de l'application de la méthode du coût amorti s'élève à 10 millions d'euros en 2004.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de vente accordées à des partenaires du Groupe dans des sociétés mises en équivalence sont reflétées comme des engagements hors bilan et ne sont donc pas inscrites dans le bilan consolidé.

En application d'IAS 39, ces options de vente sont reflétées au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur d'une période à l'autre étant enregistrées dans le compte de résultat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la juste valeur des options de vente était nulle. Au 31 décembre 2004, la juste valeur des options était nulle, à l'exception de l'option relative à la participation minoritaire du Groupe dans DS Waters, LP, laquelle a fait l'objet d'une provision pour risque d'un montant d'environ 150 millions d'euros dans les comptes établis selon les normes françaises.

**9. Programme de cession de créances commerciales.** En 2001, le Groupe a mis en place un programme de cession sans recours de créances commerciales à un Fonds Commun de Créances (« FCC » —voir Note 15). Dans la mesure où le Groupe ne dispose pas des pouvoirs de décision et de gestion du FCC, ce dernier n'est pas consolidé dans les comptes établis selon les normes françaises. De ce fait, les créances cédées ne figurent plus à l'actif des bilans consolidés établis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

En application de l'Interprétation SIC 12, *Consolidation—Entités ad hoc*, le FCC doit être consolidé dans les comptes du Groupe dans la mesure où le Groupe conserve la majorité des risques et avantages liés aux activités de ce dernier. La consolidation du FCC se traduit par le maintien au bilan des créances cédées et la reconnaissance d'une dette financière correspondant aux parts émises par le Fonds. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004, le montant des créances cédées nettes du dépôt de garantie s'élevait respectivement à 667 millions d'euros et 703 millions d'euros.

## Compte de résultat et bilan

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement au titre de l'exercice 2004 entre le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises et le compte de résultat consolidé établi selon les IFRS :

(En millions d'euros)	Selon les normes françaises	Retraitements IFRS	Selon les IFRS
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	<b>13 700</b>	<b>(1 427)</b>	<b>12 273</b>
Coûts des produits vendus .....	(6 369)	146	(6 223)
Frais sur vente .....	(4 294)	1 186	(3 108)
Frais généraux .....	(997)	21	(976)
Frais de recherche et développement .....	(131)	2	(129)
Autres produits et charges .....	(204)	(25)	(229)
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>1 705</b>	<b>(97)</b>	<b>1 608</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	-	(49)	(49)
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>1 705</b>	<b>(146)</b>	<b>1 559</b>
Éléments exceptionnels .....	(105)	105	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie .....	54	1	55
Coûts de l'endettement financier brut .....	(140)	(9)	(149)
<b>Coût de l'endettement financier net</b> .....	<b>(86)</b>	<b>(8)</b>	<b>(94)</b>
Autres produits et charges financiers .....	13	91	104
<b>Résultat avant impôt</b> .....	<b>1 527</b>	<b>42</b>	<b>1 569</b>
Impôts sur les bénéfices .....	(457)	29	(428)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b> .....	<b>1 070</b>	<b>71</b>	<b>1 141</b>
Résultats des sociétés mises en équivalence .....	(564)	14	(550)
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession</b> .....	<b>506</b>	<b>85</b>	<b>591</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession .....	-	47	47
<b>Résultat net</b> .....	<b>506</b>	<b>132</b>	<b>638</b>
- Part du Groupe .....	<b>317</b>	<b>132</b>	<b>449</b>
- Part des intérêts minoritaires .....	<b>189</b>	-	<b>189</b>
<b>Bénéfice net part du Groupe par action</b> .....	<b>1,26</b>	-	<b>1,79</b>
<b>Bénéfice net part du Groupe dilué par action</b> .....	<b>1,25</b>	-	<b>1,79</b>

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat opérationnel établi selon les normes françaises et le résultat opérationnel établi selon les IFRS au titre de l'exercice 2004 :

	(En millions d'euros)
<b>Résultat opérationnel selon les normes françaises</b> .....	<b>1 705</b>
Amortissement des écarts d'acquisition .....	70
Pertes de valeur d'actifs .....	(17)
Charges de restructuration et d'intégration .....	(62)
Charges liées aux options d'achat d'actions .....	(28)
Charges liées aux engagements de retraite .....	4
Instruments financiers dérivés .....	4
Résultat opérationnel des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession .....	(66)
Autres .....	(2)
<b>Résultat opérationnel courant selon les IFRS</b> .....	<b>1 608</b>
Résultat de cession de sociétés consolidées .....	(49)
<b>Résultat opérationnel selon les IFRS</b> .....	<b>1 559</b>

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bilan consolidé établi selon les normes françaises et le bilan consolidé établi selon les IFRS au 31 décembre 2004 :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Selon les normes françaises</u>	<u>Retraitements IFRS</u>	<u>Selon les IFRS</u>
<b>ACTIF</b>			
Marques .....	1 147	9	1 156
Autres immobilisations incorporelles nettes .....	253	(56)	197
Écarts d'acquisition nets .....	1 817	2 030	3 847
Immobilisations incorporelles nettes .....	3 217	1 983	5 200
Immobilisations corporelles nettes .....	2 682	(46)	2 636
Titres mis en équivalence .....	1 948	13	1 961
Titres de participation .....	213	31	244
Prêts à plus d'un an .....	316	(4)	312
Autres immobilisations financières .....	198	-	198
Impôts différés .....	-	101	101
<b>Actifs non courants</b> .....	<b>8 574</b>	<b>2 078</b>	<b>10 652</b>
Stocks .....	603	(6)	597
Clients et comptes rattachés .....	764	662	1 426
Autres comptes débiteurs .....	554	8	562
Prêts à moins d'un an .....	40	-	40
Valeurs mobilières de placement .....	2 200	-	2 200
Disponibilités .....	466	-	466
Actifs détenus en vue de leur cession .....	-	136	136
<b>Actifs courants</b> .....	<b>4 627</b>	<b>800</b>	<b>5 427</b>
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>13 201</b>	<b>2 878</b>	<b>16 079</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital .....	134	-	134
Primes .....	218	41	259
Bénéfices accumulés .....	7 122	(2 272)	4 850
Différences de conversion .....	(1 995)	1 898	(97)
Actions propres .....	(902)	(16)	(918)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres .....	-	28	28
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b> .....	<b>4 577</b>	<b>(321)</b>	<b>4 256</b>
Intérêts minoritaires .....	717	(467)	250
<b>Capitaux propres</b> .....	<b>5 294</b>	<b>(788)</b>	<b>4 506</b>
Dettes financières non courantes .....	3 614	3 063	6 677
Provisions pour retraites .....	277	51	328
Impôts différés .....	35	388	423
Autres dettes non courantes .....	368	(4)	364
<b>Passifs non courants</b> .....	<b>4 294</b>	<b>3 498</b>	<b>7 792</b>
Fournisseurs et comptes rattachés .....	1 659	(27)	1 632
Autres comptes créditeurs .....	1 517	33	1 550
Dettes financières courantes .....	437	90	527
Passifs détenus en vue de leur cession .....	-	72	72
<b>Passifs courants</b> .....	<b>3 613</b>	<b>168</b>	<b>3 781</b>
<b>Total du passif</b> .....	<b>13 201</b>	<b>2 878</b>	<b>16 079</b>

## Tableau des flux de trésorerie et endettement financier net

Les différences dans les modalités d'établissement du tableau des flux de trésorerie selon les normes IFRS et selon les normes françaises sont peu significatives.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre l'endettement financier net présenté dans les comptes établis selon les normes françaises et l'endettement financier net calculé selon les normes IFRS :

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Au 1er janvier 2004</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31 décembre 2004</u>
<b>Endettement financier net selon les normes françaises</b> .....	<b>2 692</b>	<b>(1 307)</b>	<b>1 385</b>
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires .....	2 018	422	2 440
Impact de la titrisation .....	667	36	703
Impact des OCEANES .....	(29)	10	(19)
Impacts liés aux instruments financiers dérivés et à l'application de la méthode du coût amorti .....	17	6	23
Autres .....	6	-	6
<b>Endettement financier net selon les normes IFRS</b> .....	<b>5 371</b>	<b>(833)</b>	<b>4 538</b>

### NOTE 32 — Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

En 2005, sur 170 sociétés consolidées (173 en 2004), 149 font l'objet d'une intégration globale (146 en 2004) et 21 d'une mise en équivalence (27 en 2004).

#### Sociétés consolidées par intégration globale pour la première fois en 2005

- Al Safi Danone Company — consolidée par mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2005
- Danone Biscuits Algérie
- Danone Finance Irlande
- Danone (Grèce)
- Danone Naya (Canada)
- Danone (Slovénie)
- Feddian
- Holding Européenne de Boissons
- King Silver Investment
- Produits Laitiers Frais Est Europe
- Produits Laitiers Frais Nord Europe
- Produits Laitiers Frais Sud Europe
- DS Waters, LP (mise en équivalence jusqu'au 30 novembre 2005 – actifs cédés)

#### Société consolidée par mise en équivalence pour la première fois en 2005

- Bagley LatinoAmerica (Biscuits)

#### Sociétés qui ne sont plus consolidées ou mises en équivalence au 31 décembre 2005

- CCDA Waters, cédée
- Delta Dairy, cédée
- Galletas Noël, cédée
- HP Foods, cédée



- Italaquae, cédée
  - Italaquae Finanzaria, fusion-absorption dans Sifit
  - Lea & Perrins, cédée
  - Mahou, cédée
  - Naturfruit, fusionnée avec Volvic
  - Pingouin, cédée
  - Prospect Participacoes, fusionnée avec Danone Brésil
  - SCIA, fusion-absorption dans Sifit
  - Setec / Sobelpar, liquidées
  - Danone Argentina (Biscuits)
  - Tricamp
  - Tricamp Galletas
- } apportées à la société Bagley LatinoAmerica (mises en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 2005)

### Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Pays	Pourcentages	
		Contrôle du groupe	Intérêts
GROUPE DANONE	France	Société-mère	
<b>PRODUITS LAITIERS FRAIS</b>			
BLEDINA	France	100,00	100,00
DANONE <sup>(2)</sup>	France	100,00	100,00
DANONE	Allemagne	100,00	100,00
DANONE	Autriche	100,00	100,00
DANONE	Belgique	100,00	100,00
DANONE SERDIKA	Bulgarie	100,00	100,00
DANONE <sup>(2)</sup>	Espagne	56,33	56,33
DANONE CANARIES (ILTESA)	Espagne	78,51	44,22
DANONE FINLAND	Finlande	100,00	100,00
DANONE	Grèce	100,00	100,00
DANONE	Hongrie	100,00	100,00
DANONE	Irlande	100,00	100,00
DANONE	Italie	100,00	100,00
DANONE NEDERLAND	Pays-Bas	100,00	100,00
DANONE	Pologne	100,00	100,00
DANONE PORTUGAL	Portugal	95,66	54,38
DANONE	République Tchèque	98,30	98,30
DANONE	Roumanie	65,00	65,00
DANONE	Royaume-Uni	100,00	100,00
DANONE INDUSTRIA	Russie	70,00	70,00
DANONE VOLGA	Russie	90,78	63,54
DANONE	Slovaquie	100,00	100,00
DANONE	Slovénie	100,00	100,00
DANONE	Suède	100,00	100,00
DANONE TIKVESLI	Turquie	100,00	100,00
DANONE	Ukraine	100,00	100,00
DANONE — CLOVER	Afrique du Sud	55,00	55,00

(1) Appartiennent à la même entité juridique en Argentine.

(2) Ensemble des entités juridiques constituant la société consolidée.

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>Pourcentages</u>	
		<u>Contrôle du groupe</u>	<u>Intérêts</u>
ALSAFI DANONE COMPANY .....	Arabie Saoudite	50,00	50,10
DANONE ARGENTINA <sup>(1)</sup> .....	Argentine	99,45	99,45
DANONE .....	Brésil	100,00	100,00
DANONE CANADA DELISLE .....	Canada	100,00	100,00
THE DANNON COMPANY .....	Etats-Unis	100,00	100,00
STONYFIELD FARM .....	Etats-Unis	82,08	82,08
DANONE DE MEXICO .....	Mexique	100,00	100,00
PT DANONE DAIRY INDONESIA .....	Indonésie	100,00	96,78
<b>BOISSONS</b>			
SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN .....	France	100,00	100,00
SEAT (Sté d'Exploitation d'Activités Touristiques) .....	France	99,86	99,86
SMDA — SOURCES DU MONT DORE EN AUVERGNE .....	France	100,00	100,00
SOCIETE DES EAUX DU MONT ROUCOUS .....	France	100,00	100,00
VOLVIC .....	France	100,00	100,00
DANONE WATERS DEUTSCHLAND .....	Allemagne	100,00	100,00
DANONE WATER BRANDS BENELUX .....	Belgique	100,00	100,00
AGUAS DE LANJARON .....	Espagne	95,00	78,75
FONT VELLA .....	Espagne	94,26	78,01
ZYWIEC ZDROJ .....	Pologne	100,00	100,00
DANONE WATERS (UK & IRELAND) .....	Royaume-Uni	100,00	100,00
EVIAN VOLVIC SUISSE .....	Suisse	100,00	100,00
DANONE HAYAT .....	Turquie	100,00	100,00
AGUAS DANONE DE ARGENTINA .....	Argentine	100,00	100,00
DANONE ARGENTINA <sup>(1)</sup> .....	Argentine	99,45	99,45
DANONE NAYA .....	Canada	100,00	100,00
DANONE WATERS OF CANADA .....	Canada	100,00	100,00
GREAT BRANDS OF EUROPE .....	Etats-Unis	100,00	100,00
BONAFONT <sup>(2)</sup> .....	Mexique	100,00	100,00
SALUS <sup>(2)</sup> .....	Uruguay	58,37	58,37
FRUCOR BEVERAGES .....	Australie	100,00	96,78
AQUARIUS .....	Chine	50,00	48,39
ROBUST DRINKING WATER <sup>(2)</sup> .....	Chine	92,00	89,04
ROBUST <sup>(2)</sup> .....	Chine	92,00	89,04
SHENZHEN HEALTH DRINKS <sup>(2)</sup> .....	Chine	100,00	96,78
WAHAHA <sup>(2)</sup> .....	Chine	51,00	49,36
AQUA (PT TIRTA INVESTAMA) <sup>(2)</sup> .....	Indonésie	74,00	71,62
FRUCOR .....	Nouvelle-Zélande	100,00	96,78
<b>BISCUITS</b>			
COMPAGNIE FINANCIERE BELIN .....	France	100,00	100,00
DIB ANTILLES GUYANE .....	France	100,00	100,00
DIB OCEAN INDIEN .....	France	100,00	100,00
GENERALE BISCUIT GLICO FRANCE .....	France	50,00	50,00
LU FRANCE .....	France	100,00	100,00
LU SNACK FOODS .....	Allemagne	100,00	100,00
LU BELGIE (GB BELGIE) .....	Belgique	100,00	100,00
LU NORDIC <sup>(2)</sup> .....	Danemark	100,00	100,00
LU BISCUITS .....	Espagne	100,00	100,00
LU SUOMI .....	Finlande	100,00	100,00

<sup>(1)</sup> Appartiennent à la même entité juridique en Argentine.

<sup>(2)</sup> Ensemble des entités juridiques constituant la société consolidée.

Sociétés	Pays	Pourcentages	
		Contrôle du groupe	Intérêts
PAPADOPOULOS	Grèce	60,00	60,00
LU GYORI (GYORI KEKSZ)	Hongrie	100,00	100,00
SAIWA	Italie	100,00	100,00
LU NEDERLAND (GB NEDERLAND)	Pays-Bas	100,00	100,00
LU POLSKA	Pologne	75,00	75,00
OPAVIA — LU	République Tchèque	100,00	100,00
BOLSHEVIK	Russie	76,42	76,42
CHOCK AND ROLLS	Russie	100,00	76,42
DANONE BISCUITS	Algérie	51,00	51,00
DANONE MASHREQ	Egypte	99,97	99,97
JIANGMEN DANONE BISCUITS	Chine	100,00	96,78
SHANGHAI DANONE BISCUITS FOODS	Chine	90,00	87,10
SUZHOU Co Ltd	Chine	100,00	96,78
BRITANNIA INDUSTRIES <sup>(2)</sup>	Inde	50,95	24,66
DANONE BISCUITS INDONESIA	Indonésie	100,00	96,78
DANONE BISCUITS MANUFACTURING	Malaisie	100,00	96,78
DANONE MARKETING (MALAYSIA)	Malaisie	100,00	96,78
DANONE SNACKS MANUFACTURING	Malaisie	100,00	96,78
DANONE MARKETING SINGAPORE	Singapour	100,00	96,78
<b>ACTIVITES ARRETEES, CEDEES OU EN COURS DE CESSION</b>			
AMOY FOOD LIMITED	Chine	100,00	96,78
SHANGHAI AMOY FOODS	Chine	60,00	58,07
GRIFFIN'S FOODS	Nouvelle-Zélande	100,00	96,78
<b>SOCIETES HOLDINGS ET FINANCIERES</b>			
ALFABANQUE	France	100,00	100,00
BIALIM	France	100,00	100,00
BLANRIM	France	100,00	100,00
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	France	100,00	100,00
DANONE FINANCE	France	100,00	100,00
DANONE VITAPOLE	France	100,00	100,00
FINALIM III	France	100,00	100,00
FINALIM IV	France	100,00	100,00
GAAP	France	100,00	100,00
GENERALE BISCUIT	France	100,00	100,00
HOLDING EUROPEENNE DE BOISSONS	France	100,00	100,00
INGETEC	France	100,00	100,00
LODAHLIM FRANCE	France	100,00	100,00
PLF EST EUROPE	France	100,00	100,00
PLF NORD EUROPE	France	100,00	100,00
PLF SUD EUROPE	France	100,00	100,00
DANONE HOLDING	Allemagne	100,00	100,00
DANONE PENSIONS MANAGEMENT	Allemagne	100,00	100,00
DANONE FINANCE BENELUX	Belgique	100,00	100,00
MECANIVER	Belgique	100,00	100,00
DANONE DANEMARK	Danemark	100,00	100,00
TRICAMP LACTEOS	Espagne	100,00	100,00
DANONE FINANCE IRLANDE	Irlande	100,00	100,00

<sup>(2)</sup> Ensemble des entités juridiques constituant la société consolidée.

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>Pourcentages</u>	
		<u>Contrôle du groupe</u>	<u>Intérêts</u>
RONCEVAUX .....	Italie	100,00	100,00
SIFIT .....	Italie	100,00	100,00
DANONE RE .....	Luxembourg	100,00	100,00
DANONE FINANCE NETHERLANDS .....	Pays-Bas	100,00	100,00
LODAHLIM .....	Pays-Bas	100,00	100,00
SELBA HOLDING .....	Pays-Bas	100,00	100,00
SELBA NEDERLAND .....	Pays-Bas	100,00	100,00
ABIH .....	Royaume-Uni	50,00	48,39
ABIL .....	Royaume-Uni	100,00	48,39
BRITANNIA BRANDS .....	Royaume-Uni	100,00	96,78
DANONE HOLDINGS UK .....	Royaume-Uni	100,00	100,00
DANONE FOODS .....	Etats-Unis	100,00	100,00
DANONE HOLDINGS .....	Etats-Unis	100,00	100,00
DANONE WATERS HOLDINGS Inc .....	Etats-Unis	100,00	100,00
DS WATERS LP .....	Etats-Unis	100,00	100,00
DANONE HOLDING DE MEXICO .....	Mexique	100,00	100,00
ASIA HOST .....	Chine	100,00	96,78
SHANGHAI DANONE CONSULTING .....	Chine	100,00	96,78
BANNATYNE/DOWBIGGIN/NACUPA/SPARGO/VALLETORT ..	Singapour	50,00	48,39
BHPL .....	Singapour	100,00	100,00
CALVON .....	Singapour	100,00	96,78
DANONE ASIA .....	Singapour	96,78	96,78
DANONE ASIA HOLDINGS .....	Singapour	100,00	96,78
DANONE DAIRY INVESTMENTS INDONESIA .....	Singapour	100,00	96,78
FEDDIAN .....	Singapour	100,00	96,78
FESTINE .....	Singapour	100,00	96,78
JINJA INVESTMENTS .....	Singapour	100,00	96,78
KING SILVER .....	Singapour	100,00	96,78
KUAN / BRITANNIA BRANDS KUAN .....	Singapour	100,00	96,78
MYEN .....	Singapour	100,00	96,78
NOVALC .....	Singapour	100,00	96,78
DANONE HOLDING NEW ZEALAND .....	Nouvelle-Zélande	100,00	96,78

## Sociétés consolidées par mise en équivalence

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>Pourcentages</u>	
		<u>Contrôle du groupe</u>	<u>Intérêts</u>
<b>PRODUITS LAITIERS FRAIS</b>			
BAKOMA .....	Pologne	18,15	52,43
CLOVER DANONE BEVERAGES .....	Afrique du Sud	39,46	39,46
DANONE DJURDJURA ALGERIE .....	Algérie	50,00	51,00
STRAUSS DAIRY .....	Israël	20,00	20,00
CENTRALE LAITIERE .....	Maroc	29,22	29,22
STIAL / SOCOGES .....	Tunisie	50,00	50,00
CALPIS AJINOMOTO DANONE .....	Japon	50,00	50,00
YAKULT HONSHA <sup>(2)</sup> .....	Japon	20,02	19,37
<b>BOISSONS</b>			
DASANBE AGUA MINERAL NATURAL .....	Espagne	50,00	50,00
MAGYARVIZ .....	Hongrie	50,00	50,00
THE DANONE SPRINGS OF EDEN BV <sup>(2)</sup> .....	Pays-Bas	50,00	66,65
POLSKA WODA .....	Pologne	50,00	50,00
SOTHERMA .....	Maroc	30,00	30,00
BONAFONT GARRAFONES Y SERVICIOS .....	Mexique	50,00	50,00
PUREZA AGA .....	Mexique	50,00	50,00
KIRIN MC DANONE WATERS .....	Japon	25,00	25,00
<b>BISCUITS</b>			
GRIESSON-de BEUKELAER .....	Allemagne	40,00	40,00
BAGLEY LATINOAMERICA <sup>(2)</sup> .....	Espagne	49,00	49,00
BIMO .....	Maroc	50,00	50,00
SOTUBI .....	Tunisie	49,00	49,00
CONTINENTAL BISCUITS PAKISTAN .....	Pakistan	49,49	47,90

## **20.1.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE DANONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société, assistée le cas échéant d'experts indépendants, a procédé à la clôture de l'exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et a évalué également s'il existait un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme y compris des titres mis en équivalence, selon les modalités décrites dans les notes 1.4 et 1.5 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et d'identification des indices de perte de valeur, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et revu les calculs conduisant aux montants des dépréciations comptabilisées, et nous avons vérifié que les notes 4 et 6 aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent. Comme indiqué dans la note 1.26 aux comptes consolidés, ce test de dépréciation repose sur des estimations qui ont par nature un caractère incertain, et dont la réalisation est susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.
- Comme indiqué dans les notes 4, 15, 24 et 27 aux comptes consolidés, votre société s'est engagée à acquérir les participations détenues par des actionnaires de certaines filiales consolidées ou sociétés mises en équivalence, au cas où ces derniers souhaiteraient exercer leur option de vente. La note 1.18 aux comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu pour les options de vente accordées aux actionnaires de certaines filiales consolidées en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet.

Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux de ce référentiel et que les notes 1.18 et 4 aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les options et les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation de la dette et de l'écart d'acquisition comptabilisés au titre des options de vente accordées aux actionnaires de certaines filiales consolidées, ainsi que pour l'évaluation de la juste valeur des engagements financiers relatifs aux options de vente accordées aux actionnaires de certaines sociétés mises en équivalence, sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- Comme indiqué dans la note 1.13 aux comptes consolidés, votre société enregistre les impôts différés actifs dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable. Ainsi, et comme le mentionne la note 23 aux comptes consolidés, votre société a considéré qu'au titre des déficits fiscaux reportables, la réalisation des impôts différés actifs s'élevant au total à 442 millions d'euros, est considérée comme plus improbable que probable pour 245 millions d'euros. Nous avons examiné les modalités d'estimation de la probabilité de récupération des déficits fiscaux disponibles, les prévisions de résultats futurs et revu les calculs conduisant aux montants des impôts différés actifs comptabilisés et nous avons vérifié que la note 23 aux comptes consolidés donne une information appropriée. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent. Comme indiqué dans la note 1.26 aux états financiers, ces hypothèses ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2006

#### **Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUÉRARD

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Thierry COLIN

Loïc WALLAERT

Eric BULLE

Olivier LOTZ

### 20.1.3 Honoraires des contrôleurs légaux et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe correspondant aux prestations effectuées en 2004 et 2005 :

	2004				2005			
	Pricewaterhouse Coopers		Mazars & Guérard		Pricewaterhouse Coopers		Mazars & Guérard	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	(en millions d'euros, sauf %)							
<b>Audit :</b>								
• Commissariat aux Comptes <sup>(1)</sup> . . . .	4,2	56,0	2,2	91,7	4,5	56,2	2,3	85,2
• Prestations directement liées . . . .	1,7	22,7	–	–	2,3	28,8	0,4	14,8
	5,9	78,7	2,2	91,7	6,8	85,0	2,7	100,0
<b>Autres prestations<sup>(2)</sup> :</b> . . . . .	1,6	21,3	0,2	8,3	1,2	15,0	–	–
<b>Total des honoraires</b> . . . . .	<u>7,5</u>	<u>100,0</u>	<u>2,4</u>	<u>100,0</u>	<u>8,0</u>	<u>100,0</u>	<u>2,7</u>	<u>100,0</u>

<sup>(1)</sup> Missions de Commissariat aux Comptes : certification, examen des comptes individuels et consolidés, y compris des prestations d'experts du réseau à la demande du Commissaire aux Comptes dans le cadre de la certification des comptes.

<sup>(2)</sup> Les autres prestations comprennent principalement des prestations fiscales fournies aux filiales étrangères.

### 20.1.4 Rapprochement entre le bénéfice net et les capitaux propres apparaissant dans les comptes consolidés et le bénéfice net et les capitaux propres établis selon les normes américaines

Les actions de la Société étant cotées à la Bourse de New-York sous la forme d'ADS, la Société est tenue de déposer à la SEC (Securities and Exchange Commission) un document Form 20-F comprenant notamment un rapprochement entre le bénéfice net et les capitaux propres établis sur la base du référentiel comptable américain (US GAAP) et ceux apparaissant dans les comptes consolidés.



Ce rapprochement se présente comme suit :

<u>(En millions d'euros, excepté les données par action)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
<b>Résultat net part du Groupe apparaissant dans les comptes consolidés</b> .....	<b>449</b>	<b>1 464</b>
<i>Ajustements US GAAP:</i>		
Perte de valeur .....	(7)	(27)
Résultat de cession d'actifs .....	(63)	(108)
Charges liées aux options d'achat d'actions .....	28	-
Charges liées aux engagements de retraite .....	(4)	-
Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti .....	-	14
Autres .....	(7)	(3)
Résultat net après ajustements US GAAP avant impôts et intérêts minoritaires .....	396	1 340
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts .....	3	(5)
Impact des ajustements ci-dessus sur les intérêts minoritaires .....	-	-
<b>Résultat net selon les US GAAP</b> .....	<b>399</b>	<b>1 335</b>
Résultat net part du Groupe par action selon les US GAAP .....	1,59	5,43
Résultat net part du Groupe dilué par action selon les US GAAP .....	1,57	5,35
<b>Capitaux propres part du Groupe apparaissant dans les comptes consolidés</b> .....	<b>4 256</b>	<b>5 280</b>
<i>Ajustements US GAAP:</i>		
Impôts différés sur les marques .....	366	327
Amortissements des marques et des écarts d'acquisition .....	(145)	(149)
Écarts actuariels sur les engagements de retraite .....	58	35
Provision pour engagements de retraite (« Minimum liability ») .....	(67)	(72)
Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti .....	(15)	-
Reclassement des intérêts minoritaires sur actions propres .....	16	16
Autres .....	8	(4)
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts différés .....	7	14
Impact des ajustements ci-dessus sur les intérêts minoritaires .....	(12)	(13)
<b>Capitaux propres selon les US GAAP</b> .....	<b>4 472</b>	<b>5 434</b>

#### Tableau de variation des capitaux propres consolidés selon les US GAAP

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2005</u>
<b>Au 31 décembre 2004</b> .....	<b>4 472</b>
Augmentation de capital .....	40
Réduction de capital .....	(327)
Dividendes distribués .....	(334)
Variation des actions propres .....	(231)
Résultat net selon les US GAAP en 2005 .....	1 335
Autres variations <sup>(1)</sup> selon les US GAAP en 2005 .....	479
<b>Au 31 décembre 2005</b> .....	<b>5 434</b>

<sup>(1)</sup> Les autres variations sont appelées "other comprehensive income" dans le référentiel comptable américain et comprennent les produits et les charges, les profits et les pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres, tels que les écarts de conversion, les plus-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur des instruments dérivés servant de couverture des flux de trésorerie ou certains compléments de provisions pour retraite.

Les principales différences entre les IFRS et les US GAAP s'expliquent comme suit :

#### **A- Différences de présentation**

**1. Chiffre d'affaires et frais sur vente.** Dans les comptes consolidés établis selon les IFRS, les coupons accordés par le Groupe aux consommateurs finaux sont enregistrés dans les coûts promotionnels compris dans la rubrique frais sur vente.

En US GAAP, en application de l'EITF 01-09, *Accounting for Consideration given by a Vendor to a Customer (Including a Reseller of the Vendor's Products)*, les coupons doivent être comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires dans la mesure où ils sont présumés être une réduction du prix de vente. Si les US GAAP avaient été appliqués, le chiffre d'affaires et les frais sur ventes auraient tous deux été diminués de 43 millions d'euros en 2005 (41 millions d'euros en 2004). Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net du Groupe.

**2. Présentation du résultat opérationnel.** Dans les comptes consolidés établis selon les IFRS, certains éléments de nature inhabituels et non récurrents sont exclus du résultat opérationnel courant et sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat libellée « Autres produits et charges opérationnels ». Cette ligne comprend (i) les plus ou moins value de cession d'activités et de participations consolidées et (ii) les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées.

En US GAAP, il n'existe pas de distinction entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel total. Par conséquent, si les US GAAP avaient été appliqués, l'ensemble des éléments reflétés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » serait reflété sur la ligne « Autres produits et charges » du résultat d'exploitation.

**3. Intérêts minoritaires.** Dans les comptes établis selon les IFRS, les intérêts minoritaires sont inclus dans les capitaux propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires des actionnaires détenant des options de vente au Groupe de leur participation sont reclassés en dettes financières.

En application des US GAAP, les intérêts minoritaires sont exclus des capitaux propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires des actionnaires détenant des options de vente au Groupe de leur participation ne doivent pas être reclassés en dettes financières.

**4. Impôts différés.** Dans les comptes établis selon les IFRS, les impôts différés actifs et passifs sont classés en éléments non courants et sont présentés sur des lignes distinctes du bilan consolidé.

En application des US GAAP, les impôts différés doivent être classés en éléments courants ou non courants en fonction du classement de l'élément au titre duquel l'impôt différé est constaté. Si les US GAAP avaient été appliqués, les impôts différés actifs et passifs long-terme auraient été diminués de respectivement 15 millions d'euros et 151 millions d'euros, et les impôts différés actifs et passifs court-terme auraient été augmentés du même montant.

#### **B- Autres différences**

**1. Amortissement des marques et des écarts d'acquisition.** Dans les comptes consolidés, en application d'IFRS 3-*Regroupement d'entreprises*, les marques à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux IFRS. Les marques et les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur vénale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Groupe applique la norme SFAS 142, *Goodwill and Other Intangible Assets*, pour les besoins de cette réconciliation. Comme IFRS 3, SFAS 142 requiert que les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne soient pas amortis mais fassent l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an. Cependant, avant l'adoption du SFAS 142, le Groupe appliquait APB 17, *Intangible Assets*, pour les besoins de cette réconciliation. Selon APB 17, les actifs incorporels tels que les marques et les écarts d'acquisition devaient être amortis sur leur durée de vie estimée, qui ne pouvait excéder 40 ans. Jusqu'à l'adoption du SFAS 142, les marques étaient amorties sur une durée de 40 ans.

Par conséquent, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques dans le référentiel IFRS est différente de celle constatée dans le référentiel américain. Les pertes de valeur et les plus ou moins values de cession peuvent donc être différentes entre les deux référentiels. Ainsi, le résultat relatif à la cession des activités Sauces au Royaume-Uni (HP Foods) et aux Etats-Unis (Lea & Perrins) a été augmenté de 39 millions d'euros dans le rapprochement présenté ci-dessus. Par ailleurs, les résultats de cession des sociétés Italaquae (Boissons – Italie), Galletas Noël (Biscuits – Colombie) et Delta Dairy (Produits Laitiers Frais – Grèce) ont globalement été diminués d'environ 8 millions d'euros dans le rapprochement présenté ci-dessus. Enfin, les pertes de valeur relatives à la participation minoritaire dans Bakoma (Produits Laitiers Frais – Pologne) et à l'écart d'acquisition de Danone Waters of Canada (HOD – Canada) ont globalement été augmentées de 7 millions d'euros dans le rapprochement présenté ci-dessus.

**2. Impôts différés sur les marques.** Dans le cadre de la première application des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a constaté des impôts différés passifs sur les marques non amorties, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Selon les US GAAP, les impôts différés passifs sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises doivent être enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition. Si les US GAAP avaient été appliqués, les capitaux propres auraient été augmentés de 327 millions d'euros au 31 décembre 2005 (366 millions d'euros au 31 décembre 2004) et les écarts d'acquisition auraient été augmentés de 203 millions d'euros au 31 décembre 2005 (228 millions d'euros au 31 décembre 2004). Par ailleurs, le résultat de cession des activités Sauces au Royaume-Uni aurait été diminué de 37 millions d'euros.

**3. Affectation du prix d'acquisition — Juste valeur.** Dans les comptes consolidés, lors de l'affectation du prix d'acquisition d'une société non contrôlée à 100 %, l'ensemble des actifs et des passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur et les intérêts minoritaires sont ajustés pour refléter leur quote-part dans les actifs nets réévalués.

Selon les US GAAP, les intérêts minoritaires ne sont pas ajustés en fonction des réévaluations à la juste valeur des actifs et passifs acquis. Par conséquent, en US GAAP, la quote-part des intérêts minoritaires dans la réévaluation à la juste valeur des marques devrait être annulée, ce qui diminuerait les marques et les intérêts minoritaires de 131 millions d'euros au 31 décembre 2005 (138 millions d'euros au 31 décembre 2004), sans aucun effet sur les capitaux propres. Les réévaluations à la juste valeur des autres actifs nets ne sont en général pas significatives.

**4. Options d'achat d'actions.** En application d'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, qui est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> application des IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options qui n'étaient pas exerçables au 1<sup>er</sup> janvier 2004, y compris celles attribuées avant le 7 novembre 2002, date à partir de laquelle les attributions d'options doivent être traitées conformément à IFRS 2.

Le Groupe utilise la norme SFAS 123-R, *Accounting for Share-Based Compensation*, pour les besoins de cette réconciliation. Tout comme IFRS 2, SFAS 123 –R requiert que les options d'achat d'actions accordées aux salariés soient évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. Cependant, la date d'application de SFAS 123 – R diffère de celle d'IFRS 2, puisque SFAS 123-R est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec une application anticipée encouragée pour toutes les périodes non couvertes par des états financiers publiés. Pour les besoins de la réconciliation présentée ci-dessus, le Groupe a décidé d'appliquer FAS 123-R à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La charge enregistrée en 2004 dans le référentiel IFRS au titre des options d'achat a donc été éliminée pour les besoins de cette réconciliation. Cet ajustement n'a cependant aucun impact sur les capitaux propres consolidés.

**5. Ecarts de conversion.** Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> application des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a choisi d'opter pour la remise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres. Ces différences, qui sont générées lors du processus de consolidation d'entités ayant une devise différente de l'euro, représentaient des pertes de change latentes de 1,9 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La remise à zéro des différences de conversion n'a eu aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Par conséquent, dans les comptes IFRS, seules les différences de conversion générées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 transitent dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles elles se rapportent. Les résultats de cession de participations sont donc différents dans le référentiel IFRS et dans le référentiel américain. Ainsi, le résultat des cessions de participations réalisées au cours de l'exercice 2005 a été diminué d'environ 58 millions d'euros, correspondant aux écarts de conversion relatifs à ces participations existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**6. Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite.** Dans le cadre de la première application des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a opté pour la comptabilisation en contrepartie des capitaux propres de tous les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies.

Dans les comptes préparés selon les US GAAP, les écarts actuariels générés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 continuent d'être comptabilisés selon la méthode du « corridor ». Par conséquent, si les US GAAP avaient été appliqués, les capitaux propres part du Groupe avant impôt auraient été augmentés de 35 millions d'euros au 31 décembre 2005 (58 millions d'euros au 31 décembre 2004). Par ailleurs, le résultat net de cession de la société HP Foods aurait été diminué de 25 millions d'euros.

**7. Provisions pour retraite.** En US GAAP, SFAS 87, *Employer's Accounting for Pensions*, requiert, lorsque la juste valeur des fonds relatifs à des prestations de retraite est inférieure aux engagements de retraite ou « ABO » (*Accumulated Benefit Obligation*), que la provision afférente soit ajustée pour refléter cette différence. Un montant identique est enregistré en actifs incorporels ou en diminution des capitaux propres, pour la partie excédant le coût non comptabilisé des services rendus au cours des exercices antérieurs ("*unrecognized prior service costs*"). L'ABO se définit comme la valeur actuarielle des engagements de retraite, calculés sur la base des niveaux de salaires actuels ou passés.

Dans le rapprochement présenté ci-dessus, les provisions pour retraite avant impôts ont été augmentées de 72 millions d'euros au 31 décembre 2005 (67 millions d'euros au 31 décembre 2004) et les capitaux propres diminués d'autant.

**8. Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires.** Comme expliqué dans les Notes 4 et 15 des annexes aux comptes consolidés, le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. IAS 32 *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, prescrit que, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, leur

quote-part dans l'actif net des filiales doit être reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé, cette dette financière devant être mesurée au prix d'exercice de l'option.

Dans le référentiel américain, le prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires n'est pas reflété dans un poste de dettes financières ; les options constituent des instruments dérivés qui doivent être valorisées et enregistrées dans le bilan consolidé à leur juste valeur. Par conséquent, au 31 décembre 2005, si les US GAAP avaient été appliqués, les dettes financières auraient été diminuées de 2 626 millions d'euros (2 440 millions d'euros au 31 décembre 2004), les intérêts minoritaires auraient été augmentés de 431 millions d'euros (422 millions d'euros au 31 décembre 2004), les écarts d'acquisition auraient été diminués de 2 179 millions d'euros (2 002 millions d'euros au 31 décembre 2004) et les capitaux propres part du groupe auraient été augmentés de 16 millions d'euros (16 millions d'euros au 31 décembre 2004). Cette différence de traitement n'a aucun impact sur le résultat net.

**9. Cession de créances commerciales.** En 2001, le Groupe a conclu avec des institutions financières un programme de cession sans recours de créances commerciales à un Fonds Commun de Créances (« FCC »—voir Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés). Dans la mesure où le Groupe conserve la majorité des risques et avantages liés aux activités du FCC, le FCC doit être consolidé dans les comptes du Groupe. La consolidation se traduit par le maintien au bilan des créances cédées et la reconnaissance d'une dette financière correspondant aux parts émises par le Fonds.

En application des US GAAP, dans la mesure où ce programme remplit les critères de cession d'actifs énoncés par SFAS 140, *Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishment of Liabilities*, les créances cédées ne figurent plus à l'actif du bilan. Par conséquent, si les US GAAP avaient été appliqués, les créances clients auraient été diminuées de 400 millions d'euros au 31 décembre 2005 (703 millions d'euros au 31 décembre 2004) et les dettes financières auraient été diminuées du même montant. Par ailleurs, si les US GAAP étaient appliqués, le coût du programme de cession serait reflété dans le résultat opérationnel. Par conséquent, des charges d'un montant de 10 millions d'euros (15 millions d'euros en 2004) seraient reclassées du résultat financier vers le résultat opérationnel.

**10. Obligations convertibles ou échangeables en actions (« OCEANes »).** Dans les comptes consolidés établis selon les IFRS, lorsqu'un instrument financier comprend différentes composantes (instruments financiers dits « hybrides »), l'émetteur doit classer ces différentes composantes séparément selon qu'elles ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent-elles être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé. L'allocation du montant nominal de l'instrument entre les différentes composantes doit être effectuée à l'émission, la valeur de la composante capitaux propres étant calculée par différence entre le montant nominal et la composante dette. Cette dernière correspond, à l'émission, à la valeur de marché d'une dette sans option de conversion ayant des caractéristiques identiques.

En application des US GAAP, les obligations convertibles sont intégralement classées en dettes financières et la charge d'intérêt est calculée en utilisant le taux d'intérêt facial. Par conséquent, si les US GAAP avaient été appliqués, les capitaux propres avant impôt auraient été diminués de 19 millions d'euros au 31 décembre 2004 et la charge d'intérêt avant impôt aurait été diminuée de 19 millions d'euros en 2005.

**11. Activités non poursuivies.** Dans les comptes consolidés établis selon les IFRS, une activité non poursuivie est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Dans le référentiel américain, une activité non poursuivie est également définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente. En revanche, cette composante ne doit pas nécessairement représenter une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte : il peut s'agir d'un secteur d'activité, d'une *reporting unit*, d'une filiale ou d'un groupe d'actifs. La société Griffins, qui est en cours de cession au 31 décembre 2005, remplit les critères d'une activité non poursuivie au sens du référentiel américain. Par conséquent, si les US GAAP avaient été appliqués, le résultat net de Griffins au titre des exercices 2004 et 2005, d'un montant de respectivement 11 millions d'euros et 8 millions d'euros, aurait été présenté sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession » du compte de résultat consolidé.

## **20.2 DOCUMENTS SOCIAUX**

### **20.2.1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte**

GROUPE DANONE (ci-après « GROUPE DANONE » ou « la Société »), société mère du Groupe Danone (ci-après « le Groupe »), est une société holding qui n'exerce pas d'activité commerciale ou industrielle.

Outre son activité de société holding, elle assure des fonctions de direction, d'assistance et de conseil pour les sociétés du Groupe.

Le bilan de GROUPE DANONE se compose essentiellement :

- à l'actif, de titres de participation dans ses filiales directes,
- au passif, de dettes engagées pour les besoins de financement du Groupe.

GROUPE DANONE est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

### **Commentaires sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2005**

Le chiffre d'affaires, qui est constitué principalement de refacturations au titre de services rendus par la Société aux sociétés du Groupe, s'élève à 132 millions d'euros en 2005 contre 140 millions d'euros en 2004.

Les produits de participations s'élèvent à 1 125 millions en 2005 contre 580 millions d'euros en 2004. L'augmentation résulte principalement de la remontée, sous forme d'acomptes sur dividendes, des produits de cessions de participations réalisées en 2005 par les filiales, directes ou indirectes, de la Société.

Au cours de l'exercice 2005, la Société a :

- acquis une participation complémentaire de 3,22 % dans Danone Asie, société holding détenant les participations du Groupe dans la zone Asie-Pacifique,
- acquis une participation de 100 % dans la société Danone Finance Bénélux,
- créé Holding Européenne des Boissons, société à laquelle la Société a apporté certaines de ses participations dans les activités Boissons.

### **Commentaires sur la situation financière de la Société au 31 décembre 2005**

Au 31 décembre 2005, les dettes financières de la Société s'élevaient à 74 millions d'euros dont 70 millions d'euros au titre du solde d'un emprunt obligataire convertible qui a été remboursé par

anticipation le 2 janvier 2006. Les dettes financières de la Société ont fortement diminué au cours de l'exercice 2005 en raison du remboursement d'un certain nombre d'emprunts, et notamment le remboursement d'une partie de l'emprunt obligataire convertible. Par ailleurs, au 31 décembre 2005, les disponibilités s'élevaient à 1 million d'euros.

### **Informations concernant les charges déductibles**

Conformément aux dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, un montant de 361 083 euros a été réintégré dans les bases imposables de l'exercice 2005 au titre des amortissements et loyers des voitures de tourisme.

L'application de l'article 39.5 du Code Général des Impôts n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

### **Principaux actionnaires connus**

En application de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé qu'au 31 décembre 2005 :

- la société EURAZEO détient 3,7 % du capital et 7,3 % des droits de vote,
- la Caisse des Dépôts et Consignations détient 3,5 % du capital et 3,4 % des droits de vote,
- le Fonds Commun de Placement « GROUPE DANONE » détient 1,4 % du capital et 2,7 % des droits de vote,
- Sofina et Glaces de Moustier détiennent 2,0 % du capital et 2,9 % des droits de vote,
- Predica détient 1,7 % du capital et 1,7 % des droits de vote,
- la société GROUPE DANONE et sa filiale Danone SA (Espagne), détiennent 7,46 % du capital.

### **Droit de vote des actionnaires**

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Il est rappelé que, depuis 1992, les statuts de la Société limitent les droits de vote des actionnaires en Assemblée (voir paragraphe 18.2 – Droit de vote, du présent Document de Référence). Pour l'application de ces dispositions, il convient de se reporter aux statuts de la Société, qui peuvent être obtenus sur simple demande au siège social de la Société.

### **Options portant sur les actions de la Société**

#### ***Options de souscription d'actions***

34 940 options de souscription ont été exercées en 2005, donnant lieu à une augmentation de capital de 17 470 euros.

#### ***Options d'achat d'actions***

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de la Société a consenti à des prix correspondant à 100 % de la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour où les options ont été consenties :

- 1 137 728 options d'achat à 1 271 bénéficiaires au prix d'exercice de 75,11 euros,
- 14 000 options d'achat à 1 bénéficiaire au prix de 82,57 euros,
- 12 800 options d'achat à 24 bénéficiaires au prix de 90,15 euros.

### **Autorisation accordée à la Société d'opérer en bourse dans le cadre du rachat de ses propres actions**

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires du 15 avril 2004 et du 22 avril 2005, la Société a acheté 9 125 430 de ses propres actions au prix moyen de 75,02 euros.

Au 31 décembre 2005, la Société détenait 16 833 769 actions propres, soit 6,37 % de son capital.

### **Participation des salariés au capital de la Société**

Conformément à l'article L.225-102 du Code de Commerce, au 31 décembre 2005, le nombre d'actions de la Société détenues par le personnel et le personnel des sociétés qui lui sont liées et faisant l'objet d'une gestion collective ou étant frappées d'incessibilité, soit dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, soit par le biais d'un Fonds Commun de Placement, s'élevait à 3 837 286 soit 1,45 % du capital de la Société.

### **Mandataires sociaux**

#### ***Rémunérations***

Les éléments relatifs à la rémunération et aux avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux sont détaillés dans le chapitre 15 du présent Document de Référence.

#### ***Mandats et fonctions exercés***

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs sont détaillés dans le chapitre 14 du présent Document de Référence.

### **Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité**

GROUPE DANONE compte 693 salariés au 31 décembre 2005 (719 salariés au 31 décembre 2004), dont environ 75 % sont des cadres. Les rémunérations brutes de ces salariés et les charges sociales afférentes se sont élevées à 144 millions d'euros en 2005 (144 millions d'euros en 2004), dont 4,2 millions d'euros au titre des accords d'intéressement (4 millions d'euros en 2004).

La grande majorité des salariés de GROUPE DANONE travaille sous contrat à durée indéterminée.

Suite à un accord d'entreprise signé avec les organisations syndicales, la Société a mis en place, en 2004, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies pour certains cadres.

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclus en 1999 ont ramené à 210, pour les cadres non directeurs, le nombre de jours travaillés sur une année. Suite à la mise en place, en 2004, de la journée de solidarité, le nombre de jours travaillés a été porté à 211. Pour les employés, techniciens et agents de maîtrise, le nombre d'heures travaillées par an a été porté de 1 589 à 1 596.

Un grand nombre de formations, internes ou externes, sont disponibles à la demande des salariés. En 2005, 22 310 heures de formation ont été dispensées à 83 % des collaborateurs.

L'implication de la Société dans la société civile est très fortement ancrée dans sa culture. A titre d'exemple, l'insertion des jeunes est favorisée par les contrats de qualification et d'apprentissage, qui représentent environ 2 % des effectifs. Le réseau de compétences « Coup de Pouce » vient en aide à des associations, choisies par les salariés, qui sont actives dans le soutien scolaire, l'insertion professionnelle et sociale, ainsi que la création d'entreprises.



L'impact de la Société sur l'environnement est très faible du fait de son activité. Cependant, des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement ont été mises en œuvre, comme la collecte du papier et des piles usagées ou la distribution du « guide de l'environnement au bureau ».

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs chiffrés liés à l'impact de l'activité des filiales de la Société sur l'environnement :

	<u>Unités</u>	<u>2005</u>
<b>Energie</b>		
▪ Energie thermique <sup>(1)</sup> .....	<i>GWh</i> <sup>(2)</sup>	2 371
▪ Energie électrique .....	<i>GWh</i> <sup>(2)</sup>	1 668
▪ Energie totale .....	<i>GWh</i> <sup>(2)</sup>	4 039
<b>Déchets</b>		
▪ Déchets totaux <sup>(3)</sup> .....	<i>milliers de tonnes</i>	239
▪ Déchets valorisés <sup>(4)</sup> .....	<i>milliers de tonnes</i>	180
▪ Taux de valorisation .....	<i>%</i>	75
<b>Eau</b>		
▪ Consommation <sup>(5)</sup> .....	<i>millions de m<sup>3</sup></i>	33 658
▪ Rejets DCO nette <sup>(6)</sup> .....	<i>tonne</i>	4 103
▪ Rejets accidentels significatifs (produits chimiques et hydrocarbures) .....	<i>m<sup>3</sup></i>	Aucun
<b>Gaz participant à l'effet de serre (direct)</b> .....	<i>milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub></i> <sup>(7)</sup>	520
<b>Gaz participant à l'acidification atmosphérique</b>		
▪ Oxyde de soufre .....	<i>tonne équivalent SO<sub>2</sub></i> <sup>(8)</sup>	2 608
▪ Oxyde d'azote .....	<i>tonne équivalent NO<sub>2</sub></i> <sup>(9)</sup>	1 136
<b>Gaz ayant un impact sur la couche d'ozone</b> .....	<i>kg équivalent CFC</i> <sup>(10)</sup>	1 579

<sup>(1)</sup> Energie consommée par les usines, provenant du gaz, du pétrole, du charbon ou d'autres sources d'énergie thermique.

<sup>(2)</sup> Gigawatt heure.

<sup>(3)</sup> Déchets générés par les usines.

<sup>(4)</sup> Les déchets sont valorisés via le recyclage des matières ou via l'incinération avec récupération énergétique.

<sup>(5)</sup> Eau consommée par les usines, en dehors de l'eau mise en contenants.

<sup>(6)</sup> La DCO (Demande Chimique en Oxygène) mesure la pollution d l'eau ; les rejets de DCO nette sont mesurés après traitement des eaux usées.

<sup>(7)</sup> Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) provient essentiellement de la combustion de matières. Seules les émissions primaires de CO<sub>2</sub> sont indiquées.

<sup>(8)</sup> SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre.

<sup>(9)</sup> NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote.

<sup>(10)</sup> CFC : chlorofluorocarbones.

La manière dont la Société et ses filiales prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité est plus amplement décrite dans le chapitre 17 - Salariés et le paragraphe 4.6 - Risques liés à l'environnement du présent Document de Référence.

#### **Informations sur les instruments financiers et les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse**

Ces informations sont données dans le paragraphe 4.8 – Risques de marché, du présent Document de Référence.

#### **Commentaires sur les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte**

##### **– Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

###### *Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005*

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### ***Affectation du résultat***

Il vous est proposé de:

– constater que le bénéfice de l'exercice 2005 s'élève à .....	809 932 308,20 euros
– constater que le report à nouveau est de .....	1 360 276 241,26 euros
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à ....	2 170 208 549,46 euros
– décider d'affecter le total ainsi obtenu :	
au dividende pour un montant de .....	449 199 823,00 euros
au report à nouveau pour un montant de .....	1 721 008 726,46 euros

La somme de 449 199 823 euros répartie entre les actionnaires sera éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts et permet la mise en paiement d'un dividende de 1,70 euro par action. Il sera détaché à compter du 10 mai 2006 et payable en numéraire.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le dividende sur les actions propres existantes à la date de mise en paiement sera affecté au report à nouveau.

### ***Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices***

<u>Exercice<sup>(1)</sup></u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Dividende distribué</u>	<u>Avoir fiscal<sup>(2)</sup></u>	<u>Dividende global</u>
2002 .....	274 670 244	1,15	0,575	1,725
2003 .....	267 350 986	1,225	0,6125	1,8375
2004 .....	268 095 520	1,35	–	1,35

<sup>(1)</sup> Les chiffres des exercices 2002 et 2003 ont été retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue le 15 juin 2004.

<sup>(2)</sup> L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau.

### ***Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes***

Nous vous demandons d'approuver les conventions dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### ***Conseil d'Administration***

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler pour la durée statutaire, à savoir trois ans, les mandats d'administrateur de Messieurs Richard Goblet d'Alviella, Christian Laubie, Jean Laurent, Hakan Mogren et Benoît Potier.

### ***Acquisition par la Société de ses propres actions***

Il apparaît opportun que votre Conseil dispose des pouvoirs nécessaires à l'effet d'acheter des actions de la Société.

Nous vous demandons donc d'autoriser votre Conseil à acheter, conserver ou transférer des actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe,

- l'attribution gratuite d'actions à des salariés et des mandataires sociaux,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou
- l'annulation d'actions dans la limite légale pour ajuster la structure financière de la Société de façon à optimiser le rapport entre ses fonds propres et son endettement.

Ces opérations pourraient être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises serait de 18 000 000 d'actions à un prix maximum d'achat de 120 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

***Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des obligations ordinaires ou des titres subordonnés***

En application de l'article 27 des Statuts qui réserve expressément à l'assemblée des actionnaires le pouvoir d'autoriser de telles émissions, il vous est demandé de renouveler l'autorisation que votre Assemblée Générale, lors de sa réunion du 22 avril 2005, avait accordé au Conseil d'Administration de procéder en France ou à l'étranger, à l'émission d'obligations ordinaires ou de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, et de porter le montant nominal maximal à quatre milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme exprimée en toutes autres monnaies.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée.

**— Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

***Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise***

Il vous est demandé de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise de la société GROUPE DANONE et des salariés des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société GROUPE DANONE. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de GROUPE DANONE, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est porté à 3 millions d'euros.

L'émission d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires dans ce cadre serait réalisée sans qu'il y ait lieu à droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel nous vous demandons de renoncer.

La décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise serait fixée à 20 %, cette décote étant appliquée à la moyenne des cours cotés de l'action GROUPE DANONE sur Eurolist d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions.

## 20.2.2 Comptes de la société mère GROUPE DANONE

### COMPTE DE RESULTAT

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
<u>Notes</u>	<u>(En millions d'euros)</u>	
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	140	132
Autres produits .....	40	29
<b>Total des produits d'exploitation</b> .....	<u>180</u>	<u>161</u>
Frais de personnel .....	8 (144)	(144)
Autres charges d'exploitation .....	<u>(253)</u>	<u>(250)</u>
<b>Total des charges d'exploitation</b> .....	<u>(397)</u>	<u>(394)</u>
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<u>(217)</u>	<u>(233)</u>
Produits de participation .....	580	1 125
Intérêts et produits assimilés .....	30	27
Intérêts et charges assimilées .....	(20)	(14)
Autres charges et produits financiers .....	<u>4</u>	<u>5</u>
<b>Résultat financier</b> .....	9 594	1 143
<b>Résultat courant avant impôt</b> .....	<u>377</u>	<u>910</u>
<b>Résultat exceptionnel</b> .....	10 (46)	(296)
Impôts sur les bénéfices .....	11 92	196
<b>Résultat de l'exercice</b> .....	<u><u>423</u></u>	<u><u>810</u></u>

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**BILAN**

**ACTIF**

	Notes	2004	2005		
		Montants nets	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
(En millions d'euros)					
Immobilisations incorporelles .....		1	18	(16)	2
Immobilisations corporelles .....		14	15	(6)	9
Titres de participation .....		3 251	5 553	(1 284)	4 269
Autres immobilisations financières .....		904	1 373	(251)	1 122
Immobilisations financières .....	2	4 155	6 926	(1 535)	5 391
<b>Actif immobilisé</b> .....		<b>4 170</b>	<b>6 959</b>	<b>(1 557)</b>	<b>5 402</b>
Créances .....	3	1 444	188	-	188
Valeurs mobilières de placement .....		5	-	-	-
Disponibilités .....		28	1	-	1
<b>Actif circulant</b> .....		<b>1 477</b>	<b>189</b>	<b>-</b>	<b>189</b>
Comptes de régularisation .....		25	30	-	30
<b>Total de l'actif</b> .....		<b>5 672</b>	<b>7 178</b>	<b>(1 557)</b>	<b>5 621</b>

**PASSIF**

	Notes	2004	2005	
		(après répartition)	(avant répartition)	(après répartition)
(En millions d'euros)				
Capital .....	4	134	132	132
Primes d'émission, de fusion, d'apport .....	4	56	40	40
Ecarts de réévaluation .....		4	4	4
Réserves .....		2 870	2 601	2 601
Report à nouveau .....		1 334	1 360	1 721
Résultat de l'exercice .....		-	810	-
<b>Capitaux propres</b> .....		<b>4 398</b>	<b>4 947</b>	<b>4 498</b>
Provisions pour risques et charges .....		1	-	-
Dettes financières .....	5	754	74	74
Autres dettes .....	6	519	600	1 049
<b>Total du passif</b> .....		<b>5 672</b>	<b>5 621</b>	<b>5 621</b>

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE**

**NOTE 1 — Règles et méthodes comptables**

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus) et sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées :

– Constructions .....	15 à 20 ans
– Agencements et aménagements des constructions .....	8 à 10 ans
– Autres immobilisations corporelles .....	4 à 10 ans
– Proiciels .....	1 an

**Immobilisations financières**

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne répondant pas à cette définition sont classés en autres immobilisations financières.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires d'acquisition) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, ainsi que les résultats de cession de titres de participation, sont comptabilisés en charges et produits exceptionnels.

Les actions GROUPE DANONE détenues dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, sur les actions n'ayant pas vocation à être annulées lorsque la valeur d'inventaire (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice ou sur la base des prix d'attribution dans le cas d'options d'achat d'actions attribuées) est inférieure à la valeur comptable.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan dans le poste « Compte de régularisation ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE (SUITE)**

**Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires d'acquisition. Les valeurs mobilières sont évaluées, pour chaque catégorie de titres de même nature, au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

**Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

**NOTE 2 — Immobilisations financières**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Participations .....	3 251	4 269
Autres immobilisations financières .....	904	1 122
Total .....	<u>4 155</u>	<u>5 391</u>

**Participations**

Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- l'acquisition, pour 77 millions d'euros, d'une participation complémentaire de 3,22 % dans Danone Asie, société holding détenant les participations du Groupe Danone dans la zone Asie-Pacifique,
- la création de Holding Européenne de Boissons, société holding à laquelle la Société a apporté certaines de ses participations dans les activités Boissons, pour une valeur totale de 564 millions d'euros, et
- l'acquisition de la société Danone Finance Benelux pour 400 millions d'euros.

**Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières comprennent des prêts, des dépôts et cautionnements, des titres immobilisés hors titres de participation, ainsi que des actions propres GROUPE DANONE.

**Actions propres**

Les variations des actions propres détenues par la Société s'analysent comme suit :

- 9 125 430 actions propres ont été achetées dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 15 avril 2004 et 22 avril 2005,
- 4 600 000 actions propres ont été annulées le 22 avril 2005,
- 2 138 320 actions propres ont été cédées aux salariés suite à l'exercice d'options d'achat d'actions.

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2005, la Société détient 16 833 769 actions propres.

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE (SUITE)**

*Autres titres immobilisés*

En 2005, la Société a acquis pour un prix de 251 millions d'euros 100 % des titres de SWH, Inc. suite à l'exercice par le groupe Suntory de l'option de vente qui lui avait été consenti. Dans le cadre de la cession par le Groupe, en novembre 2005, de ses activités HOD aux Etats-Unis, ces titres ont été intégralement provisionnés, résultant en une perte exceptionnelle de 251 millions d'euros (voir Note 10). Ces titres sont classés en autres immobilisations financières, la société SWH, Inc. ayant vocation à être liquidée dans un futur proche.

**NOTE 3 — Créances**

Ce poste comprend principalement des créances de la Société sur ses filiales et participations. La baisse enregistrée entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 résulte principalement de la diminution du compte-courant avec la société Danone Finance, suite notamment aux acquisitions de participations décrites en Note 2. Les créances ont majoritairement une maturité inférieure à un an.

**NOTE 4 — Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Capital</u>		<u>Primes</u>
	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
Au 31 décembre 2004 .....	268 095 520	134	56
Mouvements			
– Réduction du capital par annulation d'actions .....	(4 600 000)	(2)	(56)
– Levées d'options de souscription d'actions .....	34 940	–	–
– Augmentation de capital réservée au Plan d'Epargne Entreprise .....	704 730	–	40
Au 31 décembre 2005 .....	<u>264 235 190</u>	<u>132</u>	<u>40</u>

**NOTE 5 — Dettes financières**

**Analyse par nature**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Emprunts obligataires convertibles .....	624	70
Autres emprunts obligataires .....	130	–
Autres dettes financières .....	–	4
Total .....	<u>754</u>	<u>74</u>

**Emprunts obligataires convertibles**

La Société a émis en juin 2001 un emprunt obligataire, au taux de 1,20 % l'an, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cet emprunt obligataire était représenté par 5 076 142 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 197 euros.

Dans le cadre des options de remboursement anticipées prévues dans le contrat d'émission, la Société a procédé au remboursement anticipé de 1 906 311 obligations d'un montant nominal de 376 millions euros le 19 juin 2003, de 3 750 obligations d'un montant nominal de 0,7 million d'euros le 19 juin 2004 et de 2 812 194



**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE (SUITE)**

obligations d'un montant nominal de 555 millions d'euros le 19 juin 2005. A l'issue de ces remboursements, au 31 décembre 2005, le montant nominal de l'emprunt s'élève à 70 millions euros, représenté par 353 887 obligations.

Le 2 janvier 2006, conformément aux dispositions du contrat d'émission qui prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé si le nombre d'obligations en circulation devient inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises, la Société a procédé au remboursement anticipé des 353 887 obligations encore en circulation.

**Autres emprunts obligataires**

Au cours de l'exercice 2005, la Société a procédé au remboursement au pair des emprunts obligataires indexés sur le cours de l'action GROUPE DANONE, dont 100 millions d'euros au titre de l'emprunt BNP Paribas 1,34 % 2002 et 30 millions d'euros au titre de la seconde tranche de l'emprunt BNP Paribas 0,56 % 2003. Au 31 décembre 2005, la Société a totalement remboursé ses emprunts obligataires indexés.

**Analyse par échéances**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Dont à 1 an au plus</u>	<u>Dont à plus d'1 an et 5 ans au plus</u>
Emprunts obligataires convertibles .....	70	70	-
Autres dettes financières .....	4	4	-
Total .....	<u>74</u>	<u>74</u>	<u>-</u>

**NOTE 6 — Autres dettes**

Au 31 décembre 2005, ce poste inclut principalement les dettes de la Société vis-à-vis de filiales et participations, dont un compte courant avec la société Danone Finance Irlande d'un montant de 447 millions d'euros. Dans le bilan après répartition, ce poste inclut également le dividende à payer au titre de l'exercice 2005 pour un montant de 449 millions d'euros. Les autres dettes ont majoritairement une maturité inférieure à un an.

**NOTE 7 — Engagements financiers**

La Société ou ses filiales se sont engagés à acquérir les participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines participations directes ou indirectes de la Société, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'acquisition éventuel est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option de vente. Au 31 décembre 2005, ces engagements financiers sont estimés à environ 2,9 milliards d'euros pour l'ensemble du Groupe et aucun investissement financier significatif à ce titre n'est actuellement considéré comme probable, hormis l'exercice en 2006 des options relatives à Danone Asie, Danone Roumanie (Produits Laitiers Frais – Roumanie) et Bolshevik (Biscuits – Russie) pour un montant total de 120 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, les avals, cautions et autres garanties données se montent à 3 838 millions d'euros et concernent des garanties données à la société Danone Finance. Les engagements de loyer s'élèvent quant à eux à 63 millions d'euros.

Les engagements au titre de compléments de retraites garanties, évalués selon la méthode actuarielle rétrospective, s'élèvent à 205 millions d'euros au 31 décembre 2005 après prise en compte des sommes

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE (SUITE)**

disponibles dans les fonds. Concernant le régime de retraite réservé aux directeurs, l'engagement de la Société et la valeur des actifs disponibles dans le fonds s'élèvent respectivement à 212 millions d'euros et 21 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les lignes de crédits bancaires moyen terme autorisées et non utilisées s'élèvent à 975 millions d'euros.

Diverses procédures judiciaires ou arbitrales ont été introduites contre la Société ou ses filiales dans le cadre de la marche normale de ses affaires, en particulier suite à des garanties données lors de cessions intervenues depuis 1997. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

**NOTE 8 — Rémunérations et effectifs**

**Rémunérations des organes de direction et d'administration**

Les rémunérations allouées aux organes de direction se sont élevées à 8,3 millions d'euros en 2005.

Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2005 se sont élevés à 0,3 millions d'euros et figurent dans le poste "Autres charges d'exploitation".

**Effectif moyen**

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Cadres .....	528	540
Agents de maîtrise et techniciens .....	135	134
Employés .....	48	39
Total .....	<u>711</u>	<u>713</u>

**NOTE 9 — Résultat financier**

Les produits financiers comprennent essentiellement les dividendes reçus des participations détenues par la Société. En 2005, ces dividendes s'élèvent à 1 125 millions d'euros contre 580 millions d'euros en 2004, et comprennent principalement un dividende reçu de la société Compagnie Gervais Danone pour 950 millions d'euros.

Les charges financières comprennent principalement les intérêts versés sur les emprunts obligataires.

**NOTE 10 — Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2005 comprend principalement (i) une perte exceptionnelle de 251 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession des activités HOD détenues par le Groupe aux Etats-Unis (voir Note 2), et (ii) des provisions pour dépréciation des titres de participation, dont 21 millions d'euros relatifs à la participation dans la société Roncevaux et 18 millions d'euros relatifs à la participation dans la société Bialim.

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**ANNEXE (SUITE)**

**NOTE 11 — Impôt sur les bénéfices**

**Régime intégré**

GROUPE DANONE forme avec les filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe intégré fiscalement. La Société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés qui ont opté pour ce régime. Cette convention ne prévoit pas le reversement par Groupe Danone à ses filiales intégrées des économies d'impôt réalisées en raison de leurs déficits fiscaux, dans l'hypothèse où ces dernières deviendraient bénéficiaires fiscalement ou quitteraient le groupe intégré.

Le profit d'impôt inscrit au compte de résultat provient de l'excédent des impôts versés par les filiales bénéficiaires par rapport à la charge d'impôt résultant de l'intégration fiscale et des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

Figure ci-dessous la liste des sociétés entrant dans le champ de l'intégration fiscale 2005 :

Alfabanque	Finalim III
Arcil	Finalim IV
Bialim	Générale Biscuit
Blanrim	Groupe Danone
Blédina	Ingetec
C.C.M.A.	Lu France
Celaco	Menervag
Compagnie Financière Belin	Produits Laitiers Frais Est Europe
Compagnie Gervais Danone	Produits Laitiers Frais Nord Europe
Daninvest.com	Produits Laitiers Frais Sud Europe
Danone	Société anonyme des eaux minérales d'Evian
Danone Finance	Société des eaux minérales de Renlaigue
Danone International Brands Antilles Guyane	Société des eaux de Mont Roucous
Danone International Brands Océan Indien	Société des eaux de Volvic
Danone Vitapole	Sources du Mont-Dore en Auvergne
Et Votre Corps Sourit	Step St Just
Générale Agro-Alimentaire de Participations	

**Situation fiscale latente**

Au 31 décembre 2005, le montant des moins-values à long-terme s'élève à 1 409 millions d'euros, utilisables uniquement jusqu'au 31 décembre 2006 en cas de plus-value à long-terme réalisées en France.

**NOTE 12 — Transactions et soldes avec les entreprises liées**

<u>(En millions d'euros)</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Autres créances .....	1 425	84
Autres dettes .....	12	473
	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Produits d'exploitation .....	125	120
Charges d'exploitation .....	(27)	(40)
Produits financiers .....	607	1 141
Charges financières .....	—	(8)

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE**  
**AU 31 DECEMBRE 2005**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nette comptable au 31 décembre 2005</u> (En millions d'euros)
<b>1. Participations françaises</b>		
Alfabanque .....	249 994	31
Bialim .....	1 251 850	4
Blédina .....	735 026	15
Compagnie Gervais Danone .....	33 440 034	1 121
Danone Finance .....	612 553	23
Générale Biscuit .....	29 343 448	672
Holding Européenne de Boissons .....	28 178 588	564
Ste Anonyme des Eaux Minérales d'Evian .....	696 084	29
Ste des Eaux Minérales de Renlaigue .....	2 708	1
Ste des Eaux de Mont Roucous .....	10 500	10
Sources du Mont Dore en Auvergne .....	249 267	25
<b>Total des participations françaises</b> .....		<b>2 495</b>
<b>2. Participations étrangères</b>		
BHPL .....	144 830 596	159
Danone Asia .....	701 114 726	651
Danone Finance Benelux .....	72 464	400
Danone Finance Netherlands .....	800 000	67
Roncevaux S.p.A .....	80 000 000	121
Mecaniver .....	1 776 542	262
Opavia Lu .....	3 122 394	83
Sifit .....	23 775 000	31
<b>Total des participations étrangères</b> .....		<b>1 774</b>
<b>Total des participations</b> .....		<b>4 269</b>
<b>3. Titres immobilisés et autres immobilisations financières</b>		
Actions propres .....	16 833 769	1 115
SWH, Inc .....	100	-
<b>Total des titres immobilisés et autres immobilisations financières</b> ...		<b>1 115</b>
<b>Total général</b> .....		<b>5 384</b>

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**  
**DE LA SOCIETE RELATIFS AUX CINQ DERNIERES ANNEES**

	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004<sup>(1)</sup></u>	<u>2005</u>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en euros) . . . . .	141 033 427	137 335 122	134 975 493	134 047 760	132 117 595
Nombre d'actions émises . . . . .	141 033 427	137 335 122	134 975 493	268 095 520	264 235 190
Nombre d'obligations convertibles :					
Valeur nominale : 197 euros . . . . .	5 076 142	5 076 142	3 169 831	3 166 081	353 887
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> <b>(en millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes . . . . .	127	131	110	140	132
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions . . . . .	998	2.541	134	448	885
Impôt sur les bénéfices (profit) . . . . .	126	105	111	92	196
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions . . . . .	587	2.120	191	423	810
Montant des bénéfices distribués . . . . .	291	316	328	362	449
<b>Résultats par action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions . . . . .	7,97	19,27	1,82	2,01	4,09
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions . . . . .	4,16	15,44	1,42	1,58	3,07
Dividende versé à chaque action . . . . .	2,06	2,30	2,45	1,35	1,70
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice . . . . .	637	693	720	711	713
Montant de la masse salariale (en millions d'euros) . . . . .	75	87	96	100	98
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros) . . . . .	30	32	36	44	46

<sup>(1)</sup> La valeur nominale de l'action a été divisée par deux en juin 2004

**GROUPE DANONE**  
**COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIETE MERE**  
**FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2005**

**Informations Financières**  
**(En millions d'euros)**

Filiales et participations	Capital (1)	Autres capitaux propres (1) (3)	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (2)	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice (2)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
<b>1 – RENSEIGNEMENTS DETAILLES</b>									
<b>A – FILIALES</b> (50 % au moins du capital détenu par la société)									
<b>1 – VALEURS FRANCAISES</b>									
ALFABANQUE . . . . .	5	57	83	31	31			1	
BIALIM . . . . .	25	(3)	100	50	4			(18)	
BLEDNA . . . . .	20	81	55	15	15		565	103	30
CIE GERVAIS DANONE . . . . .	843	(342)	100	1 121	1 121			1 070	950
DANONE FINANCE . . . . .	10	91	100	23	23	3 838		(41)	1
GENERALE BISCUIT . . . . .	455	(158)	100	672	672			33	
HOLDING EUROPEENNE DE BOISSONS . . . . .	564	–	100	564	564			–	
S.A.E.M.E. . . . .	11	105	100	29	29		1.429	82	93
SOCIETE DES EAUX MINERALES DE RENLAIGUE . . . . .			100	1	1				
SOCIETE DES EAUX DE MONT ROUCOUS . . . . .			100	10	10		12	1	
SOURCES DU MONT DORE EN AUVERGNE . . . . .	1		100	25	25		29	3	
<b>2 – VALEURS ETRANGERES</b>									
BHPL . . . . .	122	90	61	159	159				
DANONE ASIA . . . . .	516	293	69	651	651			11	
DANONE FINANCE BENELUX . . . . .	181	195	100	400	400			22	
DANONE FINANCE NETHERLANDS . . . . .	8	57	100	94	67			1	
RONCEVAUX SPA . . . . .	80	43	100	1 317	121			2	19
MECANIVER . . . . .	140	100	100	262	262			125	
OPAVIA LU . . . . .	21	10	100	83	83		158	17	18
<b>B – PARTICIPATIONS</b> (10 à 50 % au moins du capital détenu par la société)									
<b>VALEURS ETRANGERES</b>									
SIFIT . . . . .	49	79	25	47	31			1	

(1) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture  
(2) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux moyen de l'année  
(3) Hors résultats de l'exercice

### **20.2.3 Rapport général des contrôleurs légaux sur les comptes annuels**

Aux actionnaires de GROUPE DANONE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE DANONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurent à l'actif du bilan de votre société pour une valeur nette de M€ 4.269. La note 1 de l'annexe précise les méthodes retenues pour la comptabilisation de ces titres ainsi que les approches retenues pour évaluer les provisions pour dépréciation. Nous avons vérifié par sondage l'application correcte de ces méthodes et nous avons examiné les approches retenues pour déterminer le montant des provisions. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme indiqué en note 7 de l'annexe, votre société et/ou ses filiales sont engagées à acquérir les participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines participations majoritaires ou minoritaires de votre société et/ou de ses filiales, au cas où ces derniers souhaiteraient exercer leur option de vente. Nous avons examiné les approches retenues par votre société pour évaluer ces engagements financiers sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2006

#### Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Thierry COLIN

Loïc WALLAERT

Eric BULLE

Olivier LOTZ

#### 20.2.4 Rapport spécial des contrôleurs légaux sur les conventions réglementées

Aux actionnaires de GROUPE DANONE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

##### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

##### Garanties et cautions accordées

— Danone Finance

Administrateurs concernés: *MM. Franck Riboud (jusqu'en février 2005), Jacques Vincent*

1. Le Conseil d'Administration du 10 février 2005 a renouvelé l'autorisation permettant à votre société de se porter caution solidaire de Danone Finance lorsqu'elle opère sur les marchés financiers dans le cadre d'opérations de gestion de risques financiers, dans la limite annuelle de 500 millions d'euros.

	<u>En milliers d'euros</u>
Montant engagé au 31 décembre 2005 .....	0



2. Le Conseil d'Administration du 10 février 2005 a renouvelé l'autorisation permettant à votre société de garantir le programme d'Euro-Medium Term Notes émis par Danone Finance, dans la limite d'un plafond de 3 milliards d'euros.

	<u>En milliers d'euros</u>
Montant engagé au 31 décembre 2005 .....	2 363 030

3. Le Conseil d'Administration du 10 février 2005 a autorisé votre société à garantir les billets de trésorerie émis par Danone Finance, dans la limite d'un plafond de 2,5 milliards d'euros.

	<u>En milliers d'euros</u>
Montant engagé au 31 décembre 2005 .....	0

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Engagements d'indemnisation en cas de cessation des fonctions d'administrateurs**

— Groupe Danone

Administrateurs concernés : *MM. Franck Riboud, Jacques Vincent, Emmanuel Faber*

1. Le Conseil d'Administration du 21 juillet 2004 a, sur proposition du Comité des Rémunérations, confirmé et précisé pour MM. Franck Riboud et Jacques Vincent le principe et les modalités d'un droit à indemnisation en cas (i) de non-renouvellement ou révocation, pour quelque cause que ce soit sauf cas de faute grave ou lourde, de leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué de votre société ou (ii) de démission de leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué de votre société intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle de votre société. MM. Franck Riboud et Jacques Vincent percevront, à titre d'indemnité, une somme égale à deux fois la rémunération brute annuelle (incluant les rémunérations fixe et variable et les avantages en nature) perçue au titre de leurs fonctions au cours des douze derniers mois précédant la date d'expiration de leurs fonctions.
2. Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2004 a, sur proposition du Comité des Rémunérations, actualisé les conditions de reprise des contrats de travail de MM. Franck Riboud et Jacques Vincent, suspendus en date du 26 août 1994 à l'occasion de leur nomination en tant que mandataires sociaux de votre société, dans l'hypothèse de la fin de l'exercice de leur mandat social, pour quelque raison que ce soit, et a prévu que :
  - La durée d'exercice des mandats sociaux qu'ils ont exercés au profit de votre société sera intégralement prise en considération au regard de l'ancienneté et des droits résultant de celle-ci dans le cadre de leur contrat de travail,
  - Votre société s'engage à leur proposer une fonction comparable à celle actuellement exercée par les membres du Comité Exécutif de votre société,
  - La rémunération annuelle qui leur sera versée ne pourra être inférieure à la rémunération moyenne globale annuelle (salaire brut de base, avantages en nature et bonus de toute nature) allouée à l'ensemble des membres du Comité Exécutif au cours des douze derniers mois précédant la reprise de leur contrat de travail,

- Ils bénéficieront du régime de retraite à prestations définies de votre société sur la base de l'ancienneté de leur mandat social et de leur contrat de travail.
3. Le Conseil d'Administration du 21 juillet 2004 a, sur proposition du Comité des Rémunérations, autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail conclu avec M. Emmanuel Faber, afin d'y faire figurer le principe et les modalités d'un droit à indemnisation en cas de rupture du contrat de travail de M. Emmanuel Faber à l'initiative de l'employeur sauf cas de faute grave ou lourde. Cet avenant fixe l'indemnité forfaitaire contractuelle à percevoir par M. Emmanuel Faber à deux fois la rémunération brute annuelle (comprenant le salaire brut de base, les avantages en nature, bonus de toute nature et tous éléments de salaires bruts à l'exception de ceux présentant un caractère exceptionnel) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date d'expiration de ses fonctions.
- Ces dispositions s'appliqueront également à l'ensemble des membres du Comité Exécutif titulaires d'un contrat de travail de droit français.

Ces engagements n'ont pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2006

#### **Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUÉRARD

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Thierry COLIN

Loïc WALLAERT

Eric BULLE

Olivier LOTZ

### **20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Sur le bénéfice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé (i) en premier lieu 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel est prélevée la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent est à la disposition de l'Assemblée Générale annuelle pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être réparti aux actions à titre de dividende ou être, en totalité ou en partie, affecté à tous comptes de réserves ou être reporté à nouveau.

Les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Un dividende net de 1,70 euro sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 aux actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Si ce dividende est approuvé, il sera mis en paiement le 10 mai 2006.

Après retraitement des informations antérieures à juin 2004 suite aux divisions par deux de la valeur nominale de l'action intervenues respectivement en juin 2000 et juin 2004, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Dividende relatif à l'année</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende approuvé<sup>(1)</sup></u> (en millions d'euros)	<u>Dividende payé<sup>(1)</sup></u> (en millions d'euros)
2002 .....	€ 1,15	316	296
2003 .....	€ 1,225	328	310
2004 .....	€ 1,35	362	336

<sup>(1)</sup> Les actions détenues directement par la Société ne donnent pas droit au versement du dividende. En revanche, les actions détenues par les filiales de la Société donnent droit au versement du dividende.

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear France.

Les dividendes nets futurs dépendront de la capacité de la Société à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Conseil d'Administration jugera pertinent.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans.

#### **20.4 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Le 5 décembre 2001, la Commission Européenne a conclu à l'existence d'ententes sur le marché belge de la bière et a condamné GROUPE DANONE à une amende de 44,6 millions d'euros, qui était intégralement provisionnée au 31 décembre 2001 et a été payée en 2002. Danone a déposé un recours devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes en février 2002 visant à annuler la décision de la Commission ou du moins à réduire le montant de cette amende. En octobre 2005, le Tribunal de Première instance de la Cour européenne de Justice a confirmé la condamnation de la Société. Le Tribunal a toutefois décidé de réduire légèrement l'amende imposée de 44,04 à 42,41 millions d'euros, jugeant que la Commission avait retenu à tort une circonstance aggravante à l'encontre de la Société. La Société a formé un pourvoi contre cette décision auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le Groupe n'a pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur sa situation financière, son activité et ses résultats.

Par ailleurs, diverses procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, en particulier suite à des garanties données lors de cessions de participations intervenues entre 1997 et 2005. Des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable (voir Note 17 des annexes aux comptes consolidés).

#### **20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

La Société et ses filiales n'ont pas connu de changements significatifs de leur situation financière ou commerciale depuis la fin de l'exercice 2005.

## **CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **21.1 CAPITAL SOCIAL**

#### **21.1.1 Capital social au 28 février 2006**

Au 28 février 2006, le capital social de 132 117 595 euros, entièrement libéré, est divisé en 264 235 190 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 50 cents d'euro.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2004 et le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2005 est détaillé dans le tableau figurant dans le paragraphe 21.1.7 — Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années.

#### **21.1.2 Actions non représentatives du capital**

La Société n'a émis aucune action qui ne soit pas représentative de son capital.

#### **21.1.3 Actions propres**

##### **Acquisition par la Société de ses propres actions**

Le Conseil d'Administration peut, dans les limites et conditions fixées par la loi, procéder à l'acquisition en Bourse d'actions de la Société.

L'Assemblée Générale du 15 avril 2004 a autorisé, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à opérer en Bourse dans les conditions de la loi en vigueur lors du rachat de ses actions, sur un nombre maximum de 18 000 000<sup>(1)</sup> d'actions à un prix maximum d'achat de 100 euros et un prix minimum de vente de 60 euros. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information, qui a reçu le visa n° 04-137 de la Commission des Opérations de Bourse le 9 mars 2004.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation de dix-huit mois donnée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005, pour racheter un maximum de 18 000 000<sup>(1)</sup> d'actions à un prix maximum d'achat de 100 euros et un prix minimum de vente de 60 euros. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information, qui a reçu le visa n° 05-161 de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2005.

---

<sup>(1)</sup> après prise en compte de la réduction de la valeur nominale de l'action intervenue le 15 juin 2004

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales du 15 avril 2004 et du 22 avril 2005, la Société a acquis ses propres actions dans les quantités et aux prix moyens indiqués ci-dessous :

<u>Mois</u>	<u>Nombre d'actions rachetées</u>	<u>Prix moyen par action en euro</u>
Janvier 2005 .....	529 850	69,40
Février 2005 .....	633 000	73,74
Mars 2005 .....	2 147 000	75,26
Avril 2005 .....	1 874 700	73,45
Mai 2005 .....	971 000	74,37
Juin 2005 .....	1 900 147	73,91
Juillet 2005 .....	17 000	72,16
Août 2005 .....	1 025 933	83,58
Septembre 2005 .....	—	—
Octobre 2005 .....	26 800	84,26
Novembre 2005 .....	—	—
Décembre 2005 .....	—	—
Janvier 2006 .....	—	—
Février 2006 .....	320 276	94,42
<b>Total</b> .....	<b>9 445 706</b>	<b>75,68</b>

Le tableau ci-dessous détaille l'affectation des actions ainsi rachetées :

<u>Date de l'Assemblée ayant autorisé le programme de rachat</u>	<u>Finalité du rachat</u>	<u>Nombre d'actions rachetées</u>	<u>Valeur totale des actions rachetées</u>
15 avril 2004 .....	Annulation d'actions	3 469 222	257 731 785 euros
	Couverture d'options d'achat d'actions	1 137 728	83 350 696 euros
22 avril 2005 .....	Annulation d'actions	3 465 747	255 512 682 euros
	Couverture d'options d'achat d'actions	26 800	2 258 168 euros
	Opérations de croissance externe	1 346 209	115 991 503 euros

La valeur nominale des actions rachetées s'élève à 4 722 853 euros. Le montant des frais liés aux rachats effectués s'est élevé à 507 590 euros. Les rachats ont été effectués au comptant sur un marché réglementé et n'ont pas donné lieu à l'utilisation de produits dérivés. A la date du présent Document de Référence, la Société n'a pas de position ouverte dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005.

Au cours de l'exercice 2005, la Société a procédé aux utilisations suivantes des actions précédemment rachetées :

- 4 600 000 actions ont été annulées le 22 avril 2005 (voir ci-dessous) ;
- 2 138 320 actions ont été cédées aux salariés à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 11 avril 2003, la Société avait acquis 3 320 082 actions qui ont été réaffectées depuis aux opérations de croissance externe, à la suite du remboursement anticipé d'une partie des OCEANES et du remboursement en numéraire du solde des emprunts obligataires indexés.

Enfin, le Conseil d'Administration va soumettre à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 une nouvelle autorisation de dix-huit mois, qui annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005, pour racheter un maximum de 18 000 000 d'actions à un prix

maximum d'achat de 120 euros par action (soit un montant maximum de 2,16 milliards d'euros). Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe,
- l'attribution gratuite d'actions à des salariés et des mandataires sociaux,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou
- l'annulation d'actions dans la limite légale pour ajuster la structure financière de la Société de façon à optimiser le rapport entre ses fonds propres et son endettement.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci) négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites permises par la réglementation applicable.

#### **Annulation d'actions et réduction du capital suite au rachat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale du 22 avril 2005 a autorisé, pour une période de vingt-quatre mois, le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation des actions ainsi rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée. Dans ce cadre, 4 600 000 actions ont été annulées le 22 avril 2005, ce qui a conduit à une réduction de capital de 2,3 millions d'euros.

#### **Actions propres détenues par la Société**

Au 28 février 2006, la Société détenait, directement ou indirectement, 19 663 325 actions (19 715 829 au 31 décembre 2005), dont 8 815 976<sup>(1)</sup> dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des titres de créances donnant accès au capital de la Société, 3 298 998 destinées à être annulées et 4 666 291 destinées à des opérations de croissance externe.

#### **21.1.4 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital**

Depuis 1992, l'Assemblée Générale a donné chaque année au Conseil d'Administration des autorisations pour augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal total maximal relatif à l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription est de 45 millions d'euros suite à son renouvellement par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005, représentant un maximum de 90 millions d'actions nouvelles à émettre. Le montant nominal total maximal relatif à l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription est de 33 millions d'euros, représentant un maximum de 66 millions d'actions nouvelles à émettre. Dans ce dernier cas, un délai de priorité pourrait être éventuellement conféré aux actionnaires. Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre en 2005.

<sup>(1)</sup> dont 707 774 actions auparavant affectées à la couverture d'obligations convertibles ou échangeables en actions qui ont fait l'objet d'un remboursement anticipé en janvier 2006, et qui sont réaffectées à la couverture d'options d'achat d'actions devant être attribuées par le Conseil d'Administration de la Société le 27 avril 2006.

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'émission pour toutes les valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription :

<u>Nature des titres</u>	<u>Montant maximal de l'augmentation de capital autorisée</u>	<u>Date d'autorisation</u>	<u>Date limite de validité</u>
<b>Autorisations avec maintien du droit préférentiel de souscription</b>			
Toutes valeurs mobilières .....	45 millions d'euros nominal <sup>(1)(3)</sup>	22 avril 2005	22 juin 2007
<b>Autorisations avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>			
Toutes valeurs mobilières .....	33 millions d'euros nominal <sup>(1)(3)</sup>	22 avril 2005	22 juin 2007
<b>Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes</b>			
.....	33 millions d'euros de nominal	22 avril 2005	22 juin 2007
<b>Autorisations en faveur des salariés</b>			
Fonds GROUPE DANONE .....	3 millions d'euros nominal	27 avril 2006	27 juin 2008 <sup>(4)</sup>
Actions gratuites .....	0,4 % du capital de la Société, soit 1 million d'actions <sup>(2)</sup>	22 avril 2005	22 juin 2007

<sup>(1)</sup> Ces montants ne sont pas cumulables.

<sup>(2)</sup> Actions nouvelles ou existantes

<sup>(3)</sup> Le Conseil d'Administration peut augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15 % des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

<sup>(4)</sup> Sous réserve de l'adoption de la résolution proposée à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006.

### 21.1.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

Afin de tenir compte des nouvelles possibilités offertes par les dispositions issues de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence de décider l'émission (i) de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créances et (ii) de titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donnent droit. L'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne peut pas dépasser un plafond de 2 milliards d'euros de valeur nominale, plafond commun à l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société mais distinct du plafond fixé par l'émission des obligations ordinaires ou de titres subordonnés. Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2005.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'obligations ordinaires ou de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, à hauteur d'un montant nominal maximal de 2 milliards d'euros. Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2005. Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 de renouveler cette autorisation pour une durée de cinq ans et de porter le montant nominal maximal à 4 milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme exprimée en toutes autres monnaies.

### 21.1.6 Autres titres donnant accès au capital

#### Plans d'Options de Souscription et d'Options d'Achat d'Actions

L'Assemblée Générale a, par autorisations successives, autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois et sur une période maximale de 26 mois, des options de souscription et d'achat d'actions dans la limite de 1 % du capital de la Société pour les plans de mai 1995 et mai 1997, de quatre millions d'actions pour les plans de mai 1999, mai 2001 et avril 2003 (après prise en compte de la division du nominal de l'action intervenue le 15 juin 2004) et de trois millions d'actions pour le plan d'avril 2005.

Dans le cadre de ces autorisations, le Conseil d'Administration, qui a attribué aux principaux cadres supérieurs du Groupe des options leur permettant d'acquérir un total de 8 243 382 actions existantes, pouvait encore attribuer 2 973 200 options d'achat au 31 décembre 2005 (voir paragraphe 17.2 – Participation et options d'achat d'actions).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 a accordé au Conseil d'Administration une autorisation de vingt-six mois pour attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 0,4 % du capital, soit un million d'actions. Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre à ce jour.

#### **Obligations à Options de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANes)**

En juin 2001, la Société avait émis un emprunt obligataire pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros représenté par 5 076 142 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 197 euros.

Dans le cadre des options de remboursement anticipé prévues lors de l'émission, la Société a procédé au remboursement anticipé de 1 906 311 obligations le 19 juin 2003, 3 750 obligations le 19 juin 2004 et 2 812 194 obligations le 19 juin 2005. Le solde de cet emprunt a été intégralement remboursé le 2 janvier 2006, conformément aux dispositions du contrat d'émission qui prévoyait la possibilité d'un remboursement anticipé si le nombre d'obligations en circulation devenait inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.



### 21.1.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date de Constataion <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions créées ou annulées	Nature de l'opération	Variation du capital		Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
			Nominal (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
30 janvier 2001	272 780 actions	Levées d'options	272 780	14 191 240,06	149 086 208	149 086 208 actions
28 mai 2001	341 944 actions	Augmentation de capital réservée au FCPE	341 944	39 908 284,24	149 428 152	149 428 152 actions
20 décembre 2001	(8 500 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(8 500 000)	(1 086 466 285,23)	140 928 152	140 928 152 actions
17 janvier 2002	105 275 actions	Levées d'options	105 275	5 432 231,50	141 033 427	141 033 427 actions
3 mai 2002	357 945 actions	Augmentation de capital réservée au FCPE	357 945	37 161 865,92	141 391 372	141 391 372 actions
17 octobre 2002	(2 800 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(2 800 000)	(364 945 421)	138 591 372	138 591 372 actions
20 décembre 2002	(1 400 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(1 400 000)	(180 782 108,26)	137 191 372	137 191 372 actions
17 janvier 2003	143 750 actions	Levées d'options	143 750	7 586 252,60	137 335 122	137 335 122 actions
24 avril 2003	332 861 actions	Augmentation de capital réservée au FCPE	332 861	31 042 616,86	137 667 983	137 667 983 actions
22 juillet 2003	(1 000 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(1 000 000)	(128 529 669,74)	136 667 983	136 667 983 actions
22 décembre 2003	(1 700 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(1 700 000)	(216 882 782,43)	134 967 983	134 967 983 actions
20 janvier 2004	7 510 actions	Levées d'options	7 510	473 881,00	134 975 493	134 975 493 actions
10 février 2004	(1 300 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(1 300 000)	(155 926 934,77)	133 675 493	133 675 493 actions
26 avril 2004	352 232 actions	Augmentation de capital réservée au FCPE	352 232	37 572 587,44	134 027 725	134 027 725 actions
15 juin 2004	2 265 actions	Levée d' options	2 265	142 921,50	134 029 990	134 029 990 actions
15 juin 2004	134 029 990 actions	Division du nominal par deux	-	-	134 029 990	268 059 980 actions
20 janvier 2005	35 540 actions	Levées d'options	17 770	1 121 287,00	134 047 760	268 095 520 actions
22 avril 2005	(4 600 000) actions	Réduction de capital par annulation d'actions	(2 300 000)	(56 206 484, 93)	131 747 760	263 495 520 actions
2 mai 2005	704 730 actions	Augmentation de capital réservée au FCPE	352 365	39 246 413,7	132 100 125	264 200 250 actions
23 janvier 2006	34 940 actions	Levées d'options	17 470	1 102 357,0	132 117 595	264 235 190 actions

<sup>(1)</sup> Le Conseil d'Administration, ou par délégation le Président Directeur Général, constate en janvier de chaque année le capital social existant au 31 décembre de l'année précédente.

## 21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

### 21.2.1 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, GROUPE DANONE a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous pays :

- L'industrie et le commerce de tous produits alimentaires,
- La réalisation de toutes opérations financières et la gestion de tous droits mobiliers et titres, cotés ou non, français ou étrangers, l'acquisition et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

La Société pourra, généralement, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement ou pouvant être utiles, à un titre quelconque, à la Société pour son objet.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire ces opérations sous quelque forme que ce soit, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés.

Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet, par création de sociétés spéciales, au moyen d'apport ou souscription, par acquisition d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux et, généralement, par toutes formes quelconques.

### **21.2.2 Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration, précisant les droits et obligations des administrateurs, ainsi que le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, a été adopté lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2002. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations faisant suite au Rapport Bouton, le Conseil d'Administration a procédé à une évaluation de son fonctionnement en 2003 et a décidé de modifier son règlement intérieur pour lier le paiement d'une partie des jetons de présence à la participation effective aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités, et pour définir les opérations du Groupe qui sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration sont résumées ci-après.

***Mission du Conseil d'Administration.*** Le Conseil d'Administration est un organe collégial où tous les administrateurs ont les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs et où les décisions doivent être prises collectivement. Il est responsable devant l'ensemble des actionnaires, il se réunit au moins cinq fois par an et détermine ses règles de fonctionnement et celles de ses différents comités.

Le Conseil d'Administration doit s'assurer de la pertinence, de la comparabilité, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

Les administrateurs doivent recevoir de la Société toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur fonction et peuvent, s'ils l'estiment utile, demander des informations complémentaires au Président ou au secrétaire du Conseil pour approfondir leur réflexion et leur permettre de prendre leurs décisions dans l'intérêt de la Société.

Les administrateurs doivent participer à toutes les séances du Conseil d'Administration, sauf empêchement majeur justifiant leur absence ; ils doivent consacrer le temps et l'attention nécessaires à la préparation des séances du conseil et participer activement auxdites séances.

Le Conseil d'Administration doit être consulté sur toutes les grandes opérations et donne son autorisation sur celles dont la liste figure en annexe audit règlement et décrites ci-après; les administrateurs sont tenus à une obligation de discrétion dans le cadre de leur fonction et s'interdisent de communiquer à quiconque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société, les informations présentant un caractère confidentiel et recueillies avant, pendant et après les séances du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 18-IV des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité ; ce mode de participation est cependant exclu lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société, l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe ; les

caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats et avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

Les registres des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration tenus à jour peuvent être consultés par les administrateurs.

**Comités.** Le Conseil d'Administration peut confier à des comités spécialisés l'étude de questions importantes et nécessitant un travail de réflexion approfondi.

Les comités ne sont pas appelés à se substituer au Conseil et ne peuvent en aucun cas statuer sur quelques questions que ce soit ; le Conseil organise le fonctionnement de ces comités à charge pour ces derniers de rendre compte de leurs travaux au Conseil d'Administration au cours de ses séances ; les administrateurs s'engagent, si nécessaire, à participer aux travaux desdits comités, et à y consacrer un temps suffisant en dehors de celui qu'ils consacrent à la préparation des réunions du Conseil d'Administration.

**Autres obligations à la charge des administrateurs.** Les administrateurs doivent, tant dans leur vie professionnelle que privée, respecter et défendre les valeurs du Groupe Danone, notamment dans les domaines de la santé, du droit social et de l'environnement.

Les administrateurs s'engagent à ne pas dénigrer les produits du Groupe Danone ; les administrateurs s'engagent à détenir en permanence, sous la forme nominative, le nombre d'actions de la Société tel que fixé dans les statuts. Ils doivent être en mesure de justifier à tout moment la propriété desdites actions ; les administrateurs s'engagent à être présents à toutes les assemblées générales de la Société et notamment lorsque leurs mandats viennent à renouvellement ; les administrateurs doivent tenir à la disposition de la Société et de ses actionnaires la liste exhaustive des fonctions qu'ils exercent dans toute autre société ou organisme et notifier tout changement ; les administrateurs doivent, en permanence, s'assurer que leur situation personnelle ne les met pas en situation de conflit d'intérêts avec la Société. En cas de doute, ils doivent aviser officiellement le Conseil pour que ce dernier puisse statuer sur cette question et leur demander, si nécessaire, de régulariser leur situation.

**Transactions sur titres.** Les titres visés incluent toutes les valeurs mobilières y compris les options de toute nature.

Les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives et à court terme sur les titres de la Société ; les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours des titres ; les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur titres de toute autre société cotée en bourse, lorsqu'en vertu de leur fonction d'administrateur de GROUPE DANONE, ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de bourse des titres de la société susvisée.

Les administrateurs doivent s'abstenir d'effectuer des opérations portant sur les titres de la Société pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par celle-ci ; pendant les deux mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la Société, les administrateurs ne doivent ni acheter ni vendre des titres de la Société, sauf circonstances exceptionnelles ; les administrateurs ayant également des postes d'administrateurs dans des fonds d'investissement (SICAV, FCP) qui détiennent eux-mêmes des titres de la Société, doivent s'assurer que les autres administrateurs ont connaissance de leur mandat et ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser d'informations concernant le Groupe ; l'ensemble des règles est également applicable à toute opération effectuée par les personnes avec lesquelles les administrateurs sont liés.

Bien qu'il ne soit pas possible de donner une définition exhaustive des sujets susceptibles d'affecter le cours des titres et que cela implique une appréciation personnelle des personnes concernées, les sujets

suivants sont néanmoins considérés comme susceptibles normalement d'affecter le cours des titres : annonce préliminaire de bénéfice ou de perte, annonce concernant le dividende, changements proposés dans la structure du capital, acquisitions ou cessions significatives d'actifs, changements au sein du Conseil d'Administration, transactions sur titres concernant 1 % ou plus des actions émises.

***Opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.***

<u>Nature des opérations</u>	<u>Seuils d'autorisation</u>
Acquisitions	250 millions d'euros ou 10 % de la dette nette
Cessions	5 % du chiffre d'affaires net ou du résultat opérationnel
Investissements de croissance organique	Budget annuel
Réorganisations internes	Si le budget prévisionnel est supérieur à 250 millions d'euros
Opérations hors de la stratégie annoncée	Toutes opérations significatives
Informations sur la situation financière, la trésorerie et les engagements	2 fois par an (comptes semestriels et annuels)

### **21.2.3 Assemblées générales**

Sauf exception prévue par la loi, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Sans préjudice de toute publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires requise par la législation en vigueur, la convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre localité, suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue en vertu de toutes dispositions législatives ou réglementaires.

L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet.

Le droit de participer aux Assemblées pourra être subordonné (i) pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions aux comptes de leurs propriétaires, tenus par la Société ou par le mandataire désigné par la Société, (ii) pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné dans la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'Assemblée, à l'intermédiaire habilité par la Société, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes.

#### **21.2.4 Franchissement de seuils**

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du livre II du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions ou de titres donnant accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert. Pour les franchissements de seuil résultant d'une acquisition ou d'une cession en bourse, le délai de cinq jours de bourse démarre à compter du jour de la négociation des titres et non de leur livraison.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % des droits de vote, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant, à toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### **21.2.5 Modification du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

## **CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS**

Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines sociétés consolidées ou mises en équivalence, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'exercice de ces options est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de l'entité concernée à la date d'exercice de l'option. Au 31 décembre 2005, le montant de ces engagements s'élevait à environ 2,9 milliards d'euros, dont 2,6 milliards sont reflétés dans les dettes financières (voir Note 15 des annexes aux comptes consolidés). Le principal engagement, d'un montant de 2 milliards d'euros, est relatif à Danone Espagne.

**CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET  
DECLARATIONS D'INTERETS**

NEANT

## CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, les informations financières historiques et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités de la Société et ses filiales sont disponibles sur le site Internet du Groupe [www.danone.com](http://www.danone.com).

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 15 mars 2006 :

<u>Thème</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu de consultation</u>
Opération DANONE solidarité pour l'Asie	04/01/2005	<a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	06/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	06/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	10/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	18/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	24/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
DANONE Solidarité pour l'Asie : plus de 2,5 millions de produits distribués en Indonésie	24/01/2005	<a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a>
Groupe DANONE annonce une charge exceptionnelle non récurrente d'environ 600 millions d'euros sur ses participations dans le HOD aux Etats-Unis et en Europe	26/01/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> <a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a> <a href="http://www.sec.gov">www.sec.gov</a>
Publication de la Notice Légale	04/02/2005	<a href="http://balo.journal-officiel.gouv.fr">balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
DANONE Solidarité pour l'Asie : près de 5 millions de produits distribués en Indonésie	07/02/2005	<a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a>
Entrée de deux nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration de la société GROUPE DANONE	10/02/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> <a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a> <a href="http://www.sec.gov">www.sec.gov</a>
GROUPE DANONE Résultats définitifs de l'année 2004	11/02/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> <a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a> <a href="http://www.sec.gov">www.sec.gov</a>
Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Danone par pôle d'activité – Total cumul à fin décembre 2004	14/02/2005	<a href="http://balo.journal-officiel.gouv.fr">balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
Déclaration des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers	16/02/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	23/02/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers	23/02/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
DANONE Solidarité pour l'Asie	28/02/2005	<a href="http://www.danone.com">www.danone.com</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	01/03/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Avis préalable de réunion AG 2005	07/03/2005	<a href="http://balo.journal-officiel.gouv.fr">balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	08/03/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers	11/03/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	15/03/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
Rectification à l'avis préalable de Réunion AG 2005	16/03/2005	<a href="http://balo.journal-officiel.gouv.fr">balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
Déclaration des transactions sur actions propres	23/03/2005	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>



<u>Thème</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu de consultation</u>
1 <sup>er</sup> Avis de Convocation pour l'AG	25/03/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Déclaration des transactions sur actions propres	29/03/2005	www.amf-france.org
Comptes sociaux et comptes consolidés – Exercice 2004	01/04/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
2 <sup>ème</sup> Avis de Convocation pour l'AG	13/04/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Premier trimestre 2005 : Une croissance organique de +5,1 %	14/04/2005	www.amf-france.org www.danone.com
	15/04/2005	www.sec.gov
Déclaration des transactions sur actions propres	20/04/2005	www.amf-france.org
Déclaration des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers	21/04/2005	www.amf-france.org
Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Danone par pôle d'activité – Cumul à fin mars 2005	22/04/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Le Groupe Danone renforce sa structure de management en Asie Pacifique	22/04/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Groupe DANONE et The Coca-Cola Company concluent un nouvel accord de distribution des eaux en bouteille du Groupe DANONE aux Etats-Unis	22/04/2005 28/04/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
Assemblée Générale du 22 avril 2005	22/04/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Déclaration des transactions sur actions propres	25/04/2005	www.amf-france.org
Le Groupe DANONE et Yakult Honsha créent une société commune en Inde	26/04/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Publication des droits de vote 2005	02/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Déclaration des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers	03/05/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	03/05/2005	www.amf-france.org
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés 2004	04/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Déclaration des transactions sur actions propres	09/05/2005	www.amf-france.org
Publication de la notice légale – complément -	11/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Déclaration des transactions sur actions propres	17/05/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	24/05/2005	www.amf-france.org
Le Groupe DANONE se désengage du capital de la société brassicole espagnole Mahou	25/05/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Déclaration des transactions sur actions propres	30/05/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	06/06/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	13/06/2005	www.amf-france.org
TBWA en charge du nouveau budget Institutionnel Marque DANONE (produits frais)	13/06/2005	www.danone.com
Le Groupe DANONE cède ses activités Sauces au Royaume-Uni et aux Etats-Unis	20/06/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Déclaration des transactions sur actions propres	20/06/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	27/06/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	05/07/2005	www.amf-france.org
Deux nouvelles nominations au Comité Exécutif du Groupe DANONE	06/07/2005	www.amf-france.org www.danone.com
Résultat de la consultation d'agences média	07/07/2005	www.danone.com

<u>Thème</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu de consultation</u>
Déclaration des transactions sur actions propres	12/07/2005	www.amf-france.org
GROUPE DANONE : Résultats estimés du 1 <sup>er</sup> semestre 2005	21/07/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Danone par pôle d'activité – 1 <sup>er</sup> semestre 2005 -	29/07/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Déclaration des transactions sur actions propres	08/08/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	18/08/2005	www.amf-france.org
GROUPE DANONE : Confirmation des résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2005	01/09/2005 02/09/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
Le Groupe DANONE, partenaire du 18 <sup>e</sup> Congrès International de la Nutrition à Durban (Afrique du Sud)	19/09/2005	www.danone.com
Résultats consolidés au 30/06/2005	28/09/2005 19/09/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr www.sec.gov
Le Groupe DANONE renforce ses positions dans la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient en entrant sur le marché des produits laitiers frais en Egypte et du biscuit en Algérie	18/10/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2005 en hausse de + 7,1 % sur base comparable (+6,7 % sur les 9 premiers mois)	19/10/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
Déclaration des transactions sur actions propres	24/10/2005	www.amf-france.org
Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Danone par pôle d'activité – cumul fin septembre 2005 -	26/10/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Le Groupe DANONE renforce ses conventions sociales au niveau mondial avec l'UITA et y intègre les Principes Sociaux Fondamentaux (PSF)	27/10/2005	www.danone.com
Le Groupe DANONE ouvre à Shanghai son premier centre de Recherche dédié aux produits laitiers frais pour l'Asie	31/10/2005	www.danone.com
Le Groupe DANONE devient partenaire du club de football Croix de Savoie 74	03/11/2005	www.danone.com
Le Groupe DANONE récompense 3 initiatives en matière de protection de l'eau	08/11/2005	www.danone.com
Le Groupe DANONE cède DS Waters au fond d'investissement Kelso	16/11/2005	www.amf-france.org www.danone.com www.sec.gov
750 salariés du Groupe DANONE en France auront obtenu un diplôme de l'Education Nationale d'ici fin 2006	18/11/2005	www.danone.com
Le Centre de Recherche du Groupe DANONE et l'Institut Pasteur engagés dans un partenariat de recherche sur les probiotiques <sup>(1)</sup>	30/11/2005	www.danone.com
Prospectus du programme EMTN	06/12/2005	www.bourse.lu
Termes définitifs des notes émises sous le programme EMTN		
Groupe DANONE cède ses activités sauces et produits surgelés AMOY	12/01/2006	www.danone.com
Groupe DANONE Résultats définitifs 2005	15/02/2006	www.danone.com
Déclaration des transactions sur actions propres	21/02/2006	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	27/02/2006	www.amf-france.org
Franck Riboud, Président Directeur Général du Groupe Danone rejoint le Conseil d'Administration de GAIN	07/03/2006	www.danone.com
Déclaration des transactions sur actions propres	10/03/2006	www.amf-france.org
Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale 2006	10/03/2006	balo.journal-officiel.gouv.fr

## **CHAPITRE 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

La liste des filiales et participations figure dans la Note 32 des annexes aux comptes consolidés.

**ANNEXES ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2006 EVENTUELLEMENT  
REPORTABLE AU 27 AVRIL 2006**

A.1	PROJET DE RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE . . . . .	193
A.2	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2006 EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 27 AVRIL 2006 . . . . .	199
A.3	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	202

## A.1 PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### I — RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

#### *Première résolution*

##### **(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### *Deuxième résolution*

##### **(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### *Troisième résolution*

##### **(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels et fixation du dividende à 1,70 € par action)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes :

— constate que le bénéfice de l'exercice 2005 s'élève à .....	809 932 308,20 euros
— constate que le report à nouveau est de .....	1 360 276 241,26 euros
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à .....	2 170 208 549,46 euros
— décide d'affecter le total ainsi obtenu :	
au dividende pour un montant de .....	449 199 823,00 euros
au report à nouveau pour un montant de .....	1 721 008 726,46 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement le 10 mai 2006 d'un dividende de 1,70 euro par action. La somme ainsi répartie entre les actionnaires sera éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3.2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de Commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à Nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice<sup>(1)</sup></u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Dividende distribué</u>	<u>Avoir fiscal<sup>(2)</sup></u>	<u>Dividende global</u>
2002	274 670 244	1,15	0,575	1,725
2003	267 350 986	1,225	0,6125	1,8375
2004	268 095 520	1,35	—	1,35

(1) Les chiffres des exercices 2002 et 2003 ont été retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue le 15 juin 2004.

(2) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau.

***Quatrième résolution***

**(Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

***Cinquième résolution***

**(Renouvellement du mandat de Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour la durée statutaire de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

***Sixième résolution***

**(Renouvellement du mandat de Monsieur Christian LAUBIE en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour la durée statutaire de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Christian LAUBIE.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian LAUBIE prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

***Septième résolution***

**(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean LAURENT en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour la durée statutaire de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Jean LAURENT.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean LAURENT prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

***Huitième résolution***

**(Renouvellement du mandat de Monsieur Hakan MOGREN en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour la durée statutaire de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Hakan MOGREN.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Hakan MOGREN prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

***Neuvième résolution***

**(Renouvellement du mandat de Monsieur Benoît POTIER en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour la durée statutaire de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît POTIER.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît POTIER prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

**Dixième résolution**

**(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions GROUPE DANONE)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à acheter, conserver ou transférer des actions de la Société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de la Société ainsi qu'à des salariés et des mandataires sociaux des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société,
- soit l'attribution gratuite d'actions à des salariés et des mandataires sociaux dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale pour ajuster la structure financière de la Société de façon à optimiser le rapport entre ses fonds propres et son endettement.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci), dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites permises par la réglementation applicable.

Prix maximum d'achat : .....	120 euros
Nombre maximum d'actions pouvant être acquises : .....	18 000 000 actions
Montant maximum autorisé d'achats : .....	2 160 000 000 euros

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette

limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

En vue de mettre en œuvre la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- passer tous ordres en bourse ou hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 Avril 2005 dans sa 12<sup>ème</sup> résolution et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

#### ***Onzième résolution***

#### **(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des obligations ordinaires ou des titres subordonnés)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et en application de l'article 27.I.9° des Statuts qui réserve expressément à l'Assemblée des actionnaires le pouvoir d'autoriser de telles émissions, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'administration à procéder, en France ou à l'étranger, à l'émission d'obligations ordinaires ou de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, à concurrence d'un montant nominal maximal de 4 milliards d'euros ou de la contre-valeur de cette somme exprimée en toutes autres monnaies.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour :

- utiliser cette faculté, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, aux époques et aux conditions qu'il jugera convenables,
- fixer les caractéristiques des titres à émettre, prendre et arrêter toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette ou ces émissions, notamment fixer les conditions de remboursement, que ce soit en espèces ou par remise de titres de portefeuille,
- déléguer dans les limites légales au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée. Toutefois, la présente résolution deviendra caduque dans l'hypothèse où l'article 27.I.9° précité des Statuts viendrait à être supprimé par une résolution d'une Assemblée Générale Extraordinaire ultérieure.

La présente résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 Avril 2005 dans sa 13<sup>ème</sup> résolution.



## II — PROJET DE RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

### *Douzième résolution*

#### **(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise de la société GROUPE DANONE et à ceux des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société GROUPE DANONE.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de GROUPE DANONE, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions d'actions qui seraient réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 3 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu des éventuels ajustements qui seraient effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires pour protéger les intérêts des titulaires des droits attachés aux valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution.

Dans le cadre de la présente autorisation, l'Assemblée Générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires tels que définis ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées sur le fondement de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale décide de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action GROUPE DANONE sur Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès aux actions ordinaires de la Société,
- déterminer si les souscriptions pourront être effectuées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer les modalités de libération des titres émis,
- fixer la date de jouissance des actions ou, le cas échéant, des valeurs mobilières qui seront émises,
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, et plus généralement, décider de l'ensemble des autres modalités de chaque émission,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- constater la réalisation d'une ou de plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites, prendre toute mesure requise pour la réalisation de telles augmentations, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts de la Société les modifications requises, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une période de 26 mois à compter de la présente assemblée et annule et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 dans sa 21<sup>ème</sup> résolution.

***Treizième résolution***  
**(Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

**A.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 18 AVRIL 2006 EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 27 AVRIL 2006**

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société, réservées aux salariés de votre société et aux salariés des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois, pour procéder à cette opération et pour en arrêter les modalités dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail. Il vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires tels que définis ci-dessus.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant ainsi être réalisées ne pourra excéder 3 millions d'euros. Il vous est proposé de fixer la décote offerte dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUERARD  
Thierry COLIN — Loïc WALLAERT

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Eric BULLE — Olivier LOTZ

**Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée au fonds commun de placement "Fonds Groupe Danone" (Conseil d'administration du 14 février 2006)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire au rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 17 mars 2005 sur l'émission d'actions réservée au Fonds Commun de Placement "Fonds Groupe Danone Relais 2006" autorisée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2005.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'Administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre Conseil d'Administration, a décidé dans sa séance du 14 février 2006 de procéder à l'augmentation de capital suivante, réservée au Fonds Commun de Placement "Fonds Groupe Danone Relais 2006" :

- Montant de l'augmentation de capital et prime afférente : 60 millions d'euros, montant pouvant être porté à 65 millions d'euros si les souscriptions des salariés le nécessitaient,
- Période de souscription : du 20 mars 2006 au 10 avril 2006,
- Jouissance des actions nouvelles : 1er janvier 2006,
- Prix de souscription des actions : 70,94 euros correspondant à la moyenne des 20 premiers cours de Bourse précédant la date du Conseil, diminuée de 20 %.

Le Fonds Commun de Placement "Fonds Groupe Danone Relais 2006" souscrit à l'augmentation de capital à partir des sommes collectées auprès des salariés de Groupe Danone et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225 – 180 alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> tiret du Code de Commerce. Le montant de l'augmentation de capital pourra être réduit à la somme effectivement reçue par le Fonds Commun de Placement "Fonds Groupe Danone Relais 2006" en cas d'insuffisance de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier :

- Les informations chiffrées données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration et extraites des comptes annuels consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration qui ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France,
- La conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2005 et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2005 et des indications fournies à celle-ci.
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif.

- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUERARD  
Thierry COLIN — Loïc WALLAERT

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Eric BULLE — Olivier LOTZ

### **A.3 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce)

(décret n° 67-236 du 23 mars 1967 – Article 135)

Renseignements concernant les Administrateurs et les candidats au Conseil d'Administration

(décret n° 67-236 du 23 mars 1967 – Article 135)

#### **I — RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

Richard GOBLET D'ALVIELLA

Christian LAUBIE

Jean LAURENT

Hakan MOGREN

Benoît POTIER

#### **II — ADMINISTRATEURS EN EXERCICE**

Bruno BONNELL

Michel DAVID-WEILL

Emmanuel FABER

Hirokatsu HIRANO

Bernard HOURS

Jacques-Alexandre NAHMIAS

Franck RIBOUD

Jacques VINCENT

### A.3.1 RENOUELEMENT DE MANDATS

#### MONSIEUR RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

Né le 6 juillet 1948 – Age : 57 ans

Adresse professionnelle : Rue de l'Industrie 31 – 1040 Bruxelles – Belgique

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 000

Nationalité belge

#### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Administrateur Délégué	▪ SOFINA S.A.	Belgique
	▪ UNION FINANCIERE BOEL SA	Belgique
Administrateur (depuis le 11/4/2003- Echéance 2006 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité d'Audit (depuis le 11/04/2003)	▪ GROUPE DANONE	France
Administrateur-Membre du Comité des rémunérations	▪ DELHAIZE GROUP	Belgique
Administrateur et Membre du Comité d'Audit	▪ SUEZ (SA)	France
	▪ SUEZ-TRACTEBEL	Belgique
Administrateur	▪ CALEDONIA INVESTMENTS	Grande-Bretagne
	▪ DANONE ASIA PTE LTD	Singapour
	▪ FINASUCRE SA	Belgique
	▪ GLACES DE MOUSTIER SUR SAMBRE	Belgique
	▪ HENEX S.A.	Belgique
	▪ SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA	Belgique
Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité des comptes	▪ EURAZEO (SA)	France

#### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ SIDRO S.A.	Belgique
Administrateur	▪ ADSB TELECOMMUNICATIONS- BELGACOM	Pays-Bas
	▪ GAZ ET EAU	France
	▪ SES GLOBAL	Luxembourg
	▪ TRACTEBEL	Belgique

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR CHRISTIAN LAUBIE

Né le 19 août 1938 – Age : 67 ans

Adresse professionnelle : 8 rue Guynemer - 75006 PARIS - France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006: 112 452

Administrateur indépendant

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Administrateur (depuis le 19/12/1985- Echéance 2006 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité d'Audit (depuis le 30/01/2001)	▪ GROUPE DANONE	France
Membre	▪ HAUT CONSEIL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES	France

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président Directeur Général	▪ ALFABANQUE	France
Administrateur Délégué	▪ MECANIVER	Belgique
Administrateur	▪ ABI HOLDINGS LIMITED	Grande- Bretagne
	▪ ABIL ASSOCIATED BISCUITS INT. LTD	Grande- Bretagne
	▪ ALFABANQUE	France
	▪ BIL - BRITANNIA INDUSTRIES LTD	Inde
	▪ BSN GLASSPACK	France
	▪ DANONE (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde
	▪ WADIA BSN INDIA LIMITED	Inde
Membre du Comité Consultatif Stratégique et des Nominations	▪ GROUPE DANONE	France

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat



## MONSIEUR JEAN LAURENT

Né le 31 Juillet 1944 – Age : 61 ans

Adresse professionnelle : 9 Quai du Président Paul Doumer – 92400 Courbevoie

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 500

Administrateur indépendant

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président du Conseil d'Administration	▪ CALYON SA	France
	▪ INSTITUT EUROPLACE DE FINANCE	France
Administrateur Vice Président	▪ BANCO ESPIRITO SANTO SGPS	Portugal
Administrateur (depuis le 10/02/2005-Echéance 2006 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité de Rémunérations et de Nominations	▪ GROUPE DANONE	France
Membre du Conseil de Surveillance	▪ EURAZEO (SA)	France
Membre du Comité Financier		
Membre du Conseil d'Administration	▪ M6 (SA)	France

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ SEGESPAR	France
	▪ UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS	France
Président du Conseil d'Administration	▪ CREDIT LYONNAIS SA	France
Vice Président	▪ BANCA INTESA SpA	Italie
Directeur Général, Président du Comité Exécutif	▪ CREDIT AGRICOLE SA	France
Administrateur	▪ AMACAM	France
	▪ BANCA INTESA SpA	Italie
	▪ CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT	France
	▪ INDOSUEZ	France
	▪ RUE IMPERIALE	France
	▪ SEGESPAR	France
	▪ UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS	France
Membre du Comité Exécutif	▪ FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE	France
Membre du Conseil	▪ ASSOCIATION FRANCAISE DES BANQUES	
	▪ CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DU TITRE	France
	▪ PARIS EUROPLACE	France
Membre du bureau	▪ A.F.E.C.E.I.	France

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR HAKAN MOGREN

Né le 17 septembre 1944 – Age: 61 ans

Adresse professionnelle : Investor AB, Arsenalsgatan 8 C, SE-103 32 Stockholm - Suède

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 000

Administrateur indépendant

Nationalité suédoise

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Administrateur (depuis le 11/04/2003- Echéance 2006 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité de Rémunérations et de Nominations	▪ GROUPE DANONE	France
Administrateur	▪ REMY COINTREAU (SA)	France
	▪ NORSK HYDRO ASA	Norvège
	▪ MARIANNE AND MARCUS WALLENBERG FOUNDATION	Suède
	▪ INVESTOR AB	Suède
	▪ SWEDEN AMERICA FOUNDATION	Suède
<i>Deputy Chairman</i>	▪ ASTRAZENECA PLC	Grande- Bretagne
<i>Vice Chairman</i>	▪ GAMBRO AB	Suède
<i>Academy Member</i>	▪ THE ROYAL SWEDISH ACADEMY OF ENGINEERING SCIENCES (IVA)	Suède
	▪ GASTRONOMIC ACADEMY	Suède

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
<i>President &amp; Chief Executive Officer</i>	▪ ASTRA AB	Suède
<i>Chairman</i>	▪ RECKITT BENCKISER PLC	Grande- Bretagne
	▪ THE RESEARCH INSTITUTE OF INDUSTRIAL ECONOMICS (IUI)	Suède
	▪ AFFIBODY AB	Suède
<i>Board Member</i>	▪ THE CARL TRYGGER FOUNDATION	Suède

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR BENOÎT POTIER

Né le 3 septembre 1957 – Age : 48 ans

Adresse professionnelle : 75 Quai d'Orsay – 75007 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 080

Administrateur indépendant

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président du Directoire	▪ L' AIR LIQUIDE SA	France
Président Directeur Général	▪ AIR LIQUIDE INTERNATIONAL	France
<i>Chairman, President &amp; Chief Executive Office</i>	▪ AIR LIQUIDE INTERNATIONAL CORPORATION (ALIC)	Etats-Unis
	▪ AMERICAN AIR LIQUIDE INC (AAL)	Etats-Unis
<i>Chairman</i>	▪ AMERICAN AIR LIQUIDE HOLDINGS, INC	Etats-Unis
Administrateur (depuis le 11/04/2003- Echéance 2006 <sup>1</sup> ) et Président du Comité d' Audit (depuis le 22/04/2005)	▪ GROUPE DANONE	France
Administrateur	▪ AIR LIQUIDE CANADA INC	Canada
	▪ AIR LIQUIDE ITALIA S.R.L.	Italie
	▪ AL AIR LIQUIDE ESPAÑA S.A.	Espagne
	▪ SOCIETE D' OXYGENE ET D' ACETYLENE D' EXTREME ORIENT	France
	▪ ECOLE CENTRALE	France
Membre du Conseil France	▪ INSEAD	France
Membre du Conseil de Surveillance	▪ MICHELIN	France

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ AIR LIQUIDE AMERICA CORP.	Etats-Unis
Administrateur	▪ AIR LIQUIDE AMERICA HOLDINGS	Etats-Unis
	▪ AIR LIQUIDE ASIA	Asie
	▪ SECHILLENNE-SIDEC	France
<i>Membre de l' Advisory Board</i>	▪ SIEMENS FRANCE	France
	▪ AIR LIQUIDE JAPAN LTD	Japon

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

### A.3.2 ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

#### MONSIEUR BRUNO BONNELL

Né le 06 octobre 1958 – Age : 47 ans

Adresse professionnelle : 1 place Verrazzano – 69252 Lyon Cedex 09 – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 000

Administrateur indépendant

Nationalité française

#### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président du Conseil d'Administration	▪ INFOGRAMES ENTERTAINMENT (SA)	France
	▪ INFOGRAMES INTERACTIVE (SA)	France
	▪ IDRS SARL	France
<i>Chairman of the Board and Chief Creative Officer</i>	▪ ATARI, INC.	Etats-Unis
	▪ CALIFORNIA U.S. HOLDINGS, INC	Etats-Unis
<i>Director</i>	▪ ATARI INTERACTIVE, INC	Etats-Unis
Membre du Conseil de Surveillance	▪ EURAZEO (SA)	France
	▪ PATHE SAS	France
Administrateur, depuis le 18/02/2002- Echéance 2008 <sup>1</sup>	▪ GROUPE DANONE	France
	▪ OLYMPIQUE LYONNAIS (SA)	France
Représentant permanent de Infogrames Entertainment SA	▪ ATARI EUROPE SAS	France
	▪ EDEN STUDIO SAS	France
Représentant permanent de Atari Europe SAS	▪ ATARI FRANCE SAS	France

#### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Administrateur	▪ INTERACTIVE-PARTNERS	France
	▪ EURAZEO SA	France
	▪ INFOGRAME FRANCE SA	France
	▪ INFOGRAMES EUROPE SA	France
	▪ INFOSOURCES	France
	▪ IXO SA	France
	▪ CALIFORNIA US HOLDINGS, INC.	Etats-Unis
	▪ I-VOLUTION SAS	France
Président		
Représentant permanent de Infogrames Entertainment SA	▪ WELCOM'MEDIA SA	France

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR MICHEL DAVID-WEILL

Né le 23 novembre 1932 – Age : 73 ans

Adresse professionnelle : 3 rue Jacques Bingen – 75017 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 80 936

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Associé-Gérant	▪ PARTENA (SCS)	France
Président	▪ MALESHERBES (SAS)	France
Président du Conseil de Surveillance	▪ EURAZEO (SA)	France
Gérant	▪ BCNA (SNC)	France
Administrateur (depuis le 26/06/1970- Echéance 2008 <sup>1</sup> ) et Président du Comité de Rémunérations et de Nominations	▪ GROUPE DANONE	France
Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit	▪ PUBLICIS GROUPE (SA)	France

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR MICHEL DAVID-WEILL

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ EURAFRANCE	France
	▪ LAZARD FRERES SAS	France
	▪ MAISON LAZARD SAS	France
	▪ RUE IMPERIALE	France
Président-Directeur Général	▪ LAZARD FRERES BANQUE	France
Vice Président	▪ GROUPE DANONE	France
<i>Managing Director</i>	▪ LAZARD & CO HOLDINGS LTD	Grande-Bretagne
	▪ LAZARD CO, LTD (EX LAZARD BANK LTD)	Grande-Bretagne
Associé Gérant Administrateur	▪ LAZARD BROTHERS & CO LTD	Grande-Bretagne
	▪ LAZARD FRERES & CO, LLC	Etats-Unis
	▪ LAZARD FRERES SAS	France
	▪ EURALUX	Luxembourg
	▪ LAZARD FRERES BANQUE	France
	▪ FONDS PARTENAIRES-GESTION	France
	▪ I.F.I.L. S.p.A.	Italie
	▪ ITT INDUSTRIES INC.	Etats-Unis
	▪ LA FRANCE PARTICIPATIONS ET GESTION (STÉ ABSORBÉE PAR EURAFRANCE, DEVENUE EURAZÉO)	France
	▪ RUE IMPERIALE	France
	▪ THE DANNON COMPANY, INC	Etats-Unis
Gérant	▪ THE NEW YORK STOCK EXCHANGE	Etats-Unis
	▪ PARTEMIEL SNC	France
	▪ PARTEGER SNC	France
Liquidateur <i>Chairman</i>	▪ PARTEMIEL SNC	France
	▪ LAZARD LLC	Etats-Unis
<i>Chief Executive Officer</i>	▪ LAZARD LLC	Etats-Unis
Membre du Comité Consultatif Stratégique et des Nominations	▪ GROUPE DANONE	France
Membre du Conseil de Surveillance	▪ EURAZEO	France

## MONSIEUR EMMANUEL FABER

Né le 22 janvier 1964 – Age : 42 ans

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 000

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
<i>Chairman and Chief Executive Officer</i>	▪ DANONE WATER HOLDINGS, INC	Etats-Unis
Président du Conseil d'Administration	▪ MECANIVER	Belgique
<i>President Commissioner</i>	▪ PT DANONE BISCUITS INDONESIA	Indonésie
	▪ PT DANONE DAIRY INDONESIA	Indonésie
<i>Managing Director – Director</i>	▪ DANONE ASIA PTE LTD	Singapour
Administrateur (depuis le 25/04/2002- Echéance 2007 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité Exécutif	▪ GROUPE DANONE	France
Administrateur	▪ ABIL	Royaume- Uni
	▪ ABIH	Royaume- Uni
	▪ BRITANNIA INDUSTRIES LIMITED (BIL)	Inde
	▪ CONTINENTAL BISCUITS LIMITED	Pakistan
	▪ FESTINE PTE LTD	Singapour
	▪ JINJA INVESTMENTS PTE LTD	Singapour
	▪ MYEN PTE LTD	Singapour
	▪ NOVALC PTE LTD	Singapour
	▪ WADIA BSN INDIA LIMITED	Inde
	▪ SOCIÉTÉS EN PARTENARIAT WAHAHA/DANONE	Chine
<i>Chairman of the Board representatives</i>	▪ DS WATER GENERAL PARTNER, LLC	Etats-Unis
Membre du Conseil de Surveillance	▪ LEGRIS INDUSTRIES (SA)	France
Représentant permanent de Groupe Danone	▪ ALFABANQUE (SA)	France
<i>President Board of Commissioner</i>	▪ P.T. TIRTA INVESTAMA	Indonésie
<i>Director</i>	▪ RYANAIR HOLDINGS PLC	Irlande

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

*Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<b>Fonctions</b>	<b>Société</b>	<b>Pays</b>
Président	▪ BLEDINA	France
	▪ LODAHLIM FRANCE	France
	▪ MECANIVER	Belgique
Président Directeur Général	▪ BLEDINA S.A.	France
	▪ COMPAGNIE FINANCIERE BELIN	France
	▪ DANONE FINANCE	France
	▪ FINALIM IV	France
	▪ GAAP	France
Président du Conseil d'Administration	▪ DANONE FINANCE	France
Directeur Général	▪ GENERALE BISCUIT	France
	▪ KRO BEER BRANDS	France
Administrateur Directeur Général	▪ COMPAGNIE GERVAIS DANONE	France
Administrateur Directeur Général Délégué	▪ COMPAGNIE GERVAIS DANONE	France
	▪ GENERALE BISCUIT	France
	▪ KRO BEER BRANDS	France
Administrateur	▪ BAGLEY LATINOAMERICA, S.A.	Espagne
	▪ BSN GLASSPACK	France
	▪ DANONE HOLDING UK LIMITED	Grande-Bretagne
	▪ LODAHLIM BV	Pays-Bas
	▪ DANONE ASIA PTE LTD	Singapour
	▪ PT TIRTA INVESTAMA	Indonésie
<i>Commissionner</i>		
Membre du Conseil de Surveillance	▪ DANONE HOLDING A.G.	Allemagne
Représentant permanent de Groupe Danone	▪ HEUDEBERT	France
Représentant permanent de Groupe Danone	▪ BRASSERIES KRONENBOURG	France
Membre du Conseil de Surveillance		
Représentant permanent de Kro Beer Brands	▪ BRASSERIES KRONENBOURG	France
Membre du Conseil de Surveillance		
Représentant permanent de Gaap	▪ SAN MIGUEL	Espagne
Représentant permanent de Générale Biscuit	▪ LU FRANCE	France



## MONSIEUR HIROKATSU HIRANO

Né le 13 octobre 1937 – Age : 68 ans

Adresse professionnelle : 1-19 Higashi – Shinbashi – 1-Chome, Minato KU – Tokyo – Japon

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 000

Nationalité japonaise

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ YAKULT LIFE SERVICE CO, LTD	Japon
Administrateur (depuis le 15/04/2004-Echéance 2008 <sup>1</sup> )	▪ GROUPE DANONE	France
<i>Advisor</i>	▪ YAKULT HONSHA CO, LTD	Japon

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ YAKULT (SINGAPORE) PTE, LTD	Asie
	▪ GUANGZHOU YAKULT CO., LTD	Chine
	▪ HONG KONG YAKULT CO., LTD	Japon
	▪ YAKULT (MALAYSIA) SDN. BHD	Malaisie
	▪ YAKULT INTERNATIONAL (USA) INC	Etats-Unis
<i>Vice-President</i>	▪ KOREA YAKULT CO., LTD	Corée
<i>Chairman</i>	▪ YAKULT PHILIPPINES, INC	Philippines
	▪ P.T. YAKULT INDONESIA PERSADA	Indonésie
	▪ YAKULT EUROPE B.V.	Pays-Bas
	▪ YAKULT DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne
<i>Director</i>	▪ YAKULT S.A. DE C.V.	Mexique
	▪ YAKULT AUSTRALIA PTY. LTD	Australie
	▪ YAKULT ARGENTINA S.A.	Argentine
	▪ YAKULT NEDERLAND B.V.	Pays-Bas
	▪ YAKULT BELGIUM S.A./N.V.	Belgique
	▪ YAKULT UK LTD	Grande-Bretagne
	▪ YAKULT ESPANA S.A.	Espagne

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR BERNARD HOURS

Né le 5 mai 1956 – Age : 49 ans

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 4 000

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Administrateur (depuis le 22/04/2005-Echéance 2008 <sup>1</sup> ) et Membre du Comité Exécutif	▪ GROUPE DANONE	France
Président du Conseil de Surveillance	▪ DANONE GMBH ▪ DANONE HOLDING AG	Allemagne Allemagne
Administrateur	▪ COLOMBUS CAFÉ ▪ FLAM'S ▪ STONYFIELD FARM, INC	France France Etats-Unis
Vice Président et Administrateur	▪ DANONESA TIKVESLI SÜT ÜRÜNLERI SANAYI VE TICARET A.S.	Turquie
Représentant permanent de Groupe Danone au Conseil d'Administration et à la Commission Exécutive	▪ DANONE S.A.	Espagne

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ GIE CLUB RESTAURATION	France
Président Directeur Général	▪ HEUDEBERT ▪ LU EX BLBF ▪ SA DES BISCUITS BELIN	France France France
Gérant	▪ DANONE GMBH	Allemagne
Directeur Général	▪ LU FRANCE	France
Membre du Directoire	▪ DANONE HOLDING AG	Allemagne
Administrateur	▪ GB GLICO FRANCE ▪ FRANCESCA	France France
Membre du Conseil de Surveillance	▪ DANONE HOLDING AG	Allemagne

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR JACQUES-ALEXANDRE NAHMIAS

Né le 23 septembre 1947 – Age : 58 ans

Adresse professionnelle : 42 avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 2 268

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président	▪ CASAS ALTAS S.A.	Espagne
	▪ PETROFRANCE CHIMIE S.A.	France
	▪ TERMINALES PORTUARIAS S.L.	Espagne
Vice-Président	▪ MERCURY OIL & SHIPPING CORPORATION	Etats-Unis
	▪ PETROFRANCE INC.	Etats-Unis
Directeur Général et Administrateur	▪ PETROFRANCE S.A.	France
	▪ PETROFRANCE CHIMIE S.A.	France
Administrateur, depuis le 12/06/1981-Echéance 2008 <sup>1</sup>	▪ GROUPE DANONE	France
Administrateur	▪ DANONE S.A.	Espagne
	▪ PETROREP S.A.	France
	▪ PETROPEP ITALIANA SpA	Italie
	▪ TERMINALES PORTUARIAS S.L.	Espagne

### *Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président Directeur Général	▪ PROPETROL S.A.	France
	▪ PROMIFE SA	France
Directeur Général et Administrateur	▪ SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE PETROFRANCE S.A.	France
Administrateur et co-gérant	▪ POINCARE HOLDING FRANCESA DE PUERTOS SL.	Espagne
Administrateur	▪ SUBTECH S.A	France
	▪ TERMINALES PORTUARIAS SA	Espagne
Représentant permanent de la société financière et immobilière Petrofrance S.A	▪ SOCIETE HAVRAISE DE MANUTENTION DE PRODUITS PETROLIERS S.A	France

<sup>1</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

## MONSIEUR FRANCK RIBOUD

Né le 7 novembre 1955 – Age : 50 ans

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 64 276

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président Directeur Général (depuis le 02/05/1996 <sup>1</sup> -Echéance 2007 <sup>2</sup> ) et Président du Comité Exécutif	▪ GROUPE DANONE	France
Président du Conseil d'Administration	▪ COMPAGNIE GERVAIS DANONE (SA) <sup>3</sup>	France
<i>Chairman et Director</i>	▪ GENERALE BISCUIT (SA) <sup>3</sup>	France
Administrateur	▪ DANONE ASIA PTE LIMITED	Singapour
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	▪ RENAULT SA	France
Administrateur	▪ BAGLEY LATINOAMERICA, SA	Espagne
	▪ DANONE SA	Espagne
	▪ L'OREAL SA	France
	▪ ONA	Maroc
	▪ QUIKSILVER	Etats-Unis
	▪ RENAULT SAS	France
	▪ SOFINA	Belgique
	▪ WADIA BSN INDIA LIMITED	Inde
Membre du Conseil de Surveillance	▪ ACCOR (SA)	France
Membre, représentant de Groupe Danone	▪ CONSEIL NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	France
Administrateur	▪ ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	France
	▪ INTERNATIONAL ADVISORY BOARD HEC	
	▪ FONDATION GAIN (GLOBAL ALLIANCE FOR IMPROVED NUTRITION)	Suisse

<sup>1</sup> M. Franck RIBOUD a été nommé administrateur de GROUPE DANONE le 30 septembre 1992 et Président Directeur Général le 2 mai 1996

<sup>2</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat

<sup>3</sup> Filiales françaises de GROUPE DANONE

*Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Président Directeur Général	▪ COMPAGNIE GERVAIS DANONE	France
	▪ GENERALE BISCUIT	France
Administrateur	▪ STRAUSS DAIRY LIMITED	Israël
	▪ ASSOCIATED BISCUITS INTERNATIONAL LTD (ABIL)	Grande-Bretagne
	▪ ANSA	France
	▪ CLUB PARIS SAINT GERMAIN	France
	▪ E. PENSEE	France
	▪ KALISTO ENTERTAINMENT	France
	▪ SCOTTISH & NEWCASTLE PLC	Royaume-Uni
	▪ VICTOIRE	France
	▪ ABI HOLDINGS LIMITED (ABIH)	Grande-Bretagne
	▪ DANONE FINANCE	France
Membre du Comité Consultatif	▪ BANQUE DE FRANCE	France
Membre du Conseil de Surveillance	▪ CABASSE	France
	▪ EURAZEO	France
Membre du Comité Consultatif Stratégique et des Nominations	▪ GROUPE DANONE	France
Représentant permanent de Cie Gervais Danone	▪ DANONE FRANCE	France
	▪ SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC	France
Représentant permanent Generale Biscuit	▪ LU FRANCE	France
Commissionner	▪ P.T. TIRTA INVESTAMA	Indonésie

## MONSIEUR JACQUES VINCENT

Né le 9 avril 1946 – Age : 60 ans

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Nombre d'actions GROUPE DANONE détenues au 28 février 2006 : 13 270

Nationalité française

### *Fonctions et mandats exercés actuellement*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>
Vice-Président (depuis le 15/09/1998 <sup>1</sup> -Echéance 2008 <sup>2</sup> ) et Directeur Général Délégué (depuis le 02/05/1996) et Membre du Comité Exécutif (depuis le 04/07/1997)	▪ GROUPE DANONE	France
Président	▪ DANONE VITAPOLE (S.A.S.) <sup>3</sup>	France
<i>Chairman</i>	▪ DASANBE AGUA MINERAL NATURAL SA	Espagne
Directeur Général, Administrateur	▪ COMPAGNIE GERVAIS DANONE (SA) <sup>3</sup>	France
Administrateur et Membre de la Commission Exécutive	▪ DANONE S.A.	Espagne
Directeur Général Délégué Représentant permanent de Groupe Danone	▪ GENERALE BISCUIT (SA) <sup>3</sup>	France
Administrateur	▪ CENTRALE LAITIERE	Maroc
	▪ DANONE WATERS OF CANADA INC	Canada
	▪ SYNGENTA	Suisse
	▪ THE DANONE SPRINGS OF EDEN BV	Pays-Bas
Représentant permanent de Groupe Danone	▪ DANONE FINANCE	France
<i>Board representative</i>	▪ DS WATER GENERAL PARTNER, LLC	Etats-Unis
Président du Conseil d'Administration	▪ ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON (E.N.S.)	France

<sup>1</sup> M. Jacques VINCENT a été nommé administrateur le 17 mars 1997, Directeur Général Délégué le 2 mai 1996 et Vice-Président le 15 septembre 1998

<sup>2</sup> Date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le renouvellement du mandat d'administrateur. La durée du mandat de Vice-Président est égale à la durée du mandat d'administrateur, dans l'hypothèse du renouvellement du mandat de Vice-Président par le Conseil d'Administration

<sup>3</sup> Filiales françaises de GROUPE DANONE

*Fonctions et mandats exercés durant les cinq dernières années*

<u>Fonctions</u>	<u>Société</u>	<u>Pays</u>	
Président Directeur Général	▪ DANONE FRANCE	France	
	▪ DANONE VITAPOLE	France	
	▪ KRO BEER BRANDS	France	
	▪ N.V. DANONE S.A.	Belgique	
Président du Conseil d'Administration	▪ KRO BEER BRANDS	France	
Président	▪ DANONE HOLDINGS, INC	Etats-Unis	
<i>Vice Chairman et non Executive Director</i>	▪ CLOVER S.A.	Afrique du sud	
Directeur Général	▪ GENERALE BISCUIT	France	
Administrateur	▪ ABI HOLDINGS LIMITED (ABIH)	Grande-Bretagne	
	▪ ASSOCIATED BISCUITS LIMITED (ABIL)	Grande-Bretagne	
	▪ CPGMARKET.COM	Suisse	
	▪ DANNON CO, INC	Etats-Unis	
	▪ DANONE (INDIA) PRIVATE LTD	Inde	
	▪ DANONE FOODS	Etats-Unis	
	▪ EGIDIO GALBANI S.P.A.	Italie	
	▪ MAHOU	Espagne	
	▪ P.T. TIRTA INVESTAMA	Indonésie	
	▪ SAEME	France	
	Représentant permanent de Kro Beer Brands	▪ BRASSERIES KRONENBOURG	France
		▪ MAHOU	Espagne
	Représentant permanent de Groupe Danone	▪ BRASSERIES KRONENBOURG	France
	Membre du Comité Consultatif Stratégique et des Nominations	▪ GROUPE DANONE	France